DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

CONVENTION PLURIANNUELLE DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE GRENOBLE-ALPES METROPOLE

COFINANCE(S) PAR L'ANRU DANS LE CADRE DU NPNRU

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

SIGNATAIRES DE LA CONVENTION

Il est convenu :

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'Agence nationale pour la rénovation urbaine dont le siège est situé 69 bis rue de Vaugirard 75006 Paris, désignée ci-après « l'Agence » ou « l'Anru », représentée par son directeur général, ou par délégation, par son délégué territorial dans le département,

L'État, représenté par le Préfet du département de l'Isère et responsable de la mise en œuvre du renouvellement urbain dans le département,

L'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI), Grenoble-Alpes Métropole, représenté par son président Christophe Ferrari, ci-après désigné « le porteur de projet[1] »

Les communes de Grenoble, d'Echirolles et de Saint-Martin-d'Hères, qui comprennent au moins un quartier inscrit à l'article 1 de la présente convention pluriannuelle, représentées respectivement par leurs Maires, Eric Piolle, Renzo Sulli et David Queiros,

Les maîtres d'ouvrage des opérations programmées dans la présente convention, Grenoble-Alpes Métropole, la Ville de Grenoble, la Ville d'Echirolles, la Ville de Saint-Martin-d'Hères, les organismes HLM Actis, OPAC 38, CDC-Habitat Social (également dénommée SCIC Habitat Rhône Alpes dans la présente convention ainsi que dans ses annexes), SDH, ADOMA, Dauphilogis et l'EPARECA (sous réserve de la décision d'investissement de son Conseil d'Administration),

La Ville d'Eybens, représentée par son Maire Nicolas RICHARD,

Action Logement Services, dont le siège social est situé 21 quai d'Austerlitz, 75013 Paris, représentée par sa Directrice du Renouvellement Urbain, dûment habilitée pour engager les présentes, qui agit elle-même par délégation du Directeur Général de la société,

Foncière Logement, dont le siège est situé 33 avenue du Maine, 75015 Paris

Ci-après désignés les « Parties prenantes »

ET :

La Caisse des Dépôts et Consignations, dont le siège est situé 56 rue de Lille, 75007 Paris

L'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), dont le siège est situé 8 avenue de l'Opéra, 75001 Paris

Le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes,dont le siège est situé 1 Esplanade François Mitterrand, 69002 Lyon

Ci-après désignés les « Partenaires associés »

Ce qui suit :

[1] *Exceptionnellement, le projet de renouvellement urbain peut être porté par la commune (départements d'Outre-Mer, communes non inscrites dans un EPCI, communes ayant la compétence politique de la ville)*

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

SOMMAIRE

SIGNATAIRES DE LA CONVENTION 2
PRÉAMBULE 5
LES DÉFINITIONS 6
TITRE I - LES QUARTIERS 7
TITRE II - LE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN 8
Article 1. Les éléments de contexte 8
Article 2. Les objectifs poursuivis par le projet de renouvellement urbain 11
Article 2.1 Les orientations stratégiques du projet en cohérence avec le contrat de ville 11
Article 2.2 Les objectifs urbains du projet 12
Article 2.3 Orientations stratégiques du projet d'innovation 14
Article 3. Les facteurs clés de réussite et les objectifs d'excellence du projet 14
Article 3.1 Les engagements spécifiques conditionnant la réussite du projet de renouvellement urbain 14
Article 3.2 Les objectifs d'excellence du projet de renouvellement urbain 16
Article 4. La description du projet urbain 19
Article 4.1 La synthèse du programme urbain (éléments clés) 19
Article 4.2 La description de la composition urbaine 23
Article 4.3 La description de la reconstitution de l'offre en logements locatifs sociaux 25
Article 5. La stratégie de diversification résidentielle et les apports du groupe Action Logement en faveur de la mixité 26
Article 5.1 La mise en œuvre de la stratégie de diversification résidentielle 26
Article 5.2 La mobilisation des contreparties pour le Groupe Action Logement : des apports en faveur de la mixité 29
Article 6. La stratégie de relogement et d'attributions 31
Article 7. La gouvernance et la conduite de projet 34
Article 7.1 La gouvernance 34
Article 7.2 La conduite de projet 36
Article 7.3 Le pilotage opérationnel 37
Article 7.4 La participation des habitants et la mise en place des maisons du projet 39
Article 7.5 L'organisation des maîtres d'ouvrage 40
Article 7.6 Le dispositif local d'évaluation 42
Article 8. L'accompagnement du changement 44
Article 8.1 Le projet de gestion 44
Article 8.2 Les mesures d'insertion par l'activité économique des habitants 47
Article 8.3 La valorisation de la mémoire du quartier 50
TITRE III - LES CONCOURS FINANCIERS DU NPNRU AUX OPERATIONS PROGRAMMÉES DANS LA PRESENTE CONVENTION 53
Article 9. Les opérations programmées dans la présente convention et leur calendrier opérationnel . 53

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Article 9.1 [le cas échéant] Les conditions de modulation des aides accordées au projet de renouvellement urbain au regard des objectifs d'excellence au titre du NPNRU 76
Article 9.2 Les opérations du programme non financées par l'Anru 77
Article 9.3. Les opérations financées par le PIA VDS 83
Article 10. Le plan de financement des opérations programmées 85
Article 11. Les modalités d'attribution et de versement des financements 87
Article 11.1 Les modalités d'attribution et de versement des subventions de l'Anru 87
Article 11.2 Les modalités d'attribution et de versement des prêts par Action Logement Services 88
Article 11.3 Les modalités d'attribution et de versement des aides de l'Anah 88
Article 11.4 Les modalités d'attribution et de versement des aides de la Caisse des Dépôts 88
Article 11.5 Les modalités d'attribution et de versement des aides d'autres Partenaires associés 88
TITRE IV - LES ÉVOLUTIONS ET LE SUIVI DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN 89
Article 12. Les modalités de suivi du projet prévues par l'Anru 89
Article 12.1 Le reporting annuel 89
Article 12.2 Les revues de projet 89
Article 12.3 Les points d'étape 90
Article 12.4 Les informations relatives à l'observatoire national de la politique de la ville et à la LOLF 90
Article 12.5 L'enquête relative à la réalisation du projet 90
Article 13. Les modifications du projet 90
Article 13.1 Avenant à la convention pluriannuelle 90
Article 13.2 Les décisions prenant en compte les modifications techniques et les évolutions mineures de la convention 91
Article 13.3 Phase complémentaire 91
Article 13.4 Traçabilité et consolidation des modifications apportées 92
Article 14. Les conditions juridiques d'application de la convention pluriannuelle 92
Article 14.1 Le respect des règlements de l'Anru 92
Article 14.2 Les conséquences du non-respect des engagements 92
Article 14.3 Le contrôle et les audits 92
Article 14.4 La clause relative aux évolutions de la situation juridique des maîtres d'ouvrage 93
Article 14.5 Le calendrier prévisionnel et la durée de la convention 93
Article 14.6 Le traitement des litiges 93
V – TITRE LES DISPOSITIONS DIVERSES 94
Article 15. La mobilisation du porteur de projet et des maîtres d'ouvrage dans le cadre d'actions initiées par l'Anru 94
Article 16. Les archives et la documentation relative au projet 94
Article 17. La communication et la signalétique des chantiers 94
Article 17.1 Communication 94
Article 17.2 Signalétique 94
TABLE DES ANNEXES 98

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Vu le règlement général de l'Anru (RGA) relatif au NPNRU

Vu le règlement financier (RF) de l'Anru relatif au NPNRU

Vu la délibération n°1DL180967 du Conseil Métropolitain de Grenoble-Alpes Métropole en date du 08 février 2019.

Vu la délibération n°D20190204_2 du Conseil Municipal de Grenoble en date du 4 février 2019

Vu la délibération n°20190225-1 du Conseil Municipal d'Echirolles en date du 25 février 2019

Vu la délibération n°20 du Conseil Municipal de Saint Martin d'Hères en date du 12 février 2019

PRÉAMBULE

La présente convention pluriannuelle s'appuie sur le dossier, élaboré à la suite du protocole de préfiguration conclu le 26 janvier 2017 avec Grenoble-Alpes Métropole cofinancé par l'Anru, conformément au dossier type prévu à l'annexe II du RGA relatif au NPNRU, examiné par le **comité d'engagement du 11 juillet 2018**.

La présente convention pluriannuelle, sur laquelle s'engagent les Parties prenantes, en reprend les principales caractéristiques.

Grenoble-Alpes Métropole a été retenue dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) du 16 avril 2015 de l'axe 1 de l'action Ville durable et solidaire (VDS) du programme d'investissement d'avenir (PIA). Les orientations stratégiques du projet d'innovation lauréat sont présentées à l'article 2.3, tout comme l'articulation de ce projet avec le projet de renouvellement urbain.

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

LES DÉFINITIONS

- **Le « porteur de projet »** est le responsable de la stratégie d'intervention globale à l'échelle du contrat de ville et de sa déclinaison dans chaque projet de renouvellement urbain.

- **Le « projet de renouvellement urbain », ou « projet »,** représente, à l'échelle de la convention pluriannuelle, l'ensemble des actions qui concourent à la transformation en profondeur du quartier, à son inscription dans les objectifs de développement durable de l'agglomération, et à l'accompagnement du changement.

- **Le « programme », ou « programme urbain »,** est constitué de l'ensemble des opérations de la convention pluriannuelle approuvées par le comité d'engagement, le conseil d'administration ou le directeur général de l'Anru, ou par délégation par le délégué territorial de l'Anru, qu'elles soient financées ou non par l'Anru.

- **L' « opération »**, action physique ou prestation intellectuelle, est identifiée au sein du programme par un maître d'ouvrage unique, une nature donnée, un objet précis, et un calendrier réaliste de réalisation qui précise le lancement opérationnel, la durée, et son éventuel phasage.

- **Le « maître d'ouvrage »** est un bénéficiaire des concours financiers de l'Anru.

- Dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), **les « concours financiers » de l'Anru**, programmés au sein d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain, sont octroyés sous la forme de subventions attribuées et distribuées par l'Anru et de prêts bonifiés autorisés par l'Anru et distribués par Action Logement Services conformément aux modalités prévues dans le règlement général de l'Anru relatif au NPNRU et dans la convention tripartite État - Anru - Action Logement portant sur le NPNRU.

- Le « **projet d'innovation** » (lauréat de l'AMI VDS du 16 avril 2015 ou du volet « Innover dans les quartiers » de l'AMI ANRU+ du 14 mars 2017) désigne la composante innovation du projet de renouvellement urbain faisant l'objet de financements au titre du PIA VDS. Le projet d'innovation comporte deux phases successives : la phase de maturation et la phase de mise en œuvre.

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

TITRE I - LES QUARTIERS

La présente convention porte sur les quartiers suivants :

- Les quartiers d'intérêt national, identifiés dans l'arrêté du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le nouveau programme national de renouvellement urbain : Villeneuves - Village Olympique (QP 038 007) à Grenoble et Essarts - Surieux (QP 038 003) à Echirolles ; qui font l'objet du projet d'innovation lauréat de l'AMI du 16 avril 2015 de l'axe 1 de l'action VDS du PIA ;

- Les quartiers d'intérêt régional : Mistral - Lys Rouge - Camine (QP 038 006) à Grenoble et Renaudie – Champberton - La Plaine (QP 038 011) à Saint-Martin-d'Hères.

Un plan de situation de l'ensemble des quartiers d'intérêts national et régional de l'agglomération est présenté en annexe A, auquel est apporté le détail des données sociales et environnementales des secteurs concernés.

Les principales caractéristiques urbaines et socio-économiques des quartiers concernés montrent une population précarisée, installée dans des quartiers plutôt bien desservis et proposant une offre d'équipements importante, dans un parc immobilier vieillissant et manquant d'attractivité.

	Données	Référence Métropole
Nombre d'habitants		442.772
Arlequin-Géants-VO	12.304	
Essarts Surieux	5.635	
Mistral Lys Rouge	2.893	
Renaudie Champberton La Plaine	2.473	
Taux de chômage		
Arlequin-Géants-VO	35,8 %	11,7 %
Essarts Surieux	36,5 %	
Mistral Lys Rouge	36,4 %	
Renaudie Champberton La Plaine	22,5 %	
Logement social		48.120 (22.9%)
Arlequin-Géants-VO	3.810	
Essarts Surieux	2.177	
Mistral Lys Rouge	910	
Renaudie Champberton La Plaine	855	
Logement privé		210.454 (77.1%)
Arlequin-Géants-VO	1.704	
Essarts Surieux	391	
Mistral Lys Rouge	179	
Renaudie Champberton La Plaine	248	
Revenus < Revenu médian		14,6 %
Arlequin-Géants-VO	40,5 %	
Essarts Surieux	44,4 %	
Mistral Lys Rouge	45,2 %	
Renaudie Champberton La Plaine	31,2 %	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

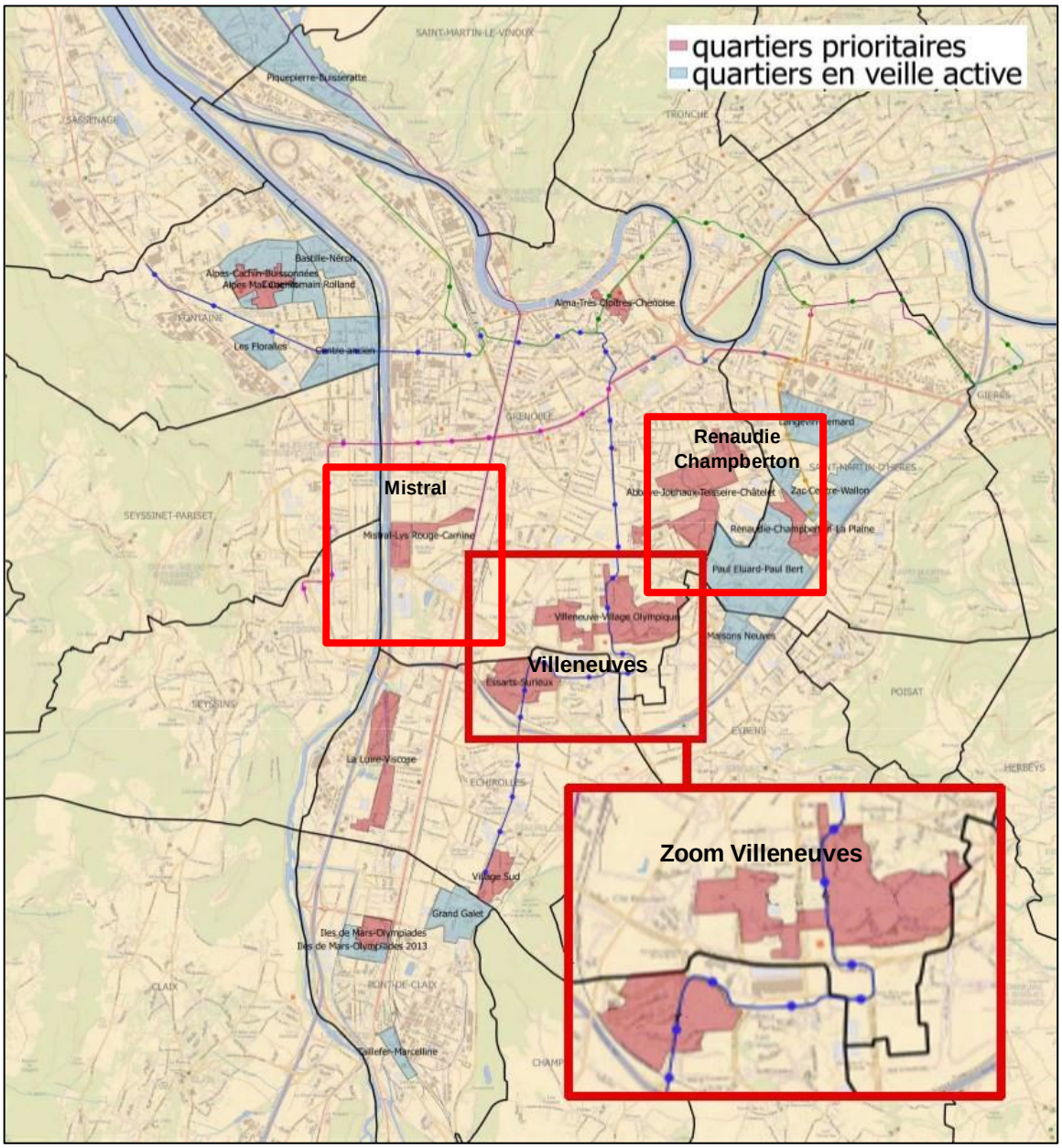
Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

TITRE II - LE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Article 1. Les éléments de contexte

Localisation des quartiers concernés

La présente convention pluriannuelle concerne les quartiers d'intérêt national des Villeneuves (Villeneuve et Village Olympique à Grenoble et Essarts – Surieux à Echirolles) et d'intérêt régional Mistral-Lys Rouge (Grenoble) et Renaudie-Champberton-La Plaine (Saint- Martin-d'Hères)



DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

La politique métropolitaine en matière de renouvellement urbain

La Métropole grenobloise porte de longue date une démarche ambitieuse de renouvellement urbain, qui s'est traduite par la signature de cinq conventions avec l'ANRU dans le cadre du premier programme national de renouvellement urbain (PNRU).

Le Projet Métropolitain de Grenoble-Alpes Métropole (GAM) vise à réduire les inégalités tout en renforçant la cohésion sociale.

Des principes structurants portent la logique territoriale et sociale des territoires prioritaires dans le schéma d'intervention métropolitain :

- Le rattachement complet des quartiers en renouvellement urbain aux grands axes stratégiques de développement métropolitain (pôles de compétitivité, polarités de développement territorial, trames verte et bleue, plan climat, plan de déplacement urbain, SCOT, PLH, PLUI…).
- Le principe d'une association étroite de la population à la conception des projets urbains.
- Le principe de la prise en compte de la gestion urbaine dans les choix de conception et de partenariat.
- La mise en œuvre d'une logique de rattrapage de développement social et urbain des quartiers populaires en cohérence avec le schéma de développement de l'ensemble de l'agglomération, basé sur un engagement fort de la Métropole comme garant de cette ambition.
- Le rééquilibrage de l'occupation du parc social dans le cadre de la convention de mixité et d'équilibre territorial et de l'accord collectif intercommunal.
- Une responsabilité environnementale affirmée dans l'ensemble des quartiers rénovés, notamment les QPV qui visent à être exemplaires en la matière.

La démarche de projet de Grenoble-Alpes Métropole s'appuie sur le Contrat de Ville métropolitain et notamment sur son pilier renouvellement urbain et cadre de vie. Ce pilier a pour objectif une amélioration tangible du cadre de vie quotidien des habitants des territoires prioritaires, notamment de ceux qui résident dans le logement social. Les interventions sur le cadre de vie seront à la fois de l'ordre du fonctionnement des espaces publics et communs, de la gestion urbaine et sociale de proximité, mais aussi des interventions sur l'habitat ou sur les dimensions urbaines qu'elles soient ponctuelles ou de plus longue haleine.

Objectifs stratégiques et opérationnels du pilier renouvellement urbain du contrat de ville :

- Impliquer les habitants comme acteurs et coproducteurs de leur cadre de vie
- Améliorer la qualité de « la vie quotidienne »
- Produire une gouvernance et une co-construction en continu des PRU et des projets de territoires
- Produire un projet urbain moins figé, qui accepte des adaptations
- Consolider l'accompagnement social sur la durée, dans toutes les approches d'habitat (réhabilitations, relogements opérationnels, mobilité résidentielle…)
- Favoriser l'innovation sociale et l'expérimentation
- Favoriser la mixité sociale

Le programme cadre de renouvellement urbain de la Métropole vient s'inscrire dans cette dynamique avec un accompagnement ou un pilotage direct de programmes d'investissements conséquents sur 5 sites stratégiques :

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

- Les Villeneuves de Grenoble et Echirolles (PRIN),
- Le quartier Mistral-Lys Rouge à Grenoble (PRIR),
- Le quartier Renaudie-Champberton-La Plaine à Saint-Martin-d'Hères (PRIR),
- Le quartier des Iles de Mars - Olympiades à Pont-de-Claix (PUR),
- Le quartier Mail Cachin à Fontaine (PUR).

Les stratégies territorialisées pour les QPV faisant l'objet d'un programme de renouvellement urbain :

- Développer les solutions d'accès à l'emploi (clauses d'insertion, chantiers insertion et autres chantiers de formation professionalisantes au sein du dispositif spécifique dit « 1% insertion »).
- Approche spécifique en matière de tranquillité – sécurité (dispositif d'analyse des projets en matière de prévention situationnelle, groupes référents sécurité en lien avec les CISPD et ZSP).
- Concertation des habitants pour l'élaboration des projets (groupes référents usagers)
- Approche spécifique en matière de GUSP, au-delà des dispositifs de droit commun (groupes référents gestionnaires)
- Dispositif d'évaluation d'impact santé (sur le secteur des Villeneuves dans un premier temps)
- Dispositif d'évaluation participative et partenariale
- Intégration au projet de renouvellement urbain des projets éducatifs de territoire
- Dispositif de projets participatifs (un par secteur et par an, préfigurant les futurs aménagements et/ou complétant les aménagements prévus).

Les secteurs Iles-de-Mars à Pont-de-Claix et Mail Cachin à Fontaine, viennent compléter des dynamiques communales lancées durant le précédent mandat et s'inscrivent dans une logique de maillage urbain de proximité.

Les Villeneuves de Grenoble et Echirolles sont au cœur de la centralité Sud. Ce vaste territoire en cœur d'agglomération dispose d'équipements à échelle métropolitaine, accueille de grandes entreprises et possède une réserve de foncier disponible et/ou mutable très importante. Ces quartiers, par leur échelle, font partie des projets d'intérêt national pour l'ANRU.

Les deux quartiers de Mistral à Grenoble et Renaudie-Champberton-La Plaine à Saint-Martin-d'Hères sont situés de part et d'autre la centralité Sud, dans une logique d'intervention majeure sur les secteurs en « première couronne », autour de la centralité historique métropolitaine. Ces deux projets d'intérêt régional sont donc une composante essentielle dans la stratégie d'intervention d'ensemble en matière de renouvellement urbain, au service du projet métropolitain.

Le positionnement de ces territoires au cœur de la Métropole, impose de mettre en œuvre une planification urbaine et d'habitat qui prévienne les risques de création, maintien ou renforcement des fractures sociales et urbaines. Il s'agit également de créer les conditions d'une intervention importante sur le parc privé en copropriété afin d'éviter le décrochage de celui-ci vis-à-vis du parc public massivement rénové dans le cadre des PRU, notamment sur le quartier Renaudie.

Le présent programme d'intervention s'inscrit dans la continuité du premier programme cadre de rénovation urbaine métropolitain lancé en 2005 (alors communauté d'agglomération). Ce programme portait sur 6 secteurs :

- La Villeneuve de Grenoble (secteur Arlequin et Constantine)
- Le quartier Mistral à Grenoble
- Les quartiers de Teisseire-Abbaye-Chatelet-Jouhaux et Renaudie-Chambperton-La Plaine-ZAC Centre-Henri Wallon, respectivement à Grenoble et Saint-Martin-d'Hères (GPV intercommunal)
- Le secteur Bastille à Fontaine
- Le quartier du Village 2 à Echirolles

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

- Le quartier de la Buisseratte à Saint Martin le Vinoux

Deux autres secteurs ont fait l'objet, sans aides de l'ANRU, d'une intervention en matière de rénovation urbaine dans le cadre de ce premier programme cadre :

- Les Iles de Mars – Olympiades à Pont de Claix
- Le secteur de la Luire à Echirolles

Pour une aide de l'ordre de 100 M€ de la part de l'ANRU et un montant d'investissement de l'ordre de 450M€ au global, la contribution de la Métropole portait sur 17,5 M€ de crédits spécifiques (hors droit commun).

Article 2. Les objectifs poursuivis par le projet de renouvellement urbain

Article 2.1 Les orientations stratégiques du projet en cohérence avec le contrat de ville

Le contrat de ville métropolitain a été signé en juillet 2015 pour une durée de six années. Il devrait être reconduit pour deux années supplémentaires.

Stratégiquement localisés et représentant une part conséquente de la population (environ 10 % de la population de la Métropole), les QPV sont un enjeu non seulement social mais également urbain. La Métropole et les communes membres s'accordent sur le principe de la mixité (sociale et fonctionnelle) comme moyen au service du renouvellement urbain, misant sur l'identité des quartiers et sur la qualité de la vie quotidienne. Le projet de territoire se veut « au service de l'attractivité résidentielle» : l'objectif n'est pas le seul changement d'image, mais aussi la mobilisation des moyens d'actions sociaux et urbains pour valoriser le potentiel des quartiers.

Orientations stratégiques

La gouvernance et la co-construction des PRU et des projets de territoires est menée en continu, conformément aux intentions initiales décrites dans les premiers articles des précédentes conventions. Dans sa volonté de s'inscrire dans le long terme, le NPNRU prend en compte les enjeux énergétiques et participe à la politique de transition écologique. Les aménagements anticiperont les évolutions et mutations futures.

Une des grandes orientations stratégiques prioritaires est de favoriser la mixité sociale en rééquilibrant l'occupation du parc social.

Un autre axe stratégique est de diversifier la fonctionnalité des quartiers.

Le Contrat de ville de Grenoble-Alpes Métropole énonce des objectifs opérationnels en matière d'amélioration de l'offre scolaire, qui s'articulent fortement avec les enjeux des projets de renouvellement urbain :

- Participer à la lutte contre l'éviction scolaire, en valorisant les établissements scolaires et les équipements à valeur éducative (bibliothèques, théâtres, écoles de musique…).
- Soutenir l'attractivité des établissements scolaires, dans le cadre de projets culturels forts qui contribuent à une dynamique interne et au lien avec le territoire (familles, acteurs sociaux, équipements de proximité,…).

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Article 2.2 Les objectifs urbains du projet

L'ensemble des signataires s'accordent sur les objectifs urbains du projet, traduisant les orientations stratégiques, présentés au regard de chaque objectif incontournable de manière détaillée dans le tableau de bord en annexe A de la convention et consolidés, d'un point de vue spatial, dans un schéma de synthèse. Sont ainsi tout particulièrement précisés les objectifs en termes de rééquilibrage de l'offre de logements locatifs sociaux à l'échelle de l'agglomération et de diversification de l'habitat sur le quartier. Le porteur de projet est garant du respect de ces objectifs dans la mise en œuvre du projet.

Les trois secteurs concernés par la convention s'intègrent dans le projet métropolitain. Ils viennent clore une couronne de centralité, en finalisant les démarches initiées dans le premier programme national de rénovation urbaine (PNRU). Le quartier Mistral vient ainsi conclure sa restructuration et son raccordement au quartier des Eaux Claires, et pour les quartiers Renaudie et Champberton, poursuivre la démarche initiée par le GPV en matière de reconquête foncière et de requalification complète du secteur.

Le PRU des Villeneuves vient s'inscrire dans la démarche de centralité Sud, inscrite au projet Métropolitain. Les deux QPV concernés ont été déclarés d'intérêt métropolitain et le grand secteur de la centralité Sud, à ce jour déclaré d'enjeu métropolitain, sera dès 2019 également déclaré d'intérêt métropolitain.

L'ensemble de ces démarches montrent le paradigme dans lequel la Métropole s'inscrit, plaçant les PRU dans un projet métropolitain d'ensemble. Les quartiers concernés sont pleinement intégrés à l'ambition métropolitaine de développement territorial, social et environnemental.

Les gouvernances du PRU et de la centralité Sud sont aujourd'hui très intégrées, par un croisement des enjeux et une complémentarité des moyens.

Les QPV de la métropole grenobloise ne souffrent pas d'un manque d'accessibilité. La taille de la Métropole réduit ce type de risque et la configuration géographique (un foncier rare) fait que la ville a depuis longtemps englobé ces quartiers dans le tissu urbain. Les transports en communs ont prioritairement été réalisés pour desservir ces secteurs et les place à moins d'un quart d'heure du centre-ville historique. L'enjeu urbain tient beaucoup plus aujourd'hui, à recréer une continuité urbaine, à redonner de l'attractivité et à favoriser et conforter la mixité sociale et des fonctions.

Plutôt bien desservis donc, ils possèdent une offre d'équipements importante. Ces équipements sont vieillissants et doivent être requalifiés dans leur bâti et leurs fonctions. Les équipements commerciaux constituent, une réelle difficulté sur laquelle des efforts conséquents sont nécessaires et mobilisés.

L'offre de commerces de proximité est une problématique récurrente dans les QPV. Les PRU intègrent cette problématique en maîtrisant le patrimoine, le rénovant et en menant une politique de gestion et de programmation centralisée, afin de gérer sur la durée la complémentarité et l'attractivité des polarités commerciales.

La qualité et l'attractivité des équipements scolaires sont des éléments importants et ont fait ou feront l'objet d'une intervention prioritaire dans les PRU.

Le développement durable constitue un axe décliné au sein de chaque PRU, avec notamment sur le secteur des Villeneuves une démarche de labellisation Eco-quartier.

La contribution des PRU à une amélioration de la santé est un axe important du programme métropolitain. Une démarche d'évaluation des impacts sur la santé (EIS) a été lancée sur les Villeneuves et vise à cibler/prioriser les actions du PRU pouvant agir opportunément et efficacement sur les déterminants de santé.

Les études ont permis de construire une stratégie globale de requalification pour réinscrire le patrimoine immobilier, tant privé que public, dans un fonctionnement plus satisfaisant et aller vers davantage de mixité sociale.

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Le volet habitat, extrêmement important compte tenu de l'ambition du projet, s'appuie sur des principes d'intervention communs aux différents quartiers, inscrits dans la politique métropolitaine :

- Le principe d'articulation des interventions de réhabilitation dans le parc public et le parc privé, à travers la mobilisation de l'ensemble des dispositifs d'intervention publique (POPAC, OPAH, Plan de Sauvegarde, MurMur2), et l'inscription récente dans le cadre du Plan National Copropriétés
- Le principe de rééquilibrage de l'occupation du parc social, à travers à la fois le relogement opérationnel et la mise en œuvre de la convention intercommunale d'attribution (CIA), ainsi que des plans d'actions qui seront déclinés à l'échelle de chaque QPV
- Le principe de rééquilibrage de l'offre de logement social et notamment de l'offre à bas loyer, à travers la reconstitution de l'offre démolie prioritairement dans les communes en rattrapage SRU
- Le principe de démolitions ponctuelles et limitées, contribuant au projet urbain (ouvertures) ou à des modalités de fonctionnement et de gestion spécifiques (résidentialisations)
- un plan de communication porté à l'échelle de l'agglomération

Axes prioritaires d'intervention :

Aménagement :

- Mettre en pratique le principe de « ville parc », notamment au cœur de la centralité Sud
- Ouvrir les quartiers sur la ville en mettant en valeur leurs parcs urbains
- Contribuer à la trame verte et bleue
- Favoriser les mobilités douces et l'intermodalité
- Contribuer / Préfigurer le concept de « ville apaisée »
- Sortir de la logique de confrontation de systèmes urbains et favoriser la transition urbaine et les espaces de médiation urbaine (principe du « faire alliance » avec les territoires voisins)

Equipements :

- Rationaliser et augmenter la complémentarité des équipements en élargissant la réflexion au-delà des limites des QPV
- Renforcer l'attractivité des équipements existants
- Favoriser le lien et la complémentarité entre les équipements publics, associatifs ou à gestion citoyenne

Commerces et développement économiques :

- Gérer la complémentarité des polarités par une réflexion élargie, au-delà des limites des QPV
- Requalifier les polarités commerciales existantes
- Rationaliser les différentes polarités en effectuant des regroupements et en requalifiant les linéaires commerciaux actifs
- Rechercher l'unicité de propriété pour maîtriser la programmation sur la durée

Développement durable / environnement :

- Rationaliser la gestion des espaces en proposant des aménagements sobres en consommation d'eau et en entretien
- Faire des espaces verts un axe prioritaire de l'attractivité et de la qualité de vie des quartiers concernés
- Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air
- Lutter contre les îlots de chaleur

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Habitat :

- Renforcer l'attractivité
- Rénover le parc de logements, notamment en matière de performance énergétique
- Agir simultanément sur le parc privé et le parc public
- Agir sur les modalités de gestion des unités résidentielles
- Mettre en œuvre une politique de peuplement en cohérence avec les objectifs de la CIA
- Maîtriser le couple loyer + charges dans le cadre des réhabilitations
- Agir sur la politique des loyers sur le long terme, dans le cadre du PLH

Article 2.3 Orientations stratégiques du projet d'innovation

Dans le contexte précédemment décrit, le Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) « Ville et territoires durables » (Programme 414, Action « Ville durable et solidaire, excellence environnementale et renouvellement urbain »), apparaît comme un levier pour :

- faire des deux Villeneuves des territoires démonstrateurs, où seront expérimentées des démarches et solutions innovantes et complémentaires, poursuivant des objectifs concrets pour les habitants ;
- reproduire les méthodes et solutions expérimentées, en faire bénéficier les autres QPV et plus largement les autres secteurs de la Métropole.

Deux axes d'intervention, au service du projet global, seront explorés dans le cadre du PIA, dans la perspective d'augmenter le reste pour vivre et d'améliorer les conditions de vie des habitants des Villeneuves, mais également de renforcer l'attractivité des deux quartiers au sein de la Métropole.

Il s'agira :

- d'une part, de viser et de garantir l'excellence énergétique et la qualité d'usage des opérations de réhabilitation ;
- d'autre part, de développer et d'optimiser l'offre de services à destination des habitants.

En pratique, le comité de suivi du PIA a validé un programme d'action, sur 3 axes, se développant en 11 groupes d'actions, qui se déclinent elles-mêmes en 46 actions / opérations :

- Axe « Energie »
- Axe « Offre de services »
- Axe « Reste pour vivre »

Article 3. Les facteurs clés de réussite et les objectifs d'excellence du projet

Article 3.1 Les engagements spécifiques conditionnant la réussite du projet de renouvellement urbain

Afin de contribuer aux orientations stratégiques du contrat de ville et de réduire durablement les écarts entre les QVP en renouvellement urbain et la Métropole grenobloise, des facteurs clés de succès et des interventions nécessaires à la réussite du projet ont été identifiés.

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Autour de sujets partagés, notamment sur la stratégie habitat, de mixité, de sécurité ou d'insertion, les facteurs clefs de réussite du projet sont en phase avec les diagnostics ayant permis de rédiger les projets de territoires, inscrits au contrat de ville.

On notera particulièrement, en lien direct avec les thématiques de la politique de la ville :

- La politique de prévention
- Les questions de sécurité (articulation des dispositifs et prévention situationnelle)
- La gestion urbaine et sociale de proximité (mise en place des groupes référents « gestionnaires », conjointement aux groupes « habitants / usagers » et « sécurité »)
- La rénovation urbaine, avec la mobilisation de crédits spécifiques complémentaires aux crédits de droit commun
- Le dispositif de réussite éducative

Dans le cadre des politiques de droit commun, on peut notamment citer :

- L'insertion, notamment sur la mise en œuvre de la clause insertion (et en complément de la mise en place du dispositif innovant dit « 1% insertion »)
- La politique de l'habitat, au travers de la mise en œuvre : du Plan de sauvegarde de l'Arlequin, du POPAC des copropriétés Renaudie, de la campagne « Mur-Mur 2», du financement de la production neuve et de la réhabilitation, ainsi que de la CIA
- Le développement commercial et économique, avec un dispositif spécifique pour les opérations en QPV
- La qualité environnementale, en lien notamment avec le projet métropolitain (trames verte et bleue, Plan Air Climat, politiques de mobilité, etc.)

Sur la question de la sécurité en particulier :

En février 2016, l'installation du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) métropolitain renouvelé, a permis de fixer de nouveaux axes de travail, en lien avec les compétences dévolues depuis 2015 à la Métropole et les pouvoirs de police transférés par certaines communes dans le cadre de la loi MAPTAM. Il est engagé dans une réflexion partagée et la construction d'un plan d'actions opérationnel : la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la délinquance 2017- 2020.

Une intervention spécifique des services de l'Etat et des collectivités existe sur le secteur classé en ZSP, pour réduire et prévenir les nuisances dues aux incivilités.

Sur la question de l'environnement :

Le projet des Villeneuves s'inscrit dans une démarche de labellisation éco-quartier. Le PRU des Villeneuves est également lauréat du PIA et développera ainsi, au sein du programme ANRU, des actions innovantes concernant les questions de performance énergétique et d'offre de services.

Sur la question de la participation des habitants :

Quels que soient les maîtres d'ouvrage, les projets intègrent une démarche de concertation pour l'ensemble des opérations urbaines, permettant, par voie contractuelle (dans les marchés de maîtrise d'œuvre), la nécessaire association des habitants dans la phase de conception des opérations d'habitat ou d'aménagements publics (constitution de « groupes référents »).

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Article 3.2 Les objectifs d'excellence du projet de renouvellement urbain

Stratégie de relogement

Les opérations de relogement opérationnel à l'échelle de l'intercommunalité ont mobilisé, dès le PNRU, un partenariat large, inter-bailleurs et inter-réservataires. La Convention Intercommunale d'Attributions (CIA), validée par la CIL de février 2017, a intégré et confirmé ce partenariat qui permet d'élargir de manière significative l'offre de logements mobilisable pour les ménages concernés par le relogement, dans et hors du quartier d'origine.

Le relogement s'appuiera sur les objectifs d'attribution fixés par cette même CIA qui visent à garantir l'accès au logement des ménages prioritaires (« GAM ») en recherchant un équilibre d'occupation du parc social à l'échelle métropolitaine. A l'échelle des QPV, il s'agit de rééquilibrer l'occupation du parc à la fois en limitant les attributions aux ménages les plus fragiles, et en attribuant au moins 30 %, voire 40 % selon les sites, des logements qui se libèrent à des ménages actifs. Le relogement opérationnel s'inscrira dans le cadre de ces objectifs, en tenant compte de la nécessité d'offrir un parcours résidentiel positif du point de vue des habitants. Si on connaît l'attachement au quartier de certains d'entre eux, il conviendra cependant de donner l'accès à des solutions de relogement hors QPV et dans d'autres communes.

Des orientations–cible générales ont été définies en matière de relogement dans le cadre du NPNRU :

objectifs	
hors quartier	46%
hors QPV	39%
Neuf / moins de 5 ans	22%

Ces objectifs généraux de relogement ont été précisés par ailleurs, opération de relogement par opération de relogement, en tenant compte des souhaits exprimés de relogement.

Les critères de maîtrise du reste à charge pour les habitants ont été fixés comme suit :

- L'augmentation du taux d'effort initial est acceptable, si et seulement si elle ne conduit pas à un reste pour vivre inférieur à celui identifié dans le cadre des travaux conduit par l'association des bailleurs sociaux de l'Isère Absise (à titre d'exemple, 528 € /mois pour une famille monoparentale avec 2 jeunes enfants – valeur 2018)
- Pour les ménages fragiles et dans le cas où le taux d'effort initial est trop élevé, la référence ABSISE en matière de reste pour vivre minimum ne s'applique pas, mais le relogement doit obligatoirement permettre son amélioration.

Reconstitution de l'offre

Le PLH 2017-2022 précise l'objectif de rééquilibrage de l'offre de logement social en fixant des objectifs de production pour les communes astreintes au regard de la loi SRU. Il limite les objectifs de construction pour les communes ayant un taux élevé de logement social.

532 logements sont reconstitués et financés par l'ANRU, dont 159 PLAI pour la reconstitution du foyer Pierre Gaspard (ADOMA) sous forme de résidence sociale. Le taux de PLAI dans la reconstitution est ainsi supérieur à 60%.

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Bailleur	Nb de logements démolis	Nombre de logement reconstitués	Remarques
ACTIS	182	86	La reconstitution du L (Mistral) n'est pas intégrée
OPAC 38	120	120	
CDC HS	95	95	
ADOMA	159	159	Correspondant aux équivalents logements. Le reste est reconstitué en droit commun.
SDH	121	72	Les 49 équivalents logements 160 ne sont pas reconstitués car ce n'est pas du logement familial. 10 reconstitutions ont été intégrées au protocole de préfiguration (Grosso Ravetto)
	677	**532**	**383 logements soit 72% sont reconstitués en PLAI**

Il a été retenu de reconstituer les logements démolis dans le cadre du NPNRU dans les communes astreintes, telles Claix, Corenc, Eybens, Grenoble, La Tronche, Meylan, Sassenage et St Egrève, sachant que certaines opérations restent à déterminer. **Il n'y a pas de reconstitution sur site.**

Le projet urbain

Les projets mis en œuvre au travers de la présente convention s'inscrivent dans une continuité fidèle aux premières conventions. Ainsi, la qualité architecturale et paysagère qui a fait l'objet d'un prix de l'ANRU en 2011 « qualité urbaine, architecturale paysagère » sur le projet Mistral - Lys Rouge, sera à nouveau une préoccupation de nos équipes, tant en études qu'en réalisation bâties et non bâties.

Le développent de ces territoires se poursuit en consolidant leur offre commerciale et économique participant ainsi au changement d'image du quartier, notamment en partenariat avec l'EPARECA, véritable moteur pour une diversité fonctionnelle durable.

La question environnementale sera déclinée largement sur la question des nouveaux logements mais sera aussi au cœur de nos préoccupations pour l'aménagement urbain et paysager dans son ensemble, notamment dans le cadre d'une démarche d'éco-quartier sur le PRU des Villeneuves.

Sécurité et tranquillité publique

Les préconisations pour les suites à donner à une première étude, réalisée dans le cadre du protocole de préfiguration, s'articulent autour de 4 axes :

- La prévention situationnelle : plusieurs préconisations précises sont formulées dans l'étude menée en matière de prévention situationnelle. Elles sont ou seront intégrées au programme de renouvellement urbain des Villeneuves. Par exemple, chacun des projets listés dans la Convention ou intégrés au périmètre fera l'objet d'une revue par un groupe de travail « Sécurité et prévention situationnelle » lors de sa conception et

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

de sa réalisation (consultation obligatoire lors des phases esquisse et avant-projet définitif), de même que le plan-guide dans son ensemble.

- L'accompagnement sur le volet « prévention sociale », en approfondissant notamment la thématique de l'insertion suite à l'étude réalisée avec le soutien du pôle d'appui opérationnel de l'ANRU, et en poursuivant l'importante concertation mise en œuvre.
- Le partenariat et la coordination avec notamment l'instauration d'un débat partenarial sur la stratégie de sécurité publique mise en œuvre par l'Etat et sa complémentarité avec les politiques de prévention et de tranquillité publique des collectivités territoriales. La poursuite de l'harmonisation des dispositifs de médiation de soirée et de nuit ou la coordination des polices municipales sont d'autres pistes d'amélioration envisagées.
- Le suivi avec la mise sur pied d'un groupe de référents « Sécurité / Tranquillité » au niveau du CLSPD, qui pourrait poursuivre la réflexion via une étude ESSP sur les Villeneuves, voire la mise en place d'un observatoire de la thématique à l'échelle métropolitaine.

L'environnement et le développement durable

Toutes les opérations sont particulièrement analysées sur leur impact environnemental. Une démarche éco-quartier a été lancée sur le secteur des Villeneuves. Un effort particulier est porté sur les aménagements d'espaces publics, en associant les gestionnaires d'espaces publics pour optimiser les coûts d'entretien et de gestion en général, dans une logique de frugalité et d'économie des ressources. La question de la gestion de l'eau est l'un des axes centraux des préoccupations, en particulier pour la restructuration des espaces verts, notamment le plus grand d'entre eux, le parc Jean Verlhac dont les eaux pluviales sont pour l'instant rejetées dans le réseau public. Le plan d'eau du même parc sera également restructuré pour optimiser la gestion de l'eau.

Le diagnostic EIS a mis en évidence des pistes de travail sur les espaces publics au regard de l'évolution des conditions climatiques. Des aménagements spécifiques devront permettre aux habitants de se rafraichir en été et limiter le phénomène d'ilots de chaleur urbains. Les espaces publics réaménagés permettront également un partage modal plus favorable aux mobilités actives (piétons, cycles…).

Enfin, les réhabilitations de logements et d'équipements publics visent à améliorer sensiblement la performance énergétique du bâti.

La participation et la concertation du projet

L'ensemble des opérations mises en œuvre dans le cadre de cette convention sera conçu en associant les habitants et usagers, afin de mettre au profit du projet leur expertise d'usage.

Suite à la phase de co-construction du projet lors de la phase de protocole de préfiguration, chaque concepteur, en charge d'opérations de construction ou d'aménagement public, aura, par voie contractuelle, l'obligation de consulter trois types de groupes référents, permettant d'associer les gestionnaires des bâtiments ou espaces publics, les usagers (habitants, commerçants,...) et les acteurs de la sécurité (polices municipale et nationale, correspondants de nuit, SDIS...). Les membres des conseils citoyens et de la table de quartier sont également des acteurs majeurs de la co-construction des projets.

Ce type de démarche fait suite aux réflexions et acquis d'une démarche projet URBACT, qui associait tous les acteurs de la rénovation urbaine et de la GUSP de la Métropole (réunis au sein d'une communauté d'acteurs animée par le centre ressources de la GUSP métropolitain). Ce projet URBACT, « USER », visait à trouver les outils d'optimisation de conception, de production et de gestion des espaces publics en valorisant l'expertise d'usage des « usagers » (gestionnaires, habitants et autres usagers).

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Axe éducation

La qualité de l'offre éducative et l'attractivité des établissements scolaires sont des éléments essentiels à la qualité de vie des habitants ainsi qu'au maintien et au développement de la mixité dans les quartiers en rénovation urbaine.

La configuration des quartiers est telle qu'un travail sur les cartes scolaires est complexe, étant données la taille et la répartition des établissements sur le territoire. Toutefois, les dispositifs REP et REP+ jouent leur rôle et l'un des objectifs centraux est atteint avec une stabilité et un engagement complet des équipes pédagogiques sur les territoires et dans leurs projets.

L'accompagnement de l'enfant est une préoccupation dans l'ensemble de son parcours scolaire mais également éducatif, dans ses déplacements, ses activités dans la cité et donc son apprentissage de la citoyenneté. Les PRU visent à créer des territoires « bienveillants » pour leurs habitants, quelle que soit la génération. L'enfant y joue un rôle essentiel, puisqu'il est accompagné par ses parents, ses amis et toutes les personnes contribuant à son éducation publique ou populaire.

Le projet éducatif se décline de manière opérationnelle :

- Fidéliser les équipes pédagogiques
- Coordonner la complémentarité des actions & accueils entre temps scolaire et extra-scolaire
- Lutter contre les ruptures de parcours éducatifs
- Promouvoir les actions visant à incarner la notion de « haute qualité éducative » et des pratiques éducatives innovantes
- Rénover et éventuellement créer de nouveaux établissements scolaires
- Mettre en œuvre les dédoublements de classes de CP et CE1
- Rendre les établissements scolaires promoteur sur leurs territoires en accueillant les nouveaux et éventuels futurs habitants dans les établissements scolaires
- Créer une dynamique éducative, à partir et autour de l'école, afin que l'ensemble des acteurs puissent faire éducation ensemble
- Faire de l'école un lieu de vie et un pôle de ressources et d'activités
- Renforcer la qualité et la coopération éducative parents-professionnel-les
- Favoriser la réussite des enfants et des jeunes
- Renforcer l'image du territoire par des projets artistiques, culturels et sportifs

Article 4. La description du projet urbain

Le porteur de projet s'engage en lien avec les maitres d'ouvrage à décliner le projet urbain à travers un programme urbain et une composition urbaine qui visent à répondre aux objectifs décrits à l'article 2 de la présente convention.

Article 4.1 La synthèse du programme urbain (éléments clés)

Comme indiqué dans le point 2.2, les études ont permis de construire une stratégie globale de requalification pour réinscrire le patrimoine immobilier, tant privé que public, dans un fonctionnement plus satisfaisant et retrouver la vocation de mixité sociale des quartiers. Parallèlement à l'intervention sur le bâti, la mise en œuvre de la CIA et l'élaboration de plans d'actions d'accompagnement pour chaque QPV (cf. chapitre 6) vise à engager le rééquilibrage de l'occupation du parc social. Le chapitre 5.1 précise les objectifs d'évolution des statuts de logement

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

pour chacun des quartiers en renouvellement urbain et le nombre de logements démolis, ces démolitions relevant d'interventions ponctuelles et à caractère urbain.

Secteur Villeneuves :

Arlequin, Géants et Village Olympique (Villeneuve de Grenoble) :

La restructuration du patrimoine de l'Arlequin, fondée sur le principe de segmentation, vise à mettre en place des unités de gestion et de fonctionnement à taille plus humaine et plus facilement gérables. Le plan de sauvegarde de copropriétés de l'Arlequin (cofinancé par l'Anah) est étroitement articulé avec les interventions sur le parc social. Il s'agit par ailleurs d'achever la réhabilitation du parc social du Village Olympique (626 logements) compte tenu du risque de décrochage de ce secteur.

La réhabilitation lourde de près de 500 logements sociaux à l'Arlequin vise également à rendre accessible une partie des logements sociaux grâce à la création de nouvelles montées et contribue à diminuer le nombre des grands logements. A titre d'exemple, la réhabilitation du 60 ouest Arlequin par Actis va permettre une diminution significative des T4 et + (moins 16%) et une amélioration très sensible de l'accessibilité (30 % de petits logements initialement accessibles, contre 70 % de la totalité des 67 logements après réhabilitation).

Sur la place des Géants, les travaux d'aménagement permettront de restructurer la dalle, en la végétalisant. L'ouverture sur la « porte Sud » créera un geste urbain fort visant à accompagner la restructuration du secteur des Saules, vers la commune voisine d'Eybens. L'intervention sur le parc bâti se limitera dans un premier temps à accompagner les aménagements publics (traitement des halls d'entrée des immeubles). Dans la continuité des premiers aménagements et lors du point d'étape de la clause de revoyure, seront évalué finement les besoins techniques et la capacité des acteurs, notamment du bailleur social, pour une intervention sur le parc de logements durant la seconde phase du conventionnement.

Essarts Surieux (Villeneuve d'Echirolles) :

Le volet habitat du projet s'appuie sur des démolitions ponctuelles, la réhabilitation thermique des 547 logements de la SDH et de 505 logements OPAC, le reste du patrimoine de ce bailleur faisant l'objet d'une résidentialisation. Des études complémentaires permettront de préciser le projet et les modalités d'intervention sur les 120 logements sociaux de la Place de la Convention (OPAC), l'objectif étant de restructurer cet ensemble pour le réintégrer dans un fonctionnement plus classique (transformation des actuels commerces en logements, halls d'accès ramenés au niveau rue, résidentialisation).

Une stratégie de reconquête par les franges des quartiers a été arrêtée, s'appuyant sur des réhabilitations (toujours thermiques) différenciées et des démolitions ponctuelles qui seront étroitement articulées avec les objectifs de rééquilibrage de l'occupation du parc social.

Les axes prioritaires d'intervention portent ainsi prioritairement sur une diversification de l'offre d'habitat par une intervention très forte sur le bâti existant, mais pas uniquement :

- Intervenir sur le parc public et le parc privé en simultané pour éviter les effets de déclassement
- Valoriser les espaces de pieds d'immeubles, mettant en œuvre la notion de « ville parc » et redonnant une modernité aux qualités de conception initiale de ces quartiers
- Requalifier les parcs de cœur de quartiers, pour les faire devenir de véritables éléments d'attractivité
- Optimiser et requalifier l'offre d'équipements publics et commerciaux en les orientant sur les axes de dessertes, faisant ainsi le lien avec le reste de la ville
- Redonner une « façade » attractive et générer de nouvelles ouvertures qui valorisent le quartier dans son environnement
- Reconnecter les quartiers au grand maillage urbain de la centralité Sud

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

- Contribuer au changement d'image et d'attractivité du territoire en mettant en œuvre dans toutes ses réalisations les notions « d'éco-quartier » et de « ville parc »
- Intervenir sur l'ensemble des secteurs en limites immédiates des QPV pour générer des formes architecturales et des programmations urbaines qui permettent de créer des espaces de liaisons entre les différents systèmes urbains. Il s'agit de ne pas mettre en « concurrence » les formes urbaines et architecturales, mais au contraire de « faire alliance » avec les territoires voisins.

En synthèse :

- La réhabilitation de 1683 logements privés (dont un Plan de Sauvegarde sur l'ensemble du patrimoine privé de l'Arlequin)
- La réhabilitation de 2401 logements sociaux
- La démolition de 495 logements
- La reconstitution de 446 logements hors site
- Le réaménagement d'une polarité commerciale, la création d'une nouvelle polarité commercials et la rénovation d'une Zone d'Activités.
- Des interventions structurantes sur 11 équipements publics.
- La restructuration d'axes viaires majeurs (Avenue des Etats généraux notamment), la création et la confortement des accès au parc Jean Verlhac, la restructuration lourde des voiries et des cheminements inter-quartiers, un investissement massif dans les espaces verts et parcs.

Secteur Mistral :

Initiée dans le cadre du PNRU, la stratégie de diversification fonctionnelle et sociale se poursuit dans le cadre du NPNRU, dans un périmètre élargi à la ZAC Ampère et aux abords du quartier Mistral.

De l'amélioration de la sécurité dans le quartier, dépendra la capacité à trouver des opérateurs de diversification et donc la mise en œuvre du volet habitat du programme urbain. Celle-ci s'appuie sur la démolition de 54 logements en bordure de l'A480 et de 32 logements pour dégager des césures urbaines dans le bâtiment en U, dont les 128 logements restant feront par ailleurs l'objet d'une réhabilitation lourde, permettant de poursuivre la requalification du quartier.

Les axes prioritaires d'intervention visent globalement à :

- Poursuivre la démarche de diversification de l'offre d'habitat par une mixité des statuts
- Dé-densifier le cœur de quartier et reconquérir le foncier disponible entre les secteurs Mistral et Eaux Claires, pour permettre davantage de continuité urbaine
- Ouvrir le quartier sur l'avenue Rhin et Danube
- Repositionner et rénover / reconstruire les équipements publics en position centrale entre les deux quartiers pour créer un espace d'échange et de mixité sociale
- Requalifier les équipements scolaires
- Développer la mixité fonctionnelle en créant / repositionnant des centres de formation professionnelle et développant des espaces d'accueil des entreprises, notamment d'ESS.
- Réhabiliter le parc HLM préservé
- Requalifier les espaces verts de cœur d'îlot
- Ouvrir et redonner une « vitrine » sur le Sud du quartier en y implantant de l'activité économique et en requalifiant les espaces publics
- Créer de l'activité culturelle et des liaisons avec le parc Bachelard.

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

En synthèse :

- La démolition de 182 logements
- La reconstitution de 86 logements (hors « L ») hors site
- La réhabilitation de 128 logements
- Des aménagements d'espaces publics y compris des résidentialisations importantes
- La création d'une polarité commerciale

Secteur Renaudie - Champberton - La Plaine :

Ainsi que précisé au 4.2, le volet habitat vise à diversifier l'habitat notamment en termes de statut d'occupation.

Les réhabilitations de logements sociaux portent un effort important sur le volet thermique, y compris avec des conversions thermiques de l'électrique vers le chauffage urbain. Les performances thermiques visées sont le BBC + pour les 350 logements de Champberton ; le BBC rénovation pour Potié et le BBC rénovation minimum pour Barbusse et Quatre Seigneurs. Les constructions neuves seront quant à elles dans les normes HQE.

138 logements feront l'objet d'une mise en vente HLM sécurisée après travaux, dans l'objectif de diversification des statuts et dans un objectif de mixité sociale. Cette vente HLM se fera sur la durée et suite aux délais légaux liés aux financements publics.

Objectifs de revente :

- Quatre seigneurs : 20 logements
- Potier : 20 logements (sans financements ANRU)
- Renaudie : 20 logements (sans financements ANRU)
- Champberton : dans les immeubles déjà en copropriété, vente envisagée à long terme de logements sociaux

Parallèlement et concernant le parc privé, un POPAC a été mis en place sur les 18 copropriétés Renaudie, une OPAH étant lancée pour 3 d'entre elles début 2019. Le projet Voltaire (68 logements, dont une moitié en accession classique et l'autre en accession sociale + un commerce de 150 m² face à la pharmacie) viendra quant à lui urbaniser un triangle de 5000 m² résultant de la restructuration du groupe scolaire au nord (ancien plateau sportif) et d'une récente acquisition foncière de la Ville. Il s'accompagnera de la création d'espaces publics (détaillés dans la partie 4.2).

Les axes prioritaires d'intervention visent globalement à :

- Intervenir sur le parc public et le parc privé en simultané pour éviter les effets de déclassement
- Requalifier les équipements publics
- Requalifier et résidentialiser les espaces publics de pied d'immeubles
- Agir sur la qualité des équipements scolaires, dans la continuité des efforts réalisés dans la convention ANRU 1 (GPV intercommunal)

En synthèse :

- La réhabilitation de 21 logements sur Champberton (d'autres logements sont réhabilités hors financements ANRU).
- L'accompagnement des logements privés des 18 copropriétés Renaudie dans le cadre d'un POPAC avec la réhabilitation de 3 d'entre elles en OPAH-CD.
- Le projet de construction de logement « Voltaire » (68 logements, dont une moitié en accession classique et l'autre en accession sociale + un commerce de 150 m² face à la pharmacie) viendra quant à lui urbaniser un

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

triangle de 5000 m² résultant de la restructuration du groupe scolaire au nord (ancien plateau sportif) et d'une récente acquisition foncière de la Ville de Saint-Martin-d'Hères.

Article 4.2 La description de la composition urbaine

Un plan-guide du projet sur chaque quartier concerné par la présente convention est présenté en annexe A.

Projet des Villeneuves :

Le projet d'éco-quartier des Villeneuves s'inscrit dans le projet plus large de centralité Sud. Le plan guide vise à intégrer les quartiers concernés dans leur territoire, en agissant sur le patrimoine existant, sur les équipements et sur les aménagements publics. Une interaction forte est développée sur les fonciers limitrophes afin de maîtriser la forme, la programmation et le calendrier de mise en œuvre pour rendre opérant le concept du « faire alliance » avec les territoires voisins et s'inscrire dans la démarche de « ville parc » également poursuivie par le projet de centralité Sud.

Le projet urbain se développe de manière différente secteur par secteur, compte tenu des différences importantes en matière de patrimoine et de fonctionnement urbain.

Les secteurs Arlequin et Géants sont en rupture forte par rapport au tissu urbain environnant. Il s'agit par l'action sur l'espace urbain et les démolitions ciblées, de donner à voir la principale plus-value de ces secteurs, à savoir le parc Jean Verlhac. Les aménagements publics seront fortement requalifiés et le traitement des façades dans le cadre des réhabilitations proposeront une image nouvelle et moderne, agissant sur l'image et l'attractivité du quartier.

Un équipement jeunesse sera créé et un pôle enfance fera l'objet d'une restructuration totale.

Sur la question commerciale, la place du marché de l'Arlequin sera totalement restructurée (démolition et reconstruction des cellules commerciales).

Le secteur du Village Olympique a son propre fonctionnement, de qualité. Le projet vise à renforcer les espaces publics existants et à rénover le parc de logement pour éviter un effet de décrochage vis-à-vis des secteurs limitrophes (Vigny Musset et Arlequin).

Les quartiers des Essarts et de Surieux sont bien différents en termes de morphologie du bâti et de fonctionnement urbain. On retrouve à la fois un urbanisme de dalle et du patrimoine plus standard dans son rapport au sol. Il s'agit grâce au projet de retisser le maillage des circulations , notamment en facilitant les perméabilités entre Essarts et Surieux avec la requalification importante prévue sur l'avenue des Etats-Généraux (apaisement, mode doux, verdissement, démolition de l'autopont, nouveaux carrefours). Une centralité autour de l'équipement la Butte sera renforcée avec les espaces verts du futur parc des Essarts et la création d'une polarité commerciale, en lien avec l'important marché hebdomadaire. La place de la Convention ainsi que l'ensemble des îlots l'avoisinant, seront résidentialisés et leurs logements rénovés thermiquement,. En parallèle, les démolitions programmées permettront aux ensembles residentialisés d'être de plus petite taille et d'offrir de nouveaux espaces publics et cheminements La place Beaumarchais fera l'objet d'un travail spécifique sur l'espace public, sur les pieds d'immeubles et sur l'offre de services (locaux commerciaux et ESS, locaux associatifs, équipements publics).

Un vaste projet de rénovation thermique et de restructurations des équipements publics sera mené. L'intervention a pour objectif de garantir un service public de qualité, innovant, visible, accessible et adapté au plus grand nombre. Il s'agira de veiller à consolider la solidarité, l'éducation, l'accès aux droits et l'émergence de projets de développement local en faveur du territoire, du lien social et de la citoyenneté. Les maisons des habitant-es (MDH) -

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

haltes garderie Essarts et Surieux, les groupes scolaires Marat et Cachin, la Butte, la Maison des Jeunes et de la Culture Robert Desnos sont les équipements de proximité identifiés pour une intervention dans le cadre du NPNRU.

Projet Mistral - Lys Rouge :

Le projet actuel de rénovation urbaine s'inscrit dans la continuité d'un travail engagé depuis 2000. Le projet a évidemment évolué depuis sa 1ère conception il y a 15 ans, mais les lignes directrices sont restées les mêmes, à savoir : désenclaver le quartier, le raccrocher au reste de la ville, rénover les équipements, développer l'offre commerciale et économique et diversifier les bailleurs.

Le quartier Mistral ayant déjà fait l'objet d'un projet de renouvellement urbain, les interventions restantes sont là pour parachever le projet dans sa totalité.

Dans un objectif affiché de désenclavement, le PNRU a permis de désenclaver le quartier en travaillant sur ses frontières et ses périphéries. Le projet intervient désormais dans le cœur du quartier. Les éléments programmatiques comprennent une action forte sur le patrimoine restant à réhabiliter et à restructurer, par le biais notamment de la démolition. Une intervention forte sur l'espace public et la dynamique commerciale viendra compléter le travail initié lors de l'ANRU1.

Dans l'optique d'une plus grande diversification de l'habitat, le projet propose de construire 110 logements en accession, sous forme de petits ensembles de 15 à 25 logements, répartis sur Mistral en îlots : 1 ensemble sur l'espace Vaucanson et 3 sur l'îlot des écoles. Afin de diminuer le nombre de logements sociaux sur le QPV, 86 logements seront démolis : les 54 logements des 3 barrettes du DRAC, et 32 de la barre Albert Thomas en U sous forme de césures. Il faut également ajouter les 96 logements du bâtiment « L ».

Le nouveau plan de composition de ce secteur offrira un urbanisme d'ilots diversifiés, davantage mutables et dotés de fonctions alliant l'habitat aux équipements publics, commerciaux et économiques. Le nouveau schéma des espaces viaires crée de véritables transparences et des moyens d'accès facilités aux logements et services.

A noter que les travaux de réaménagement de l'A480 devraient démarrer en 2019 et accompagner la démolition du Groupe Drac (initialement prévue à partir de 2022). La convention avec Area est présentée en annexe à la présente convention et détaille les modalités des aides (2 494 409 €HT) accordées à :

- ACTIS pour l'avancement du chantier de démolition des 54 logements des barrettes du Drac, notamment les pertes d'exploitation de ces logements et les frais financiers liés à la reconstitution de l'offre ;
- la Ville de Grenoble pour la démolition de la halle sportive et d'un terrain de boules existants et la reconstitution d'un terrain multisports et d'une aire de jeux ;
- Grenoble-Alpes Métropole pour les actions d'accompagnement social pendant le chantier du nouveau mur et des remblais, et pour la réalisation des aménagements paysagers sur les remblais.

Projet Renaudie – Champberton - La Plaine

Le projet Renaudie - Champberton - La Plaine s'inscrit dans la continuité du GPV intercommunal et vient conclure une transformation urbaine majeure pour la commune de Saint-Martin-d'Hères et la Métropole en général.

Le projet agit notamment sur le logement public et privé, l'espace public, très complexe dans ses domanialités et dans son fonctionnement au quotidien, ainsi que sur l'offre de services et de commerces.

Ces éléments vont permettre de diversifier l'habitat notamment en termes de statut d'occupation. Les réhabilitations des logements sociaux poursuivent des objectifs ambitieux en matière de performance énergétique (cf. 4.1).

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Les réhabilitations de cellules commerciales de Renaudie sur la place Etienne Grappe et l'avenue du 8 mai 1945 renforceront la polarité de quartier (Poste, marché de Champberton, îlot Chardonnet) et animeront l'espace public, permettant ainsi la réappropriation de certains espaces délaissés par les habitants. L'installation d'associations et/ou de services publics dans ces locaux sera également étudiée dans le cadre du plan de gestion du patrimoine de la ville qui ouvre actuellement différentes opportunités de relocalisations. L'offre nouvelle de commerces et services publics favorisera aussi la mixité fonctionnelle.

Le réaménagement des parkings en ouvrage de Renaudie (jusqu'à maintenant sous-utilisés) et l'optimisation du parking extérieur Voltaire permettront de désengorger le stationnement public sur l'avenue du mai 1945 et l'allée Jean Wiener.

Le réaménagement des espaces publics et des parkings aura aussi pour rôle de fluidifier et faciliter les déplacements, des piétons comme des véhicules. Ces interventions feront en sorte de renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants.

Le projet de réaménagement des espaces extérieurs de Champberton accompagnant la réhabilitation des logements par Pluralis, prévoit la mise en place d'un nouveau dispositif de collecte des ordures ménagères, le réaménagement des espaces verts, la matérialisation et la continuité des cheminements piétons et la redéfinition de l'offre en stationnement automobile (maîtrisée et suffisante). L'objectif général est de donner aux habitants du quartier un cadre de vie de qualité répondant aux besoins et fonctions habituels des espaces de proximité.

Le projet de reconquête des espaces extérieurs et de leurs usages sur Renaudie est issu du plan guide. Il prévoit de hiérarchiser et de limiter les espaces de circulation dans le quartier pour donner de la lisibilité et de la qualité à ces espaces. Un travail fin sur les limites entre espace public et espace privé va permettre d'agir sur la qualité d'habiter, d'améliorer la capacité de gestion au quotidien et d'apporter des éléments de prévention situationnelle.

Concernant les ventes de logements et de manière générale sur ce sujet, il convient de reprendre les modalités préconisées par l'ANRU :

- Les prévisions en volumes de logements sont susceptibles d'être modifiées dans le temps du projet, et seront affinées le cas échéant dans le cadre des instances de suivi du projet ;
- La mise en vente des logements nécessitera un accord préalable de l'ANRU indépendamment des autres autorisations de « droit commun » nécessaires et à cette fin, une demande devra donc être formellement effectuée auprès de l'ANRU le temps venu du projet de revente ;
- L'ANRU sera vigilante au projet de diversification sur le quartier et le cas échéant à la qualité de l'accompagnement des nouveaux propriétaires dans la mise en copropriété des logements.

Article 4.3 La description de la reconstitution de l'offre en logements locatifs sociaux

La reconstitution de l'offre de logements

En cohérence avec le PLH et la CIA, la reconstitution de l'offre se fera à l'échelle de la Métropole. La reconstitution se localise donc dans toute l'agglomération, hors QPV, à l'échelle inter-bailleurs et intercommunale. Cette programmation a été travaillée avec les communes et les bailleurs concernés par la démolition. Le PLH 2017-2022 précise l'objectif de rééquilibrage de l'offre de logement social en fixant des objectifs de production pour les communes astreintes, voire carencées, au regard de la loi SRU, limitant les objectifs de construction pour les communes ayant un taux élevé de logement social. C'est pour cette raison que la reconstitution de l'offre pour le projet des Villeneuves ne sera pas réalisée sur la commune d'Echirolles (à l'exception de 10 logements PLAI financés au titre du protocole de préfiguration) qui, avec 40,3 % de logements sociaux, dépasse largement le taux

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

SRU. Il a été retenu de reconstituer les 522 logements financés par l'ANRU dans les communes astreintes, en privilégiant des communes bien desservies en transport en commun :

- 102 logements à Saint Egrève, soit 19,2% de l'offre reconstituée (taux SRU communal 18,92%),
- 44 logements, à Sassenage, soit 8,3% de l'offre reconstituée (taux SRU communal 11,35 %),
- 60 logements à Claix, soit 11,3% de l'offre reconstituée (taux SRU communal 1,41 %),
- 18 logements à Eybens, soit 3,5% de l'offre reconstituée (taux SRU communal 21,8%),
- 9 logements à Corenc, soit 1,7% de l'offre reconstituée (taux SRU communal 12,16%)
- 30 logements à Meylan, soit 5,7% de l'offre reconstituée (taux SRU communal 14,65%),
- 146 logements à Grenoble, soit 27,4% de l'offre reconstituée (taux SRU communal 22,82%),
- 24 logements à La Tronche, soit 4,5% de l'offre reconstituée (taux SRU communal 16,38%),
- 89 logements dont la localisation est encore à déterminer, soit 16,5% de l'offre reconstituée
- 10 logements reconstitués à Echirolles dans le cadre du protocole de préfiguration (soit 1,9% de l'offre reconstituée)

Le PLH métropolitain impose par ailleurs le développement d'une offre à bas loyers, en exigeant un taux de 35 % de PLAI dans chaque nouvelle opération locative sociale, dans un objectif en phase avec celui de l'ANRU, soit le rééquilibrage de l'offre à bas loyers sur le territoire. Ceci a conduit à identifier la reconstitution de l'offre, et notamment les 60 % de PLAI, sur un nombre significatif d'opérations, articulant de ce fait les financements apportés par l'Agence et les financements de droit commun.

La démolition du foyer Pierre Gaspard d'ADOMA porte sur 276 chambres. La reconstitution se fera en trois sites, au travers de trois opérations de l'ordre de 90 logements. Ces opérations immobilières se feront sur d'autres secteurs de la Métropole, hors QPV, en partie financées par l'ANRU (3x 53 = 159 PLAI) et en partie en PLAI de droit commun. La première phase de démolition du foyer Pierre Gaspard est conditionnée à la reconstitution préalable de 2 résidences sociales et à l'acquisition du 3ème site de reconstitution sachant que la livraison de cette 3ème résidence sociale permettra le relogement définitif de l'ensemble des ménages du foyer et donc la fin de la démolition.

Les réhabilitations lourdes pourront conduire à la disparition de logements sociaux, sans qu'il soit possible à ce stade de les quantifier. L'opération du 60 ouest Arlequin conduit à des évolutions de typologie, sans qu'il y ait perte en termes de nombre de logements.

Article 5. La stratégie de diversification résidentielle et les apports du groupe Action Logement en faveur de la mixité

Article 5.1 La mise en œuvre de la stratégie de diversification résidentielle

Projet Mistral - Lys Rouge :

Initiée dans le cadre de l'ANRU1, la stratégie de diversification résidentielle sera poursuivie au titre du NPNRU, dans le cadre d'un périmètre de projet élargi, intégrant le périmètre QPV, la ZAC Ampère et les abords de Mistral (Vaucanson, Rhin et Danube). Ainsi, d'un taux de 84 % de logement social à ce jour, l'objectif est de diminuer ce taux pour atteindre 73 % au terme du projet.

La capacité à trouver les opérateurs de diversification dépendra cependant de l'amélioration de la sécurité dans le quartier et d'un marché à ce jour peu porteur. L'hypothèse de réalisation d'une opération d'habitat participatif en accession fera l'objet d'une réflexion spécifique.

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

MISTRAL - LYS ROUGE

Nbre lgts	*LLS*	*Loc Libre*	*Accession*	*Lgts démolis*	*Nbre Lgts après démolition*	*Vente HLM*	*Lgts neufs*	*LLS neufs*	*Loc libres neufs*
1 089	*910*	*71*	*108*	*182*	*907*	*0*	*201*	*26*	*150*

Ces chiffres correspondent au périmètre PROJET, plus large que le périmètre QPV

Projet Renaudie - Champberton - La Plaine

Un travail fort est engagé sur la qualité de l'habitat avec la réhabilitation à terme de l'ensemble des logements :

- 280 logements sociaux de l'OPAC38 à Renaudie réhabilités dans le cadre de l'Anru 1
- 430 logements sociaux réhabilités sur la période 2017 – 2024 dans le cadre du droit commun et de l'Anru 2 (4 Seigneurs Champberton, Potié, Barbusse,)
- 200 logements privés sur Renaudie dans le cadre du POPAC / Anru 2. Ceci favorisera la dynamique de mixité sociale et la revalorisation du patrimoine.

Les réhabilitations de logements publics sont financées pour une majorité de logements dans le cadre du droit commun de la Métropole et de l'Etat. L'ANRU est sollicitée pour les 21 logements de l'OPAC 38 sur la copropriété Champberton et sur les 80 logements de 4 Seigneurs de l'OPAC 38 dans le cadre du réabondement.

Les réhabilitations des logements privés seront accompagnées pour Renaudie dans le cadre d'un POPAC et de 3 OPAH-CD pour les copropriétés les plus fragilisées, par un dispositif adapté de la Métropole et de la Ville pour les 12 copropriétaires privés de la copropriété Champberton.

Parallèlement, deux axes de diversification résidentielle sont mis en œuvre :

- La construction de 68 logements neufs sur l'opération Voltaire dont 34 en accession libre par Grenoble Habitat et 34 en accession sociale par Dauphilogis avec la proposition de 18 forfaits ANRU.
- L'ouverture à la vente de 138 logements sociaux après réhabilitation sur différents secteurs du quartier.

RENAUDIE - CHAMPBERTON - LA PLAINE

Nbre lgts	*LLS*	*Loc Libre*	*Accession*	*Lgts démolis*	*Nbre Lgts après démolition*	*Vente HLM*	*Lgts neufs*	*LLS neufs*	*Accession neufs*
1 103	*855*	*191*	*57*	*0*	*1 103*	*138*	*68*	*0*	*68*

Ces chiffres correspondent au périmètre PROJET, plus large que le périmètre QPV

A terme, le quartier devrait tendre vers 50% de logements sociaux (75% aujourd'hui) et passera d'un parc vieillissant et énergivore à un patrimoine aux performances thermiques BBC ou BBC+, avec une qualité urbaine retrouvée.

Ainsi, ce sont plus de 200 logements qui auront ou passeront à un statut privé (68 logements neufs en accession sur Voltaire et 138 logements sociaux réhabilités ouverts à la vente).

Le projet Voltaire livré en 2020 va bénéficier de la TVA à taux réduit, ce qui va permettre de dynamiser la commercialisation de ce programme tant pour les 34 logements en accession libre que pour les 34 logements en accession sociale. De plus, 18 forfaits ANRU sont sollicités pour l'accession sociale afin de favoriser un parcours résidentiel pour certaines familles du secteur et de garantir le succès de cette opération, à l'image de celle menée dans le cadre de l'ANRU 1 sur le secteur proche de La Plaine.

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Conditions de réussite de la stratégie de diversification résidentielle

La diversification résidentielle n'est véritablement réussie que si les logements trouvent un propriétaire ou un locataire. Les 32 logements en accession sociale de l'opération Chardonnet livrée en 2016 sont à ce jour presque tous commercialisés. Cette expérience permet d'être raisonnablement optimiste sur la réussite de cette dynamique de diversification.

De plus, la présence d'une cité scolaire rénovée est un argument fort pour inciter l'installation de nouvelles familles. Dans le cadre du PRU 1, le collège H. Wallon a été reconstruit et le lycée P. Néruda complètement rénové. La ville de Saint-Martin-d'Hères vient de finaliser l'agrandissement et la réhabilitation lourde du groupe scolaire Barbusse, accompagné d'un fort projet éducatif.

Les nouveaux ménages pourraient aussi être attirés par la reprise économique qui a lieu sur Etienne Grappe, en débutant avec l'ouverture d'un cabinet médical en septembre 2017. Le cadre de vie, la tranquillité publique sont aussi des arguments de vente. Aussi, la ville travaille sur la reconquête des espaces publics et des locaux d'activité. L'ouverture en septembre 2017 du cabinet médical conjugué à la réhabilitation de l'espace public permet de développer une réelle dynamique, même si elle reste fragile en raison de la présence forte du trafic illicite.

En matière de tranquillité publique, la ville travaille en lien étroit avec la police nationale. Les bailleurs ont mis en place un dispositif de présence tranquillité. Afin de renforcer les capacités d'actions, la ville expérimente la vidéo surveillance depuis 2018, d'abord sur le secteur Etienne Grappe.

Projet des Villeneuves

- Garantir le maintien du couple loyer + charges pour les locataires en place par la maîtrise des charges à travers l'amélioration de la performance énergétique, tout en permettant une augmentation modulée pour les logements libérés pour cause de travaux ou autre, et ainsi concourir à la diversification des niveaux de loyers ;
- Permettre la montée en gamme de secteurs situés en frange de quartier ;
- Diminuer la proportion de T4 et plus en étudiant des restructurations de logement dans le cadre des réhabilitations lourdes, ou par le biais des attributions (déclassement de faux T4, …) ;
- Poursuivre la restructuration-réhabilitation du patrimoine (principe de segmentation pour tendre vers des ensembles autonomes de plus petite taille) afin de créer les conditions d'une évolution des statuts à terme par la vente HLM ;
- Poursuivre et élargir l'action sur le peuplement initiée aux 40 et 50 galerie de l'Arlequin à l'échelle des deux QPV, dans le cadre de la CIA. Ainsi qu'exposé au chapitre 6, les actions d'accompagnement mises en place dans le cadre de l'expérimentation lancée en 2017 contribuent aux plans d'actions en cours d'élaboration ;
- Engager la réhabilitation des franges des QPV préalablement à toute programmation des fonciers mutables en périphérie.

La priorité de la stratégie habitat va au secteur de l'Arlequin. L'articulation entre une réhabilitation très ambitieuse du patrimoine public de l'Arlequin et le Plan de Sauvegarde de l'Arlequin destiné aux logements privés est un des aspects fondamentaux du projet.

VILLENEUVES :

ARLEQUIN - VO – GEANTS

Nbre lgts	*LLS*	*Loc Libre / accession*	*Lgts démolis*	*Nbre Lgts après démolition*	*Lgts neufs*	*LLS neufs*	*Loc libres neufs*
5 514	*3 810*	*1 704*	*303*	*5 211*	*90*	*0*	*90*

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

ESSARTS - SURIEUX

Nbre lgts	*LLS*	*Loc Libre / accession*	*Lgts démolis*	*Nbre Lgts après démolition*	*Lgts neufs*	*LLS neufs*	*Loc libres neufs*
2 568	*2 177*	*391*	*192*	*2 376*	*90*	*0*	*0*

TOTAL

Nbre lgts	*LLS*	*Loc Libre / accession*	*Lgts démolis*	*Nbre Lgts après démolition*	*Lgts neufs*	*LLS neufs*	*Loc libres neufs*
8 082	*5 897*	*2 095*	*495*	*7 587*	*90*	*0*	*90*

Ces chiffres correspondent au périmètre PROJET, plus large que le périmètre QPV

Globalement, cette stratégie permettrait d'atteindre de manière progressive les objectifs suivants en termes de diversification de l'offre, soit une diminution de 6 points du taux HLM dans le QPV Villeneuve/Village Olympique et de 8 points pour le QPV Essarts-Surieux.

Article 5.2 La mobilisation des contreparties pour le Groupe Action Logement : des apports en faveur de la mixité

Les contreparties pour le groupe Action Logement visent à favoriser la mixité et la diversité de l'habitat en amenant une population nouvelle de salariés et ainsi réduire les inégalités dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville visés par le NPNRU.

Les contreparties mises à disposition du groupe Action Logement au titre de la présente convention pluriannuelle de renouvellement urbain correspondent à :

- 8.000 m² de droits à construire (surface de plancher développée) prenant la forme de terrains cédés à l'euro symbolique et transférés en pleine propriété à Foncière Logement ou à un ou plusieurs opérateur(s) auxquels Foncière Logement aura transféré ses droits. Sur ces fonciers aménagés, tout type et gamme de produits pourront être développés à l'exception de logements locatifs sociaux. Au minimum 30% de logements locatifs libres devront être réalisés sauf décision contraire de Foncière Logement.

- et à 596 droits de réservation de logements locatifs sociaux pour 30 ans, correspondant à 17,5% du nombre de logements locatifs sociaux dont la construction ou la requalification est financée par l'Agence, ou le cas échéant par d'autres financeurs (notamment FEDER et LBU), dans le cadre de la présente convention pluriannuelle. Ces droits se répartissent en :

  - 67 droits de réservation correspondant à 12.5 % du nombre de logements locatifs sociaux construits hors QPV ;

  - 344 droits de réservation correspondant à 17.5 % du nombre de logements locatifs sociaux requalifiés en QPV ;

  - 185 droits de réservation correspondant à 20 % du nombre de logements locatifs sociaux requalifiés en QPV dont le coût serait supérieur à 45 000 € par logement.

Sont comprises dans ces chiffres les contreparties mises à disposition d'Action Logement au titre du protocole de préfiguration ; elles correspondent à :

- 1 droit de réservation correspondant à 12.5 % du nombre de logements locatifs sociaux construits hors QPV (SDH – Grosso Ravetto),

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

- 13 droits de réservation correspondant à 20 %du nombre de logements locatifs sociaux requalifiés en QPV et dont le coût est supérieur à 45.000 € par logement (Actis – 60 ouest Arlequin).

Sont également compris dans les 596 droits de réservation 57 droits de réservation relevant d'un financement d'opération au titre d'ITI-FEDER.

En amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux visés, ces droits de réservation accordés à Action Logement Services sont formalisés dans une convention ad hoc entre Action Logement Services et le ou les réservataires et organismes HLM concernés.

Ces droits de réservation doivent être cohérents avec la stratégie de relogement et d'attribution mentionnée à l'article 6 de la présente convention.

Ces contreparties et leurs modalités de mise en œuvre sont détaillées respectivement en annexe B1 et B2 à la présente convention pluriannuelle.

Les modalités techniques de suivi et de pilotage des contreparties en faveur du groupe Action Logement prévues par la convention tripartite entre l'État, l'Anru et Action Logement du 11 juillet 2018 pourront être précisées dans une instruction commune Action Logement – Anru.

Les modalités de mise en œuvre en matière de contreparties sous forme de droits de réservation de logements locatifs sociaux seront précisées par la circulaire du ministère chargé du logement, conformément à la convention tripartite et tiennent compte de la stratégie d'attribution définie à l'article 6 de la présente convention.

Détail par bailleur :

Projet Mistral

- ACTIS : 26 réservations au titre du financement de la réhabilitation du « U » par Actis
- ACTIS : 11 réservations au titre des constructions neuves

Projet Renaudie Champberton

- PLURALIS : 47 droits de réservation au titre de la réhabilitation de la résidence Champberton (financement ITI)
- OPAC 38 : 10 droits de réservation au titre de la réhabilitation des résidences Champberton et Potié (financement ITI)

Projet Villeneuves

- ACTIS : 63 réservations au titre du financement des réhabilitations de l'Arlequin et du Village Olympique (y compris 13 au titre du protocole de préfiguration (opération urgente 60 ouest Arlequin))
- SDH : 178 réservations au titre du financement des réhabilitations de l'Arlequin et du Village Olympique
- SDH : 96 réservations au titre du financement des réhabilitations des Essarts-Surieux
- SDH : 9 réservations au titre des constructions neuves (y compris 1 au titre du protocole de préfiguration (10 PLAI Grosso-Ravetto)
- OPAC38 : 109 réservations au titre du financement des réhabilitations des Essarts-Surieux
- OPAC38 : 15 réservations au titre du financement des constructions neuves
- CDC Habitat Social : 12 réservations au titre du financement des constructions neuves
- ADOMA : 20 réservations au titre du financement des constructions neuves

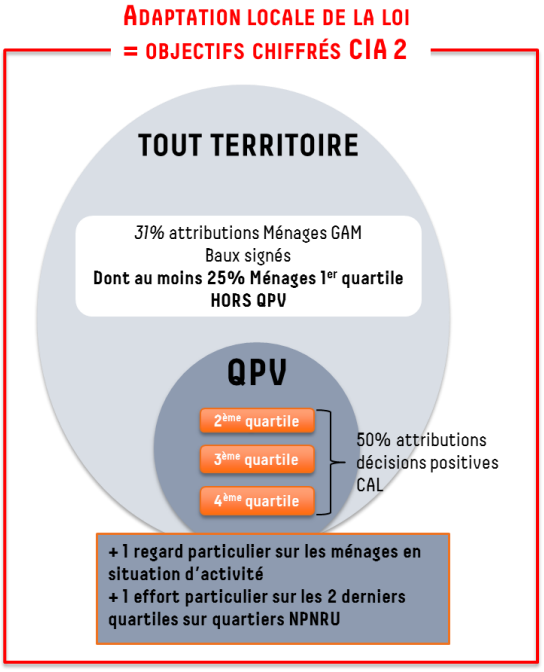
DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Article 6. La stratégie de relogement et d'attributions

La politique d'équilibre territorial et d'attribution des logements sociaux

La Conférence Intercommunale du Logement (CIL), issue des dispositions de la loi ALUR, a été créée sur le territoire métropolitain le 30 octobre 2015. Co-présidée par le Préfet et le Président de la Métropole, elle est organisée en 3 collèges (Collège 1: représentants des collectivités territoriales (maires des communes membres, président du conseil départemental, Métropole / Collège 2 : représentants des bailleurs sociaux et d'Action Logement / Collège 3 : représentants des associations de locataires et des associations œuvrant pour l'insertion des personnes défavorisées. Dans ce cadre ont été élaborés : le plan partenarial de gestion de la demande (PPDG) adopté le 24 mars 2017 et la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA), adoptée dans sa version consolidée le 6 juillet 2018 (annexée à la présente convention).

La CIA introduit les orientations en matière d'attribution et d'équilibre territorial définies par la Loi égalité et citoyenneté, et fixe des objectifs locaux renforcés visant à garantir l'accès au logement des ménages prioritaires locaux (« GAM »).



Sur les quartiers ANRU, les dispositions de la CIA sont plus ambitieuses que celles de la loi, et impliquent un effort particulier des partenaires en faveur de la mixité économique et sociale via :

- l'attribution de logements sociaux à des ménages actifs (au sens INSEE) (taux indicatif 30%),
- l'attribution en faveur des 50% les plus riches des demandeurs, via des expérimentations ciblées (ex : support de la vacance),
- une priorité reconnue aux ménages relogés opérationnels.

Un volet spécifique de la CIA est réservé aux quartiers Politique de la ville (volet 3 - une approche positive du peuplement des 10 Quartiers Politique de la ville). Il engage les acteurs à l'élaboration de plans d'actions en faveur de l'attractivité de chacun des quartiers QPV. Mené de façon pluridisciplinaire, ce travail vise à renforcer les actions existantes, à créer des pistes nouvelles, expérimentales ou innovantes (communication, produits logement…), en articulation avec les autres dispositifs ou démarches existantes comme les actions Contrat de ville ou Abattement

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

TFPB. Une recherche de financements autres est envisagée pour un co-financement d'actions innovantes, dont les enseignements seraient susceptibles d'être utiles à tout territoire engagé dans une démarche d'équilibre de peuplement. Ces plans d'actions, évolutifs et adaptés selon les besoins et réalités des territoires, engagent les acteurs sur 6 ans (durée de la CIA). Ces plans d'actions sont présentés en CIL et co-portés par la Métropole (service Gestion du logement social et de l'hébergement et service Politique de la ville et renouvellement urbain).

Un cadre global d'accompagnement à la mise en œuvre des objectifs d'attribution est défini par la CIA avec, notamment, la mise à disposition d'outils tels que :

- le contingent métropolitain pour favoriser le rapprochement offre-demande en tenant compte des objectifs de mixité pour les attributions au sein des QPV, et pour faciliter les relogements opérationnels hors quartier,
- la création d'Instances Locales de Suivi des Objectifs d'Attribution (ILSOA) ayant pour mission de suivre quantitativement et qualitativement les attributions réalisées sur le territoire métropolitain avec un focus spécifique sur les quartiers ANRU (atteinte des objectifs de mixité, point relogement opérationnel, suivi des plans d'actions en faveur de l'attractivité des QPV...).

Les principes du relogement et le partenariat mis en place sont inscrits dans la CIA. La mobilisation de l'ensemble des bailleurs présents sur le territoire, ainsi que des différents réservataires, sera assurée pour garantir un relogement de qualité pour les locataires concernés.

Le cadre opérationnel du relogement opérationnel

Le porteur de projet et les maitres d'ouvrage concernés par la présente convention pluriannuelle s'engagent, en matière de relogement, à :

- élaborer et participer à la mise en œuvre de la stratégie intercommunale de relogement des ménages dont le relogement est rendu nécessaire par une opération de démolition de logement social, de requalification de logement social ou de recyclage du parc privé liée au projet de renouvellement urbain,
- assurer aux ménages concernés un relogement de qualité prenant en compte leurs besoins et leurs souhaits, en leur donnant accès à des parcours résidentiels positifs, notamment en direction du parc social neuf ou conventionné depuis moins de 5 ans, et en maîtrisant l'évolution de leur reste à charge,
- conduire le plan de relogement de chaque opération le rendant nécessaire.

Les opérations de relogement opérationnel à l'échelle de l'intercommunalité ont mobilisé, dès le PNRU 1, un partenariat large, inter-bailleurs et inter-réservataires. La CIA a intégré et confirmé ce partenariat qui permet d'élargir de manière significative l'offre de logements mobilisables pour les ménages concernés par le relogement, dans et hors du quartier d'origine.

Les modalités de relogement opérationnel s'inscrivent dans le cadre des objectifs CIA, en tenant compte de la nécessité d'offrir un parcours résidentiel positif du point de vue des habitants dont on connaît l'attachement au quartier, mais à qui il convient de permettre également l'accès à des solutions de relogement hors QPV et dans d'autres communes.

Le NPNRU permettra ainsi à la Métropole et à ses partenaires de poursuivre la stratégie de relogement initiée, en s'appuyant sur l'accompagnement mis en place pour réinscrire les ménages en difficulté dans une dynamique d'insertion, et en mettant en place des modalités de travail avec les communes pour favoriser l'accueil des nouveaux habitants dans leur quartier.

Durant la convention ANRU, un rythme annuel d'environ 250 relogements par an est d'ores et déjà programmé, s'inscrivant dans un volume d'attribution métropolitain de 3 000 attributions par an.

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

L'élaboration systématique de chartes de relogement, établies avec les représentants des locataires concernés, permet de rassurer les locataires en fixant les modalités pratiques du relogement, de son accompagnement, ainsi que les engagements de chacun.

Un chargé de relogement sera mis en place par chaque bailleur (Actis, SDH, SCIC Habitat Rhône Alpes, OPAC 38) pour accompagner en proximité les ménages concernés par le relogement et construire avec eux un parcours résidentiel positif. La Métropole anime le réseau des chargés de relogement, afin de faciliter les échanges de pratiques, de garantir l'équité de traitement des ménages et la prise en compte dans le relogement des objectifs de rééquilibrage de l'occupation du parc social.

Des référents au sein de chaque bailleur et chaque réservataire seront identifiés, pour travailler en lien étroit avec les chargés de relogement sur la mobilisation d'une offre adaptée aux demandes exprimées par les ménages et à leurs ressources. L'accompagnement du relogement sera conduit de manière à élargir les possibilités de relogement pour les ménages en fonction de leurs souhaits.

Parallèlement, l'amélioration de l'information des demandeurs de logement sur le processus d'attribution se poursuit et est renforcée dans le cadre du plan partenarial de gestion de la demande. Elle s'appuie sur la méthode de travail mise en place par la ville de Grenoble avec le pôle habitat social grenoblois (dispositif unique d'accueil inter-bailleurs). La Métropole se positionne ainsi comme animateur du réseau métropolitain d'accueil des demandeurs.

Par ailleurs, initiée en 2015 par quelques bailleurs sociaux, la location active a été élargie en 2017 dans le cadre d'un pilotage métropolitain (protocole expérimental adopté en mai 2017). Cet outil a vocation à être mobilisé dans le cadre du relogement, de même que le dispositif d'accession sociale métropolitain, élargi en 2017 à l'accession dans le parc existant.

Enfin, la Métropole propose la mise en place d'un dispositif expérimental incitatif envers les agences immobilières pour faire évoluer les mises en location dans le parc privé. L'objectif de ce dispositif serait de permettre qu'une partie des mises en location du parc privé correspondent aux objectifs fixés dans le cadre de la CIA.

Les modalités de relogement et d'accompagnement social dans le cadre des projets de renouvellement urbain

Les modalités de travail partenarial mises en œuvre dans le cadre des projets du PNRU, fondées sur la mobilisation de l'ensemble des bailleurs sociaux et des différents réservataires ont été confirmées et sont inscrites dans la CIA, qui pose, en matière de relogement, les principes et objectifs suivants :

- Offrir des parcours résidentiels positifs, du point de vue des habitants.
- S'appuyer sur le relogement pour réinscrire les ménages en difficulté dans une dynamique d'insertion (Promotion sociale).
- Contribuer à la mixité sociale.
- Dans un objectif de mixité sociale, limiter le nombre de relogements par opération (neuve) à 50 % des mises en location.
- Proposer l'élaboration d'une charte de relogement avec les locataires.
- Respecter (dans la mesure du possible) le souhait des locataires.
- Faire trois propositions de relogement.
- Limiter l'impact financier du relogement pour les locataires.
- Prendre en charge les frais de relogement (ANRU).
- Donner la possibilité d'une représentation des habitants dans les instances de suivi de l'opération de relogement au niveau local.
- Faire des réunions publiques régulières de suivi avec les locataires concernés.

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

- Accompagner le relogement en proximité (permanences sur le terrain d'un chargé de relogement).
- Mobiliser l'ensemble de l'offre de logements à l'échelle de la métropole, notamment de l'offre à bas loyers, dont les PLUS-CD minorés et les PLAI.
- Elaborer un diagnostic partagé de la situation individuelle de chaque locataire (comme condition du positionnement d'un locataire sur un logement).

L'élaboration de chartes ou de protocoles de relogement, établies avec les représentants des locataires concernés, permet de rassurer les locataires en fixant les modalités pratiques du relogement, de son accompagnement, ainsi que les engagements de chacun.

La structuration du partenariat entre acteurs

Un-e chargé-e de relogement est mis-e en place par chaque bailleur (Actis, SDH, CDC Habitat Social, OPAC 38) pour accompagner en proximité et individuellement les ménages et construire avec eux un parcours résidentiel positif. La Métropole anime le réseau des chargés de relogement, afin de faciliter les échanges de pratiques, de garantir l'équité de traitement des ménages et la prise en compte dans le relogement des objectifs de rééquilibrage de l'occupation du parc social.

Des référents au sein de chaque bailleur et chaque réservataire ont été identifiés, pour travailler en lien avec les chargés de relogement sur la mobilisation d'une offre adaptée aux demandes exprimées par les ménages et à leurs ressources. L'accompagnement du relogement sera conduit de manière à élargir les possibilités de relogement pour les ménages en fonction de leurs souhaits.

Conformément à la CIA, Action Logement Services est partenaire du dispositif en mobilisant l'offre locative dont il dispose, située sur le territoire de Grenoble Alpes Métropole, afin de faciliter le relogement des salariés des entreprises du secteur assujetti concernés par les opérations de démolition des projets NPNRU, conformément à son objet social.

Le NPNRU permettra ainsi à la Métropole et à ses partenaires de poursuivre la stratégie de relogement initiée, en s'appuyant sur l'accompagnement mis en place pour réinscrire les ménages en difficulté dans une dynamique d'insertion, et en mettant en place des modalités de travail avec les communes pour favoriser l'accueil des nouveaux habitants dans leur quartier.

Durant la convention ANRU, un rythme annuel d'environ 250 relogements par an est d'ores et déjà programmé, s'inscrivant dans un volume d'attribution métropolitain de 3 000 attributions par an.

Article 7. La gouvernance et la conduite de projet

Article 7.1 La gouvernance

Le partage des responsabilités entre Grenoble-Alpes Métropole et les communes concernées est organisé de la façon suivante :

Pour l'ensemble des PRU :

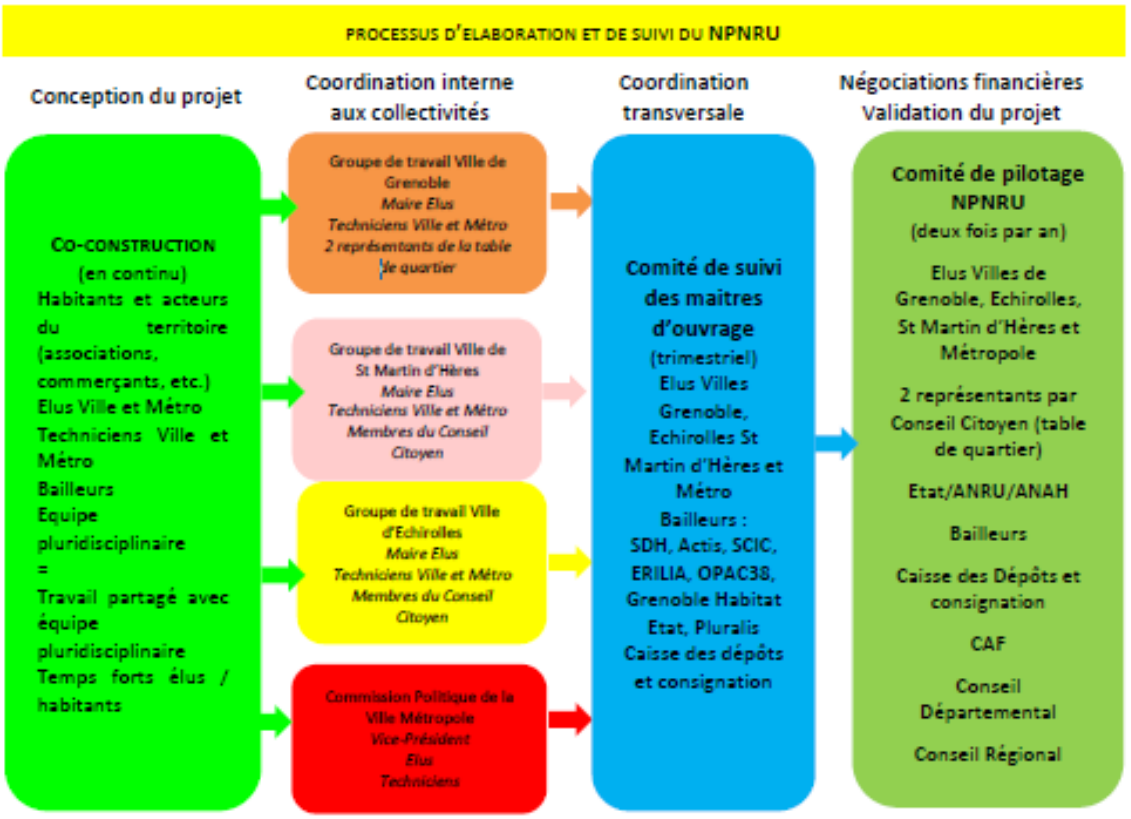
La gouvernance s'établit à différentes échelles. On trouve ainsi « en chapeau », le comité de pilotage du contrat de ville d'agglomération, puis le comité de suivi des projets de renouvellement urbain du territoire métropolitain au sein duquel sont traités les sujets et les actions développées dans le cadre de la convention ANRU. Ce comité de suivi ainsi que celui du contrat de ville alimentent le comité de pilotage ANRU pour des décisions, sur le fond et en lien avec la gestion de la convention.

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Pour les trois projets de renouvellement urbain des Villeneuves, de Mistral - Lys Rouge et de Renaudie - Champberton - La Plaine, la structuration de la gouvernance s'organise de la même manière. On trouve quatre niveaux nécessaires à l'élaboration et au suivi des NPNRU :

- Le niveau de co-construction du projet (qui associe pleinement les habitants et l'ensemble des acteurs concernés).
- Le niveau de coordination, interne aux collectivités (qui permet d'assoir les décisions dans un processus interne à chaque collectivité).
- Le niveau de coordination transversale (qui permet d'assurer la coordination des maîtrises d'ouvrage à un niveau local).
- Enfin l'étape de pilotage institutionnel (le Comité de pilotage ANRU).

La gouvernance du projet est partenariale et est organisée comme suit :



Des groupes de travail constitués de membres issus des différentes communautés d'acteurs du projet et du territoire viennent ensuite travailler de manière plus ciblée.

L'ensemble des programmes de renouvellement urbain est ainsi organisé de la même manière :

- Une gestion du projet à l'échelle du territoire et du quartier coordonne les groupes de travail organisés en fonctions des axes et orientations du projet (axe Projet urbain, axe Insertion, axe Développement économique…). Les comités de secteur ou de territoire coordonnent les acteurs de terrain (sur le volet équipements notamment).
- La Direction de projet (équipe mixte Ville/Métropole) organise la coordination de l'ensemble et assure le reporting aux élus et le lien avec le plus haut niveau décisionnel des bailleurs.
- Le comité de suivi est l'instance de suivi des projets réunissant les partenaires du projet (collectivités, Etat, DDT, Caisse des dépôts, Action Logement, bailleurs).

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

- Le comité de pilotage ANRU.
- Le comité de pilotage Contrat de Ville

Instances de pilotage du contrat de ville :

La compétence politique de la ville fait partie des compétences de la Métropole. Cette compétence est historiquement gérée au niveau intercommunal, mais a toujours maintenu une mise en œuvre à l'échelle communale. C'est le principe retenu pour la mise en œuvre du contrat de ville.

La rénovation urbaine a quant à elle été largement transférée à la Métropole. Seul le projet Renaudie - Champberton -La Plaine reste à charge de la ville de Saint-Martin-d'Hères, afin d'assurer la continuité d'un processus long, initié dans le GPV et qui se concrétise aujourd'hui, notamment par l'acquisition d'une grande copropriété privée (Champberton). Ce projet participe pleinement à la stratégie métropolitaine de renouvellement urbain, au sein de la même équipe technique et de la même gouvernance. Il s'inscrit également pleinement dans le contrat de ville d'agglomération.

Le COPIL du contrat de ville intègre de fait la dimension PRU. Les conventions ANRU deviennent des annexes du contrat de ville métropolitain. Les conseils citoyens, les élus et équipes référentes des PRU siègent aux instances de pilotage et de gouvernance du contrat de ville.

PIA :

Le pilotage du PIA est métropolitain. La Mission renouvellement urbain assure la coordination de ce programme. Un Comité technique permet aux différents maîtres d'ouvrages de se rencontrer et de partager l'avancement du programme. Des groupes techniques par axe se réunissent trimestriellement. Des élus référents suivent le projet, dont le rendu compte se fait à la fois en comité de suivi et en comité de pilotage ANRU.

Article 7.2 La conduite de projet

Pour assurer la coordination des maîtres d'ouvrage et le bon déroulement et enchaînement des différentes opérations ainsi que l'ordonnancement général du projet à mener, Grenoble-Alpes Métropole conduit le pilotage opérationnel du projet. Il mobilise pour cela :

- Cinq postes sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine : soit quatre postes pour le projet Villeneuves (un poste de direction de projet et trois postes de chargés de mission : 1 ETP renouvellement urbain, 1 ETP concertation et communication, 1 ETP « 1% insertion ») et un poste de direction de projet Mistral-Lys rouge (1 ETP)
- Trois postes sous maîtrise d'ouvrage communale, ces personnels étant pleinement intégrés aux équipes projets constituées par la Métropole pour le renouvellement urbain (Mission Villeneuve et Mission RU). Ces postes correspondent à 1 ETP pour la Ville d'Echirolles (chef de projet et concertation), 1 ETP pour la Ville de Grenoble (chef de projet et concertation), et 2x0,5 ETP pour la Ville de Saint-Martin-d'Hères (direction de projet d'une part et chargé-e de mission concertation d'autre part)

La Mission Renouvellement urbain de la Métropole rassemble les directions de projets de l'ensemble de l'agglomération, que les agents soient métropolitains ou communaux. C'est une équipe constituée autour du directeur de la Mission RU métropolitaine qui rassemble la direction de projet Villeneuves, la direction de projet Mistral - Lys Rouge et la direction de projet Renaudie - Champberton - La Plaine.

Elle est positionnée au sein de Direction Générale Ajointe à la Cohésion Sociale et Urbaine, au même titre que la Direction Insertion Emploi et que le service Politique de la Ville et Cohésion Sociale.

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Spécifiquement constituée pour coordonner la mise en œuvre d'un projet de renouvellement urbain social et environnemental à l'échelle intercommunale, la Mission Villeneuves se réunit tous les mois. Elle est organisée autour d'une dizaine d'agents métropolitains et communaux, dont les agents du service Politique de la Ville Cohésion sociale, en charge du Contrat de ville, mais aussi les Directions thématiques (Habitat et Foncier, Développement économique, Insertion et Emploi) et des chargés de renouvellement urbain des bailleurs sociaux. Chacun coordonne un des axes de travail suivants :

- les 4 axes retenus pour le projet : attractivité (projet urbain, aménagement, habitat, développement économique et commercial), éducation, emploi / insertion et enfin proximité (où l'on retrouve non seulement la GUSP mais également l'ensemble du volet social et d'amélioration des conditions de vie des habitants).
- les axes transversaux : innovation, participation des habitants
- la direction de projet et le suivi administratif et financier

Pour garantir l'ambition et la qualité du projet tout au long de sa mise en œuvre (et tout particulièrement en matière de qualité urbaine, architecturale et paysagère), chaque site dispose d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (architecte-urbaniste en chef).

Pour les Villeneuves, cette mission d'AMO est confiée à un groupement pluridisciplinaire dont le mandataire est l'agence d'architectes Passagers des Villes. Il regroupe des compétences de « production » (conception urbaine, paysage-VRD, développement durable, concertation/co-production) et « d'ensemblier » (développement économique, habitat/peuplement). Suite à l'élaboration du plan-guide, ce groupement sera chargé en phase opérationnelle de la présente convention du suivi de la mise en œuvre du projet dans son ensemble, avec des missions plus classiques d'urbaniste en chef (évolution du plan guide, cahiers des charges de maîtrise d'œuvre, etc.).

L'OPCU sera assurée en interne par les directeurs de projets. La gestion des risques juridiques et financiers est confiée aux services compétents de la Métropole.

Article 7.3 Le pilotage opérationnel

Le pilotage est similaire sur l'ensemble des projets :

Coordonnés par le Président de la Métropole, C. Ferrari, des élus métropolitains référents pour chaque projet:

- Villeneuves : E. Piolle et R. Sulli
- Renaudie - Champberton - La Plaine : D. Queiros
- Mistral - Lys Rouge : E. Martin

Coordonnés par le responsable métropolitain du renouvellement urbain, E. Ruiz, un-e Directeur-trice de projet pilote chaque équipe projet :

- Villeneuves : S. Commiot
- Renaudie - Champberton - La Plaine : C. Ravel
- Mistral - Lys rouge : E. Poncet

Sous la direction du Directeur-trice de projet, pour chaque projet, un urbaniste en chef.

Sous la direction du Directeur-trice de projet, pour chaque projet, une équipe projet composée d'agents de la Métropole et des communes concernées.

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Sous la direction du Directeur-trice de projet, pour chaque projet, une équipe « mission », composée des agents spécifiquement en poste sur les projets ou mis à disposition par les services de droit commun, ainsi que des référents renouvellement urbain des bailleurs partenaires.

Au sein de chaque territoire, un responsable de territoire (agents communaux), en charge des questions de proximité et du lien avec les thématiques du contrat de ville.

Agents Métropolitains référents (temps dédié, variant entre ½ et 1 ETP par poste) pour les projets en date du 1er janvier 2019 :

- Développement économique et commercial : V. Roux-Latour et F. Dantona
- Insertion et emploi : J.L. Sanvoisin
- 1% Insertion : M. Ettori
- Politique de la ville (en transversalité) : S. Caen
- Sécurité et prévention : E. Bolusset
- Habitat : E. Frezza
- Conduite d'opération : S.Ferreux
- Participation et Concertation : A. Haller
- Communication : recrutement en cours
- Administration et finances : T. Pelletier
- Renouvellement urbain : L. Favier et J.P. Hunyadi
- Plan de Sauvegarde : B. Lalire
- Evaluation-observation : A. Berthaud

Référents « Directions de Territoires » et référents PRU au sein des communes concernées (temps dédié, variant entre ½ et 1 ETP par poste) :

- Villeneuves : S. François (Ville de Grenoble) et A. Huet (Ville d'Echirolles)
- Renaudie - Chamberton - La Plaine : A. Gillard
- Mistra- Lys Rouge : B. Wagnon

Référents Bailleurs :

- SDH : Marion Eléouet
- OPAC 38 : Théo Vincent
- Actis : Chloé Oréglia
- CDC Habitat Social : Lucile Barou
- Adoma : Lucile Montérémal

Sur les questions de GUSP et d'égalité Femme-Homme, les équipes bénéficient du soutien spécifique des centres de ressources métropolitains en place sur le territoire.

L'ensemble des services de droit commun sont mobilisés autant que de besoin. A ce titre, les QPV des deux Villeneuves ont été déclarés d'intérêt métropolitain par délibération du conseil métropolitain. La reconnaissance des projets ANRU1 et ANRU2 comme « marqueurs de mandat » pour la Métropole consolide leur caractère prioritaire dans la mobilisation des moyens humains et financiers.

Au sein des bailleurs, des chargés de mission ont été désigné comme référents des projets. Ils ont pour mission de piloter la coordination interne des PRU, au sein de chaque structure. Ils sont membre des équipes projets. Ils font le lien avec les autres maîtrises d'ouvrages et la direction de projet. Ils participent aux comités de suivi et aux COPIL. Ils font le lien avec les locataires. Ils ont un rôle essentiel dans la communication du projet et dans la déclinaison du dispositif dit « 1% insertion », pour que leur propre structure puisse être partie prenante de cette démarche volontariste. Sur les questions de tranquillité et sécurité, ils font également le lien avec les services concernés et

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

s'assurent que les maîtrises d'œuvres mettent bien en œuvre les démarches de prévention situationnelle et d'association des groupes référents lors des phases de conception des réhabilitations et constructions

Article 7.4 La participation des habitants et la mise en place des maisons du projet

Grenoble-Alpes Métropole, en lien avec les maitres d'ouvrage, s'engage à mener une démarche de co-construction avec les habitants tout au long du projet de renouvellement urbain.

Dans la formulation des projets d'ensemble et des plans-guides, le processus de mobilisation et d'association a été large et s'est décliné de plusieurs manières, de la réunion publique, aux ateliers et autres « micro-réunions », afin de toucher le maximum de personnes et de diversifier les point des vues.

Cette étape passée, il est important de proposer un processus en continu, sur les phases de conception et de réalisation des futures opérations.

Il s'agit également d'associer les usagers aux phases de conception des opérations en phase pré-opérationnelle et en phase de mise en œuvre.

Cela se décompose en huit principaux points :

- Associer les habitants-usagers dans les phases de conception des projets immobiliers ou d'aménagement. Cela se fait d'une part avec le dispositif des groupes référents, qui demande que par voie contractuelle les maîtres d'ouvrages imposent aux concepteurs de consulter et d'associer les habitants usagers en phase esquisse et APD. Les groupes référents seront constitués préalablement et spécifiquement à chaque projet, selon son rayonnement et sa nature (logements, commerces, espace de proximité…). D'autre part pour chacun des projets d'aménagement des espaces publics des dispositifs spécifiques seront mis en place (réunions, ateliers, expérimentations, marche-diagnostics etc…) associant les habitants, en premier lieu les conseils citoyens et tables de quartier.
- Développer les projets participatifs qui associent les habitants et permettent de co-concevoir notamment l'espace public, en particulier en phase de préfiguration (mobilier, espaces publics, jardins partagés,…).
- Aborder les questions de gestion urbaine et de proximité de manière la plus efficace possible (expérimentations de gestion de la réclamation, d'information chantier, de guichet unique de gestion urbaine avec la mise en place de l'agence du quotidien…).
- Animer les maisons du projet sur toute la durée de la convention. Chaque quartier concerné a une maison du projet, qui sera renforcée en phase de mise en œuvre. Des permanences sont assurées par les agents de collectivités. Les maisons du projet sont des lieux références pour l'information au quotidien de l'avancée du projet (relogements, travaux, événements…). Ce sont des lieux qui peuvent accueillir des réunions avec les habitants.
- S'associer et produire de l'évènementiel pour faciliter le vivre ensemble, valoriser l'image des quartiers et promouvoir le territoire
- Développer un partenariat avec les universités (Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine, Ecole Nationale d'Architecture de Grenoble, Institut d'Etudes Politiques de Grenoble) pour associer les étudiants et enseignants chercheurs aux études et réflexions sur la mémoire, le devenir et la promotion des territoires concernés par les PRU. Ils constituent un volet important d'un travail de renfort des compétences des conseils citoyens et une source d'inspiration et d'innovation pour le territoire. Un espace collectif de projet, pouvant associer les habitants et les universités est en réflexion et trouvera sa place au cœur de la Centralité Sud.
- S'appuyer sur les dynamiques habitantes et associatives, en lien ou au travers des actions du contrat de ville, pour faciliter le lien social et l'appropriation du projet (mémoire, suivi des relogements, appropriation de l'espace public, groupes de co-construction, projets audio-visuels,…).

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

- Mettre en œuvre un processus évaluatif, en continu, qui associe les habitants.

Enfin, pour accompagner cette dynamique de concertation et faciliter la mobilisation des publics, une stratégie globale et un plan d'actions de communication partagés ont été définis en phase de protocole.

La mise en œuvre de ce plan de communication est un enjeu important pour l'appropriation du projet, de son contenu et de son calendrier par les habitants et les acteurs du territoire. Les outils à développer dans la durée de la convention sont nombreux pour alimenter les maisons du projet et diversifier des supports pédagogiques d'information et de dialogue (plaquettes, site web dédié au projet, newsletter, vidéo, événementiel, relations presse, panneaux de chantier…).

Article 7.5 L'organisation des maîtres d'ouvrage

Le dispositif d'organisation inter-maître d'ouvrages se décline schématiquement ainsi :

- Une instance de pilotage politique resserrée, associant les DG des bailleurs.
- Un comité de pilotage ANRU
- Un comité de suivi (avec tous les représentants des financeurs et des maîtrises d'ouvrage), pour le suivi opérationnel général des 3 PRU
- Une équipe projet par PRU, sous pilotage métropolitain, en association avec les villes et les bailleurs.

Pour la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain et pour tenir compte de la volonté de le réaliser rapidement, les maîtres d'ouvrage ont décidé chacun en ce qui les concerne d'organiser leurs équipes de la façon suivante :

Référents projets pour les PRU, par maîtres d'ouvrage :

- Référents élus et DG des organismes HLM :
  - Métropole : C. Ferrarri
  - Ville de Grenoble : E. Piolle
  - Ville d'Echirolles : R. Sulli
  - Ville de Saint-Martin-d'Hères : D. Queiros
  - Actis : S. Duport-Rosand
  - SDH : P. Dudonné
  - OPAC38 : I. Rueff
  - CDC Habitat : A. Canova
  - Adoma : J-P. Clément

- Référents techniques des maîtres d'ouvrages :
  - Métropole : E. Ruiz
    - Villeneuves : S. Commiot
    - Mistral - Lys Rouge : E. Poncet
  - Ville de Saint-Martin-d'Hères : C. Ravel
  - Ville d'Echirolles : A. Huet
  - Ville de Grenoble : S. François
  - Actis : B. Servant-Bordas
  - SDH : M. Eleouet
  - OPAC 38 : T. Vincent
  - CDC Habitat Social : L.Barou
  - ADOMA : L. Montérémal

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

- Dans le cadre du PIA :
  - Métropole : E. Ruiz
  - Régie de Quartier : M. Gravellier
  - Fondation Georges Boissel - Arbre Fruité : L. Ortovent
  - CCIAG : R. Bouvier
  - SDH : A. Pinchart
  - Actis : P. Payrard

Le PDS de l'Arlequin et le POPAC Renaudie :

Le pilotage et l'animation sont assurés par la Métropole (chef de projet dédié). Ce dispositif associe étroitement les syndics et les conseils syndicaux des copropriétés. Il fait le lien avec le NPNRU, pour les interactions avec le volet habitat et le projet urbain dans son ensemble, notamment les espaces publics. La DDT est également très présente, au travers de sa Direction de l'Habitat qui gère le lien à l'Anah centrale, ainsi qu'à l'ANRU.

Le PIA :

Le pilotage est assuré par la Métropole, en lien avec les maîtres d'ouvrages concernés. Sur ce point notamment, la DDT assure un rôle central dans la coordination avec l'ANRU.

Le volet Habitat :

Au-delà des dispositifs habituels, gérés dans le cadre du droit commun habitat, la Direction « Habitat et Foncier » de la Métropole joue un rôle d'ensemblier et de coordinateur, en assurant également le lien essentiel à la CIA et au PLH. De plus, la gestion des PDS et du POPAC est également assurée par cette Direction, en lien avec la DDT.

Pour gérer les spécificités des PRU, les équipes projets se réunissent tous les mois pour assurer une coordination étroite et transversale. Une coordination sur deux est dédiée aux thématiques Habitat. Par ailleurs, la Direction du PRU (Métropole) organise tous les mois une réunion de coordination avec les DG des bailleurs concernés, afin de faire le point sur les sujet nécessitant des arbitrages au plus haut niveau (ventes HLM, dispositif 1% insertion, exonération TFPB...).

Le volet espace publics et proximité :

Alors que les processus de GUP étaient particulièrement aboutis, dans une agglomération très volontariste sur le sujet, avec un Centre de ressources GUSP et un projet URBACT dédiés à ce sujet, le passage en Métropole a profondément bouleversé les organisations. Les processus de GUP sont en totale refonte, ce qui nécessite une coordination accrue. Le cadre est en reconstruction, afin d'optimiser la réactivité des interventions suite aux incivilités et d'accompagner la gestion des transferts de compétences et de patrimoine. Chaque territoire a mis en place ses propres dispositifs, dans le cadre d'une convention d'objectifs en la matière. L'innovation est toujours le moteur, en particulier lors de cette époque de bouleversements organisationnels, avec notamment la mise en place expérimentale de l'Agence du Quotidien sur le secteur Essarts – Surieux.

Le volet social :

Les services de droit commun concernés (éducation, santé, culture...) ont très largement été mobilisés lors de la phase de protocole de préfiguration. Ils sont désormais organisés, pour chaque commune, de manière centrale et de manière territorialisée, afin de contribuer dans leurs politiques au PRU. Le volet éducation, avec la mise en œuvre des dédoublements de classes et le développement d'espaces d'accueil parents - élèves, tout comme le volet santé, avec la réalisation d'une étude d'Evaluation des Impacts sur la Santé (EIS), illustrent cette prise en charge des politiques de droit commun, au-delà des seules actions développées dans le contrat de ville.

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Le Contrat de Ville métropolitain :

La gouvernance des PRU est intégrée au contrat de ville. La programmation du contrat de ville est analysée par les chargés de missions thématiques de la Métropole, les délégués du Préfet, les directeurs de territoires, les chargés de mission politiques de la ville communaux et bien sûr les conseils citoyens, qui sont des interlocuteurs privilégiés des PRU. Le lien est très étroit et pour optimiser cette transversalité, la Mission Rénovation Urbaine de la Métropole étant localisée au sein de la même direction générale adjointe que le service Politique de la Ville (la DGA Cohésion Sociale et Urbaine).

Le développement économique et commercial :

Le développement économique est un élément central des PRU. Sur Renaudie, l'accompagnement de l'offre de santé est au cœur de la restructuration des aménagements urbains et la reprise des espaces publics contribue à faciliter l'implantation d'activités sur rue. Au cœur du projet Mistral, en collaboration avec l'EPARECA, la démarche de regroupement des activités (équipements et commerces) au croisement de l'avenue Rhin Danube et de la rue Anatole France, vient parachever un projet initié dans l'ANRU 1.

Sur les Villeneuves, la création (galette commerciale en cœur de quartier des Essarts) ou la restructuration complète (place du marché de l'Arlequin) des polarités commerciales traduisent l'ambition du projet sur l'offre de services en proximité et l'amélioration de la qualité de vie au quotidien.

La politique environnementale :

La dimension environnementale se traduit par une ambition forte sur la performance énergétique des bâtiments, un travail sur les espaces publics (sobriété et qualité de gestion), la prise en compte de l'impact sur les déterminants de santé et les questions de la mobilité. La labellisation éco-quartier est une opportunité pour mettre en cohérence tous ces engagements et les traduire en réalités opérationnelles.

Le projet Métropolitain et les centralités métropolitaines :

Les PRU sont clairement identifiés comme des territoires à enjeu métropolitain dans le PLUI. Les QPV des Villeneuves ont même été déclarés d' « intérêt métropolitain », au sein d'un vaste territoire de projet, dit Centralité Sud (lui-même d' « enjeu métropolitain » et qui sera prochainement déclaré d' « intérêt métropolitain »). Il s'agit ainsi d'intégrer pleinement ces quartiers dans le projet de développement métropolitain, et non pas de les traiter dans une simple démarche de « rattrapage ».

Article 7.6 Le dispositif local d'évaluation

En lien avec les dispositions du contrat de ville, le porteur de projet s'engage à mettre en place un dispositif local d'évaluation comme outil de pilotage du projet de renouvellement urbain. Ce dispositif intègre le suivi physique et financier du projet, le suivi des objectifs urbains du projet (cf. article 2.2) et la mesure des impacts du projet à moyen et long terme. Il contribue ainsi au suivi du projet tel que prévu à l'article 12 de la présente convention.

Ce dispositif local d'évaluation peut contribuer à nourrir également l'évaluation nationale du NPNRU. À cet effet, les signataires s'engagent à faciliter le travail du CGET portant sur l'évaluation du programme.

Dispositif d'évaluation :

Le dispositif d'évaluation est coordonné aux autres dispositifs d'évaluation métropolitains :

- Evaluation du contrat de ville métropolitain
- Evaluation de la CIA

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Il est également coordonné avec les enquêtes usagers réalisées dans ces cadres. Le pilotage est assuré par la MSIP (Mission Stratégie et Innovation Publique) de la Métropole, qui pilote l'ensemble des dispositifs évaluatifs et d'enquêtes cités ci-dessus. Le processus évaluatif est construit sur un nombre limité de questions évaluatives, en lien avec les objectifs fondamentaux poursuivis par les PRU :

- Attractivité résidentielle et scolaire
- Peuplement et mixité sociale
- Qualité de l'offre de services
- Accès à l'emploi
- Intégration au grand territoire et projet métropolitain

Principes de la démarche évaluative :

La démarche d'évaluation en continu du NPNRU comprendra des outils de suivi, d'évaluation et d'observation avec les objectifs de :

- Développer des outils pour évaluer, mesurer l'état de la réalisation du projet en cours et ses effets sur le quartier et ses habitants
- Suivre un ensemble d'indicateurs qui enrichira la connaissance de la situation du quartier, de ses habitants, et son évolution
- Intégrer les indicateurs de bien-être dans la démarche évaluative globale.

Cette démarche sera portée en interne en coordination avec les services politique de la ville et évaluation, avec l'appui ponctuel de prestataires externes. Elle s'étendra sur les 7 prochaines années de mise en œuvre du projet (2018-2024) avec un temps fort à mi-parcours (2022).

Enjeux de l'évaluation :

- Réaliser des évaluations sur les différents axes du projet et sur toute la durée du projet
- Jouer un rôle d'ensemblier des démarches évaluatives en cours dans les différentes politiques publiques à l'œuvre sur les Villeneuves et de toutes démarches produisant de la connaissance sur ce territoire
- Approfondir les liens entre le projet urbain et social et favoriser les échanges et la réflexion entre professionnels

Cadre général dédié à l'évaluation

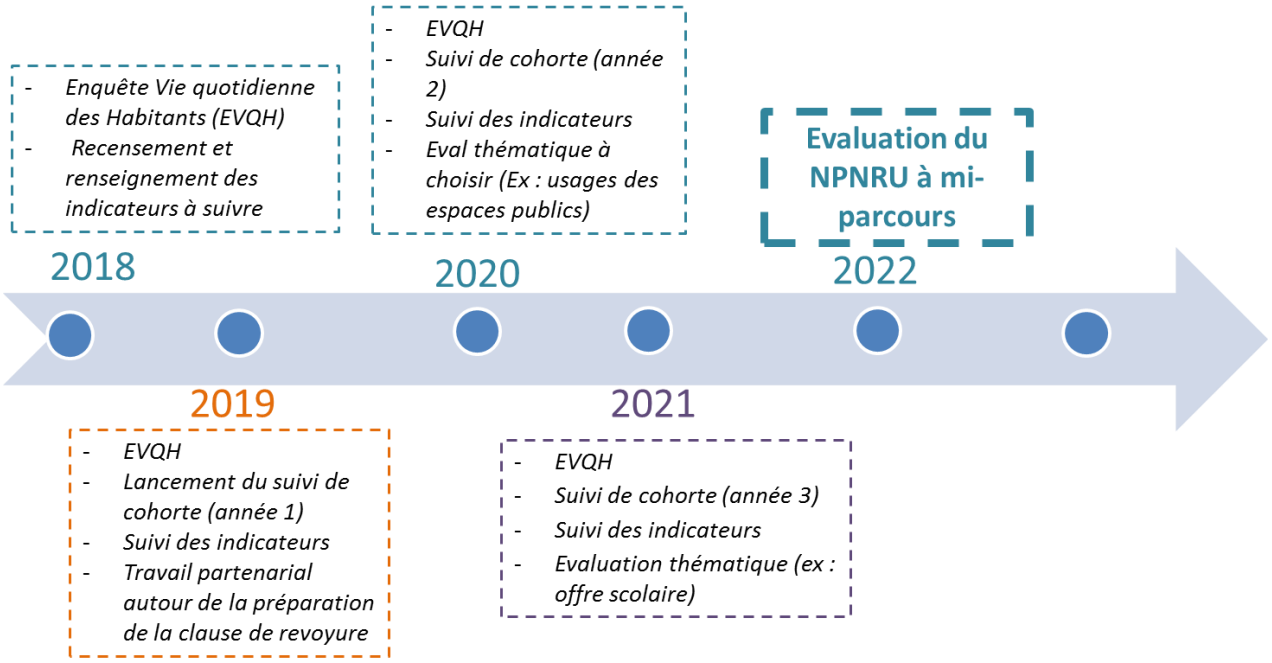
Un suivi annuel ou biannuel du projet à travers :

- Le tableau de bord des quartiers (thématiques et Ecoquartier)
- Le suivi de cohorte (PIA)
- L'enquête vie quotidienne des habitants (EVQH), outil d'observation de la Politique de la Ville
- Chaque année (ou tous les 2 ans), une évaluation sur un projet ou une thématique en particulier
    - ➔ *Exemples de sujets d'évaluation : offre scolaire, indicateurs de bien vivre, monographie d'équipements, usages des espaces publics*

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

- En 2019 : un travail partenarial pour déterminer la méthode, les objets et les modalités d'évaluation pour alimenter le bilan à mi-parcours et la clause de revoyure.

Chronologie prévisionnelle, d'ici 2022 :



Voir en annexe A6 les tableaux d'indicateurs par quartier

Article 8. L'accompagnement du changement

Article 8.1 Le projet de gestion

On peut considérer que la GUP est entrée dans le fonctionnement de droit commun des différentes structures concernées (notamment les Métropole, les Villes et les bailleurs). La Métropole s'est dotée depuis 2007 d'un pôle ressources métropolitain sur la GUSP. Il faut également noter que la Métropole et plusieurs communes de son territoire ont été « *Lead Partner* » d'un projet URBACT (USER) portant sur la prise en compte des usagers dans la conception et la gestion des espaces publics. La GUP est donc une préoccupation centrale dans les PRU de la Métropole de longue date. Toutefois, le passage en Métropole suite à la loi MAPTAM a considérablement modifié les fonctionnements et coordinations entre les acteurs concernés. Si le territoire s'est doté courant l'ANRU1 d'une charte GUP, il faut apporter des évolutions à celle-ci. Ce sera le travail de plusieurs années pour stabiliser les nouveaux fonctionnements, et la charte en vigueur est donc appelée à évoluer en cours de convention.

Dans le cadre du contrat de ville, pilier « cadre de vie » :

Le Contrat de ville de Grenoble-Alpes Métropole se base sur les principaux enjeux suivants, en matière de gestion urbaine et sociale de proximité :

- Reconnaître la gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) comme un outil de développement social, de participation et de reconnaissance des habitants en s'appuyant notamment sur les animations et outils proposés par le Centre de Ressources GUSP métropolitain
- Mettre les habitants en situation de comprendre les enjeux du projet urbain et de contribuer à sa définition et à sa qualité

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

- Elargir l'approche du « logement » à celle de l' « habitat », en intégrant les espaces de proximité dans cette logique
- Valoriser les métiers de gestion urbaine et sociale de proximité, soutenir et qualifier les professionnels
- Développer une culture commune entre élus, professionnels et habitants (mise en réseau d'acteurs et Centre de ressources GUSP)
- Consolider les démarches de GUSP, en intégrant les actions entreprises par les organismes HLM dans le cadre de la convention d'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière

Il définit plusieurs objectifs opérationnels :

- Impliquer les habitants comme acteurs et coproducteurs de leur cadre de vie
- Améliorer la qualité de la vie quotidienne
- Produire une gouvernance et une co-construction en continu des PRU et des projets de territoire
- Produire un projet urbain moins figé, qui accepte des adaptations
- Consolider l'accompagnement social sur la durée, dans toutes les approches d'habitat (réhabilitations, relogements opérationnels, mobilité résidentielle…)
- Favoriser l'innovation sociale et l'expérimentation

Domanialités et modalités de gestion :

La question de domanialités est essentielle et se pose de manière très différente selon les quartiers. Sur le quartier Mistral - Lys Rouge, une procédure de ZAC a permis de définir des assiettes foncières, visant à reformater le parcellaire et à créer des îlots résolument mutables. Sur le quartier Essarts Surieux, dans le cadre des procédures de renouvellement urbain précédent l'ANRU et dans la lignée du dispositif HVS, le foncier était redevenu public, afin de limiter l'impact sur les charges. Dans le PRU proposé, certains immeubles seront résidentialisés afin de proposer des modalités de gestion et de fonctionnement spécifiques. Sur le quartier de l'Arlequin, un travail de clarification foncière est en cours. Le PRU permettra de préciser les propriétés foncières et les modalités de gestion à terme (création des halls notamment). Sur le quartier des Géants, une intervention sur les halls permettra de délimiter précisément les secteurs d'intervention pour les équipes de gestion. Sur le quartier Renaudie, la question foncière est un chantier initié depuis de nombreuses années, qui est affiné à l'avancement des résidentialisations. La restructuration du secteur Champberton tend à revenir dans une gestion classique de la ville, avec des résidentialisations en pieds d'immeubles et des voiries qui redeviennent publiques. Les différents plan- guides donnent de préconisations précises sur ce sujet central.

Projets de gestion, TFPB et contrat de ville :

Sur l'ensemble des secteurs, un groupe « référents gestionnaires » est mobilisé. Il est composé d'agents des différentes collectivités (collecte des déchets, espaces verts, propreté urbaine,…), des bailleurs et des sociétés de nettoyage et de maintenance (régies de quartiers…). Ce groupe référents est associé aux phases de conception des espaces publics et des opérations sur le bâti, pour prévenir les difficultés de fonctionnement et de gestion ultérieure. Il s'agit de limiter les incivilités et les surcoûts d'entretien et de gestion. Cette démarche est coordonnée par le centre de ressources de GUSP métropolitain, qui accompagne l'évolution des pratiques professionnelles et une meilleure prise en compte des usages entre les phases de programmation, de conception et de gestion. Ainsi, l'expertise d'usage du territoire des gestionnaires sera mise à profit pour optimiser les projets et les coûts de gestion sur le long terme. Les PRU sont précurseurs dans cette méthode de travail.

Orientations :

Gestion en phase préalable :

- Mobiliser une ligne de financement dédiée aux petits travaux de proximité pour accompagner les changements d'usages et gérer « l'attente »

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

- Mettre en place des projets de « gestion de sites » sur certaines adresses (notamment sur le quartier Mistral)

Gestion et sureté dans les futures opérations :

- Anticiper, dès la phase de conception, les adaptations qui seront nécessaires, dès la livraison et en continu, du fait de la réalité et de l'évolution des usages et des attentes (mise en place d'aménagements correctifs et/ou complémentaires) des habitants et autres usagers (commerçants, entreprises)
- Sur certains secteurs, mobiliser les agents de proximité des bailleurs de manière spécifique, avec des co-financements du contrat de ville et de l'exonération de la TFPB
- Organiser la gestion de la réclamation, avec des permanences et la mise en place de manière expérimentale sur le secteur Essarts - Surieux d'une « agence du quotidien » en charge de ces questions (guichet unique)

Gestion des travaux :

- Une mobilisation prioritaire des services insertion pour favoriser l'accès à l'emploi et pacifier le fonctionnement des chantiers
- Mise en place d'une signalétique spécifique, partagée avec les habitants, notamment les conseils citoyens (budget spécifique communication-participation)
- Mise en place de permanences spécifiques et dans les maisons du projet
- Gardiennage des chantiers
- Accompagnement des entreprises dans la gestion des incivilités et perturbations de chantiers (services préventions, polices municipale et nationale)

Participation des habitants :

- Mise en place de chantiers jeunes de courtes durées pour un entretien et une maintenance renforcée
- Animation d'ateliers qui touchent l'appropriation du cadre de vie par les habitants (arts plastiques/mosaïque, jardinage terrasses, jardins partagés…)
- Partenariat avec les fédérations d'usagers du logement, notamment la CLCV en lien avec les copropriétés du secteur sud.
- Animation d'évènements festifs, soutien des initiatives des habitants et associations pour l'appropriation de l'espace public en phase conception, travaux et réception.

Organisation des services :

Accompagner le changement en termes de vision de la GUP, d'organisation et de culture professionnelle :

- Affirmation de la GUP comme politique publique de droit commun
- Territorialisation des services (Ville et Métro)
- Acculturation des équipes au travail en mode-projet

Exonération de la TFPB :

- Adaptation et renforcement de la GUSP en cœur de quartier (programme d'actions des bailleurs mis en œuvre dans le cadre de l'abattement TFPB) :
  - Présence humaine de proximité : renforcement du gardiennage et de la surveillance, création de postes (manager de propreté, agent de médiation sociale)
  - Sur-entretien : renforcement du nettoyage, enlèvement de gros déchets, réparation des équipements vandalisés
  - Soutien aux associations et aux actions porteuses de lien social

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

- Actions d'insertion (chantiers éducatifs) dans le cadre de l'embellissement et de l'entretien des montées (peinture, décapage)
- Petits travaux d'amélioration du cadre de vie et de sécurisation (entrée, accès aux caves)
- Co-financement de travaux dans le cadre du dispositif « 1% insertion ».

Article 8.2 Les mesures d'insertion par l'activité économique des habitants

Les maitres d'ouvrage financés par l'Anru s'engagent à appliquer les dispositions de la charte nationale d'insertion relative au NPNRU qui vise à mettre la clause d'insertion au service de réels parcours vers l'emploi des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, en l'inscrivant dans la politique locale d'accès à l'emploi et à la formation et dans le volet développement économique et emploi du contrat de ville. Pour ce faire, le porteur de projet et les maitres d'ouvrage financés par l'Anru fixent à travers la présente convention des objectifs quantitatifs et qualitatifs en matière d'insertion, s'accordent sur les marchés et les publics cibles de la clause et en définissent les modalités de pilotage, suivi et évaluation, en étant particulièrement vigilant aux modalités de détection, d'accompagnement et de formation des bénéficiaires en amont et tout au long de leurs parcours, au partenariat avec les entreprises et à la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux de l'insertion par l'activité économique.

Stratégie d'insertion par l'activité économique :

Les maîtres d'ouvrage affichent 2 objectifs d'insertion :

- **Un objectif d'insertion global égal à 5 % du nombre d'heures travaillées pour chaque opération de service, de travaux ou d'ingénierie** dans le cadre des projets financés par l'Anru réservé en priorité aux habitants des Quartiers Politiques de la Ville. Ce taux est un taux moyen qui tient compte des modalités de mise en place de la clause dans chaque marché. Chaque marché fera l'objet d'une analyse préalable par le service Ressource et Développement pour l'Emploi de Grenoble Alpes Métropole. L'objectif est de diversifier les postes supports de la clause d'insertion et les modalités de mise en place de la clause par des chantiers d'insertion, des chantiers éducatifs et des chantiers écoles.
- **Un renforcement des dispositifs et des moyens d'accompagnement vers l'emploi avec l**e **« 1% insertion » dans le cadre des chantiers ANRU.** L'objectif du dispositif « 1% insertion » est double :
  - Améliorer l'accès à la formation et à l'emploi des habitants des quartiers en renouvellement urbain en développant une offre visible en proximité, conséquente en nombre de parcours et répondant aux différentes situations des publics ;
  - Contribuer à l'apaisement et à la sécurisation des chantiers.

Objectifs quantitatifs à l'échelle des projets :

Base de calculs du nombre d'heures travaillées : montant de travaux clausables x 40% (taux de main d'œuvre moyen)/ 35 (coût horaire moyen). Le montant des travaux clausables se base sur une estimation du montant des travaux permettant d'inscrire la clause d'insertion (le désamiantage, l'achat de logements en Vefa, les lots inférieurs à 90000 euros ne peuvent faire l'objet d'une clause).

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

- Objectifs quantitatifs sur les opérations d'investissements

	Montant d'investissement	Nombre d'heures travaillées retenues	Objectif d'insertion %	Objectif d'insertion En nombre d'heures
TOTALRECONSTITUTION de l'offre	**59.3 M€**	**351 560**	**5%**	**17 578**
TOTAL HABITAT MISTRAL	**15 M€**	**105 792**	**5%**	**5 290**
TOTAL HABITAT RENAUDIE	**24 M€**	**140 014**	**5%**	**8 286**
TOTAL HABITAT VILLENEUVES	**178.9 M€**	**1 563 009**	**5%**	**75 113**
TOTAL opérations HABITAT	**277.2 M€**	**2 160 375**	**5%**	**106 267**

À l'échelle du projet :	**Montant d'investissement**	**Nombre d'heures travaillées retenues**	**Objectif d'insertion en %**	**Objectif d'insertion En nombre d'heures**
TOTAL URBAIN MISTRAL	**9,5 M€ travaux HT**	**95 149**	**5%**	**4 757**
TOTAL URBAIN RENAUDIE	**8,6 M€ travaux HT**	**86 581**	**5%**	**4 329**
TOTAL URBAIN VILLENEUVES	**89,5 M€ travaux HT**	**991 322**	**5%**	**49 566**
TOTAL URBAIN opérations	**107,6 M€ travaux HT**	**1 173 052**	**5%**	**58 653**

- Objectif sur l'ingénierie liée au projet de renouvellement urbain.

À l'échelle du projet :	**Montant d'investissement**	**Nombre d'heures travaillées retenues**	**Objectif d'insertion en %**	**Objectif d'insertion En nombre d'heures**
TOTAL INGENIERIE MISTRAL		**40 000**	**5%**	**2 000**
TOTAL INGENIERIE RENAUDIE		**0**	**5%**	**0**
TOTAL INGENIERIE VILLENEUVES		**200 000**	**5%**	**10 000**
TOTAL INGENIERIE ET CONDUITE DE PROJET		**27 131**	**5%**	**12 000**

Les marchés d'ingénierie seront analysés préalablement à leur lancement pour vérifier la faisabilité d'inscription d'une clause d'insertion.

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Emploi et insertion

L'accès à la formation et à l'emploi est un domaine sur lequel une dynamique générale, à l'échelle de tous les projets de renouvellement urbain, existe de longue date dans la Métropole, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la charte d'insertion. Néanmoins, la demande des habitants (recueillie lors de processus de concertation en œuvre depuis 2013), mais également relayée par une volonté politique forte, est d'intensifier et de diversifier l'intervention, notamment en faveur de la jeunesse.

Les difficultés récentes dans la mise en œuvre des chantiers ANRU sont également un indicateur, témoignant d'une certaine détresse des demandeurs d'emploi mais également du manque de visibilité et de lisibilité des différents dispositifs d'accompagnement vers l'emploi et des clauses d'insertion.

Donner aux habitants en demande d'emploi l'opportunité d'être acteurs et de bénéficier du renouvellement de leur quartier, afin de construire des parcours d'insertion durable est un enjeu extrêmement fort. L'objectif est de diversifier et d'intensifier les modalités de réponses en matière d'insertion et d'emploi, en intervenant de manière complémentaire aux mesures, dispositifs et actions déjà déployées sur les quartiers, et en dehors. Il s'agit également de rendre visible auprès des habitants cette offre de services en faveur de l'insertion et de l'emploi.

Ainsi, le volet emploi du NPNRU se décline autour des axes suivants :

- Penser le développement économique et l'emploi à l'échelle des potentiels du QPV,
- Développer une économie d'ancrage local, en soutenant des activités accessibles à la demande d'emploi locale et répondant aux besoins sociaux (économie sociale et solidaire, parcours d'entrepreneurs, …),
- Mobiliser les entreprises comme ressources pour l'insertion et l'emploi, en les encourageant à s'engager localement et les rapprochant des habitants des QPV,
- Renforcer les moyens d'accompagnement vers l'emploi et améliorer la visibilité de l'offre de services, pour lever les freins à l'emploi et favoriser l'accès à la formation,
- Travailler à l'autonomisation sociale et économique des jeunes et définir la place des habitants dans le projet (contributeurs, consommateurs, bénéficiaires, …).

Ces axes et le déploiement du plan d'actions sont étroitement articulés avec le volet « développement économique et emploi » du Contrat de Ville. Au-delà des actions du contrat de ville qui concernent l'ensemble des dix quartiers politique de la ville de la métropole, et donc les territoires en rénovation urbaine, le NPNRU est un véritable terreau d'expérimentation et d'innovation. Il y un enjeu important d'essaimage des bonnes pratiques du NPNRU à l'ensemble des 10 QPV de l'agglomération.

Une meilleure visibilité, lisibilité et accessibilité de l'intervention en matière d'insertion et d'emploi et la démarche de design de service :

En phase de protocole de préfiguration, une expérimentation a été menée pour apporter le regard de l'usager sur l'offre de services existante et interroger les « interfaces » entre les demandeurs d'emploi des quartiers et les dispositifs d'insertion et d'emploi.

Un prestataire, alliant des compétences en matière de design de politiques publiques et de sociologie, a conduit cette démarche, articulée autour de différentes phases : réalisation de cartographies spatiales et « servicielles », immersion, créativité collective, prototypage test, et enfin évaluation et appui au développement. Plusieurs enseignements et propositions ont été formalisés et feront l'objet d'un travail plus approfondi.

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Un stand mobile inter-structures (emploi, formation, création d'activité) a ainsi pu être testé sur le terrain dans le but:

- d'informer les habitants (actualité forum pour l'emploi, action collective, clauses d'insertion…),
- d'apporter des réponses concrètes et ciblées en fonction du parcours et des besoins de la
- personne (sur la base de mini-entretiens).

Ce PIAF (Pôle d'Information d'Accompagnement et de Facilitation) se matérialise sous la forme de vélos cargos triporteurs aménagés, itinérants, permettant d'aller au plus près des populations. Il est à présent déployé à l'échelle des trois territoires NPRU, avec un objectif à terme d'extension à l'échelle des dix QPV de la métropole.

Un renforcement des dispositifs et des moyens d'accompagnement vers l'emploi avec le « 1% insertion » dans le cadre des chantiers ANRU :

La clause d'insertion est un formidable levier d'insertion, mais elle reste un des outils d'une politique plus large de l'emploi. Elle répond en effet à une part très faible de la demande d'emploi au sein des quartiers. Elle n'est par ailleurs pas assez visible, la proposition d'emploi se faisant très majoritairement en dehors du quartier dans lequel vit le bénéficiaire.

L'articulation des clauses d'insertion avec les politiques territoriales de l'emploi et de la formation professionnelle au sens large est un enjeu fort. Il est par ailleurs nécessaire de diversifier et d'intensifier les étapes de parcours permettant l'accès à l'emploi, avec des moyens renforcés.

Il s'agit d'intervenir de manière complémentaire aux mesures, dispositifs et actions déjà déployés sur les quartiers. Ces propositions visent en premier lieu à permettre d'améliorer l'accès à la formation et à l'emploi des habitants des quartiers politique de la ville. Maillons d'une chaîne d'interaction, ces propositions contribueront par ailleurs à l'apaisement et à la sécurisation des chantiers.

Afin de financer les différentes modalités d'intervention, il est proposé de créer le « 1% insertion » dans le cadre des chantiers ANRU. Dès l'investissement, un financement spécifiquement dédié à l'insertion sera mobilisé pour déployer un panel de dispositifs : chantiers école, chantiers éducatifs, chantiers d'insertion, …

Le « 1% insertion » sur les trois territoires NPNRU correspondrait à environ 3 M€ sur 10 ans (soit 300.000 € par an). Une part de financement serait mobilisée par la Métropole et les partenaires locaux. Un financement ANRU serait sollicité à hauteur de 10% de ce coût.

Le principe est de développer, dans les proportions cités ci-avant, une diversité d'offres d'accès à l'emploi, au travers des outils existants connus, mais insuffisamment mobilisés (chantiers insertion, chantiers-formations...). Le principe étant de compléter les offres générées par les clauses insertions, d'une offre permettant aux personnes qui sont éloignées de l'emploi, d'accéder à des parcours d'insertions et/ou qualifiants. 1% des sommes investies seront réservées à ce type de marchés.

Article 8.3 La valorisation de la mémoire du quartier

Les Parties prenantes de la présente convention s'engagent à valoriser la mémoire des quartiers concernés par le NPNRU. Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrages s'attacheront tout particulièrement à promouvoir toutes les initiatives locales de productions et de réalisations filmographiques ou photographiques relatives aux quartiers et à leur évolution dans le cadre du projet de renouvellement urbain. Ces documents, rendus publics et dans la mesure du possible en libre accès, seront transmis à l'Anru et pourront être utilisés comme support de compte rendu public d'activités de l'Agence et de tout projet de mise en valeur du NPNRU.

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Grenoble Alpes Métropole a participé tout au long du PNRU à de nombreuses actions autour de la mémoire. Elle a soutenu en particulier le projet pédagogique « Mon quartier d'hier à aujourd'hui » proposé par l'association « Histoires de…Découverte et Patrimoine de Grenoble » sur le secteur Mistral – Lys Rouge. L'objectif du projet était d'amener les participants à prendre conscience de l'évolution de ce territoire, des années 1900 à aujourd'hui. Ils ont ainsi été invités à travailler à partir de documents d'archives, à rencontrer les personnes en charge de la rénovation urbaine et à « pousser les portes » de nombreuses structures qui animent le territoire.

Un travail est mené sur l'ensemble des projets, dans les établissements scolaires, avec l'aide du CAUE et d'associations comme Architecture38 ou encore le laboratoire Archaologie, afin de travailler l'appropriation du projet urbain et de la mémoire des quartiers.

Par exemple, l'école primaire Anatole France a réalisé un journal scolaire, retraçant l'histoire du quartier Mistral, ainsi que de la barre Anatole France en cours de démolition. Le journal présente également le portrait de quelques habitants. L'association les a fait participer, en leur proposant de réaliser des créations artistiques sur le thème de la ville. Un dépliant a aussi été conçu durant les années scolaires 2015, 2016 et 2017 par des habitants et des élèves de l'école. Pendant la période du protocole de préfiguration, « des ateliers de création urbaine » ont également été organisés au sein d'écoles élémentaires en présence de la Direction de Projet Urbain afin de sensibiliser les jeunes écoliers du quartier aux transformations urbaines qu'ils vivent au quotidien. L'ensemble des créations ont été exposées à la Maison des Habitants.

La Direction de projet utilise d'autres média, comme la web-radio participative, animée depuis 2004 par la SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) Dyade. A titre d'exemple, sur le secteur Mistral, « La voix des gens » a participé à un atelier photo autour de la barre Anatole France avec la classe de CM2 et d'une visite de l'immeuble duquel de nombreux locataires sont déjà partis. La web-radio a enregistré les conversations autour de cette opération de rénovation urbaine. La Métropole a également financé le projet du collectif DECLIC, sur le travail de mémoire et d'animation, réalisé par les acteurs locaux du quartier Mistral, qui accompagne le projet de démolition de la barre Anatole France. A travers son action, Déclic a souhaité mettre de la couleur dans le quartier en réalisant un mandala géant au sol avec les enfants de la Maison de l'enfance Bachelard au pied de la barre Anatole France. Cette activité a permis de mettre en valeur l'histoire de ce bâtiment et montrer que, malgré les déménagements, le quartier continue de vivre.

Le Contrat de ville soutient différents projets pédagogiques sur le secteur des Villeneuves, qui sensibilisent les enfants et collégiens au patrimoine architectural et culturel, et les font travailler sur leurs vécus et représentations du quartier (projet « Art'chitecture 38 » porté par le CAUE sur des écoles élémentaires de Grenoble et Echirolles, projets « Mon quartier change » et « Ma ville décodée en images » portés par l'association « Histoire de… »). Le récent incendie du collège Lucie Aubrac a été l'occasion de relancer un partenariat avec l'équipe éducative pour travailler les liens entre le quartier et le collège au travers de différentes expériences collectives positives : une résidence d'architectes pour faciliter la transition et l'appropriation de l'ancien collège des Saules réhabilités, retracer l'histoire des lieux d'enseignement sur le quartier (du 1er CES de l'Arlequin au futur collège reconstruit, 5 établissements auront accueillis les générations d'élèves), réalisation d'une exposition photos / street-art entre l'ancien et le nouveau site....

Les Villeneuves sont riches d'un tissu associatif particulièrement dynamique en matière d'animation socio-culturelle. Cela représente pour le projet des ressources potentielles afin de travailler sur les transformations successives des lieux et accompagner le changement. En « faisant avec » dans une relation de proximité entretenue au quotidien par les équipes de développement local des Villes, le NPNRU se donnera les moyens de soutenir les initiatives habitantes attachées à l'histoire du territoire. La coproduction d'expositions, de maquettes, de vidéos, de bandes sonores… (en lien avec les écoles d'architecture et d'urbanisme environnantes notamment) sera l'occasion de valoriser la richesse humaine des quartiers, les récits de vie et la diversité des points de vue sur leurs évolutions urbaines et sociales. Ce changement de posture contribuera à impliquer les associations dans le projet et à sortir de la confrontation avec les collectifs aujourd'hui opposés aux orientations urbaines tenues par la maîtrise d'ouvrage.

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

De même, le secteur Renaudie Champberton La Plaine s'inscrit dans la continuité des démarches de mémoire initiées dans le cadre de la convention ANRU du GPV Un travail est mis en place avec l'association Archaologie sur la résidence Champberton, avec la mise en place d'un logement « boite noire » qui permettra de recueillir la parole des habitants sur le passé et les transformations de ce secteur. Des cartes postales micro locales sont également réalisées et éditées sur le quartier avec les habitants. Enfin, sur le secteur Renaudie, un travail de longue date sur la question du patrimoine est poursuivi notamment dans le cadre d'un projet de reconnaissance « Patrimoine du 20ème siècle ». L'ensemble de ces éléments sont capitalisés et utilisés lors des moments festifs et de mobilisation citoyenne.

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

TITRE III - LES CONCOURS FINANCIERS DU NPNRU AUX OPERATIONS PROGRAMMÉES DANS LA PRESENTE CONVENTION

Article 9. Les opérations programmées dans la présente convention et leur calendrier opérationnel

La présente convention pluriannuelle détaille l'ensemble des opérations programmées au titre du projet de renouvellement urbain, y compris celles qui ne bénéficient pas des aides de l'ANRU. Un échéancier prévisionnel de réalisation physique de ces opérations (calendrier opérationnel) est indiqué dans l'annexe C1. Il est établi sur les années d'application de la convention pluriannuelle suivant la date de signature de celle-ci. Il engage le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage.

Le plan de financement prévisionnel global de l'ensemble des opérations du projet figure en annexe C2. La date de signature de la présente convention vaut autorisation de démarrage des opérations inscrites dans ce plan de financement (sauf autorisation anticipée de démarrage accordée avant la signature de la présente convention). L'Anru ne délivre pas de décision attributive de subvention pour les opérations qu'elle ne cofinance pas. Le maître d'ouvrage fera son affaire de l'obtention des cofinancements sur la base des engagements de la présente convention.

Article 9.1 Les opérations cofinancées par l'Anru dans le cadre de la convention pluriannuelle

Article 9.1.1 La présentation des opérations cofinancées par l'Anru dans la présente convention au titre du NPNRU

Les articles suivants précisent les conditions et les éventuelles modalités spécifiques de financement validées par l'Anru.

Le cas échéant, les cofinancements obtenus dans le cadre de l'axe 1 de l'action « Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain » du Programme d'investissements d'avenir (PIA) (par conséquent hors concours financiers du NPNRU) seront identifiés à titre d'information et listées dans l'article 9.2.4 de la présente convention.

Les financements de l'Agence, programmés pour chaque opération, sont calibrés à partir des données physiques et financières renseignées par les maîtres d'ouvrage dans les fiches descriptives des opérations figurant en annexe C3.

Le tableau financier des opérations programmées pour lesquelles un soutien financier de l'Anru est sollicité figure en annexe C4. Il indique pour ces opérations l'assiette prévisionnelle de financement telle que définie par le RGA relatif au NPNRU, le taux de financement sur assiette, le montant prévisionnel du concours financier de l'Anru, qui s'entendent comme un maximum, le calendrier opérationnel prévisionnel, et l'ensemble des cofinancements prévisionnels mobilisés.

Le démarrage des opérations correspond au lancement opérationnel tel que défini dans le règlement financier de l'Anru relatif au NPNRU.

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

La date de prise compte des dépenses des opérations est précisée pour chaque opération dans les tableaux ci-dessous.

Article 9.1.1.1 Les opérations d'ingénierie cofinancées par l'Anru

- **Les études, expertises et moyens d'accompagnement du projet**

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle HT	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
Etudes complémentaires Villeneuves Grenoble	799-6038007-14-0001-002	38185 6038007	Commune de Grenoble	250 000 €	50 %	125 000 €	11/07/2018	S1 / 2019	8
Concertation Villeneuve Grenoble	799-6038007-14-0001-003	38185 6038007	Commune de Grenoble	49 000 €	25 %	12 250 €	11/07/2018	S2 / 2018	14
Etude programmatique équipements publics Echirolles	799-6038003-14-0002-002	38151 6038003	Commune d'Echirolles	92 000 €	50 %	46 000 €	11/07/2018	S2 / 2018	20
Concertation Echirolles	799-6038003-14-0002-003	38151 6038003	Commune d'Echirolles	49 000 €	35 %	17 150 €	11/07/2018	S2 / 2018	14

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle HT	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
Participation co-construction histoire mémoire Villeneuves GAM	799-6999999-14-0004-005	66666 6999999999	GAM	374 300 €	25 %	93 575 €	11/07/2018	S2 / 2018	14
Participation co-construction histoire mémoire Mistral	799-6038006-14-0004-006	38185 6038006	GAM	246 000 €	24.39 %	60 000 €	11/07/2018	S2 / 2018	14
Etude de faisabilité 10 galerie de l'Arlequin	799-6038007-14-0005-001	38185 6038007	SCIC Habitat Rhône Alpes	30 000 €	50 %	15 000 €	11/07/2018	S2 / 2018	4
Sécurisation active démolition 20 Arlequin	799-6038007-14-0005-002	38185 6038007	SCIC Habitat Rhône Alpes	89 528.80 €	50 %	44 764.40 €	11/07/2018	S2 / 2019	12
Sécurisation active SDH	799-6999999-14-0006-001	666666 6999999	SDH	260 054.14 €	50 %	130 027.07 €	11/07/2018	S2 / 2018	14

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle HT	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opération nel (semestre et	Durée de l'opération en semestre
Sécurisation active 60 ouest Arlequin (67 logements)	799-6038007-14-0007-002	38185 6038007	ACTIS	57 539.60 €	50 %	28 469.80 €	11/07/2018	S2 / 2018	4
Sécurisation active du 70 Nord et Sud Ouest (79 logements)	799-6038007-14-0007-003	38185 6038007	ACTIS	67 845.20 €	50 %	33 922.60 €	11/07/2018	S2 / 2020	6
Sécurisation active du 60 Est (52 logements)	799-6038007-14-0007-004	38185 6038007	ACTIS	44 657.60 €	50 %	22 328.80 €	11/07/2018	S2 / 2021	4
Sécurisation active OPAC 38	799-6038003-14-0008-002	38151 6038003	OPAC 38	100 000 €	50 %	50 000 €	11/07/2018	S2 / 2020	8
Prime agences immobilières Arlequin	799-6038007-14-0004-007	38185 6038007	GAM	36 000 €	50 %	18 000 €	11/07/2018	S2 / 2019	14

L'accompagnement des ménages

- Les actions et les missions d'accompagnement des ménages

L'opération Ingénierie relogement 10-20 Arlequin (799-6038007-14-0005-003) a fait l'objet d'une autorisation de démarrage anticipée. La date de prise en compte des dépenses est le 2/03/2017.

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
Ingénierie relogement 10-20 Arlequin	799-6038007-14-0005-003	38185 6038007	SCIC Habitat rhône alpes d'HLM	411 666.67 €	50 %	205 833.33 €	2/03/2017	S2 / 2017	9
Ingénierie accompagnement renforcé des ménages SDH	799-6038003-14-0006-002	38151 6038003	SDH	77 962 €	50 %	38 981 €	11/07/2018	S2 / 2018	8
Ingénierie relogement phase 1 ACTIS	799-6038007-14-0007-001	38185 6038007	ACTIS	118 750 €	50 %	59 375 €	11/07/2018	S2 / 2019	5
Ingénierie relogement OPAC 38	799-6038003-14-0008-001	38151 6038003	OPAC 38	451 250 €	50 %	225 625 €	11/07/2018	S1 / 2019	10

- Le relogement des ménages avec minoration de loyer

Sans objet

La conduite du projet de renouvellement urbain

- Les moyens internes à la conduite du projet de renouvellement urbain

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
Conduite de projet Villeneuve Grenoble	799-6038007-14-0005-001	38185 6038007	Commune de Grenoble	617 500 €	50 %	308 750 €	11/07/2018	S2/2018	13
Conduite de projet Villeneuves Echirolles	799-6038003-14-0002-001	38151 6038003	Commune d'Echirollles	617 500 €	50 %	308 750 €	11/07/2018	S2/2018	13
Conduite de projet Renaudie Champberton SMH	799-6038011-14-0003-001	38421 6038011	Commune de SMH	315 000 €	50 %	157 500 €	11/07/2018	S2 / 2018	5
Conduite de projet Villeneuves GAM	799-6999999-14-0004-001	666666 6999999	GAM	2 647 500 €	50 %	1 323 750 €	11/07/2018	S2 / 2018	13
Conduite de projet Mistral GAM	799-6038006-14-0004-002	38185 6038006	GAM	747 500 €	50 %	373 750 €	11/07/2018	S2 / 2018	13

- Les moyens d'appui au pilotage opérationnel du projet de renouvellement urbain

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle HT	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
AMO, études complémentaires et évaluation Villeneuves GAM	799-6999999-14-0004-003	66666 6999999	GAM	2 103 750 €	50 %	1 051 875 €	11/07/2018	S2 / 2018	14
Etudes urbaines Mistral GAM	799-6038006-14-0004-004	38185 6038006	GAM	347 000 €	33.14 %	115 000 €	11/07/2018	S2 / 2018	14

La coordination interne des organismes HLM

Sans objet

Article 9.1.1.2 Les opérations d'aménagement cofinancées par l'Anru

- **La démolition de logements locatifs sociaux**

L'opération Démolition 49 logements 160 Arlequin Villeneuve Grenoble (799-6038007-21-0001-001) a fait l'objet d'un pré-conventionnement conformément à l'article 1.2.3 du titre II du règlement général de l'ANRU. Les décisions du directeur général de l'ANRU sont jointes en annexe de la présente convention.

Les opérations :

- Démolition 49 logements 160 Arlequin Villeneuve Grenoble (799-6038007-21-0001-001),
- Démolition 42 logements 7 et 9 allée du Limousin Echirolles Villeneuve (799-6038003-21-0001-002),

ont fait l'objet d'une autorisation de démarrage anticipée. La date de prise en compte des dépenses est le 23/06/2016

Les opérations :

- Démolition groupe DRAC 54 logements Grenoble (799-6038006-21-0002-001),
- Démolition de 95 logements au 20 Arlequin (799-6038007-21-0003-001),

ont fait l'objet d'une autorisation de démarrage anticipée. La date de prise en compte des dépenses est le 2/03/2017.

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
OPPC Démolition 49 logements 160 Arlequin Villeneuve Grenoble	799-6038007-21-0001-001	38185 6038007	SDH	1 865 119.84 €	80 %	1 492 095.87 €	23/06/2016	S2 / 2016	7
Démolition 42 logements 7 et 9 allée du Limousin Echirolles Villeneuve	799-6038003-21-0001-002	38151 6038003	SDH	2 318 711.47 €	80 %	1 854 969.18 €	23/06/2016	S2 / 2016	7
Démolition 30 logements 3 et 3 bis Gâtinais Echirolles	799-6038003-21-0001-003	38151 6038003	SDH	1 405 813,2 €	80 %	1 124 650,56 €	11/07/2018	S1 / 2018	6
Démolition groupe DRAC 54 logements Grenoble	799-6038006-21-0002-001	38185 6038006	ACTIS	3 191 197 €	94.36 %	3 011 577 €	02/03/2017	S2 / 2017	6
Césure du U Albert Thomas, 32 logements, LLS, Grenoble	799-6038006-21-0002-002	38185 6038006	ACTIS	2 464 970.99 €	94.93 %	2 339 970.98 €	11/07/2018	S2 / 2019	10
Démolition Groupe L, 96 logements, Grenoble	799-6038006-21-0002-003	38185 6038006	ACTIS	1 184 822.51 €	100 %	1 184 822.51 €	11/07/2018	S2 / 2023	8
Démolition de 95 logements au 20 Arlequin	799-6038007-21-0003-001	38185 6038007	SCIC Habitat Rhône Alpes d'HLM	3 646 683.65 €	80 %	2 917 346.92 €	02/03/2017	S2 / 2018	14

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
Démolition Foyer Pierre Gaspard (235 chambres + 41 logements)	799-6038007-21-0004-001	38185 6038007	ADOMA	6 850 466.25 €	80 %	5 480 373 €	11/07/2018	S1 / 2021	9
Démolition 14 logements 2 Allée du Maine à Echirolles	799-6038003-21-0005-001	38151 6038003	OPAC 38	652 120.56 €	90 %	586 908.50 €	11/07/2018	S2 / 2019	8
Démolition 22 logements 2 Allée Ouessant à Echirolles	799-6038003-21-0005-002	38151 6038003	OPAC 38	1 189 717.18 €	90 %	1 070 745.46 €	11/07/2018	S2 / 2019	10
Démolition 23 logements 6 allée Rance à Echirolles	799-6038003-21-0005-003	38151 6038003	OPAC 38	1 117 418.23 €	90 %	1 005 676.41 €	11/07/2018	S2 / 2019	8
Démolition 61 LLS 1-2 allée l'Armor 10 allée Ouessant Echirolles	799-6038003-21-0005-004	38181 6038003	OPAC 38	2 873 587.21 €	90 %	2 586 228.49 e	11/07/2018	S2 / 2019	12

- **Le recyclage de copropriétés dégradées**

Sans objet

- **Le recyclage de l'habitat ancien dégradé**

Sans objet

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

- **L'aménagement d'ensemble**

L'opération Restructuration des espaces publics Renaudie SMH (799-6038011-24-0001-002) a fait l'objet d'un pré-conventionnement conformément à l'article 1.2.3 du titre II du règlement général de l'ANRU. Les décisions du directeur général de l'ANRU sont jointes en annexe de la présente convention »

L'opération Aménagement des espaces extérieurs Champberton SMH (799-6038011-24-0001-001) a fait l'objet d'une autorisation de démarrage anticipée. La date de prise en compte des dépenses est le 2/03/2017.

L'opération Réaménagement Parking Silo 1 Arlequin (799-6038007-24-0002-010) a fait l'objet d'une autorisation de démarrage anticipée. La date de prise en compte des dépenses est le 23/06/2016.

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
Aménagement des espaces extérieurs Champberton SMH	799-6038011-24-0001-001	38421 6038011	Commune de SMH	1 573 650€	19%	298 993,50 €	02/03/2017	S2 / 2017	10
OPPC Restructuration des espaces publics Renaudie SMH	799-6038011-24-0001-002	38421 6038011	Commune de SMH	526 500€	50%	263 250€	11/07/2018	S2 / 2018	12
Aménagement de la Porte Nord du parc Jean Verlhac – GAM	799-6038007-24-0002-001	38185 6038007	GAM	1 625 824,51 €	25%	406 456,13€	11/07/2018	S2 / 2021	10
Ré-aménagement du cœur de quartier de l'Arlequin - GAM	799-6038007-24-0002-002	38185 6038007	GAM	4 388 733,06 €	25%	1 097 183,27 €	11/07/2018	S1 / 2019	20
Village Olympique Aménagement de la dalle et de ses abords – GAM	799-6038007-24-0002-003	38185 6038007	GAM	1 024 335€	25%	256 083, 75€	11/07/2018	S2 / 2021	10
Proximité et Sécurisation Arlequin - Géants - VO - GAM	799-6038007-24-0002-004	38185 6038007	GAM	3 139 285, 50€	25%	784 821, 38€	11/07/2018	S2 / 2018	20

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
Aménagement avenue des Etats Généraux et cœur de quartier - GAM	799-6038003-24-0002-005	38151 6038003	GAM	7 619 178,71€	25%	1 904 794,68€	11/07/2018	S2 / 2020	10
Réaménagement du cadre de vie résidentiel du quartier des Essarts - GAM	799-6038003-24-0002-006	38151 6038003	GAM	4 526 674,96€	25%	1 131 668,74€	11/07/2018	S1 / 2024	10
Aménagement du quartier Surieux : secteur Berry, Beaumarchais et Morvan GAM	799-6038003-24-0002-007	38151 6038003	GAM	4 102 333,37€	25%	1 025 583,34€	11/07/2018	S1 / 2022	10
Proximité et sécurisation Essarts Surieux GAM	799-6038003-24-0002-008	38151 6038003	GAM	2 693 325.96 €	25%	673 331.49 €	11/07/2018	S1 / 2019	20
Ré-aménagement du secteur Les Géants - GAM	799-6038007-24-0002-009	38185 6038007	GAM	8 874 489.68 €	25%	2 218 622.42 €	11/07/2018	S1 / 2020	16
Réaménagement Parking Silo 1 Arlequin	799-6038007-24-0002-010	38185 6038007	GAM	2 760 127,11€	25%	690 031,78 €	23/06/2016	S1 / 2018	4
Reconversion Place de la Convention	799-6038003-24-0002-011	38151 6038003	GAM	1 662 544,56€	25%	415 636,14€	11/07/2018	S1 / 2019	20
Aménagement de la Porte Nord du parc Jean Verlhac – VDG	799-6038007-24-0003-001	38185 6038007	Commune de Grenoble	3 204 334,79€	25%	801 083,70€	11/07/2018	S2 / 2021	10
Ré-aménagement du cœur de quartier de l'Arlequin - VDG	799-6038007-24-0003-002	38185 6038007	Commune de Grenoble	1 458 653,16€	25%	364 663,29€	11/07/2018	S1 / 2019	20
Ré-aménagement du secteur Les Géants - VDG	799-6038007-24-0003-003	38185 6038007	Commune de Grenoble	1 305 041,40€	25%	326 260,35€	11/07/2018	S1 / 2020	16
Village Olympique Aménagement de la dalle et de ses abords – VDG	799-6038007-24-0003-004	38185 6038007	Commune de Grenoble	180 765€	25%	45 191,25€	11/07/2018	S2 / 2021	10

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
Proximité et Sécurisation Arlequin - Géants - VO - VDG	799-6038007-24-0003-005	38185 6038007	Commune de Grenoble	1 422 018€	25%	355 504, 50€	11/07/2018	S2 / 2018	20
Parc Jean Verlhac Le Lac	799-6038007-24-0003-006	38185 6038007	Commune de Grenoble	3 381 300€	25%	845 325€	11/07/2018	S1 / 2022	8
Aménagement avenue des Etats Généraux et cœur de quartier - VDE	799-6038003-24-0004-001	38151 6038003	Commune d'Echirolles	4 162 663, 15 €	35%	1 456 932, 10€	11/07/2018	S2 / 2020	10
Réaménagement du cadre de vie résidentiel du quartier des Essarts - VDE	799-6038003-24-0004-002	38151 6038003	Commune d'Echirolles	1 581 615,42 €	35%	553 565, 40	11/07/2018	S1 / 2024	10
Aménagement du quartier Surieux : secteur Berry, Beaumarchais et Morvan VDE	799-6038003-24-0004-003	38151 6038003	Commune d'Echirolles	2 132 430, 48€	35%	746 350, 67€	11/07/2018	S1 / 2022	10
Proximité et sécurisation Essarts Surieux VDE	799-6038003-24-0004-004	38151 6038003	Commune d'Echirolles	790 618, 14€	35%	276 716, 35€	11/07/2018	S1 / 2019	20

Article 9.1.1.3 Les programmes immobiliers cofinancés par l'Anru

- **La reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux (LLS)**

La répartition de la programmation de la reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux s'établit de la façon suivante :

	Nombre total de LLS reconstitués et cofinancé par l'Anru	Dont hors-QPV et dans la commune	Dont hors-QPV et hors commune	Cas dérogatoire	Zone géographique de reconstitution (de 1 à 5)
PLUS neuf	149	25	124		III
PLUS AA	0	0	0		III
Total PLUS	149	25	124		III

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

	Nombre total de LLS reconstitués et cofinancé par l'Anru	Dont hors-QPV et dans la commune	Dont hors-QPV et hors commune	Cas dérogatoire	Zone géographique de reconstitution (de 1 à 5)
% PLUS sur le total programmation	28%	16%	33%		III
PLAI neuf	381*	131	250		III
PLAI AA	2	0	2		III
Total PLAI	383*	131	252		III
% PLAI sur le total programmation	72%	84%	67%		III
Total programmation	532*	156	376		III

* Dont 10 logements PLAI financés au titre du protocole de préfiguration

Les opérations :

- Neuf Mayflower, 23 PLUS, 3 PLAI, Grenoble '799-6038006-31-0001-001),
- Neuf l'Esprit Vence, 10 PLAI, Saint Egrève (799-6038006-31-001-002),
- Clinique des Côteaux VEFA 8 PLAI (799-6038003-31-0002-001),
- Acquisition Amélioration 2 PLAI rue des coteaux CLAIX (799-6038003-31-0002-002),
- NEUF 8 PLAI 20 rue Charles Piot EYBENS (799-6038003-31-0002-004),
- NEUF 18 PLUS 27 PLAI Champaviotte à Saint Egrève (799-6038003-31-0002-006),

ont fait l'objet d'un pré-conventionnement conformément à l'article 1.2.3 du titre II du règlement général de l'ANRU. Les décisions du directeur général de l'ANRU sont jointes en annexe de la présente convention.

Libellé précis (adresse...)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Nombre de logements par produit (PLUS/PLAI)		Montant prévisionnel du concours financier			Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
						volume de prêt bonifié	Subv.	Total concours financier			
OPPC Neuf, Mayflower, 23 PLUS, 3 PLAI, Grenoble	799-6038006-31-0001-001	38185 6038006	Actis	PLU S	23	308 200€	-	308 200€	11/07/2018	S1 / 2017	6
				PLAI	3	33 900€	27 000€	60 900€			
				total	26	342 100€	27 000€	369 100€			
OPPC Neuf, L'Esprit Vence, 10 PLAI, Saint Egrève	799-6038006-31-0001-002	38185 6038006	Actis	PLU S					11/07/2018	S1 / 2019	5
				PLAI	10	113 000€	90 000€	203 000€			
				total	10	113 000€	90 000€	203 000€			
Neuf – Durand Savoyat Presqu'ile, 2 PLUS, 12 PLAI, Grenoble	799-6038006-31-0001-003	38185 6038006	Actis	PLU S	2	26 800€	-	26 800€	11/07/2018	S2 / 2024	4
				PLAI	12	135 600€	108 000€	243 600€			
				total	14	162 400€	108 000€	270 400€			
Neuf, CRSSA Cadran Solaire, 9 PLUS, 15 PLAI, La Tronche	799-60380006-31-0001-004	38185 6038006	Actis	PLU S	9	120 600€	-	120 600€	11/07/2018	S2 / 2024	4
				PLAI	15	169 500€	135 000€	304 500€			
				total	24	290 100€	135 000€	425 100€			
Neuf, Portes du Vercors, 12 PLAI, Sassenage	799-60380006-31-0001-005	38185 6038006	Actis	PLU S					11/07/2018	S2 / 2024	3
				PLAI	12	135 600€	108 000€	243 600€			
				total	12	135 600€	108 000€	243 600€			

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Libellé précis (adresse...)	IDTO P	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Nombre de logements par produit (PLUS/PLAI)		Montant prévisionnel du concours financier			Date de prise en compte des	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
						volume de prêt bonifié	Subv.	Total concours financier			
OPPC Clinique des Coteaux VEFA 8 PLAI	799-6038003-31-0002-001	38151 6038003	OPAC 38	PLU S					11/07/2018	S1 / 2019	3
				PLAI	8	90 400€	72 000€	162 400€			
				total	8	90 400€	72 000€	162 400€			
OPPC Acquisition-Amélioration 2 PLAI rue des coteaux CLAIX	799-6038003-31-0002-002	38151 6038003	OPAC 38	PLU S					11/07/2018	S1 / 2019	6
				PLAI	2	45 200€	36 000€	81 200€			
				total	2	45 200€	36 000€	81 200€			
NEUF 10 PLAI Transport Brun EYBENS	799-6038003-31-0002-003	38151 6038003	OPAC 38	PLU S					11/07/2018	S1 / 2023	8
				PLAI	10	113 000€	90 000€	203 000€			
				total	10	113 000€	90 000€	203 000€			
OPPC NEUF 8 PLAI 20 rue Charles Piot EYBENS	799-6038003-31-0002-004	38151 6038003	OPAC 38	PLU S					11/07/2018	S1 / 2019	8
				PLAI	8	90 400€	72 000€	162 400€			
				total	8	90 400€	72 000€	162 400€			
Neuf 30 PLUS 17 PLAI San marino à SAINT EGREVE	799-6038003-31-0002-005	38151 6038003	OPAC 38	PLU S	30	402 000€		402 000€	11/07/2018	S1 / 2023	8
				PLAI	17	192 100€	153 000€	345 100€			
				total	47	594 100€	153 000€	747 100€			
OPPC NEUF 18 PLUS 27 PLAI champaviotte à SAINT EGREVE	799-6038003-31-0002-006	38151 6038003	OPAC 38	PLU S	18	241 200€		241 200€	11/07/2018	S1 / 2019	8
				PLAI	27	305 100€	243 000€	548 100€			
				total	45	546 300€	243 000€	789 300€			
NEUF - RONZY -19 PLUS, 13 PLAI - CLAIX	799-6038007-31-0003-001	38185 6038007	SCIC Habitat Rhône-Alpes d'HLM	PLU S	19	254 600€		254 600€	11/07/2018	S2 / 2021	8
				PLAI	13	146 900€	117 000€	263 900€			
				total	32	401 500€	117 000€	518 500€			
NEUF - Terrain CODASE - 6 PLAI - CORENC	799-6038007-31-0003-002	38185 6038007	SCIC Habitat Rhône-Alpes d'HLM	PLU S					11/07/2018	S2 / 2022	8
				PLAI	6	67 800€	54 000€	121 800€			
				total	6	67 800€	54 000€	121 800€			
NEUF - INNOVALEE - 19 PLUS et 11 PLAI - MEYLAN	799-6038007-31-0003-003	38185 6038007	SCIC Habitat Rhône-Alpes	PLU S	19	254 600€		254 600€	11/07/2018	S2 / 2022	8
				PLAI	11	124 300€	99 000€	223 300€			
				total	30	378 900€	99 000€	477 900€			

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Libellé précis (adresse...)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Nombre de logements par produit (PLUS/PLAI)		Montant prévisionnel du concours financier			Date de prise en compte des	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
						volume de prêt bonifié	Subv.	Total concours financier			
NEUF - Opérations à déterminer - 27 PLAI - Communes à déterminer	799-6038007-31-0003-004	38185 **6038007**	SCIC Habitat Rhône-Alpes	PLU S					11/07/2018	S2 / 2024	8
				PLAI	27	305 100€	243 000€	548 100€			
				total	27	305 100€	243 000€	548 100€			
Opération à CLAIX de 18 logements neufs dont 7 PLAI	799-6038003-31-0004-001	38151 6038003	SDH	PLU S	11	147 400€		147 400€	11/07/2018	S2 / 2024	8
				PLAI	7	79 100€	63 000€	142 100€			
				total	18	226 500€	63 000€	289 500€			
Opération à SASSENAGE de 32 logements neufs dont 14 PLAI	799-6038003-31-0004-002	38151 6038003	SDH	PLU S	18	241 200€		241 200€	11/07/2018	S2 / 2024	8
				PLAI	14	158 200€	126 000€	284 200€			
				total	32	399 400€	126 000€	525 400€			
Opération à déterminer de 9 logements neufs dont 9 PLAI	799-6038003-31-0004-003	38151 6038003	SDH	PLU S					11/07/2018	S2 / 2024	8
				PLAI	9	101 700€	81 000€	182 700€			
				total	9	101 700€	81 000€	182 700€			
Opération à CORENC de 3 logements neufs dont 3 PLAI	799-6038003-31-0004-004	38151 6038003	SDH	PLU S					11/07/2018	S2 / 2024	8
				PLAI	3	33 900€	27 000€	60 900€			
				total	3	33 900€	27 000€	60 900€			
GRENOBLE - PRESQU'ILE – Reconstitution Adoma 1 (résidence sociale de 90 logements PLAI dont 53 logements PLAI	799-6038007-31-0005-001	38185 6038007	ADOMA	PLU S					11/07/2018	S1 / 2021	8
				PLAI	53	598 900€	477 000€	1 075 900€			
				total	53	598 900€	477 000€	1 075 900€			
GRENOBLE-ESDIGUIERES - reconstitution Adoma 2 (résidence sociale de 90logements PLAI dont 53 logements PLAI ANRU)	799-6038007-31-0005-002	38185 6038007	ADOMA	PLU S					11/07/2018	S1 / 2021	8
				PLAI	53	598 900€	477 000€	1 075 900€			
				total	53	598 900€	477 000€	1 075 900€			
AGGLOMERATION GRENOBLOISE – A DETERMINER – Reconstitution Adoma 3 (résidence sociale 90 logements PLAI dont 53 logements PLAI)	799-6038007-31-0005-003	38185 6038007	ADOMA	PLU S					11/07/2018	S1 / 2023	8
				PLAI	53	598 90€	477 000€	1 075 900€			
				total	53	598 90€	477 000€	1 075 900€			

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

- **La production d'une offre de relogement temporaire**

Sans objet

- **La requalification de logements locatifs sociaux**

L'opération LABEL BBC rénovation Réhabilitation tours 32 34 M Reynoard, 106 logements, LLS, Grenoble (799-6038007-33-0001-001) a fait l'objet d'un pré-conventionnement conformément à l'article 1.2.3 du titre II du règlement général de l'ANRU. Les décisions du directeur général de l'ANRU sont jointes en annexe de la présente convention » L'opération Réhabilitation BBC de 110 LLS allée du Maine à Echirolles (799-6038003-33-0002-002) a fait l'objet d'une autorisation de démarrage anticipée. La date de prise en compte des dépenses est le 23/06/2016. L'opération Restructuration de 90 logements au 30 Galerie de l'Arlequin Villeneuve de Grenoble (799-6038007-33-0003-001) a fait l'objet d'une autorisation de démarrage anticipée. La date de prise en compte des dépenses est le 2/03/2017.

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette prévisionnelle		Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier		Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
OPPC Label BBC rénovation, Réhabilitation tours 32 34 M. Reynoard,106 logements, LLS	799-6038007-33-0001-001	38185 6038007	Actis	prêt bonifié	4 513 566,36€		volume de prêt bonifié	1 980 266€	11/07/2018	S2 / 2018	10
				subvention	3 360 665€	20%	Subvention	672 133€			
							Total concours financier	2 652 399 €			
Label BBC rénovation, Réhabilitation 70 Nord et Sud-Ouest, 79 logements, LLS, Grenoble	799-6038007-33-0001-002	38185 6038007	Actis	prêt bonifié	3 792 953€		volume de prêt bonifié	919 931€	11/07/2018	S2 / 2020	6
				subve	2 832 200€	20%	Subvention	566 420€			
							Total concours financier	1 486 351€			
Label BBC rénovation, Réhabilitation 70 Sud-Est, PDS2, 22 logements, LLS, Grenoble	799-6038007-33-0001-003	38185 6038007	Actis	prêt bonifié	1 224 336€		volume de prêt	314 010€	11/07/2018	S2 / 2021	4
				subvention	1 077 538€	18,64%	bventi on	200 867€			
							Total concours financier	514 87€			
Label BBC rénovation, réhabilitation 60 Est, 52 logements, LLS, Grenoble	799-6038007-33-0001-004	38185 6038007	Actis	prêt bonifié	2 369 888,20€		volume de prêt	610 299€	11/07/2018	S2 / 2021	4
				subve ntio	1 813 370,02€	20%	Subvention	362 674€			
							Total concours financier	972 973€			

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette prévisionnelle		Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier		Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
Label BBC rénovation, réhabilitation du U Albert Thomas, 128 logements, LLS, Grenoble	799-6038006-33-0001-005	85 38006	Actis	prêt bonifié	8 428 089, 50€		volume de prêt bonifié	3 629 600€	11/07/2018	S2 / 2019	10
				subvention	7 042 298,45€	11,97%	ovention	981 199,97€			
							Total concours financier	4 610 799,97€			
Réhabilitation BBC de 21 logements Champberton SMH	799-6038011-33-0002-001	21 38011	OPAC 38	prêt bonifié	895 734, 59€		volume de prêt bonifié	407 512, 90€	11/07/2018	S1 / 2020	6
				subvention	649 639, 25€	20%	oventi on	129 927, 85€			
							Total concours financier	537 440, 75€			
Réhabilitation BBC de 110 LLS allée du Maine à Echirolles	799-6038003-33-0002-002	51 38003	OPAC 38	prêt bonifié	2 641 129, 03€		volume de prêt bonifié	1 023 163€	23/06/2016	S2 / 2021	8
				subvention	1 401 272, 34€	20%	oventi on	280 254, 47€			
							Total concours financier	1 303 417, 47€			
Réhabilitation de 95 LLS allée de la Rance à Echirolles	799-6038003-33-0002-003	51 38003	OPAC 38	prêt bonifié	3 305 853€		volume de prêt bonifié	1 225 078, 17€	11/07/2018	S2 / 2022	8
				subvention	2 108 342, 80€	20%	oventi on	421 668, 56€			
							Total concours financier	1 646 746, 73€			
Réhabilitation de 300 logements à Auvergne à Echirolles	799-6038003-33-0002-004	51 38003	OPAC 38	prêt bonifié	5 214 914€		volume de prêt	2 305 997€	11/07/2018	S2 / 2024	8
				subv e	1 890 497, 70€	10%	Subventi on	189 049, 77€			
							Total concours financier	2 495 046, 77€			
Réhabilitation BBC de 120 LLS place de la Convention	799-6038003-33-0002-005	38151 6038003	OPAC 38	prêt bonifié	2 254 550€		volume de prêt	916 973€	11/07/2018	S2 / 2024	8
				subvention	918 440, 21€	20%	Subventi on	183 688, 04€			
							Total concours financier	1 100 661, 04€			

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette prévisionnelle		Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier		Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
Restructuration de 90 logements au 30 galerie de l'Arlequin Villeneuve de Grenoble	799-603800 7-33-0003-001	.85 8007	SDH	prêt bonifié	7 402 853, 69€		volume de prêt	2 488 332,98€	02/03/2017	S2 / 2020	5
				subvention	6 175 284, 16€	20%	bventi on	1 235 056, 83€			
							Total concours financier	3 723 389, 81€			
Plan de sauvegarde N°2, restructuration de 49 logements au 130 Galerie de l'Arlequin Villeneuve de Grenoble	799-603800 7-33-0003-002	.85 8007	SDH	prêt bonifié	2 642 891€		volume de prêt bonifié	897 904, 42€	11/07/2018	S2 / 2020	5
				subvention	2 143 132, 90€	20%	Subvention	428 626, 58€			
							Total concours financier	1 326 531€			
Plan de sauvegarde N°2, restructuration de 50 logements au 140 Galerie de l'Arlequin Villeneuve de Grenoble	799-603800 7-33-0003-003	.85 8007	SDH	prêt bonifié	2 766 628€		volume de prêt bonifié	942 526, 95€	11/07/2018	S2 / 2020	5
				subvention	2 226 824€	20%	Subvention	445 364, 80€			
							Total concours financier	1 387 891, 75€			
Plan de sauvegarde N°2, restructuration de 82 logements au 150 Galerie de l'Arlequin Villeneuve de Grenoble	799-603800 7-33-0003-004	.85 8007	SDH	prêt bonifié	4 012 520€		volume de prêt	1 348 515, 14€	11/07/2018	S2 / 2020	5
				subvention	3 348 563, 50€	20%	bventi on	669 712, 70€			
							Total concours financier	2 018 227, 84€			
Plan de sauvegarde N°2, restructuration de 73 logements au 170 galerie de l'Arlequin Villeneuve de Grenoble	799-603800 7-33-0003-005	.85 8007	SDH	prêt bonifié	3 641 216€		volume de prêt	1 219 717, 11€	11/07/2018	S2 / 2020	5
				subvention	3 064 546, 20€	20%	bventi on	612 909, 24€			
							Total concours financier	1 832 626, 35€			

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette prévisionnelle		Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier		Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
Restructuration de 626 logements au Village Olympique Grenoble	799-6038007-33-0003-006	38185 6038007	SDH	prêt bonifié	23 166 006,64€		volume de prêt bonifié	8 382 950,05€	11/07/2018	S1 / 2021	11
				subvention	15 483 480,75€	20%	Subvention	3 096 696,15€			
							Total concours financier	11 479 646,20€			
Réhabilitation de 547 logements à Villeneuve d'Echirolles	799-6038003-33-0003-007	38151 6038003	SDH	prêt bonifié	21 133 446€		volume de prêt bonifié	8 779 442,35€	11/07/2018	S1 / 2021	9
				subvention	13 662 095,90€	10%	Subvention	1 366 209,59€			
							Total concours financier	10 145 651,94€			

- **La résidentialisation de logements**

  - La résidentialisation de logements locatifs sociaux

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
Résidentialisation 70 Nord et Sud-Ouest, LLS, 79 logements, Grenoble	799-6038007-34-0001-002	38185 6038007	ACTIS	4 814 000.01 €	40 %	1 925 600 €	11/07/2018	S2 / 2020	6
Résidentialisation du 60 Est, 52 logements, LLS, Grenoble	799-6038007-34-0001-003	38185 6038007	ACTIS	2 943 000 €	40 %	1 177 200 €	11/07/2018	S2 / 2021	4
Résidentialisation des Géants - tranche 1, LLS, 107 logements, Grenoble	799-6038007-34-0001-004	38185 6038007	ACTIS	486 422.49 €	40 %	194 569 €	11/07/2018	S2 / 2022	4

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
Résidentialisation de 90 logements SDH 30 Galerie de l'Arlequin, Grenoble	799-6038007-34-0002-002	38185 6038007	SDH	1 037 300 €	40 %	414 920 €	11/07/2018	S2 / 2020	4
Plan de sauvegarde N°2, résidentialisation de 49 logements SDH 130 Galerie de l'Arlequin	799-6038007-34-0002-003	38185 6038007	SDH	901 600 €	40 %	360 640 €	11/07/2018	S2 / 2020	6
Plan de sauvegarde N°2, résidentialisation de 50 logements SDH 140 Galerie de l'Arlequin, Grenoble	799-6038007-34-0002-004	38185 6038007	SDH	786 600 €	40 %	314 640 €	11/07/2018	S2 / 2020	6
Plan de sauvegarde N°2, résidentialisation de 82 logements SDH 150 Galerie de l'Arlequin, Grenoble	799-6038007-34-0002-005	38185 6038007	SDH	1 110 440 €	40 %	444 176 €	11/07/2018	S2 / 2020	6
Plan de sauvegarde N°2, résidentialisation de 73 logements SDH 170 Galerie de l'Arlequin, Grenoble	799-6038007-34-0002-006	38185 6038007	SDH	1 110 440 €	40 %	444 176 €	11/07/2018	S2 / 2020	6
Résidentialisation Le Maine à Echirolles (124 logements)	799-6038003-34-0004-001	38151 6038003	OPAC 38	555 680 €	40 %	222 272 €	11/07/2018	S2 / 2022	8
Résidentialisation Marat à Echirolles (95 logements)	799-6038003-34-0004-002	38151 6038003	OPAC 38	251 084.55 €	40 %	100 433.82 €	11/07/2018	S2 / 2023	8
Résidentialisation Surieux I et II à Echirolles (261 logements)	799-6038003-34-0004-003	38151 6038003	OPAC 38	657 657.27 e	40 %	263 062.91 €	11/07/2018	S2 / 2020	8
Résidentialisation de LLS au 4, 6, 8, 10, 12, 14 allée Ouessant	799-6038003-34-0004-004	38151	OPAC 38	454 545.46 €	40 %	181 818.18 €	11/07/2018	S2 / 2023	8
Résidentialisation 120 LLS La Convention à Echirolles	799-6038003-34-0004-005	38151 6038003	OPAC 38	2 875 000 €	40 %	1 150 000 €	11/07/2018	S2 / 2024	8

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

- **La résidentialisation de copropriétés dégradées**

L'opération Plan de sauvegarde N°1, résidentialisation de 254 logements SDH crique Sud de l'Arlequin, Grenoble (799-6038007-34-0002-001) a fait l'objet d'un pré-conventionnement conformément à l'article 1.2.3 du titre II du règlement général de l'ANRU. Les décisions du directeur général de l'ANRU sont jointes en annexe de la présente convention.

Les opérations :

- Résidentialisation 60-120 Arlequin PDS1, 550 logements, Grenoble (799-6038007-34-0001-001)
- Plan de sauvegarde N°1, résidentialisation de 254 logements SDH crique sud de l'Arlequin, Grenoble (799-6038007-34-0002-001)

ont fait l'objet d'une autorisation de démarrage anticipée. La date de prise en compte des dépenses est le 2/03/2017.

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opération	Durée de l'opération en semestr
Résidentialisation 60-120 Arlequin PDS1, 550 logements, Grenoble	799-6038007-34-0001-001	38185 6038007	ACTIS	1 656 757.41 €	50 %	828 378.71 €	02/03/2017	S2 / 2018	6
OPPC Plan de sauvegarde N°1, résidentialisation de 254 logements SDH crique Sud de l'Arlequin, Grenoble	799-6038007-34-0002-001	38185 6038007	SDH	842 440 €	50 %	421 220 €	02/03/2017	S1 / 2019	4
Résidentialisation de la copropriété Surieux place Beaumarchais 344 logements	799-6038003-34-0003-001	38151 6038003	GAM	751 032 €	50 %	375 516 €	11/07/2018	S2 / 2024	10
Résidentialisation de la copropriété Bourg Neuf allée d'Anjou 190 logements	799-6038003-34-0003-002	38151 6038003	GAM	402 600 €	50 %	201 300 €	11/07/2018	S2 / 2024	10

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

- **Les actions de portage massif en copropriété dégradée**

Sans objet

- **La diversification de l'habitat dans le quartier par l'accession à la propriété**

La subvention de l'Anru étant destinée à faciliter l'accession à la propriété dans les quartiers en renouvellement urbain, son octroi est subordonné à l'engagement des personnes physiques « acquéreur » des logements subventionnés à respecter deux conditions. La clause suivante reprenant ces deux conditions doit être retranscrites dans chaque acte notarié :

« *Condition particulière liée à la subvention accordée par l'Anru* :

La présente vente intervient dans le cadre de la réalisation d'une opération subventionnée par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) dans le but de faciliter l'accession à la propriété dans les quartiers en renouvellement urbain.
Aux termes de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain signée le … entre notamment la collectivité porteuse du projet de renouvellement urbain …, l'Anru, et le VENDEUR aux présentes, une subvention est accordée par l'Anru sous réserve du respect des conditions déterminantes suivantes :

- L'ACQUEREUR s'engage à occuper ce logement à titre de résidence principale,
- La présente acquisition bénéficie également d'un autre dispositif soutenant l'accession à la propriété (prêt à taux zéro, TVA à taux réduit, prêt social location accession, subvention de la collectivité locale, prêt Action Logement, autre).
- La présente vente est conclue moyennant un prix calculé après déduction de la subvention Anru d'un montant de … €. Ce prix de vente est inférieur au plafond fixé par l'arrêté conjoint des ministres chargés du budget de l'économie et du logement concernant la vente de logements dans les opérations d'accession des organismes à loyer modéré prévu à l'article R.443-34 du code de la construction et de l'habitation.

L'ACQUEREUR et le VENDEUR ont pris parfaite connaissance de la condition ci-dessus, déclarent en accepter expressément toutes les dispositions, et s'obligent à les respecter. »

L'opération Accession sociale Voltaire 18 logements (799-603801-36-0001-001) a fait l'objet d'un pré-conventionnement conformément à l'article 1.2.3 du titre II du règlement général de l'ANRU. Les décisions du directeur général de l'ANRU sont jointes en annexe de la présente convention.

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
OPPC Accession sociale Voltaire 18 logements	799-6038011-36-0001-001	38421 6038011	DAUPHILOGIS			180 000 €	11/07/2018	S2 / 2018	8
Accession sociale place convention 20 logements	799-6038003-36-0002-002	38151 6038003	GAM			300 000 €	11/07/2018	S2 / 2024	12

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

La diversification fonctionnelle dans le quartier : les équipements publics de proximité

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
Création d'un local conciergerie	799-6038007-37-0001-002	38185 6038007	GAM	625 400 €	30.10 %	188 245.40 €	11/07/2018	S2 / 2019	10
Création d'un local multiservice alimentaire	799-6038007-37-0001-003	38185 6038007	GAM	667 290 €	30.5 %	203 523.45 €	11/07/2018	S1 / 2021	10
Implantation de services publics et associatif sur Renaudie	799-6038011-37-0002-001	38421 6038011	Commune de SMH	200 600 €	50 %	100 300 €	11/07/2018	S1 / 2020	6
Equipement jeunesse Arlequin Villeneuves Grenoble	799-6038007-37-0003-001	38185 6038007	Commune de Grenoble	3 944 032 €	40 %	1 577 612.80 €	11/07/2018	S1 / 2021	8
Réhabilitation gymnase de La Rampe	799-6038007-37-0003-002	38185 6038007	Commune de Grenoble	1 165 840 €	25 %	291 460 €	11/07/2018	S1 / 2022	8
Pôle enfance des trembles Villeneuves de Grenoble	799-6038007-37-0003-003	38185 6038007	Commune de Grenoble	9 803 764 €	25 %	2 450 941 €	11/07/2018	S1 / 2022	8
Réhabilitation - Restructuration - Extension - Espace Jeunesse Robert Desnos	799-6038003-37-0004-001	38151 6038003	Commune d'Echirolles	1 334 844.82 €	35 %	467 195.69 €	11/07/2018	S2 / 2022	10
Restructuration - Réhabilitation - La Butte – MDH Essarts / Halte garderie Echirolles	799-6038003-37-0004-002	38151 6038003	Commune d'Echirolles	2 171 927.27 €	35 %	760 174.54 €	11/07/2018	S1 / 2024	10
Réhabilitation école élémentaire Jean Paul Marat - Echirolles	799-6038003-37-0004-003	38151 6038003	Commune d'Echirolles	2 147 678.33 €	35 %	751 687.42 €	11/07/2018	S2 / 2020	10
Réhabilitation - Extension école maternelle JP Marat - Echirolles	799-6038003-37-0004-004	38151 6038003	Commune d'Echirolles	1 109 972.73 €	35 %	388 490.46 €	11/07/2018	S2 / 2024	14
Réhabilitation Ecole élémentaire-maternelle Marcel Cachin - Echirolles	799-6038003-37-0004-005	38151 6038003	Commune d'Echirolles	1 321 752.12 €	35 %	462 613.24 €	11/07/2018	S2 / 2024	18
Restructuration - réhabilitation - Maison des Habitants-es Surieux - Echirolles	799-6038003-37-0004-006	38151 6038003	Commune d'Echirolles	473 045.84 €	35 %	165 566.04 €	11/07/2018	S2 / 2024	14
Aménagement RDC Celestria : Agence du quotidien - MEFH - planning familial - Echirolles	799-6038003-37-0004-007	38151 6038003	Commune d'Echirolles	108 265 €	35 %	37 892.75 €	11/07/2018	S2 / 2018	4

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

- **La diversification fonctionnelle dans le quartier : l'immobilier à vocation économique**

L'opération Opération commerciale Mistral (799-6038006-38-0001-001) a fait l'objet d'un pré-conventionnement conformément à l'article 1.2.3 du titre II du règlement général de l'ANRU. Les décisions du directeur général de l'ANRU sont jointes en annexe de la présente convention.

L'opération Opération commerciale Mistral (799-6038006-38-0001-001) a fait l'objet d'une autorisation de démarrage anticipée. La date de prise en compte des dépenses est le 23/06/2016.

Libellé précis (adresse,	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle HT	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
OPPC Opération commerciale Mistral	799-6038006-38-0001-001	38185 6038006	EPARECA	736 911.30 €	20.55 %	151 446 €	23/06/2016	S2 / 2017	3
Restructuration commerciale de l'Arlequin	799-6038007-38-0002-001	38185 6038007	GAM	1 678 900 €	25 %	419 725 €	11/07/2018	S2 / 2019	20
Requalification ZA des Peupliers Nord	799-6038007-38-0002-002	38185 6038007	GAM	2 004 700 €	25 %	501 175 €	11/07/2018	S1 / 2020	16
Pôle commercial Avenue des Etats Généraux	799-6038003-38-0001-002	38151 6038003	EPARECA (sous réserve décision CA)	1 359 832.85 €	25 %	339 958.21 €	11/07/2018	S2 / 2021	8

Article 9.1 [le cas échéant] Les conditions de modulation des aides accordées au projet de renouvellement urbain au regard des objectifs d'excellence au titre du NPNRU

Conformément aux décisions du comité d'engagement du 11 juillet 2018, le tableau ci-dessous reprend en synthèse l'ensemble des opérations bénéficiant d'une majoration des aides de l'Agence au regard de leur caractère d'excellence. Il permet de récapituler les majorations intégrées dans l'article 9.1.1 et de préciser les objectifs fixés.

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Libellé, nature et IDTOP de l'opération	Taux de subvention (ou montant de l'aide forfaitaire de la subvention Anru prévisionnelle) avant majoration pour caractère d'excellence	Taux de subvention majoré (ou montant de l'aide forfaitaire de la subvention Anru prévisionnelle majoré) pour caractère d'excellence
Création d'un local conciergerie 799-6038007-37-0001-002	*25%*	*30,1%*
Création d'un local multiservice alimentaire 799-6038007-37-0001-003	*25%*	*30,5%*
Equipement jeunesse Arlequin Villeneuves Grenoble 799-6038007-37-0003-001	*25%*	*40%*

Les objectifs fixés pour ces opérations sont rappelés dans la fiche descriptive de chaque opération concernée annexée à la présente convention pluriannuelle.

Par ailleurs, lors du CE du 11 juillet 2018, le taux de financement des démolitions de l'OPAC 38 a fait l'objet d'une majoration de 10% et se monte donc à 90%, et le taux de financement des démolitions d'ACTIS a fait l'objet d'une majoration de 20% et se monte donc à 100%.

Article 9.2 Les opérations du programme non financées par l'Anru

En complément des opérations co-financées à la fois par l'Anru et le cas échéant par les Partenaires associés décrites dans l'article 9.1, certaines opérations du programme urbain sont financées uniquement par les Partenaires associés. Ces opérations sont listées ci-après.

Toutefois, dans un souci de transparence et d'exhaustivité, les tableaux suivants intègrent également des opérations financées par des partenaires associés et dont certaines sont également cofinancées par l'ANRU.

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Article 9.2.1 Les opérations bénéficiant des financements de la région (ou du département) notamment dans le cadre d'une convention de partenariat territorial signée entre l'Anru et la région et le département

Financement Région Auvergne-Rhône-Alpes et Département de l'Isère

Région Auvergne Rhône Alpes

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, engagée dans le soutien aux quartiers prioritaires de la politique de la ville et notamment sur les enjeux relatifs au renouvellement urbain, accompagne le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain sur diverses problématiques majeures pour les populations vivant dans ces quartiers.

Concernant les opérations réalisées dans les Mistral Lys Rouge Camine à Grenoble et Renaudie Chamberton La Plaine à Saint Martin d'Hères (quartiers d'intérêt régional) engagées à échéance du CPER, soit fin 2020 :

➔ Participation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du CPER :

9 opérations d'aménagement de l'espace public et de réhabilitation/création d'équipements publics et commerciaux font partie du programme approuvé par l'ANRU dans le cadre du projet de territoire et financés par la région Auvergne Rhône Alpes :

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP (le cas échéant)	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Base prévision-nelle de financement	Taux de subvention Région	Montant prévisionnel de subvention Région	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
Aménagem ents espaces publics Av. Rhin et Danube		Mistral	GAM	1 200 000	58 %	700 000	S1 / 2019	4
Aménagements espaces publics 3 Tours		Mistral	GAM	3 170 000	60 %	1 900 000	S1 / 2019	6
Aménagements espaces publics Lys Rouge + ilot des écoles		Mistral	GAM	3 250 000	55 %	1 800 000	S1 / 2019	9
Locaux associatifs 3 tours cœur de quartier		Mistral	Ville de Grenoble	250 000	80 %	200 000	S2 / 2018	
Locaux propreté urbaine du secteur		Mistral	Ville de Grenoble	580 000	69 %	400 000	S2 / 2018	6
Aménagement espaces extérieurs Champberton SMH		Renaudie Champbert on La Plaine	Ville de Saint Martin d'Hères	1 375 000	55 %	762 874	S2 / 2017	10
Voltaire parking Wiener Nord		Renaudie Champbert on La Plaine	Ville de Saint Martin d'Hères	166 667	80 %	133 333	S2 / 2018	3
Voltaire aménagement opération accession privée		Renaudie Champbert on La Plaine	Ville de Saint Martin d'Hères	362 500	54 %	197 827	S1 / 2019	6
Réhabilitation gymnase Voltaire		Renaudie Champbert on La Plaine	Ville de Saint Martin d'Hères	1 833 333	60 %	1 105 965	S2 / 2018	6

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Par ailleurs la Région intervient également au titre de sa politique habitat, notamment au titre de la délibération n°890 du 12/10/17 « Développement et amélioration de l'habitat – Actions en faveur des publics prioritaires ». Les montants indiqués ci-dessous seront attribués sous réserve de l'instruction régionale spécifique à ces projets.

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP (le cas échéant)	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Base prévision-nelle de financement	Taux de subvention Région	Montant prévisionnel de subvention Région	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
GRENOBLE - PRESQU'ILE – Reconstitution Adoma 1 (résidence sociale de 90 logements PLAI dont 53 logements PLAI ANRU)	799-6038007-31-0005-001	38185 6038007	ADOMA	3 478 283 €	5,08%	176 667 €	S1 / 2021	8
GRENOBLE - LESDIGUIERES - reconstitution Adoma 2 (résidence sociale de 90 logements PLAI dont 53 logements PLAI ANRU)	799-6038007-31-0005-002	38185 6038007	ADOMA	3 431 537 €	5,15%	176 667 €	S1 / 2021	8

Département de l'Isère

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP (le cas échéant)	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subvention nable prévisionnel le Départeme	Taux de subvention Départem ent	Montant prévisionnel de subvention Départeme nt	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
Réhabilitation Champberton 234 logements BBC		38400 6033011	Pluralis	20 237 260 €	2,2%	442 500 €	S1 / 2017	6

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Article 9.2.2 Les opérations bénéficiant des financements de l'Anah

L'ensemble des opérations du programme financées par l'Anah est récapitulé en annexe C5. Les opérations bénéficiant des aides de l'Anru sont détaillées dans l'article 9.1. Les opérations ne bénéficiant pas des aides de l'Anru sont présentées ci-après.

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP (le cas échéant)	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subvention nable prévisionnel le ANAH	Taux de subvention ANAH	Montant prévisionnel de subvention ANAH	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
Logements privés Renaudie 50 logts		Renaudie Champberton La Plaine	SDC	1 000 000 €	35%	350 000	S1 / 2019	14
POPAC Renaudie		Renaudie Champberton La Plaine	GAM	140 000 €	50 %	70 000	S1 / 2018	6
OPAH Renaudie B22		Renaudie Champberton La Plaine Plaine	GAM	55 000 €	50 %	27 500	S1 /2018	14
OPAH Renaudie G7 Est		Renaudie Champberton La Plaine	GAM	30 000 €	50 %	15 000	S1 / 2018	14
OPAH B30A B30B		Renaudie Champberton La Plaine	GAM	75 000 €	50 %	37 500	S1 / 2018	14
Ingénierie Volet copropriété PDS		Villeneuves	GAM	907 852 €	50%	453 826	S1 / 2018	14
Résidentiali sation Pds 1 Arleguin		Villeneuves	SDC	463 485	100%	463 485	S2 / 2018	4
Pds 1 Arleguin		Villeneuves	SDC	869 020	94,5%	820 939	S2 / 2018	4
Pds 2 80/70 Est Arleguin		Villeneuves	SDC	2 123 318€T	69,5%	1 477 533	S2 /2021	6
Pds 2 100		Villeneuves	SDC	7 375 707	44,2%	3 259 535	S2 / 2021	6

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP (le cas échéant)	Localisation (QPV ou EPCI de rattacheme nt)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subvention nable prévisionnel le ANAH	Taux de subvention ANAH	Montant prévisionnel de subvention ANAH	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
Pds 2 130 Arlequin		Villeneuves	SDC	2 386 404 € TTC	80%	1 909 123	S2 / 2021	6
Pds 2 150 Arlequin		Villeneuves	SDC	4 610 675 €	80%	3 688 856	S2 / 2021	6
Pds 2 170 Arlequin		Villeneuves	SDC	5 990 120€	74,6%	4 465 921	S2 / 2021	6
Mur Mur 2 Haut Bourg Provence		Villeneuves	SDC	3 213 000 €	4,7%	150 400	Vote AG en attente	
Mur Mur 2 Bourg Neuf Anjou		Villeneuves	SDC	3 230 000 €	4,7%	150 400	Vote AG en attente	
OPAH CD Surieux		Villeneuves	SDC	5 848 000 €	4,7%	275 200	Vote AG en attente	
Tours VO Mur Mur 2		Villeneuves	SDC	2 584 000 €	4,7%	121 600	Vote AG en attente	
Grenoble Village III Mur Mur 2		Villeneuves	SDC	1 003 000 €	4,7%	48 000	Vote AG en attente	
La Bruyère Mur Mur 2		Villeneuves	SDC	6 800 000 €	4,7%	320 000	Vote AG en attente	

Article 9.2.3 Les opérations bénéficiant de financements de la Caisse des dépôts et consignations

L'ensemble des opérations du programme financées par la Caisse des Dépôts est récapitulé en annexe C6. Les opérations bénéficiant des aides de l'Anru sont détaillées dans l'article 9.1. Les opérations ne bénéficiant pas des aides de l'Anru sont présentées ci-après.

Par souci d'exhaustivité, l'ensemble des opérations cofinancées par la CDC sont listées dans le tableau ci-dessous (y compris celles cofinancées par l'ANRU).

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP (le cas échéant)	Localisation (QPV ou EPCI de rattacheme nt)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subvention nable prévisionnel le CDC	Taux de subvention CDC	Montant prévisionnel de subvention CDC	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
Etudes Urbaines Mistral	799-60380006-	Mistral	GAM	347 000 €	17,3%	60 000	S2 / 2018	14
Participation co-construction histoire mémoire Mistral	799-60380006-14-0004-006	Mistral	GAM	246 000 €	8,1%	20 000	S2 / 2018	14
POPAC Renaudie		Renaudie Champberton La Plaine	GAM	140 000 €	25%	35 000	S1 / 2018	6
OPAH Renaudie B22		Renaudie Champberton La Plaine	GAM	55 000 €	24,5%	13 750	S1 / 2018	14
OPAH Renaudie G7 Est		Renaudie Champberton La Plaine	GAM	30 000 €	25%	7 500	S1 / 2018	14
OPAH B30A B30B		Renaudie Champberton La Plaine	GAM	75 000 €	25%	18 750	S1 / 2018	14
Etudes Urbaines 4 Seigneurs		Renaudie Champberton La Plaine	Ville de Saint Martin d'Hères	20 000 €	50%	10 000	S1 / 2018	16
Concertation SMH		Renaudie Champberton La Plaine	Ville de Saint Martin d'Hères	62 500 €	32%	20 000	S1 / 2018	14

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP (le cas échéant)	Localisation (QPV ou EPCI de rattacheme nt)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subvention nable prévisionnel le CDC	Taux de subvention CDC	Montant prévisionnel de subvention CDC	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
Ingénierie volet copropriété Pds		Villeneuves	GAM	907 652 €	16,3%	147 747	S1 / 2018	14
Participation co-construction histoire mémoire Villeneuves GAM	799-6999999-14-0004-005	Villeneuves	GAM	374 300 €	9,4%	35 100	S2 / 2018	14
Concertation Villeneuve Grenoble	799-6038007-14-0001-003	Villeneuves	Ville de Grenoble	49 000 €	20%	9 800	S2 / 2018	14
Concertation Echirolles	799-6038003-14-0002-003	Villeneuves	Ville d'Echirolles	49 000 €	15%	7 350	S2 / 2018	14

Article 9.2.4 Les opérations bénéficiant des financements d'autres Partenaires associés

Financement Européen :

Par souci d'exhaustivité, l'ensemble des opérations cofinancées par la CDC sont listées dans le tableau ci-dessous (y compris celles cofinancées par l'ANRU).

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP (le cas échéant)	Localisation (QPV ou EPCI de rattacheme nt)	Maître d'ouvr age (intitul é	Assiette subvention nable prévisionnel le	Taux de subvention	Montant prévisionnel de subvention	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
Opération commerciale Mistral	799-6038006-38-0001-001	Mistral	EPAREC A	736 911 €	64,1%	472 642	S2 / 2017	3
Réhabilitation des 234 logements Champberton		Renaudie Champbert on La Plaine	Pluralis	20 237 260 €	6 , 3%	1 287 000	S1 / 2017	6
Réhabilitation 32 logements Potié		Renaudie Champbert on La Plaine	OPAC 38	1 097 266 €	14,6%	160 000	S1 / 2018	3
Réhabilitation des cellules commercial es Renaudie		Renaudie Champbert on La Plaine		400 000 €	45%		S2 / 2019	8
Réhabilitation BBC de 110 LLLS Allée du Maine	799-6038003-33-0002-002	Villeneuves	OPAC 38	1 401 272 €	35%	495 000 €	S2 / 2021	8
Réhabilitation de 95 LLS, Allée de la Rance à Echirolles	799-6038003-33-0002-003	Villeneuves	OPAC 38	2 108 342 €	20%	427 500 €	S2 / 2022	8
Restructuration de 626 logements au Village Olympique Grenoble	799-6038007-33-0003-006	Villeneuves	SDH	15 403 480 €	3,6%	549 000	S1 / 2021	11
Restructuration commerciale Arlequin	799-6038007-38-0002-001	Villeneuves	GAM	1 678 900 €	36%	605 636	S2 / 2019	20
Réhabilitation école élémentaire Jean Paul Marat - Echirolles	799-6038003-37-0004-003	Villeneuves	Ville d'Echiro lles	2 147 678 €	19,5%	420 000	S2 / 2020	10

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

AREA :

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP (le cas échéant)	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention	Montant prévisionnel de subvention
Relogement / Perte exploitation / Frais financiers		Mistral	ACTIS	536 159	100 %	536 159
Démolition Reconstruction équipements sportifs		Mistral	Ville de Grenoble	278 250	100 %	278 250
Actions sociales et aménagement paysager du talus		Mistral	GAM	1 680 000	100 %	1 680 000

Article 9.3. Les opérations financées par le PIA VDS

Libellé précis	Périmètre/ secteur concerné	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention du PIA	Montant prévisionnel de subvention du PIA
Action 1 PIA / Plateforme mutualisée d'exploitation étude s concepti on acquisiti on matériel	6038003 6038007	GAM	399 800	72 %	286 840
Action 1 / Achat système de régulatio n	6038003 6038007	Bailleurs sociaux	600 000	60 %	360 000
Action 2 / Démonstrateur AMO énergie	6038003	GAM	45 670	80 %	36 536
Action 2 / démonstrateur études / travaux / acquisition matériel	6038003	Bailleurs sociaux	396 000	60 %	220 300
Action 3 / démonstrateur AMO Energie	6038003 6038007	GAM	48 740	80 %	38 992
Action 3 / Démonstrateur études travaux acquisition matériel	6038003 6038007	Bailleurs sociaux	405 000	60 %	243 000
Action 4 / Optimisation des sous stations / intégration au pilotage du réseau	6038003 6038007	CCIAG	164 000	40 %	65 400
Action 5 / Synergie et intégration thermique	6038003 6038007	CCIAG	110 000	35 %	38 500
Action 6 / Stockage sur réseau de chaleur	6038003 6038007	CCIAG	350 000	45 %	157 500

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Libellé précis	Périmètre/ secteur concerné	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subvention nable prévisionn elle	Taux de subvention du PIA	Montant prévisionnel de subvention du PIA
Action 7 / Etude production locale à base d'énergie renouvelable / de récupération	6038003 6038007	CCIAG	15 000	45 %	6 750
Action 8 / conciergerie de quartier Villeneuve de Grenoble Fonctionnement	6038007	Régie de quartier	150 000	50 %	75 000
Action 8 / conciergerie de quartier Villeneuve de Grenoble : création local asso	6038007	GAM	437 000	45 %	196 920
Action 8 / concierg erie de quartier Villeneuve de grenoble	6038007	Régie de quartier	81 000	62 %	50 490
Action 9 / Espace multiser vice alimentation Villeneuve de Grenoble Fonct	6038007	Arbre Fruité	150 000	50 %	75 000
Action 9 / Espace multi service aliment tion Villeneuve de Grenoble création local asso	6038007	GAM	531 000	35 %	185 850
Action 9 / Espace multi service aliment tion Villeneuve de Grenoble	6038007	Arbre Fruité	25 000	80 %	20 000
Action 12 / Signalétique urbaine innovant e	6038007	Ville de Grenoble	225 000	60 %	135 000
Action 13 / AMO conception application «Ma villeneuve »	6038007	Ville de Grenoble	40 000	80 %	32 000
Action 14 / Observatoire « Reste pour vivre » des ménages des Villeneuves	6038003 6038007	GAM	90 000	80 %	72 000
Action 14 / Observatoire « Reste pour vivre » des ménags des Villeneuves Fonct	6038003 6038007	GAM	150 000	50 %	75 000
Poste chef de projet PIA	6038003 6038007	GAM	150 000	50 %	75 000

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Article 10. Le plan de financement des opérations programmées

Les participations financières prévisionnelles au titre de la présente convention pluriannuelle sont précisées dans les tableaux figurant en annexes C2 et C4 :

- Un plan de financement prévisionnel global faisant apparaître les co-financements envisagés pour chaque opération du projet, y compris celles non financées par l'Anru ou, à titre informatif, celles financées au titre de l'action « Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain » (axe 1 : « Viser la très haute performance et l'innovation environnementale pour le renouvellement urbain »). Les financements de l'Anru au titre du PIA, validés par le premier ministre, figurent dans la convention-cadre de maturation du projet spécifique annexée, le cas échéant, à la présente convention.

- Le tableau financier signé par le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage reprenant, en les classant par nature d'intervention, maître d'ouvrage par maître d'ouvrage, l'ensemble des plans de financement prévisionnels des opérations pour lesquelles un soutien financier de l'Anru, au titre du NPNRU, est sollicité dans la présente convention pluriannuelle. Il fait ainsi apparaitre les concours financiers Anru prévisionnels, déclinés entre montant de subventions Anru prévisionnels et les volumes de prêts bonifiés prévisionnels. L'ensemble des co-financements prévisionnels sont précisés : commune, EPCI, conseil départemental, conseil régional, organisme HLM, Caisse des Dépôts, Europe, …
- Ce tableau financier est un tableau prévisionnel des dépenses et des recettes estimées, qui, au sens du règlement financier, programme des crédits sur les ressources financières du nouveau programme national de renouvellement urbain. Les participations financières prévisionnelles y sont détaillées. Sont également indiquées des participations financières prévisionnelles de tiers non signataires dont l'obtention est de la responsabilité de chaque maître d'ouvrage.

Au titre de la présente convention pluriannuelle :

- la participation financière de l'Anru au titre du NPNRU (hors protocole de préfiguration) s'entend pour un montant global maximal de concours financiers prévisionnels de 124 061 098,35 €, comprenant 80 434 779,28 € de subventions, et 43 626 319,07 € de volume de prêts distribués par Action Logement Services. Cette participation se répartit sur les quartiers concernés de la façon suivante :
    - 14 896 050,71 € concours financiers prévisionnels comprenant 9 815 737,81 € de subventions et 5 080 312,90 € de volume de prêts portant sur les quartiers d'intérêt régional,
    - 109 165 047,64 € concours financiers prévisionnels comprenant 70 619 041,47 € de subventions et 38 546 006,17 € de volume de prêts portant sur les quartiers d'intérêt national.
- la participation financière de l'Anah s'entend pour un montant global maximal, non actualisable, de 18 104 818 €.
- la participation financière de la Caisse des Dépôts s'entend pour un montant global maximal, non actualisable, de 384 997 €. La mise en œuvre du programme s'appuie par ailleurs sur le financement en prêts de la Caisse des dépôts pour un montant prévisionnel de 65 677 717,84 €. Les modalités d'intervention seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maîtres d'ouvrage concernés. Les décisions d'octroi des financements de la Caisse des Dépôts seront prises par les comités d'engagement compétents. Les caractéristiques des prêts, y compris le taux d'intérêt, sont celles en vigueur au jour de l'émission de chaque contrat de prêt.
- la participation financière de la Région Auvergne Rhône Alpes s'entend pour un montant de 7 553 333 € pour toutes les opérations financières décrites à l'article 9, y compris pour le financement « décroisé » des opérations au titre de la convention de partenariat avec la région.
- la participation financière de l'Anru au titre de l'axe 1 de l'action VDS du PIA s'entend pour un montant global maximal de 2 446 078 €.

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Pour rappel :

- le tableau financier des opérations physiques relatif au protocole de préfiguration portant sur les quartiers concernés par la présente convention pluriannuelle figure en annexe C8.

Le tableau ci-dessous indique les concours financiers NPNRU du protocole de préfiguration, par quartier concerné :

Quartier concerné (nom et numéro du QPV)	Montant de subvention NPNRU	Volume de prêt bonifié NPNRU	Concours financiers NPNRU totaux
Essarts-Surieux QP038003	**169 344,52 €**	**113 000,00 €**	**282 344,52 €**
Mitral Lys Rouge Camine QP038006	**85 833,00 €**		**85 833,00 €**
Villeneuve Village Olympique QP038007	**1 426 756,00 €**	**1 340 995,00 €**	**2 767 751,00 €**
Renaudie Champberton La Plaine QP038011	**63 620,89 €**		**63 620,89 €**
Totaux :	**1 745 554,41 €**	**1 453 995,00 €**	**3 199 549,41 €**

Le tableau ci-dessous indique les concours financiers NPNRU programmés dans la présente convention par quartier concerné :

Quartier concerné (nom et numéro du QPV)	Montant de subvention NPNRU	Volume de prêt bonifié NPNRU	Concours financiers NPNRU totaux
Essarts-Surieux QP038003	**26 672 115,20**	**16 491 553,52**	**43 163 668,72**
Mitral Lys Rouge Camine QP038006	**8 685 766,46**	**4 672 800,00**	**13 358 566,46**
Villeneuve Village Olympique QP038007	**41 347 699,20**	**22 054 452,65**	**63 402 151,85**
Renaudie Champberton La Plaine QP038011	**1 129 971,35**	**407 512,90**	**1 537 484,25**
Multisites QP999999	**2 599 227,07**	**0,00**	**2 599 227,07**
Totaux :	**80 434 779,28**	**43 626 319,07**	**124 061 098,35**

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Le tableau ci-dessous indique les concours financiers NPNRU totaux programmés (protocole et convention) par quartier concerné par la présente convention[2] :

Quartier concerné (nom et numéro du QPV)	Montant de subvention NPNRU	Volume de prêt bonifié NPNRU	Concours financiers NPNRU totaux
Essarts-Surieux QP038003	**26 841 459,72 €**	**16 604 553,52 €**	**43 446 013,24 €**
Mitral Lys Rouge Camine QP038006	**8 771 599,46 €**	**4 672 800,00 €**	**13 444 399,46 €**
Villeneuve Village Olympique QP038007	**42 774 455,20 €**	**23 395 447,65 €**	**66 169 902,85 €**
Renaudie Champberton La Plaine QP038011	**1 193 592,24 €**	**407 512,90 €**	**1 601 105,14 €**
Multisites QP999999	**2 599 227,07 €**	**0,00 €**	**2 599 227,07 €**
Totaux :	**82 180 333,69 €**	**45 080 314,07 €**	**127 260 647,76 €**

La participation financière de la Région Auvergne Rhône-Alpes s'entend pour un montant de 7,2 M€, jusqu'à échéance du CPER, 2020, pour les opérations d'aménagement et d'équipement décrites à l'article 9 ; Par ailleurs 353.333 € sont fléchés au titre de la politique Habitat et seront soumis à une instruction spécifique.

L'enveloppe de 7,2 M€ sera mobilisée selon les critères définis dans la délibération n°356 du Conseil Régional du 18 mai 2017.

Article 11. Les modalités d'attribution et de versement des financements

Article 11.1 Les modalités d'attribution et de versement des subventions de l'Anru

Les aides de l'Anru au titre du NPNRU sont engagées et versées conformément aux modalités définies par le règlement général et par le règlement financier de l'Anru relatifs au NPNRU dans le respect des engagements contractuels inscrits dans la présente convention pluriannuelle.

[2] *Le cas échéant la présente convention fait mention des concours financiers NPNRU programmés dans les autres conventions NPNRU portant sur le même territoire intercommunal, et les tableaux financiers concernés sont joints pour information en annexe C9.*

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Article 11.2 Les modalités d'attribution et de versement des prêts par Action Logement Services

L'Agence accorde une décision d'autorisation de prêts (DAP) dans les conditions prévues par le règlement financier de l'ANRU, permettant la mobilisation des volumes de prêts bonifiés et leur distribution par Action Logement Services. Les modalités d'attribution et de versement des prêts par Action Logement Services sont précisées dans l'instruction commune Action Logement – Anru, conformément à la convention tripartite entre l'État, l'Anru et Action Logement.

Article 11.3 Les modalités d'attribution et de versement des aides de l'Anah

L'attribution et le versement des subventions de l'Anah s'effectuent conformément aux modalités prévues par son règlement général et les délibérations de son Conseil d'administration, et dans le respect de la convention de programme signée avec la collectivité concernée.

Article 11.4 Les modalités d'attribution et de versement des aides de la Caisse des Dépôts

Les modalités de financement de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maitres d'ouvrage concernés, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Article 11.5 Les modalités d'attribution et de versement des aides d'autres Partenaires associés

Les modalités de financement de l'Anru au titre de l'axe 1 de l'action VDS du PIA sont précisées dans les RGF en vigueur au titre de l'appel à manifestations d'intérêt (AMI) du 16 avril 2015 et au titre de celui du 14 mars 2017 « Anru+ » (pour son volet « Innover dans les quartiers) et la ou les convention(s) attributives de subvention et à signer entre l'Anru et les différents maîtres d'ouvrage concernés et ce, sous réserve de la validation par le premier ministre. En outre, lorsqu'elles ont été établies pour les projets lauréats de l'AMI du 16 avril 2015, les conventions-cadre figurent en annexe C7.

Les modalités de financement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sont précisées par la délibération n°356 du Conseil Régional du 18 mai 2017, par la délibération n°890 du 12/10/17 « Développement et amélioration de l'habitat – Actions en faveur des publics prioritaires » et par son règlement budgétaire et financier.

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

TITRE IV - LES ÉVOLUTIONS ET LE SUIVI DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Article 12. Les modalités de suivi du projet prévues par l'Anru

Article 12.1 Le reporting annuel

Le porteur de projet et les maitres d'ouvrage s'engagent à transmettre à l'Anru les éléments demandés par l'Agence en matière de suivi opérationnel et financier, selon les modalités définies par l'Anru, et plus particulièrement :

- avancement opérationnel et financier des opérations programmées,
- réalisation des objectifs indiqués à l'article 2.2 (cf. annexe A relative aux objectifs),
- suivi du relogement (notamment synthèse du tableau « RIME » à l'échelle du ménage, anonymisé),
- suivi des mesures d'accompagnement du changement définies à l'article 7,
- suivi de la gouvernance telle que définie à l'article 8.

Article 12.2 Les revues de projet

Le porteur de projet et les maitres d'ouvrage, ainsi que les autres « parties prenantes » signataire de la convention pluriannuelle, s'engagent à préparer et à participer aux revues de projet pilotées par le délégué territorial de l'Anru dans le département. Des représentants des conseils citoyens peuvent y être associés.

La revue de projet, dont la méthodologie est précisée par l'Anru, doit notamment permettre d'examiner les éléments suivants, tels que prévus dans la présente convention :

- respect de l'échéancier de réalisation du projet (ensemble des opérations du projet, y compris celles non financées par l'Anru),
- mise en œuvre de la stratégie d'attribution,
- suivi de la stratégie de redressement, sur le parc privé notamment, dans le cadre du plan de sauvegarde de l'Arlequin (sur la base notamment des éléments posés par l'enquête d'occupation sociale), cette stratégie devant être affinée en 2019,
- respect du programme financier du projet,
- mise en œuvre de la reconstitution de l'offre de logements sociaux,
- niveau d'atteinte des objectifs incontournables,
- réalisation des conditions de réussite du projet,
- mise en œuvre effective des contreparties dues au groupe Action Logement,
- état d'avancement et qualité du relogement,
- état d'avancement et qualité du projet de gestion,
- application de la charte nationale d'insertion,
- organisation de la gouvernance.

La revue de projet contribue à renseigner le reporting annuel et à identifier les éléments pouvant conduire à présenter un avenant à la présente convention.
Un compte-rendu est réalisé et transmis à l'Anru.

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Article 12.3 Les points d'étape

Des points d'étapes, réalisés à mi-parcours du projet et en prévision de l'achèvement du projet, pourront permettre de re-questionner le projet dans ses dimensions sociale, économique et urbaine, de s'assurer de
son articulation avec le contrat de ville et les politiques d'agglomération, d'apprécier l'efficacité de la conduite de projet, d'observer les effets des réalisations au regard des objectifs attendus du projet de renouvellement urbain.
Le porteur de projet s'engage à mettre en œuvre les points d'étape selon les modalités définies par l'Anru.

Article 12.4 Les informations relatives à l'observatoire national de la politique de la ville et à la LOLF

Les signataires de la présente convention pluriannuelle fourniront à la demande de l'Anru, d'une part les informations nécessaires à l'alimentation de l'observatoire de la politique de la ville, afin de mieux mesurer l'évolution des territoires rénovés et d'évaluer les effets des moyens mis en œuvre, et d'autre part, les indicateurs de performance requis dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF).

Article 12.5 L'enquête relative à la réalisation du projet

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrages signataires de la présente convention pluriannuelle renseigneront à la demande de l'Anru une enquête relative à la réalisation du projet dès l'achèvement de la dernière opération physique.

L'Anru pourra demander des éléments complémentaires en cas notamment d'imprécision ou d'incohérence des informations transmises ou en fonction des spécificités du projet.

Article 13. Les modifications du projet

Conformément au règlement général de l'Anru relatif au NPNRU, la gestion de l'évolution du projet de renouvellement urbain peut nécessiter des modifications de la présente convention pluriannuelle. Les modalités de modification des conventions pluriannuelles ayant déjà été examinées ou signées peuvent être définies par délibération du conseil d'administration de l'Anru. Ces modifications s'effectuent dans le cadre d'un avenant à la convention pluriannuelle ou de décisions prenant en compte les modifications techniques et les évolutions mineures de la convention.

Lorsque le modèle type de convention pluriannuelle de renouvellement urbain est modifié par l'Anru, les signataires de la présente convention prennent l'engagement d'appliquer le régime de tout ou partie du nouveau modèle type postérieurement à la prise d'effet de la présente convention.

Les signataires de la présente convention consentent par avance à ce que tout ou partie de la convention soit ainsi mise en conformité par simple décision du délégué territorial de l'Anru avec ce nouveau modèle type dans les conditions prévues dans une note d'instruction du Directeur général de l'Anru.

Article 13.1 Avenant à la convention pluriannuelle

Des évolutions relatives aux dispositions de la présente convention peuvent nécessiter la réalisation d'un avenant dont les modalités d'instruction sont définies par l'Anru.

L'avenant à la convention pluriannuelle prend effet à compter de sa signature par l'ensemble des Parties prenantes.

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Il est ici précisé que la signature de l'avenant par les Partenaires associés, susceptible d'intervenir postérieurement à la signature de la convention par les Parties prenantes, n'aura aucune incidence sur la date de prise d'effet de celui-ci.

Article 13.2 Les décisions prenant en compte les modifications techniques et les évolutions mineures de la convention

Dans le cadre fixé par l'Anru, les évolutions mineures n'impactant pas l'économie générale du projet et les modifications techniques, ne nécessitent pas la réalisation d'un avenant.
Des ajustements de la programmation financière peuvent être apportés dans ce cadre, conformément aux règlements général et financier relatif au NPNRU.

Les décisions prenant en compte les modifications techniques et les évolutions mineures de la convention pluriannuelle sont réalisées sous la responsabilité du délégué territorial de l'Agence et sont transmises par lettre recommandée avec accusé de réception aux Parties prenantes autres que l'Anru, ainsi qu'au directeur général de l'Anru.

Article 13.3 Phase complémentaire

Les partenaires demandent, dans le même temps, l'engagement de la préfiguration de la phase complémentaire du NPNRU qui concernera en particulier le secteur dit de la « Crique Centrale ». Ce secteur fera l'objet d'études complémentaires en vue de l'élaboration d'une stratégie de diversification et de désenclavement. Elle sera accompagnée d'un suivi évaluation au fil de l'eau et l'organisation d'une concertation partenariale avec l'Agence.

La programmation d'une phase complémentaire de projet dans le cadre d'un avenant appelé entre 2021 et 2023, sera fonction des résultats d'une revue/évaluation à mi-parcours des actions entreprises dans le cadre du PRU1 et de la 1ère phase du NPNRU.

Aujourd'hui, cette phase complémentaire est estimée à un maximum de 27,1 M€ de concours financier (subventions ANRU et prêts Action Logement, hors d'éventuels compléments de financement à étudier sur l'immeuble « L » à Mistral, qui ne sont pas chiffrés à ce stade).

Cet avenant appelé inclura :

- Le traitement des adresses issues de la scission opérée par le PDS1 de la Galerie l'Arlequin : 60 sud, 90, 110 et 120, suivant les arbitrages à opérer par les parties prenantes et la concertation à mener avec l'ANRU
- L'intervention à mener sur le patrimoine de la CDC Habitat Social au 10 Arlequin en fonction des conclusions de l'étude de faisabilité financée dans la présente convention, ainsi que de la concertation partenariale à mener avec l'ANRU ;
- La reconstitution et le confortement éventuels des équipements de proximité impactés par les opérations de la Crique Centrale (reconversion de la piscine IRIS, relocalisation/réhabilitation du Patio) ;
- Le groupe scolaire des Buttes ;
- Les primes sur les logements en accession sociale prévus sur le tènement Adoma ;
- La réhabilitation des logements sociaux les plus déqualifiés du secteur des Géants ;
- Une éventuelle restructuration de l'espace commercial dans le secteur des Géants ;
- Le devenir de la partie Nord des immeubles dit du « L », soient les adresses du 45 au 53 rue Anatole France et 2 au 15 de la rue Albert Thomas, sur le secteur Mistral.

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Article 13.4 Traçabilité et consolidation des modifications apportées

Afin de faciliter la traçabilité des modifications apportées à la convention, l'Anru pourra solliciter auprès du porteur de projet une version consolidée de la convention intégrant toutes les modifications apportées.

Article 14. Les conditions juridiques d'application de la convention pluriannuelle

Article 14.1 Le respect des règlements de l'Anru

La présente convention est exécutée conformément au règlement général et au règlement financier de l'Anru relatifs au NPNRU en vigueur lors de l'exécution de celle-ci. Les signataires de la présente convention reconnaissent et acceptent que les dispositions du règlement général et du règlement financier de l'Anru relatifs au NPNRU, modifiés ou édictées postérieurement à la date de prise d'effet de la présente convention s'appliqueront à celle-ci dans les conditions prévues dans une note d'instruction du directeur général de l'Anru. Le conseil d'administration de l'Anru peut en effet déterminer les cas où il souhaite que ces modifications s'appliquent de manière unilatérale et leurs modalités de prise en compte au projet contractualisé ainsi qu'aux opérations programmées non engagées.

Article 14.2 Les conséquences du non-respect des engagements

Les manquements constatés dans l'application de la présente convention pluriannuelle et les modifications du programme non autorisées par un avenant ou une décision signée par le délégué territorial de l'Agence déclenchent la procédure de non-respect des engagements décrite dans le règlement général de l'Agence relatif au NPNRU.

Du fait des enjeux qu'ils sous-tendent, les engagements suivants feront l'objet d'une vigilance particulière :

- Respect du programme urbain tel que défini à l'article 4.1 ;
- Respect du calendrier opérationnel prévisionnel de l'annexe C1, repris à l'annexe C4 ;
- Respect des contreparties pour le groupe Action Logement et de leur mise à disposition dans les conditions définies dans l'article 5.2 à la présente convention pluriannuelle et décrites dans les annexes B1 et B2 ;
- Respect des conditions de relogement des ménages définies à l'article 6 ;
- Respect des mesures d'accompagnement du changement définies à l'article 7 ;
- Respect des engagements spécifiques conditionnant la réalisation du projet décrits à l'article 3.1.

Ces éléments font l'objet d'un suivi tout au long du projet, selon les modalités détaillées à l'article 12 de la présente convention pluriannuelle.

Article 14.3 Le contrôle et les audits

Conformément au RGA et au RF relatifs au NPNRU, l'Anru peut procéder à des contrôles et audits auprès des bénéficiaires des concours financiers.

Le porteur de projet et les bénéficiaires des concours financiers de l'Agence s'engagent à communiquer à l'Anru les documents et informations dont elle estime la production nécessaire dans ce cadre.

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Article 14.4 La clause relative aux évolutions de la situation juridique des maîtres d'ouvrage

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage signataires de la convention s'engagent à informer l'Anru par courrier en recommandé avec accusé de réception de tout changement intervenu dans leur situation juridique (liquidation, fusion, transfert de maîtrise d'ouvrage, …) intervenant à compter de la signature de la présente convention.

Article 14.5 Le calendrier prévisionnel et la durée de la convention

14.5.1 Le calendrier prévisionnel d'exécution du programme physique

Chaque maître d'ouvrage est tenu au respect du calendrier individuel des opérations prévu au programme physique tel que détaillé à l'article 9.1.1. de la présente convention.

Ce calendrier opérationnel prévisionnel se déroule entre la date de lancement opérationnel de la première opération, à savoir le 2ème semestre 2018 (hors phase de protocole de préfiguration) et la date prévisionnelle de fin opérationnelle de la dernière opération, à savoir le 2ème semestre 2024 (lancement des dernières opérations).

14.5.2 La durée de la convention

La présente convention pluriannuelle prend effet à compter de sa signature par l'ensemble des Parties prenantes.

La signature de la convention par les Partenaires associés, susceptible d'intervenir postérieurement à la signature de la convention par les Parties prenantes, n'aura aucune incidence sur la date de prise d'effet de la présente convention.

Afin de permettre le solde des dernières opérations et l'évaluation du projet de renouvellement urbain, la présente convention s'achève au 31 décembre de la quatrième année après l'année au cours de laquelle s'effectue le solde[3] de la dernière opération physique financée par l'Agence dans le cadre de la présente convention.

Article 14.6 Le traitement des litiges

Les litiges survenant dans l'application de la présente convention pluriannuelle seront portés devant le tribunal administratif de Paris.

[3] *Il s'agit du dernier paiement ou recouvrement de subvention par l'Anru.*

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Article 15. La mobilisation du porteur de projet et des maîtres d'ouvrage dans le cadre d'actions initiées par l'Anru

La mise en œuvre des programmes et des projets conduise l'Anru à initier des actions d'étude, d'édition, de communication, d'animation, d'expertise, d'assistance et d'appui aux projets, de capitalisation, … Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à participer à ces actions pouvant concerner leur territoire, notamment en transmettant à l'Anru toutes les informations nécessaires au bon déroulement de ces travaux.

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à permettre à leurs agents en charge de la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain de participer aux réunions auxquelles ils sont conviés par l'Anru (journées d'animation, de formation, de réseaux, groupes de travail etc.).
Les frais de déplacements (transport, restauration, hébergement) que ces rendez-vous occasionnent et les coûts pédagogiques liés à la formation, notamment à l'Ecole du Renouvellement Urbain, entrent dans les frais de gestion attachés aux postes qui peuvent être subventionnés par l'Anru conformément au RGA relatif au NPNRU.
Par ailleurs, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage faciliteront l'organisation de temps d'échange dans le cadre des réseaux d'acteurs animés par l'Anru (mise à disposition de salles de réunion, organisation de visites, ...).

En cas de mobilisation par l'Anru de missions d'expertise, d'assistance et d'appui aux projets, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à y participer et à s'assurer de l'application des résultats de ces missions.

Article 16. Les archives et la documentation relative au projet

Le porteur de projet s'engage à fournir à l'Agence une version numérisée du dossier projet, une fiche descriptive de présentation des enjeux, des objectifs et du programme du projet de renouvellement urbain ainsi **que des témoignages, des images et des documents libres de droit p**our une mise en ligne sur le site internet **www.anru.fr**.

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à transmettre à l'Anru les études et les travaux de mémoire cofinancés par l'Agence.

Article 17. La communication et la signalétique des chantiers

Article 17.1 Communication

L'ANRU et Action Logement seront associés en amont à tout évènement presse et relations publiques afin que les actions de communication puissent être coordonnées.

En outre, tout acte de communication du porteur de projet devra systématiquement informer de l'origine des fonds de la PEEC. Le Comité Régional d'Action Logement et le Directeur Régional d'Action Logement Services devront être associés à tout acte de communication local de l'Agence ou du porteur de projet.

Article 17.2 Signalétique

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à mentionner la participation de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et du groupe Action Logement sur toute la signalétique, panneaux et documents relatifs à toutes

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

les opérations financées dans le cadre de la présente convention pluriannuelle, en y faisant notamment figurer leurs logotypes.

Les signataires de la présente convention pluriannuelle confirment avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions d'attribution des concours financiers de l'Agence précisées dans le règlement général et le règlement financier de l'Anru relatifs au NPNRU.

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent également à respecter les obligations de communications propres à la Région (phase chantier et post chantier).

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Date[4] **:**

Signatures :

Le Directeur Général de l'Anru **Nicolas GRIVEL**	**Le Préfet du Département de l'Isère** **Lionel BEFFRE**
Le Président de la Région Auvergne Rhône Alpes **Laurent WAUQUIEZ**	**La Directrice du Renouvellement Urbain d'Action Logement Services** **Delphine SANGODEYI**
Le Président de Foncière Logement **Hugues VANEL**	**La Directrice Générale de l'Anah** **Valérie MANCRET TAYLOR**
La Directrice Déléguée de la Caisse des Dépôts et Consignations **Catherine BARROT**	**La Directrice Générale de l'EPARECA** **Valérie LASEK**

[4] *Apposée par le directeur général de l'Anru ou le délégué territorial de l'Anru*

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Le Président de Grenoble-Alpes Métropole **Christophe FERRARI**	**Le Maire de Grenoble** **Eric PIOLLE**
Le Maire d'Echirolles **Renzo SULLI**	**Le Maire de Saint-Martin-d'Hères** **David QUEIROS**
Le Maire d'Eybens **Nicolas RICHARD**	**Le Directeur Général d'Actis** **Stéphane DUPORT-ROSAND**
La Directrice Générale de la Société Dauphinoise de l'Habitat **Patricia DUDONNE**	**La Directrice Régionale de CDC Habitat Social** **Anne CANOVA**
La Présidente de Dauphilogis **Isabelle RUEFF**	**La Directrice Générale de l'OPAC 38** **Isabelle RUEFF**
Le Directeur de l'Etablissement Adoma Auvergne Rhône-Alpes **Michel PICOU**	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

TABLE DES ANNEXES

A - Présentation du projet :

A1 Plan de situation des quartiers identifiés à l'article 1 au sein du territoire du contrat de ville

A2 Carte de présentation du ou des quartiers qui font l'objet du projet de renouvellement urbain permettant de localiser les équipements structurants et le patrimoine des différents organismes HLM notamment, et le cas échéant en précisant ceux concernés par le projet d'innovation soutenu au titre de l'axe 1 de l'action VDS du PIA

A3 Carte(s) ou schéma(s) présentant les différents éléments du diagnostic et plus particulièrement le fonctionnement urbain du quartier

A4 Synthèse de la phase protocole (rappel des opérations financées, description des modalités d'association des habitants et présentation des principales conclusions des études et groupes de travail mis en œuvre pendant le protocole)

A5 Schéma permettant d'identifier les secteurs impactés éventuellement par le PNRU et le périmètre d'intervention proposé pour le NPNRU

A6 Tableau de bord des objectifs urbains

A7 Schéma de synthèse pour traduire les objectifs urbains prioritaires retenus sur chacun des quartiers, à une échelle intermédiaire entre l'agglomération et le périmètre strict du QPV

A8 Plan guide du projet urbain

A9 Cartes thématiques (équilibres résidentiels, organisation de la trame viaire, développement économique…) permettant notamment de comprendre la situation avant/après et de localiser chacune des opérations programmées

A10 Plan de localisation des terrains identifiés pour la reconstitution de l'offre

A11 Plan du foncier avant/après permettant de présenter la stratégie de diversification

A12 Plan du foncier permettant d'identifier les contreparties foncières transférées à Foncière Logement

B - Contreparties en faveur du groupe Action Logement (des apports en faveur de la mixité) **:**

B1 Description des contreparties foncières pour Foncière Logement (des apports en faveur de la mixité)

B2 Description des contreparties en droits de réservations de logements locatifs sociaux pour Action Logement Services (des apports en faveur de la mixité)

C - Synthèse de la programmation opérationnelle et financière :

C1 Échéancier prévisionnel (calendrier opérationnel) présentant l'enchaînement des opérations

C2 Tableau financier prévisionnel global de l'ensemble des opérations du projet

C3 Fiches descriptives des opérations programmées

C4 Tableau financier relatif aux opérations programmées co-financées par l'Anru et concernées par la présente convention pluriannuelle

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

C5 Convention de programme signée avec l'Anah et échéancier financier et convention d'OPAH, de plan de sauvegarde, d'ORCOD le cas échéant

C6 Tableau des aides de la Caisse des Dépôts

C7 Convention-cadre relative au programme d'investissements d'avenir « ville durable et solidaire » le cas échéant

C8 Tableau financier des opérations physiques relatif au protocole de préfiguration portant sur les quartiers concernés par la présente convention pluriannuelle (tableau extrait d'Agora à la date d'examen du projet)[5]

D - Convention spécifique ou charte concourant à la réussite du projet :

D1 Document cadre fixant les orientations en matière d'attribution prévu à l'issue de la loi égalité et citoyenneté par l'article L. 441-1-5 du CCH **= Convention Intercommunale d'Attribution**

D2 **Convention spécifique relative au projet de gestion le cas échéant**

D3 Charte de la concertation le cas échéant (non)

D4 **Courrier ANRU OPPC**

[5] *Le cas échéant annexe C9 : pour information tableaux financiers d'autres conventions NPNRU portant sur le même territoire intercommunal*

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Date: 6/11/2019 | 10:56:55 CET

Signatures:

Le/La Directrice déléguée de Caisse des Dépôts et Consignations	DocuSigned by: Catherine BARROT C738937AB7994BC...
Le/La Préfet de l'Isère de Délégation Territoriale ANRU	DocuSigned by: Lionel BEFFRE 668EDDF64E7540D...
Le/La Directrice générale de ANAH	DocuSigned by: Valérie MANCRET TAYLOR 70052D82FDDC4CA...
Le/La Directrice générale de EPARECA	DocuSigned by: Valérie LASEK 1418B6CF432546B...
Le/La Président de Grenoble Alpes Métropole	DocuSigned by: Christophe FERRARI FE7C7AD4BAB74B7...
Le/La Maire de Ville de Grenoble	DocuSigned by: Eric PIOLLE CA22D83364FA418...
Le/La Maire de Ville de Saint Martin d'Hères David QUEIROS	DocuSigned by: David QUEIROS 718FAB10677A4A0...

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Le/La Directeur général de ACTIS	DocuSigned by: Stéphane DUPORT-ROSAND D80655353943441...
Le/La Directrice générale de Société Dauphinoise de l'Habitat	DocuSigned by: Patricia DUDONNE D37E7FA1EA8B4C3...
Le/La Directrice régionale de CDC Habitat Social	DocuSigned by: Anne CANOVA 5CDC9EEC5FBD4C7...
Le/La Directrice générale de OPAC 38	DocuSigned by: Isabelle RUEFF 4CAB16331758 40D...
Le/La Directeur Auvergne Rhône Alpes de ADOMA Michel PICOU	DocuSigned by: Michel PICOU B254A8B38E55428...
Le/La Président de Foncière Logement	DocuSigned by: Hugues VANEL 5A3566E4AD4D4EE...
Le/La Directrice du Renouvellement Urbain de Action Logement Services Par délégation de Jean-Luc Guitard DG d'ALS	DocuSigned by: Delphine SANGODEYI 9EBEDEDBE35A40A...
Le/La Maire de Ville d'Echirolles	DocuSigned by: Renzo SULLI E8C75775C210491...

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Le/La Maire de Ville d'Eybens N. RICHARD	DocuSigned by: Nicolas RICHARD 1A85A0E3D14241A...
Le/La Présidente de Dauphilogis	DocuSigned by: Patrick DI GENNARO 121C64D0EE6248D...
Le/La Président de Région Auvergne-Rhône-Alpes	DocuSigned by: Laurent Wauquiez 080BD3BCA2454F9...
Le/La Directeur général de ANRU	DocuSigned by: Nicolas Grivel B358B888D27647C...

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

CONVENTION PLURIANNUELLE DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE GRENOBLE ALPES METROPOLE

COFINANCE(S) PAR L'ANRU

DANS LE CADRE DU NPNRU

ANNEXES

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

TABLE DES ANNEXES

A - Présentation du projet :

A1 Plan de situation des quartiers identifiés à l'article 1 au sein du territoire du contrat de ville

A2 Carte de présentation du ou des quartiers qui font l'objet du projet de renouvellement urbain permettant de localiser les équipements structurants et le patrimoine des différents organismes HLM notamment, et le cas échéant en précisant ceux concernés par le projet d'innovation soutenu au titre de l'axe 1 de l'action VDS du PIA

A3 Carte(s) ou schéma(s) présentant les différents éléments du diagnostic et plus particulièrement le fonctionnement urbain du quartier

A4 Synthèse de la phase protocole (rappel des opérations financées, description des modalités d'association des habitants et présentation des principales conclusions des études et groupes de travail mis en œuvre pendant le protocole)

A5 Schéma permettant d'identifier les secteurs impactés éventuellement par le PNRU et le périmètre d'intervention proposé pour le NPNRU

A6 Tableau de bord des objectifs urbains

A7 Schéma de synthèse pour traduire les objectifs urbains prioritaires retenus sur chacun des quartiers, à une échelle intermédiaire entre l'agglomération et le périmètre strict du QPV

A8 Plan guide du projet urbain

A9 Cartes thématiques (équilibres résidentiels, organisation de la trame viaire, développement économique…) permettant notamment de comprendre la situation avant/après et de localiser chacune des opérations programmées

A10 Plan de localisation des terrains identifiés pour la reconstitution de l'offre

A11 Plan du foncier avant/après permettant de présenter la stratégie de diversification

A12 Plan du foncier permettant d'identifier les contreparties foncières transférées à Foncière Logement

B - Contreparties en faveur du groupe Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :

B1 Description des contreparties foncières pour Foncière Logement (des apports en faveur de la mixité)

B2 Description des contreparties en droits de réservations de logements locatifs sociaux pour Action Logement Services (des apports en faveur de la mixité)

C - Synthèse de la programmation opérationnelle et financière :

C1 Échéancier prévisionnel (calendrier opérationnel) présentant l'enchaînement des opérations

C2 Tableau financier prévisionnel global de l'ensemble des opérations du projet

C3 Fiches descriptives des opérations programmées

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

C4 Tableau financier relatif aux opérations programmées co-financées par l'Anru et concernées par la présente convention pluriannuelle

C5 Convention de programme signée avec l'Anah et échéancier financier et convention d'OPAH/de plan de sauvegarde/d'ORCOD le cas échéant

C6 Tableau des aides de la Caisse des Dépôts

C7 Convention-cadre relative au programme d'investissements d'avenir « ville durable et solidaire » le cas échéant

C8 Tableau financier des opérations physiques relatif au protocole de préfiguration portant sur les quartiers concernés par la présente convention pluriannuelle (tableau extrait d'Agora à la date d'examen du projet)[1]

D - Convention spécifique ou charte concourant à la réussite du projet :

D1 Document cadre fixant les orientations en matière d'attribution prévu à l'issue de la loi égalité et citoyenneté par l'article L. 441-1-5 du CCH (ou convention d'équilibre territorial le cas échéant)

D2 Convention spécifique relative au projet de gestion le cas échéant

D3 Charte de la concertation le cas échéant

D4 Autre, le cas échéant

[1] *Le cas échéant annexe C9 : pour information tableaux financiers d'autres conventions NPNRU portant sur le même territoire intercommunal*

TABLEAU FINANCIER DES OPERATIONS PHYSIQUES (extrait du syst?¨me d'information le : 31/01/2019 ? 10:13)

PLAN DE FINANCEMENT - FAT prévisionnelle

N° CONVENTION : 799	*LOCALISATION*	
ZONE INTERVENTION	INSEE QPV	INSEE COMMUNE
66666/ /QPV national/QPV multisite (Intérêt national)	**QP999999**	**66666**
38151/ECHIROLLES/QPV national/Essarts - Surieux	**QP038003**	**38151**
38185/Grenoble/QPV national/Villeneuve - Village Olympique	**QP038007**	**38185**
38185/Grenoble/QPV régional/Mistral Lys Rouge Camine	**QP038006**	**38185**
38421/Saint-Martin-d"Hères./QPV régional/Renaudie - Champberton - La Plaine	**QP038011**	**38421**
PORTEUR DE PROJET		
GRENOBLE ALPES METROPOLE		

N° de convention(3 caractères)
+ N°INSEE (QPV sur 7 caractères)
+N° de famille d'opérations (sur 2 caractères)
+N° Chrono = Identifiant de l'opération financières(regroupement d'opération physiques liées par une unité fonctionnelle,une unité de maître d'ouvrage et une unité de temps)
N° Chrono=opérations physiques élémentaires(objet d'une attribution de subvention)

															CONTRIBUTIONS																				*PRETS*				*ECHEANCIER*			
	COMMENTAIRE	**LOCALISATION**		**IMMEUBLES**		**LOGEMENTS**		**COUT PAR**		**MAITRE D OUVRAGE**	**COUT HT**	**TAUX TVA**	**COUT TTC**	**BASE DE**	**VILLE**		**EPCI**		**CONSEIL DEPARTEMENTAL**		**CONSEL REGIONAL**		**BAILLEUR SOCIAL**		**CDC**		**EUROPE**		**ANAH**		**AUTRES**		**ANRU**		**PRETS**		**Pour mémoire**	**Pour mémoire**	**Demarrage**		**Durée en**	**vérif**
		QPV DE RATTACHEMENT(o assimilé)	LIEU DE REALISATIO (N° de QPV o de commune	NBRE	TYPE (MI,R+)	NBRE	SDP	LOGT	M2					FINANCEMENT PREVISIONNEL									y compris les prêts														Prêt CDC	Prêt Bonifié AL	Année	semestre	semestre	
																%		%		%		%		%		%		%		%		%		%		%						
14 ETUDES ET CONDUITE DE PROJET																																										
799 6038007 14 0001 001 Conduite de projet Villeneuve Grenoble	NPN	QP038007					0,00	0,00	0,00	38/COMMUNE DE GRENOBLE/2138	617 500,00	0,00%	617 500,00	617 500,00	308 750,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	308 750,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	2	13	V
799 6038007 14 0001 002 Etudes complémentaires Villeneuves Grend	NPN	QP038007					0,00	0,00	0,00	38/COMMUNE DE GRENOBLE/2138	250 000,00	20,00%	300 000,00	250 000,00	125 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	125 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	8	V
799 6038007 14 0001 003 Concertation Villeneuve Grenoble	NPN	QP038007					0,00	0,00	0,00	38/COMMUNE DE GRENOBLE/2138	49 000,00	20,00%	58 800,00	49 000,00	26 950,00	55,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	9 800,00	20,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	12 250,00	25,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	2	14	V
799 6038003 14 0002 001 Conduite de projet Villeneuves Echirolles	NPN	QP038003					0,00	0,00	0,00	38/COMMUNE D ECHIROLLES/213	617 500,00	0,00%	617 500,00	617 500,00	308 750,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	308 750,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	2	13	V
799 6038003 14 0002 002 Etude programmatique équipements public	NPN	QP038003					0,00	0,00	0,00	38/COMMUNE D ECHIROLLES/213	92 000,00	20,00%	110 400,00	92 000,00	46 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	46 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	2	20	V
799 6038003 14 0002 003 Concertation Echirolles	NPN	QP038003					0,00	0,00	0,00	38/COMMUNE D ECHIROLLES/213	49 000,00	20,00%	58 800,00	49 000,00	24 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	7 350,00	15,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	17 150,00	35,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	2	14	V
799 6038011 14 0003 001 Conduite de projet Renaudie Champberton	NPR	QP038011					0,00	0,00	0,00	38/COMMUNE DE SAINT MARTIN	315 000,00	0,00%	315 000,00	315 000,00	157 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	157 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	2	5	V
799 6999999 14 0004 001 Conduite de projet Villeneuves GAM	NPN	QP999999					0,00	0,00	0,00	38/GRENOBLE ALPES METROPOLE	2 647 500,00	0,00%	2 647 500,00	2 647 500,00	0,00	0,00%	1 323 750,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 323 750,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	2	13	V
799 6038006 14 0004 002 Conduite de projet Mistral GAM	NPR	QP038006					0,00	0,00	0,00	38/GRENOBLE ALPES METROPOLE	747 500,00	0,00%	747 500,00	747 500,00	0,00	0,00%	373 750,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	373 750,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	2	13	V
799 6999999 14 0004 003 AMO, études complémentaires et évaluatio	NPN	QP999999					0,00	0,00	0,00	38/GRENOBLE ALPES METROPOLE	2 103 750,00	20,00%	2 524 500,00	2 103 750,00	0,00	0,00%	1 051 875,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 051 875,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	2	14	V
799 6038006 14 0004 004 Etudes urbaines Mistral GAM	NPR	QP038006					0,00	0,00	0,00	38/GRENOBLE ALPES METROPOLE	347 000,00	20,00%	416 400,00	347 000,00	0,00	0,00%	172 000,00	49,57%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	60 000,00	17,29%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	115 000,00	33,14%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	2	14	V
799 6999999 14 0004 005 Participation co-construction histoire mé	NPN	QP999999					0,00	0,00	0,00	38/GRENOBLE ALPES METROPOLE	374 300,00	20,00%	449 160,00	374 300,00	74 860,00	20,00%	170 765,00	45,62%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	35 100,00	9,38%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	93 575,00	25,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	2	14	V
799 6038006 14 0004 006 Participation co-construction histoire mé	NPR	QP038006					0,00	0,00	0,00	38/GRENOBLE ALPES METROPOLE	246 000,00	20,00%	295 200,00	246 000,00	0,00	0,00%	166 000,00	67,48%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	20 000,00	8,13%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	60 000,00	24,39%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	2	14	V
799 6038007 14 0004 007 Prime Agences immobilières Arlequin	NPN	QP038007					0,00	0,00	0,00	38/GRENOBLE ALPES METROPOLE	36 000,00	0,00%	36 000,00	36 000,00	0,00	0,00%	18 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	18 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	2	14	V
799 6038007 14 0005 001 Etude de faisabilité 10 galerie de l'Arle	NPN	QP038007					0,00	0,00	0,00	69/SCIC HABITAT RHONE ALPES	30 000,00	20,00%	36 000,00	30 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	15 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	15 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	2	4	V
799 6038007 14 0005 002 Sécurisation active démolition 20 Arlequi	NPN	QP038007					0,00	0,00	0,00	69/SCIC HABITAT RHONE ALPES	89 528,80	20,40%	107 792,67	89 528,80	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	44 764,40	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	44 764,40	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	2	12	V
799 6038007 14 0005 003 Ingénierie relogement 10-20 Arlequin	NPN	QP038007					0,00	0,00	0,00	69/SCIC HABITAT RHONE ALPES	411 666,67	0,00%	411 666,67	411 666,67	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	205 833,34	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	205 833,33	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	9	V
799 6999999 14 0006 001 Sécurisation active SDH	NPN	QP999999					0,00	0,00	0,00	38/SOC DAUPHINOISE POUR L H	260 054,14	20,00%	312 064,97	260 054,14	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	130 027,07	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	130 027,07	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	2	14	V
799 6038003 14 0006 002 Ingénierie accompagnement renforcé des r	NPN	QP038003					0,00	0,00	0,00	38/SOC DAUPHINOISE POUR L H	77 962,00	20,00%	93 554,40	77 962,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	38 981,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	38 981,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	2	8	V
799 6038007 14 0007 001 Ingénierie relogement phase 1 ACTIS	NPN	QP038007					0,00	0,00	0,00	38/ACTIS OPH DE LA REGION G	118 750,00	0,00%	118 750,00	118 750,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	59 375,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	59 375,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	2	5	V
799 6038007 14 0007 002 Sécurisation active 60 Ouest Arlequin (67	NPN	QP038007					0,00	0,00	0,00	38/ACTIS OPH DE LA REGION G	57 539,60	10,00%	63 293,56	57 539,60	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	28 769,80	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	28 769,80	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	2	4	V
799 6038007 14 0007 003 Sécurisation active du 70 Nord et Sud Oue	NPN	QP038007					0,00	0,00	0,00	38/ACTIS OPH DE LA REGION G	67 845,20	10,00%	74 629,72	67 845,20	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	33 922,60	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	33 922,60	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	2	6	V
799 6038007 14 0007 004 Sécurisation active du 60 Est (52 logemen	NPN	QP038007					0,00	0,00	0,00	38/ACTIS OPH DE LA REGION G	44 657,60	10,00%	49 123,36	44 657,60	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	22 328,80	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	22 328,80	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2021	2	4	V
799 6038003 14 0008 001 Ingénierie relogement OPAC 38	NPN	QP038003					0,00	0,00	0,00	38/OPAC DE L'ISERE/77953712	451 250,00	0,00%	451 250,00	451 250,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	225 625,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	225 625,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	10	V
799 6038003 14 0008 002 Sécurisation active OPAC38	NPN	QP038003					0,00	0,00	0,00	38/OPAC DE L'ISERE/77953712	100 000,00	20,00%	120 000,00	100 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	50 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	50 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	2	8	V
SOUS TOTAL 14 ETUDES ET CONDUITE DE PROJET				0		0	0,00	0,00	0,00		10 201 304,01		11 032 385,35	10 201 304,01	1 072 310,00	10,51%	3 276 140,00	32,11%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	854 627,01	8,38%	132 250,00	1,30%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	4 865 977,00	47,70%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
21 DéMOLITION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX																																										
799 6038007 21 0001 001 Démolition 49 logements 160 Arlequin Vill	NPN	QP038007		1		49	0,00	37 607,83	0,00	38/SOC DAUPHINOISE POUR L H	1 842 783,49	20,00%	2 211 340,16	1 842 783,49	116 895,87	6,34%	233 791,75	12,69%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 492 095,87	80,97%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	7	V
799 6038003 21 0001 002 Démolition 42 logements 7 et 9 allée du L	NPN	QP038003		2		42	0,00	59 473,60	0,00	38/SOC DAUPHINOISE POUR L H	2 497 891,07	14,56%	2 861 695,19	2 497 891,07	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	642 921,89	25,74%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 854 969,18	74,26%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	7	V
799 6038003 21 0001 003 Démolition 30 logements 3 et 3 bis Gatina	NPN	QP038003		2		30	0,00	48 992,55	0,00	38/SOC DAUPHINOISE POUR L H	1 469 776,56	12,13%	1 648 033,85	1 469 776,56	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	345 126,00	23,48%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 124 650,56	76,52%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	1	6	V
799 6038006 21 0002 001 Démolition groupe DRAC, 54 logements, G	NPR	QP038006		3		54	0,00	55 769,94	0,00	38/ACTIS OPH DE LA REGION G	3 011 577,00	14,15%	3 437 577,00	3 011 577,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	3 011 577,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	6	V
799 6038006 21 0002 002 Césure du U Albert Thomas, 32 logements,	NPR	QP038006		1		32	0,00	73 124,09	0,00	38/ACTIS OPH DE LA REGION G	2 339 970,99	7,69%	2 519 970,99	2 339 970,99	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,01	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 339 970,98	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	2	10	V
799 6038006 21 0002 003 Démolition groupe L, 96 logements, Grenob	NPR	QP038006		1		96	0,00	12 341,90	0,00	38/ACTIS OPH DE LA REGION G	1 184 822,51	3,12%	1 221 781,67	1 184 822,51	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 184 822,51	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2023	2	8	V
799 6038007 21 0003 001 Démolition de 95 logements au 20 Arlequin	NPN	QP038007		2		95	7 574,70	38 386,15	481,43	69/SCIC HABITAT RHONE ALPES	3 646 683,85	8,61%	3 960 771,05	3 646 683,85	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	729 336,93	20,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 917 346,92	80,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	2	14	V
799 6038007 21 0004 001 Démolition Foyer Pierre Gaspard (235 char	NPN	QP038007		1		276	5 000,00	25 230,64	1 392,73	75/ADOMA/78805803009579	6 963 656,25	9,38%	7 616 866,25	6 963 656,25	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 370 093,25	19,67%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	113 190,00	1,63%	5 480 373,00	78,70%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2021	1	9	V
799 6038003 21 0005 001 Démolition 14 logements 2 Allée du Maine	NPN	QP038003		0		14	1 464,00	44 780,04	428,22	38/OPAC DE L'ISERE/77953712	626 920,56	14,89%	720 253,96	626 920,56	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	40 012,06	6,38%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	586 908,50	93,62%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	2	8	V
799 6038003 21 0005 002 Démolition 22 logements 2 Allée Ouessant	NPN	QP038003		1		22	3 240,00	55 878,05	379,42	38/OPAC DE L'ISERE/77953712	1 229 317,18	11,93%	1 375 983,86	1 229 317,18	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	158 571,72	12,90%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 070 745,46	87,10%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	2	10	V
799 6038003 21 0005 003 Démolition 23 logements 6 allée Rance à E	NPN	QP038003		1		23	2 008,00	47 252,97	541,24	38/OPAC DE L'ISERE/77953712	1 086 818,23	14,11%	1 240 151,63	1 086 818,23	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	81 141,82	7,47%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 005 676,41	92,53%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	2	8	V
799 6038003 21 0005 004 Démolition 61 LLS 1-2 allée de l'Armor 10	NPN	QP038003		3		61	7 204,00	47 034,22	398,26	38/OPAC DE L'ISERE/77953712	2 869 087,21	14,17%	3 275 753,99	2 869 087,21	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	282 858,72	9,86%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 586 228,49	90,14%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	2	12	V
SOUS TOTAL 21 DéMOLITION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX				18		794	26 490,70	36 233,38	1 086,02		28 769 304,90		32 090 179,60	28 769 304,90	116 895,87	0,41%	233 791,75	0,81%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	3 650 062,40	12,69%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	113 190,00	0,39%	24 655 364,88	85,70%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
24 AMéNAGEMENT D'ENSEMBLE																																										
799 6038011 24 0001 001 Aménagement des espaces extérieurs Cha	NPR	QP038011					0,00	0,00	0,00	38/COMMUNE DE SAINT MARTIN	1 345 000,00	20,00%	1 614 000,00	1 345 000,00	283 132,50	21,05%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	762 874,00	56,72%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	298 993,50	22,23%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	10	V
799 6038011 24 0001 002 Restructuration des espaces publics Renau	NPR	QP038011					0,00	0,00	0,00	38/COMMUNE DE SAINT MARTIN	503 250,00	20,00%	603 900,00	503 250,00	240 000,00	47,69%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	263 250,00	52,31%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	2	12	V
799 6038007 24 0002 001 Aménagement de la Porte Nord du parc Je	NPN	QP038007					0,00	0,00	0,00	38/GRENOBLE ALPES METROPOLE	1 528 552,96	20,00%	1 834 263,55	1 528 552,96	165 563,00	10,83%	956 533,83	62,58%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	406 456,13	26,59%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2021	2	10	V
799 6038007 24 0002 002 Ré-aménagement du coeur de quartier de l	NPN	QP038007					0,00	0,00	0,00	38/GRENOBLE ALPES METROPOLE	4 126 159,29	20,00%	4 951 391,15	4 126 159,29	357 750,00	8,67%	2 671 226,02	64,74%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 097 183,27	26,59%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	20	V
799 6038007 24 0002 003 Village Olympique Aménagement de la dall	NPN	QP038007					0,00	0,00	0,00	38/GRENOBLE ALPES METROPOLE	963 050,00	20,00%	1 155 660,00	963 050,00	0,00	0,00%	706 966,25	73,41%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	256 083,75	26,59%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2021	2	10	V
799 6038007 24 0002 004 Proximité et Sécurisation Arlequin - Géan	NPN	QP038007					0,00	0,00	0,00	38/GRENOBLE ALPES METROPOLE	2 951 465,00	20,00%	3 541 758,00	2 951 465,00	0,00	0,00%	2 166 643,62	73,41%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	784 821,38	26,59%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	2	20	V
799 6038003 24 0002 005 Aménagement avenue des Etats Généraux	NPN	QP038003					0,00	0,00	0,00	38/GRENOBLE ALPES METROPOLE	7 163 330,41	20,00%	8 595 996,49	7 163 330,41	583 875,00	8,15%	4 674 660,73	65,26%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 904 794,68	26,59%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	2	10	V
799 6038003 24 0002 006 Réaménagement du cadre de vie résidentie	NPN	QP038003					0,00	0,00	0,00	38/GRENOBLE ALPES METROPOLE	4 255 848,25	20,00%	5 107 017,89	4 255 848,25	141 900,00	3,33%	2 982 279,51	70,07%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 131 668,74	26,59%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2024	1	10	V
799 6038003 24 0002 007 Aménagement du quartier Surieux : secteu	NPN	QP038003					0,00	0,00	0,00	38/GRENOBLE ALPES METROPOLE	3 855 698,04	18,96%	4 586 837,64	3 855 698,04	52 125,00	1,35%	2 777 989,70	72,05%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 025 583,34	26,60%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2022	1	10	V
799 6038003 24 0002 008 Proximité et sécurisation Essarts Surieux	NPN	QP038003					0,00	0,00	0,00	38/GRENOBLE ALPES METROPOLE	2 532 186,80	20,00%	3 038 624,16	2 532 186,80	0,00	0,00%	1 858 855,31	73,41%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	673 331,49	26,59%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	20	V
799 6038007 24 0002 009 Ré-aménagement du secteur Les Géants -	NPN	QP038007					0,00	0,00	0,00	38/GRENOBLE ALPES METROPOLE	8 337 554,40	17,60%	9 805 065,28	8 337 554,40	401 625,00	4,82%	5 717 306,98	68,57%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 218 622,42	26,61%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	16	V
799 6038007 24 0002 010 Réaménagement Parking Silo 1 Arlequin	NPN	QP038007					0,00	0,00	0,00	38/GRENOBLE ALPES METROPOLE	2 359 083,00	20,00%	2 830 899,60	2 359 083,00	0,00	0,00%	1 669 051,22	70,75%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	690 031,78	29,25%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	1	4	V
799 6038003 24 0002 011 Reconversion Place de la Convention	NPN	QP038003					0,00	0,00	0,00	38/GRENOBLE ALPES METROPOLE	2 355 004,26	0,00%	2 355 004,26	2 355 004,26	0,00	0,00%	721 372,12	30,63%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 217 996,00	51,72%	415 636,14	17,65%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	20	V
799 6038007 24 0003 001 Aménagement de la Porte Nord du parc Je	NPN	QP038007					0,00	0,00	0,00	38/COMMUNE DE GRENOBLE/2138	3 012 622,45	20,00%	3 615 146,94	3 012 622,45	2 211 538,75	73,41%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	801 083,70	26,59%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2021	2	10	V
799 6038007 24 0003 002 Ré-aménagement du coeur de quartier de l	NPN	QP038007					0,00	0,00	0,00	38/COMMUNE DE GRENOBLE/2138	1 371 383,31	20,00%	1 645 659,97	1 371 383,31	1 006 720,02	73,41%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	364 663,29	26,59%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	20	V
799 6038007 24 0003 003 Ré-aménagement du secteur Les Géants -	NPN	QP038007					0,00	0,00	0,00	38/COMMUNE DE GRENOBLE/2138	1 226 962,00	20,00%	1 472 354,40	1 226 962,00	900 701,65	73,41%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	326 260,35	26,59%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	16	V
799 6038007 24 0003 004 Village Olympique - aménagement de la da	NPN	QP038007					0,00	0,00	0,00	38/COMMUNE DE GRENOBLE/2138	169 950,00	20,00%	203 940,00	169 950,00	124 758,75	73,41%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	45 191,25	26,59%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2021	2	10	V
799 6038007 24 0003 005 Proximité et Sécurisation Arlequin - Géan	NPN	QP038007					0,00	0,00	0,00	38/COMMUNE DE GRENOBLE/2138	1 336 940,00	20,00%	1 604 328,00	1 336 940,00	981 435,50	73,41%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	355 504,50	26,59%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	2	20	V
799 6038007 24 0003 006 Parc Jean Verlhac Le Lac	NPN	QP038007					0,00	0,00	0,00	38/COMMUNE DE GRENOBLE/2138	3 179 000,00	20,00%	3 814 800,00	3 179 000,00	2 333 675,00	73,41%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	845 325,00	26,59%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2022	1	8	V
799 6038003 24 0004 001 Aménagement avenue des Etats généraux	NPN	QP038003					0,00	0,00	0,00	38/COMMUNE D ECHIROLLES/213	3 913 614,93	20,00%	4 696 337,91	3 913 614,93	2 456 682,83	62,77%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 456 932,10	37,23%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	2	10	V
799 6038003 24 0004 002 Réaménagement du cadre de vie résidentie	NPN	QP038003					0,00	0,00	0,00	38/COMMUNE D ECHIROLLES/213	1 486 988,86	20,00%	1 784 386,63	1 486 988,86	933 423,46	62,77%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	553 565,40	37,23%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2024	1	10	V
799 6038003 24 0004 003 Aménagement du quartier Surieux : secteu	NPN	QP038003					0,00	0,00	0,00	38/COMMUNE D ECHIROLLES/213	2 004 849,17	20,00%	2 405 819,00	2 004 849,17	1 258 498,50	62,77%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	746 350,67	37,23%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2022	1	10	V
799 6038003 24 0004 004 Proximité et sécurisation Essarts Surieux	NPN	QP038003					0,00	0,00	0,00	38/COMMUNE D ECHIROLLES/213	743 316,20	20,00%	891 979,44	743 316,20	466 599,85	62,77%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	276 716,35	37,23%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	20	V
SOUS TOTAL 24 AMéNAGEMENT D'ENSEMBLE				0		0	0,00	0,00	0,00		60 721 809,33		72 155 170,31	60 721 809,33	14 900 004,81	24,54%	26 902 885,29	44,31%	0,00	0,00%	762 874,00	1,26%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 217 996,00	2,01%	16 938 049,23	27,89%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
31 RECONSTITUTION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX																																										
799 6038006 31 0001 001 Neuf, Mayflower, 23 PLUS, 3 PLAI, Grenob	NPR	QP038006		0		26	1 767,10	137 649,23	2 025,28	38/ACTIS OPH DE LA REGION G	3 578 880,00	9,60%	3 922 348,00	3 578 880,00	75 989,60	2,12%	313 380,00	8,76%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	3 162 510,40	88,37%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	27 000,00	0,75%	2 953 979,54	82,54%	2 611 879,54	342 100,00	2017	1	6	V

799 6038006 31 0001 002 Neuf, L'esprit Vence, 10 PLAI, Saint Egrè	NPR	QP038006		0		10	0,00	105 418,30	0,00	38/ACTIS OPH DE LA REGION G	1 054 183,00	10,00%	1 159 601,30	1 054 183,00	0,00	0,00%	95 230,80	9,03%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	868 952,20	82,43%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	90 000,00	8,54%	758 952,20	71,99%	645 952,20	113 000,00	2019	1	5	V
799 6038006 31 0001 003 Neuf - Durand Savoyat Presqu'ile, 2 PLUS,	NPR	QP038006		0		14	0,00	149 827,71	0,00	38/ACTIS OPH DE LA REGION G	2 097 588,00	10,00%	2 307 346,80	2 097 588,00	42 000,00	2,00%	111 150,00	5,30%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 836 438,00	87,55%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	108 000,00	5,15%	1 545 238,00	73,67%	1 382 838,00	162 400,00	2024	2	4	V
799 6038006 31 0001 004 Neuf, CRSSA Cadran Solaire, 9 PLUS, 15	NPR	QP038006		0		24	0,00	143 585,17	0,00	38/ACTIS OPH DE LA REGION G	3 446 044,00	10,00%	3 790 648,40	3 446 044,00	0,00	0,00%	183 300,00	5,32%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	3 127 744,00	90,76%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	135 000,00	3,92%	2 628 544,00	76,28%	2 338 444,00	290 100,00	2024	2	4	V
799 6038006 31 0001 005 Neuf, Portes du Vercors, 12 PLAI, Sassena	NPR	QP038006		0		12	0,00	149 828,00	0,00	38/ACTIS OPH DE LA REGION G	1 797 936,00	10,00%	1 977 729,60	1 797 936,00	0,00	0,00%	97 500,00	5,42%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 592 436,00	88,57%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	108 000,00	6,01%	1 342 836,00	74,69%	1 207 236,00	135 600,00	2024	2	3	V
799 6038003 31 0002 001 Clinique des Coteaux VEFA 8 PLAI	NPN	QP038003		2		8	524,00	135 958,51	2 075,70	38/OPAC DE L'ISERE/77953712	1 087 668,10	10,00%	1 196 434,91	1 087 668,10	0,00	0,00%	59 585,90	5,48%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	956 082,20	87,90%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	72 000,00	6,62%	732 082,20	67,31%	641 682,20	90 400,00	2019	1	3	V
799 6038003 31 0002 002 Acquisition-Amélioration 2 PLAI rue du Co	NPN	QP038003		1		2	130,00	135 454,55	2 083,92	38/OPAC DE L'ISERE/77953712	270 909,09	10,00%	298 000,00	270 909,09	0,00	0,00%	39 000,00	14,40%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	195 909,09	72,32%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	36 000,00	13,29%	177 909,09	65,67%	132 709,09	45 200,00	2019	1	6	V
799 6038003 31 0002 003 NEUF 10 PLAI Transport Brun EYBENS	NPN	QP038003		1		10	720,00	127 272,73	1 767,68	38/OPAC DE L'ISERE/77953712	1 272 727,27	10,00%	1 400 000,00	1 272 727,27	0,00	0,00%	79 200,00	6,22%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 103 527,27	86,71%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	90 000,00	7,07%	953 527,27	74,92%	840 527,27	113 000,00	2023	1	8	V
799 6038003 31 0002 004 NEUF 8 PLAI 20 rue Charles Piot EYBENS	NPN	QP038003		1		8	542,33	134 760,77	1 987,88	38/OPAC DE L'ISERE/77953712	1 078 086,17	10,00%	1 185 894,79	1 078 086,17	0,00	0,00%	59 931,30	5,56%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	946 154,87	87,76%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	72 000,00	6,68%	746 154,87	69,21%	655 754,87	90 400,00	2019	1	8	V
799 6038003 31 0002 005 Neuf 30 PLUS 17 PLAI San marino à SAIN	NPN	QP038003		3		47	3 384,00	127 278,05	1 767,75	38/OPAC DE L'ISERE/77953712	5 982 068,41	10,00%	6 580 275,26	5 982 068,41	0,00	0,00%	329 040,00	5,50%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	5 500 028,41	91,94%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	153 000,00	2,56%	4 795 028,41	80,16%	4 200 928,41	594 100,00	2023	1	8	V
799 6038003 31 0002 006 NEUF 18 PLUS 27 PLAI champaviotte à SA	NPN	QP038003		3		45	2 859,72	132 731,79	2 088,64	38/OPAC DE L'ISERE/77953712	5 972 930,61	10,00%	6 570 223,67	5 972 930,61	0,00	0,00%	290 155,45	4,86%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	5 439 775,16	91,07%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	243 000,00	4,07%	4 314 775,16	72,24%	3 768 475,16	546 300,00	2019	1	8	V
799 6038007 31 0003 001 NEUF - RONZY - 19 PLUS, 13 PLAI - CLAI	NPN	QP038007		0		32	1 975,00	140 012,05	2 268,55	69/SCIC HABITAT RHONE ALPES	4 480 385,46	9,81%	4 919 994,42	4 480 385,46	0,00	0,00%	203 855,00	4,55%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	3 979 530,46	88,82%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	180 000,00	4,02%	117 000,00	2,61%	3 189 141,00	71,18%	2 787 641,00	401 500,00	2021	2	8	V
799 6038007 31 0003 002 NEUF - Terrain CODASE - 6 PLAI - CORE	NPN	QP038007		0		6	419,50	155 002,13	2 216,96	69/SCIC HABITAT RHONE ALPES	930 012,77	9,80%	1 021 116,89	930 012,77	0,00	0,00%	48 243,00	5,19%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	827 769,77	89,01%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	54 000,00	5,81%	717 800,00	77,18%	650 000,00	67 800,00	2022	2	8	V
799 6038007 31 0003 003 NEUF - INNOVALEE - 19 PLUS et 11 PLAI	NPN	QP038007		0		30	1 830,50	135 504,28	2 220,77	69/SCIC HABITAT RHONE ALPES	4 065 128,50	9,80%	4 463 351,96	4 065 128,50	0,00	0,00%	188 148,00	4,63%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	3 777 980,50	92,94%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	99 000,00	2,44%	3 060 367,00	75,28%	2 681 467,00	378 900,00	2022	2	8	V
799 6038007 31 0003 004 NEUF - Opérations à déterminer - 27 PLAI	NPN	QP038007		0		27	1 682,00	137 069,86	2 200,29	69/SCIC HABITAT RHONE ALPES	3 700 886,35	9,80%	4 063 428,85	3 700 886,35	0,00	0,00%	344 718,00	9,31%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	3 113 168,35	84,12%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	243 000,00	6,57%	2 535 100,00	68,50%	2 230 000,00	305 100,00	2024	2	8	V
799 6038003 31 0004 001 Opération à CLAIX de 18 logements neufs	NPN	QP038003		0		18	0,00	131 818,18	0,00	38/SOC DAUPHINOISE POUR L H	2 372 727,27	10,00%	2 610 000,00	2 372 727,27	0,00	0,00%	114 400,00	4,82%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 195 327,27	92,52%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	63 000,00	2,66%	2 195 327,27	92,52%	1 968 827,27	226 500,00	2024	2	8	V
799 6038003 31 0004 002 Opération à SASSENAGE de 32 logements	NPN	QP038003		0		32	0,00	131 818,18	0,00	38/SOC DAUPHINOISE POUR L H	4 218 181,82	10,00%	4 640 000,00	4 218 181,82	0,00	0,00%	309 400,00	7,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	3 782 781,82	89,68%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	126 000,00	2,99%	3 782 781,82	89,68%	3 383 381,82	399 400,00	2024	2	8	V
799 6038003 31 0004 003 Opération à déterminer de 9 logements neu	NPN	QP038003		0		9	0,00	131 818,18	0,00	38/SOC DAUPHINOISE POUR L H	1 186 363,64	10,00%	1 305 000,00	1 186 363,64	0,00	0,00%	73 125,00	6,16%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 032 238,64	87,01%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	81 000,00	6,83%	960 239,00	80,94%	858 539,00	101 700,00	2024	2	8	V
799 6038003 31 0004 004 Opération à CORENC de 3 logements neuf	NPN	QP038003		0		3	0,00	131 818,18	0,00	38/SOC DAUPHINOISE POUR L H	395 454,55	10,00%	435 000,00	395 454,55	0,00	0,00%	17 550,00	4,44%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	350 904,55	88,73%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	27 000,00	6,83%	326 905,00	82,67%	293 005,00	33 900,00	2024	2	8	V
799 6038007 31 0005 001 GRENOBLE - PRESQU'ILE - Reconstitutio	NPN	QP038007		1		53	1 325,00	65 627,98	2 625,12	75/ADOMA/78805803009579	3 478 283,00	20,00%	4 173 939,60	3 478 283,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	176 666,67	5,08%	2 824 616,33	81,21%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	477 000,00	13,71%	2 476 787,75	71,21%	1 877 887,75	598 900,00	2021	1	8	V
799 6038007 31 0005 002 GRENOBLE - LESDIGUIERES - reconstitu	NPN	QP038007		1		53	1 325,00	64 745,98	2 589,84	75/ADOMA/78805803009579	3 431 537,00	20,00%	4 117 844,40	3 431 537,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	176 666,67	5,15%	2 777 870,33	80,95%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	477 000,00	13,90%	2 434 716,35	70,95%	1 835 816,35	598 900,00	2021	1	8	V
799 6038007 31 0005 003 AGGLOMERATION GRENOBLOISE - A D	NPN	QP038007		1		53	1 325,00	64 745,98	2 589,84	75/ADOMA/78805803009579	3 431 537,00	20,00%	4 117 844,40	3 431 537,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 954 537,00	86,10%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	477 000,00	13,90%	2 611 383,02	76,10%	2 012 483,02	598 900,00	2023	1	8	V
SOUS TOTAL 31 RECONSTITUTION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS LOCATIFS S				14		522	19 809,15	113 658,08	2 995,06		59 329 518,01		66 256 023,25	59 329 518,01	117 989,60	0,20%	2 956 912,45	4,98%	0,00	0,00%	353 333,34	0,60%	52 346 282,62	88,23%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	180 000,00	0,30%	3 375 000,00	5,69%	45 239 574,95	76,25%	39 005 474,95	6 234 100,00				
33 REQUALIFICATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX																																										
799 6038007 33 0001 001 Label BBC rénovation, Réhabilitation tour	NPN	QP038007		2		106	0,00	42 580,81	0,00	38/ACTIS OPH DE LA REGION G	4 513 566,36	12,30%	5 068 661,00	4 513 566,36	318 000,00	7,05%	508 800,00	11,27%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	3 014 633,36	66,79%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	672 133,00	14,89%	2 039 826,00	45,19%	59 560,00	1 980 266,00	2018	2	10	V
799 6038007 33 0001 002 Label BBC rénovation, Réhabilitation 70 N	NPN	QP038007		1		79	0,00	48 012,06	0,00	38/ACTIS OPH DE LA REGION G	3 792 953,00	9,72%	4 161 448,30	3 792 953,00	237 000,00	6,25%	553 000,00	14,58%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 436 533,00	64,24%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	566 420,00	14,93%	1 860 703,00	49,06%	940 772,00	919 931,00	2020	2	6	V
799 6038007 33 0001 003 Label BBC rénovation, Réhabilitation 70 S	NPN	QP038007		1		22	0,00	55 651,64	0,00	38/ACTIS OPH DE LA REGION G	1 224 336,00	10,27%	1 350 110,20	1 224 336,00	66 000,00	5,39%	154 000,00	12,58%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	803 469,00	65,62%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	200 867,00	16,41%	672 288,00	54,91%	358 278,00	314 010,00	2021	2	4	V
799 6038007 33 0001 004 Label BBC rénovation, Réhabilitation 60 E	NPN	QP038007		1		52	0,00	45 574,77	0,00	38/ACTIS OPH DE LA REGION G	2 369 888,20	6,92%	2 533 870,00	2 369 888,20	156 000,00	6,58%	364 000,00	15,36%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 487 214,20	62,75%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	362 674,00	15,30%	1 086 638,20	45,85%	476 339,20	610 299,00	2021	2	4	V
799 6038006 33 0001 005 Label BBC rénovation, réhabilitation du U	NPR	QP038006		1		128	0,00	65 844,45	0,00	38/ACTIS OPH DE LA REGION G	8 428 089,50	9,89%	9 261 298,45	8 428 089,50	384 000,00	4,56%	857 600,00	10,18%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	6 205 289,53	73,63%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	981 199,97	11,64%	4 214 044,75	50,00%	584 444,75	3 629 600,00	2019	2	10	V
799 6038011 33 0002 001 Réhabilitation BBC de 21 logements Cham	NPR	QP038011		3		21	0,00	42 654,03	0,00	38/OPAC DE L'ISERE/77953712	895 734,59	5,50%	945 000,00	895 734,59	42 000,00	4,69%	100 800,00	11,25%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	623 006,74	69,55%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	129 927,85	14,51%	547 406,74	61,11%	139 893,84	407 512,90	2020	1	6	V
799 6038003 33 0002 002 Réhabilitation BBC de 110 LLS allée du Ma	NPN	QP038003		3		110	0,00	24 010,26	0,00	38/OPAC DE L'ISERE/77953712	2 641 129,03	10,00%	2 905 242,00	2 641 129,03	0,00	0,00%	528 000,00	19,99%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 337 874,56	50,66%	0,00	0,00%	495 000,00	18,74%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	280 254,47	10,61%	1 304 423,00	49,39%	281 260,00	1 023 163,00	2021	2	8	V
799 6038003 33 0002 003 Réhabilitation de 95 LLS allée de la Ranc	NPN	QP038003		3		95	0,00	34 798,45	0,00	38/OPAC DE L'ISERE/77953712	3 305 853,00	7,16%	3 542 682,00	3 305 853,00	0,00	0,00%	456 000,00	13,79%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 996 684,44	60,40%	0,00	0,00%	427 500,00	12,93%	0,00	0,00%	4 000,00	0,12%	421 668,56	12,76%	1 713 270,17	51,83%	488 192,00	1 225 078,17	2022	2	8	V
799 6038003 33 0002 004 Réhabilitation de 300 logements à Auvergn	NPN	QP038003		5		300	0,00	17 383,05	0,00	38/OPAC DE L'ISERE/77953712	5 214 914,00	7,74%	5 618 725,00	5 214 914,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	5 025 864,23	96,37%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	189 049,77	3,63%	4 576 366,00	87,76%	2 270 369,00	2 305 997,00	2024	2	8	V
799 6038003 33 0002 005 Réhabilitation BBC de 120 LLS place de la	NPN	QP038003		1		120	0,00	18 787,92	0,00	38/OPAC DE L'ISERE/77953712	2 254 550,00	8,26%	2 440 787,00	2 254 550,00	0,00	0,00%	576 000,00	25,55%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 494 861,96	66,30%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	183 688,04	8,15%	1 299 599,00	57,64%	382 626,00	916 973,00	2024	2	8	V
799 6038007 33 0003 001 Restructuration de 90 logements au 30 gal	NPN	QP038007		1		90	0,00	82 253,93	0,00	38/SOC DAUPHINOISE POUR L H	7 402 853,69	9,79%	8 127 767,06	7 402 853,69	270 000,00	3,65%	630 000,00	8,51%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	5 255 017,86	70,99%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	12 779,00	0,17%	1 235 056,83	16,68%	4 066 241,98	54,93%	1 577 909,00	2 488 332,98	2020	2	5	V
799 6038007 33 0003 002 Plan de sauvegarde N°2, restructuration d	NPN	QP038007		1		49	0,00	53 936,55	0,00	38/SOC DAUPHINOISE POUR L H	2 642 891,00	15,37%	3 049 034,60	2 642 891,00	128 040,00	4,84%	305 079,00	11,54%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 781 145,42	67,39%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	428 626,58	16,22%	1 623 182,42	61,42%	725 278,00	897 904,42	2020	2	5	V
799 6038007 33 0003 003 Plan de sauvegarde N°2, restructuration d	NPN	QP038007		1		50	0,00	55 332,56	0,00	38/SOC DAUPHINOISE POUR L H	2 766 628,00	13,56%	3 141 774,00	2 766 628,00	130 653,00	4,72%	311 305,00	11,25%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 879 305,20	67,93%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	445 364,80	16,10%	1 668 188,95	60,30%	725 662,00	942 526,95	2020	2	5	V
799 6038007 33 0003 004 Plan de sauvegarde N°2, restructuration d	NPN	QP038007		1		82	0,00	48 933,17	0,00	38/SOC DAUPHINOISE POUR L H	4 012 520,00	18,61%	4 759 058,80	4 012 520,00	214 270,00	5,34%	510 541,00	12,72%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 617 996,30	65,25%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	669 712,70	16,69%	2 499 345,14	62,29%	1 150 830,00	1 348 515,14	2020	2	5	V
799 6038007 33 0003 005 Plan de sauvegarde N°2, restructuration d	NPN	QP038007		1		73	0,00	49 879,67	0,00	38/SOC DAUPHINOISE POUR L H	3 641 216,00	16,07%	4 226 507,00	3 641 216,00	190 753,00	5,24%	454 506,00	12,48%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 383 047,76	65,45%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	612 909,24	16,83%	2 193 585,11	60,24%	973 868,00	1 219 717,11	2020	2	5	V
799 6038007 33 0003 006 Restructuration de 626 logements au Villa	NPN	QP038007		2		626	0,00	37 006,40	0,00	38/SOC DAUPHINOISE POUR L H	23 166 006,64	10,03%	25 489 466,50	23 166 006,64	1 878 000,00	8,11%	3 004 800,00	12,97%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	14 627 043,49	63,14%	0,00	0,00%	549 000,00	2,37%	0,00	0,00%	10 467,00	0,05%	3 096 696,15	13,37%	12 140 279,05	52,41%	3 757 329,00	8 382 950,05	2021	1	11	V
799 6038003 33 0003 007 Réhabilitation de 547 logements à Villene	NPN	QP038003		4		547	0,00	38 635,18	0,00	38/SOC DAUPHINOISE POUR L H	21 133 446,00	8,29%	22 885 586,00	21 133 446,00	0,00	0,00%	2 625 600,00	12,42%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	17 072 358,41	80,78%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	69 278,00	0,33%	1 366 209,59	6,46%	14 268 233,35	67,51%	5 488 791,00	8 779 442,35	2021	1	9	V
SOUS TOTAL 33 REQUALIFICATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX				32		2550	0,00	38 982,97	0,00		99 406 575,01		109 507 017,91	99 406 575,01	4 014 716,00	4,04%	11 940 031,00	12,01%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	70 041 345,46	70,46%	0,00	0,00%	1 471 500,00	1,48%	0,00	0,00%	96 524,00	0,10%	11 842 458,55	11,91%	57 773 620,86	58,12%	20 381 401,79	37 392 219,07				
34 RéSIDENTIALISATION DE LOGEMENTS																																										
799 6038007 34 0001 001 Résidentialisation 60-120 Arlequin, PDS1,	NPN	QP038007		1		550	0,00	2 870,45	0,00	38/ACTIS OPH DE LA REGION G	1 578 748,44	5,53%	1 666 076,27	1 578 748,44	80 702,00	5,11%	141 722,00	8,98%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	527 945,73	33,44%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	828 378,71	52,47%	527 945,73	33,44%	527 945,73	0,00	2018	2	6	V
799 6038007 34 0001 002 Résidentialisation 70 Nord et Sud-Ouest,	NPN	QP038007		1		79	6 167,00	59 560,04	762,97	38/ACTIS OPH DE LA REGION G	4 705 242,96	10,00%	5 175 767,26	4 705 242,96	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 779 642,96	59,08%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 925 600,00	40,92%	2 352 621,48	50,00%	2 352 621,48	0,00	2020	2	6	V
799 6038007 34 0001 003 Résidentialisation du 60 Est, 52 logement	NPN	QP038007		1		52	4 097,00	57 137,12	725,20	38/ACTIS OPH DE LA REGION G	2 971 130,44	10,00%	3 268 243,48	2 971 130,44	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 793 930,44	60,38%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 177 200,00	39,62%	1 352 480,00	45,52%	1 352 480,00	0,00	2021	2	4	V
799 6038007 34 0001 004 Résidentialistion des Géants - tranche 1,	NPN	QP038007		2		107	0,00	4 578,05	0,00	38/ACTIS OPH DE LA REGION G	489 851,08	10,00%	538 836,19	489 851,08	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	295 282,08	60,28%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	194 569,00	39,72%	244 925,54	50,00%	244 925,54	0,00	2022	2	4	V
799 6038007 34 0002 001 Plan de sauvegarde N°1, résidentialisatio	NPN	QP038007		4		254	0,00	3 384,25	0,00	38/SOC DAUPHINOISE POUR L H	859 599,44	18,36%	1 017 460,55	859 599,44	98 285,00	11,43%	196 570,00	22,87%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	143 524,44	16,70%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	421 220,00	49,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	4	V
799 6038007 34 0002 002 Résidentialisation de 90 logements SDH 30	NPN	QP038007		1		90	0,00	11 024,44	0,00	38/SOC DAUPHINOISE POUR L H	992 200,00	11,01%	1 101 420,00	992 200,00	0,00	0,00%	102 000,00	10,28%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	475 280,00	47,90%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	414 920,00	41,82%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	2	4	V
799 6038007 34 0002 003 Plan de sauvegarde N°2, résidentialisatio	NPN	QP038007		1		49	0,00	19 643,88	0,00	38/SOC DAUPHINOISE POUR L H	962 550,00	9,78%	1 056 660,00	962 550,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	601 910,00	62,53%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	360 640,00	37,47%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	2	6	V
799 6038007 34 0002 004 Plan de sauvegarde N°2, résidentialisatio	NPN	QP038007		1		50	0,00	15 780,60	0,00	38/SOC DAUPHINOISE POUR L H	789 030,00	20,00%	946 836,00	789 030,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	474 390,00	60,12%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	314 640,00	39,88%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	2	6	V
799 6038007 34 0002 005 Plan de sauvergarde N°2, résidentialisati	NPN	QP038007		1		82	0,00	13 953,05	0,00	38/SOC DAUPHINOISE POUR L H	1 144 150,00	13,31%	1 296 420,00	1 144 150,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	699 974,00	61,18%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	444 176,00	38,82%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	2	6	V
799 6038007 34 0002 006 Plan de sauvegarde N°2, résidentialisatio	NPN	QP038007		1		73	0,00	15 673,29	0,00	38/SOC DAUPHINOISE POUR L H	1 144 150,00	13,31%	1 296 420,00	1 144 150,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	699 974,00	61,18%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	444 176,00	38,82%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	2	6	V
799 6038003 34 0003 001 Résidentialisation de la copropriété Suri	NPN	QP038003		4		0	0,00	0,00	0,00	38/GRENOBLE ALPES METROPOLE	720 252,00	5,50%	759 865,86	720 252,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	344 736,00	47,86%	375 516,00	52,14%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2024	2	10	V
799 6038003 34 0003 002 Résidentialisation de la copropriété Bour	NPN	QP038003		4		0	0,00	0,00	0,00	38/GRENOBLE ALPES METROPOLE	386 100,00	5,50%	407 335,50	386 100,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	184 800,00	47,86%	201 300,00	52,14%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2024	2	10	V
799 6038003 34 0004 001 Résidentialisation Le Maine à Echirolles	NPN	QP038003		2		124	0,00	4 609,88	0,00	38/OPAC DE L'ISERE/77953712	571 625,60	9,72%	627 193,60	571 625,60	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	349 353,60	61,12%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	222 272,00	38,88%	255 274,56	44,66%	255 274,56	0,00	2022	2	8	V
799 6038003 34 0004 002 Résidentialisation Marat à Echirolles (95	NPN	QP038003		3		95	0,00	2 718,84	0,00	38/OPAC DE L'ISERE/77953712	258 289,58	9,72%	283 398,03	258 289,58	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	157 855,76	61,12%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	100 433,82	38,88%	115 346,06	44,66%	115 346,06	0,00	2023	2	8	V
799 6038003 34 0004 003 Résidentialisation Surieux I et II à Echi	NPN	QP038003		6		261	0,00	2 592,07	0,00	38/OPAC DE L'ISERE/77953712	676 529,17	9,72%	742 294,90	676 529,17	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	413 466,26	61,12%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	263 062,91	38,88%	302 122,03	44,66%	302 122,03	0,00	2020	2	8	V
799 6038003 34 0004 004 Résidentialisation de LLS au 4, 6, 8, 10,	NPN	QP038003		2		85	0,00	5 501,05	0,00	38/OPAC DE L'ISERE/77953712	467 588,94	9,72%	513 043,48	467 588,94	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	285 770,76	61,12%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	181 818,18	38,88%	208 814,24	44,66%	208 814,24	0,00	2023	2	8	V
799 6038003 34 0004 005 Résidentialisation 120 LLS La Convention	NPN	QP038003		1		120	0,00	22 916,67	0,00	38/OPAC DE L'ISERE/77953712	2 750 000,00	10,00%	3 025 000,00	2 750 000,00	0,00	0,00%	400 000,00	14,55%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 200 000,00	43,64%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 150 000,00	41,82%	931 311,46	33,87%	931 311,46	0,00	2024	2	8	V
SOUS TOTAL 34 RéSIDENTIALISATION DE LOGEMENTS				36		2071	10 264,00	10 365,54	2 091,49		21 467 037,65		23 722 271,12	21 467 037,65	178 987,00	0,83%	840 292,00	3,91%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	10 898 300,03	50,77%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	529 536,00	2,47%	9 019 922,62	42,02%	6 290 841,10	29,30%	6 290 841,10	0,00				
36 ACCESSION à LA PROPRIéTé																																										
799 6038011 36 0001 001 Accession sociale Voltaire 18 logements	NPR	QP038011		0		0	0,00	0,00	0,00	38/DAUPHILOGIS/998437602000	180 000,00	0,00%	180 000,00	180 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	180 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	2	8	V
799 6038003 36 0002 001 Accession sociale place convention 20 log	NPN	QP038003		0		0	0,00	0,00	0,00	38/GRENOBLE ALPES METROPOLE	300 000,00	0,00%	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	300 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2024	2	12	V
SOUS TOTAL 36 ACCESSION à LA PROPRIéTé				0		0	0,00	0,00	0,00		480 000,00		480 000,00	480 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	480 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
37 EQUIPEMENTS PUBLICS DE PROXIMITé																																										
799 6038007 37 0001 001 Création d'un local conciergerie Villeneu	NPN	QP038007					0,00	0,00	0,00	38/GRENOBLE ALPES METROPOLE	625 400,00	11,86%	699 600,00	625 400,00	38 987,00	6,23%	201 247,60	32,18%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	196 920,00	31,49%	188 245,40	30,10%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	2	10	V
799 6038007 37 0001 002 Création d'un local multiservice alimenta	NPN	QP038007					0,00	0,00	0,00	38/GRENOBLE ALPES METROPOLE	667 290,00	14,92%	766 818,00	667 290,00	67 391,00	10,10%	210 525,55	31,55%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	185 850,00	27,85%	203 523,45	30,50%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2021	1	10	V
799 6038011 37 0002 001 Implantation de services publics et assoc	NPR	QP038011					0,00	0,00	0,00	38/COMMUNE DE SAINT MARTIN	170 000,00	17,65%	200 000,00	170 000,00	69 700,00	41,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	100 300,00	59,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	6	V
799 6038007 37 0003 001 Equipement jeunesse Arlequin Villeneuves	NPN	QP038007					0,00	0,00	0,00	38/COMMUNE DE GRENOBLE/2138	3 776 912,00	19,47%	4 512 240,00	3 776 912,00	2 199 299,20	58,23%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 577 612,80	41,77%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2021	1	8	V
799 6038007 37 0003 002 Réhabilitation Gymnase de La Rampe	NPN	QP038007					0,00	0,00	0,00	38/COMMUNE DE GRENOBLE/2138	1 086 800,00	20,00%	1 304 160,00	1 086 800,00	795 340,00	73,18%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	291 460,00	26,82%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2022	1	8	V
799 6038007 37 0003 003 Pôle enfance des Trembles Villeneuves Gr	NPN	QP038007					0,00	0,00	0,00	38/COMMUNE DE GRENOBLE/2138	9 264 580,00	20,00%	11 117 496,00	9 264 580,00	6 813 639,00	73,55%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 450 941,00	26,45%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2022	1	8	V
799 6038003 37 0004 001 Réhabilitation - Restructuration - Extens	NPN	QP038003					0,00	0,00	0,00	38/COMMUNE D ECHIROLLES/213	1 283 829,93	20,00%	1 540 595,92	1 283 829,93	816 634,24	63,61%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	467 195,69	36,39%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2022	2	10	V
799 6038003 37 0004 002 Restructuration - Réhabilitation - La But	NPN	QP038003					0,00	0,00	0,00	38/COMMUNE D ECHIROLLES/213	2 096 531,33	20,00%	2 515 837,60	2 096 531,33	1 336 356,79	63,74%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	760 174,54	36,26%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2024	1	10	V
799 6038003 37 0004 003 Réhabilitation école élémentaire Jean Pau	NPN	QP038003					0,00	0,00	0,00	38/COMMUNE D ECHIROLLES/213	2 142 668,34	20,00%	2 571 202,00	2 142 668,34	970 980,92	45,32%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	420 000,00	19,60%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	751 687,42	35,08%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	2	10	V
799 6038003 37 0004 004 Réhabilitation - Extension école maternel	NPN	QP038003					0,00	0,00	0,00	38/COMMUNE D ECHIROLLES/213	1 081 283,80	20,00%	1 297 540,56	1 081 283,80	692 793,34	64,07%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	388 490,46	35,93%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2024	2	14	V
799 6038003 37 0004 005 Réhabilitation Ecole élémentaire-maternel	NPN	QP038003					0,00	0,00	0,00	38/COMMUNE D ECHIROLLES/213	1 290 536,00	20,00%	1 548 643,20	1 290 536,00	827 922,76	64,15%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	462 613,24	35,85%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2024	2	18	V
799 6038003 37 0004 006 Restructuration - réhabilitation - Maison	NPN	QP038003					0,00	0,00	0,00	38/COMMUNE D ECHIROLLES/213	459 267,80	20,00%	551 121,36	459 267,80	293 701,76	63,95%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	165 566,04	36,05%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2024	2	14	V
799 6038003 37 0004 007 Aménagement RDC Celestria : Agence du	NPN	QP038003					0,00	0,00	0,00	38/COMMUNE D ECHIROLLES/213	91 750,00	20,00%	110 100,00	91 750,00	21 187,25	23,09%	30 000,00	32,70%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 670,00	2,91%	37 892,75	41,30%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	2	4	V
SOUS TOTAL 37 EQUIPEMENTS PUBLICS DE PROXIMITé				0		0	0,00	0,00	0,00		24 036 849,20		28 735 354,64	24 036 849,20	14 943 933,26	62,17%	441 773,15	1,84%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	420 000,00	1,75%	0,00	0,00%	385 440,00	1,60%	7 845 702,79	32,64%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
38 IMMOBILIER à VOCATION éCONOMIQUE																																										
799 6038006 38 0001 001 Opération commerciale Mistral	NPR	QP038006					0,00	0,00	0,00	59/EPARECA/42082955800022	1 198 314,00	20,00%	1 437 976,80	1 198 314,00	12 000,00	1,00%	10 000,00	0,83%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	472 642,00	39,44%	0,00	0,00%	552 226,00	46,08%	151 446,00	12,64%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	3	V
799 6038003 38 0001 002 Pôle commercial Avenue des Etats générau	NPN	QP038003					0,00	0,00	0,00	59/EPARECA/42082955800022	1 915 307,00	18,49%	2 269 427,00	1 915 307,00	0,00	0,00%	854 145,79	44,60%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	721 203,00	37,65%	339 958,21	17,75%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2021	2	8	V
799 6038007 38 0002 001 Restructuration commerciale Arlequin	NPN	QP038007					0,00	0,00	0,00	38/GRENOBLE ALPES METROPOLE	1 806 400,00	9,84%	1 984 080,00	1 806 400,00	190 000,00	10,52%	463 539,00	25,66%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	605 636,00	33,53%	0,00	0,00%	127 500,00	7,06%	419 725,00	23,24%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	2	20	V
799 6038007 38 0002 002 Requalification ZA des Peupliers Nord	NPN	QP038007					0,00	0,00	0,00	38/GRENOBLE ALPES METROPOLE	3 593 500,00	20,00%	4 312 200,00	3 593 500,00	0,00	0,00%	63 525,00	1,77%	0,00	0,00%	1 440 000,00	40,07%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 588 800,00	44,21%	501 175,00	13,95%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	16	V
SOUS TOTAL 38 IMMOBILIER à VOCATION éCONOMIQUE				0		0	0,00	0,00	0,00		8 513 521,00		10 003 683,80	8 513 521,00	202 000,00	2,37%	1 391 209,79	16,34%	0,00	0,00%	1 440 000,00	16,91%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 078 278,00	12,67%	0,00	0,00%	2 989 729,00	35,12%	1 412 304,21	16,59%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
TOTAL				100		5937	56 563,85				312 925 919,11		353 982 085,98	312 925 919,11	35 546 836,54	11,36%	47 983 035,43	15,33%	0,00	0,00%	2 556 207,34	0,82%	137 790 617,52	44,03%	132 250,00	0,04%	2 969 778,00	0,95%	0,00	0,00%	5 512 415,00	1,76%	80 434 779,28	25,70%	109 304 036,91	34,93%	65 677 717,84	43 626 319,07				

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

(1) Les montants sont indiqués TTC ou HT suivant que les opérateurs récupèrent ou non la TVA.
(2) Chaque opération est repérée dans le temps par:
le semestre au cours duquel elle démarre (année sur 4 chiffres suivi en décimal du N° du semestre dans l'année sur un chiffre ex: 2005,2 signifie qu'une opération démarre au cours du second semestre 2005)
La durée de l'opération exprimée en nbre de semestre : 4 signifie que l'opération s'échelonne sur 4 semestre soit 24 mois)

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

TABLEAU FINANCIER DES OPERATIONS FINANCIERES (extrait du syst7me d'information le 31/01/2019 ? 10:13)

PLAN DE FINANCEMENT - FAT prévisionnelle

N° CONVENTION : 799	LOCALISATION													CONTRIBUTIONS																				PRETS				ECHEANCIER			
ZONE INTERVENTION	INSEE QPV	INSEE COMMUNE																																							
66666/ /QPV national/QPV multisite (Intérêt national) 38151/ECHIROLLES/QPV national/Essarts - Surieux 38185/Grenoble/QPV national/Villeneuve - Village Olympique 38185/Grenoble/QPV régional/Mistral Lys Rouge Camine 38421/Saint-Martin-d''Hères./QPV régional/Renaudie - Champberton - La Plaine	QP999999 QP038003 QP038007 QP038006 QP038011	66666 38151 38185 38185 38421																																						
PORTEUR DE PROJET																																								
GRENOBLE ALPES METROPOLE																																								
N° de convention(3 caractères) + N°INSEE (QPV sur 7 caractères) +N° de famille d'opérations (sur 2 caractères) +N° Chrono = Identifiant de l'opération financières(regroupement d'opération physiques liées par une unité fonctionnelle,une unité de maitre d'ouvrage et une unité de temps) N° Chrono=opérations physiques élémentaires(objet d'une attribution de subvention)																																							

	COMMENTAIRE	LOCALISATION		IMMEUBLES		LOGEMENTS				MAITRE D OUVRAGE	COUT HT	TAUX TVA	COUT TTC	BASE DE	VILLE		EPCI		CONSEIL DEPARTEMENTAL		CONSEIL REGIONAL		BAILLEUR SOCIAL		CDC		EUROPE		ANAH		AUTRES		ANRU		PRETS		Pour mémoire	Pour mémoire	Demarrage		Durée en	vérif
		OPV DE RATTACHEMENT(ou assimilé)	LIEU DE REALISATION N° de QPV ou commune	NBRE	TYPE (MI,R+)	NBRE	SDP	LOGT	M2					FINANCEMENT PREVISIONNEL									y compris les prêts													Prêt CDC	Prêt Bonifié AL	Année	semestre	semestre	
																%		%		%		%		%		%		%		%		%		%							
14 ETUDES ET CONDUITE DE PROJET																																									
799 6038007 14 0001 Conduite de projet Villeneuve Grenoble, Etud	NPN			0		0	0,00	0,00	0,00	38/COMMUNE DE GRENOBLE/2138	916 500,00	6,52%	976 300,00	916 500,00	460 700,00	50,27%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	9 800,00	1,07%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	446 000,00	48,66%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	2	14	V
799 6038003 14 0002 Conduite de projet Villeneuves Echirolles, E				0		0	0,00	0,00	0,00	38/COMMUNE D ECHIROLLES/213	758 500,00	3,72%	786 700,00	758 500,00	379 250,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	7 350,00	0,97%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	371 900,00	49,03%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	2	20	V
799 6038011 14 0003 Conduite de projet Renaudie Champberton SM	NPR			0		0	0,00	0,00	0,00	38/COMMUNE DE SAINT MARTIN	315 000,00	0,00%	315 000,00	315 000,00	157 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	157 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	2	5	V
799 6999999, 6038006, 6038007 14 0004 Conduite de projet Villene	NPN, NPR			0		0	0,00	0,00	0,00	38/GRENOBLE ALPES METROPOLE	6 502 050,00	9,45%	7 116 260,00	6 502 050,00	74 860,00	1,15%	3 276 140,00	50,39%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	115 100,00	1,77%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	3 035 950,00	46,69%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	2	16	V
799 6038007 14 0005 Etude de faisabilité 10 galerie de l'Arlequi	NPN			0		0	0,00	0,00	0,00	69/SCIC HABITAT RHONE ALPES	531 195,47	4,57%	555 459,34	531 195,47	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	265 597,74	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	265 597,73	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	16	V
799 6999999, 6038003 14 0006 Sécurisation active SDH, Ingénierie	NPN			0		0	0,00	0,00	0,00	38/SOC DAUPHINOISE POUR L H	338 016,14	20,00%	405 619,37	338 016,14	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	169 008,07	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	169 008,07	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	2	14	V
799 6038007 14 0007 Ingénierie relogement phase 1 ACTIS, Sécuris	NPN			0		0	0,00	0,00	0,00	38/ACTIS OPH DE LA REGION G	288 792,40	5,89%	305 796,64	288 792,40	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	144 396,20	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	144 396,20	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	2	10	V
799 6038003 14 0008 Ingénierie relogement OPAC 38, Sécurisation	NPN			0		0	0,00	0,00	0,00	38/OPAC DE L'ISERE/77953712	551 250,00	3,63%	571 250,00	551 250,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	275 625,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	275 625,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	11	V
SOUS TOTAL 14 ETUDES ET CONDUITE DE PROJET				0		0	0,00	0,00	0,00		10 201 304,01		11 032 385,35	10 201 304,01	1 072 310,00	10,51%	3 276 140,00	32,11%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	854 627,01	8,38%	132 250,00	1,30%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	4 865 977,00	47,70%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
21 DéMOLITION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX																																									
799 6038007, 6038003 21 0001 Démolition 49 logements 160 Arlequ	NPN			5		121	0,00	48 020,26	0,00	38/SOC DAUPHINOISE POUR L H	5 810 451,12	15,67%	6 721 069,20	5 810 451,12	116 895,87	2,01%	233 791,75	4,02%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	988 047,89	17,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	4 471 715,61	76,96%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	9	V
799 6038006 21 0002 Démolition groupe DRAC, 54 logements, Grenc	NPR			5		182	0,00	35 914,12	0,00	38/ACTIS OPH DE LA REGION G	6 536 370,50	9,84%	7 179 329,66	6 536 370,50	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,01	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	6 536 370,49	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	20	V
799 6038007 21 0003 Démolition de 95 logements au 20 Arlequin	NPR			2		95	7 574,70	38 386,15	481,43	69/SCIC HABITAT RHONE ALPES	3 646 683,85	8,61%	3 960 771,05	3 646 683,85	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	729 336,93	20,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 917 346,92	80,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	2	14	V
799 6038007 21 0004 Démolition Foyer Pierre Gaspard (235 chambre	NPN			1		276	5 000,00	25 230,64	1 392,73	75/ADOMA/78805803009579	6 963 656,25	9,38%	7 616 866,25	6 963 656,25	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 370 093,25	19,67%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	113 190,00	1,63%	5 480 373,00	78,70%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2021	1	9	V
799 6038003 21 0005 Démolition 14 logements 2 Allée du Maine à E	NPN			5		120	13 916,00	48 434,53	417,66	38/OPAC DE L'ISERE/77953712	5 812 143,18	13,76%	6 612 143,44	5 812 143,18	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	562 584,32	9,68%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	5 249 558,86	90,32%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	2	12	V
SOUS TOTAL 21 DéMOLITION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX				18		794	26 490,70	36 233,38	1 086,02		28 769 304,90		32 090 179,60	28 769 304,90	116 895,87	0,41%	233 791,75	0,81%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	3 650 062,40	12,69%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	113 190,00	0,39%	24 655 364,88	85,70%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
24 AMéNAGEMENT D'ENSEMBLE																																									
799 6038011 24 0001 Aménagement des espaces extérieurs Champt	NPR			0		0	0,00	0,00	0,00	38/COMMUNE DE SAINT MARTIN	1 848 250,00	20,00%	2 217 900,00	1 848 250,00	523 132,50	28,30%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	762 874,00	41,28%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	562 243,50	30,42%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	14	V
799 6038007, 6038003 24 0002 Aménagement de la Porte Nord du p	NPN			0		0	0,00	0,00	0,00	38/GRENOBLE ALPES METROPOLE	40 427 932,41	18,24%	47 802 518,02	40 427 932,41	1 702 838,00	4,21%	26 902 885,29	66,55%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 217 996,00	3,01%	10 604 213,12	26,23%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	1	22	V
799 6038007 24 0003 Aménagement de la Porte Nord du parc Jean V	NPN			0		0	0,00	0,00	0,00	38/COMMUNE DE GRENOBLE/2138	10 296 857,76	20,00%	12 356 229,31	10 296 857,76	7 558 829,67	73,41%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 738 028,09	26,59%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	2	21	V
799 6038003 24 0004 Aménagement avenue des Etats généraux et c	NPN			0		0	0,00	0,00	0,00	38/COMMUNE D ECHIROLLES/213	8 148 769,16	20,00%	9 778 522,98	8 148 769,16	5 115 204,64	62,77%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	3 033 564,52	37,23%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	20	V
SOUS TOTAL 24 AMéNAGEMENT D'ENSEMBLE				0		0	0,00	0,00	0,00		60 721 809,33		72 155 170,31	60 721 809,33	14 900 004,81	24,54%	26 902 885,29	44,31%	0,00	0,00%	762 874,00	1,26%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 217 996,00	2,01%	16 938 049,23	27,89%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
31 RECONSTITUTION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX																																									
799 6038006 31 0001 Neuf, Mayflower, 23 PLUS, 3 PLAI, Grenoble,	NPR			0		86	1 767,10	139 239,90	6 776,43	38/ACTIS OPH DE LA REGION G	11 974 631,00	9,88%	13 157 674,10	11 974 631,00	117 989,60	0,99%	800 560,80	6,69%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	10 588 080,60	88,42%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	468 000,00	3,91%	9 229 549,74	77,08%	8 186 349,74	1 043 200,00	2017	1	19	V
799 6038003 31 0002 Clinique des Coteaux VEFA 8 PLAI, Acquisitio	NPN			11		120	8 160,05	130 536,58	1 919,64	38/OPAC DE L'ISERE/77953712	15 664 389,65	10,00%	17 230 828,63	15 664 389,65	0,00	0,00%	856 912,65	5,47%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	14 141 477,00	90,28%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	666 000,00	4,25%	11 719 477,00	74,82%	10 240 077,00	1 479 400,00	2019	1	16	V
799 6038007 31 0003 NEUF - RONZY - 19 PLUS, 13 PLAI - CLAIX, M	NPN			0		95	5 907,00	138 699,09	2 230,64	69/SCIC HABITAT RHONE ALPES	13 176 413,08	9,80%	14 467 892,12	13 176 413,08	0,00	0,00%	784 964,00	5,96%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	11 698 449,08	88,78%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	180 000,00	1,37%	513 000,00	3,89%	9 502 408,00	72,12%	8 349 108,00	1 153 300,00	2021	2	14	V
799 6038003 31 0004 Opération à CLAIX de 18 logements neufs don	NPN			0		62	0,00	131 818,18	0,00	38/SOC DAUPHINOISE POUR L H	8 172 727,28	10,00%	8 990 000,00	8 172 727,28	0,00	0,00%	514 475,00	6,30%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	7 361 252,28	90,07%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	297 000,00	3,63%	7 265 253,09	88,90%	6 503 753,09	761 500,00	2024	2	8	V
799 6038007 31 0005 GRENOBLE - PRESQU'ILE - Reconstitution Ac	NPN			3		159	3 975,00	65 039,98	2 601,60	75/ADOMA/78805803009579	10 341 357,00	20,00%	12 409 628,40	10 341 357,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	353 333,34	3,42%	8 557 023,66	82,75%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 431 000,00	13,84%	7 522 887,12	72,75%	5 726 187,12	1 796 700,00	2021	1	12	V
SOUS TOTAL 31 RECONSTITUTION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS LOCATIFS SC				14		522	19 809,15	113 658,08	2 995,06		59 329 518,01		66 256 023,25	59 329 518,01	117 989,60	0,20%	2 956 912,45	4,98%	0,00	0,00%	353 333,34	0,60%	52 346 282,62	88,23%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	180 000,00	0,30%	3 375 000,00	5,69%	45 239 574,95	76,25%	39 005 474,95	6 234 100,00				
33 REQUALIFICATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX																																									
799 6038007, 6038006 33 0001 Label BBC rénovation, Réhabilitatio	NPN, NPR			6		387	0,00	52 529,28	0,00	38/ACTIS OPH DE LA REGION G	20 328 833,06	10,07%	22 375 387,95	20 328 833,06	1 161 000,00	5,71%	2 437 400,00	11,99%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	13 947 139,09	68,61%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 783 293,97	13,69%	9 873 499,95	48,57%	2 419 393,95	7 454 106,00	2018	2	12	V
799 6038011, 6038003 33 0002 Réhabilitation BBC de 21 logements	NPR, NPN			15		646	0,00	22 155,08	0,00	38/OPAC DE L'ISERE/77953712	14 312 180,62	7,97%	15 452 436,00	14 312 180,62	42 000,00	0,29%	1 660 800,00	11,60%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	10 478 291,93	73,21%	0,00	0,00%	922 500,00	6,45%	0,00	0,00%	4 000,00	0,03%	1 204 588,69	8,42%	9 441 064,91	65,97%	3 562 340,84	5 878 724,07	2020	1	17	V
799 6038007, 6038003 33 0003 Restructuration de 90 logements au	NPN			11		1517	0,00	42 693,18	0,00	38/SOC DAUPHINOISE POUR L H	54 765 561,33	10,67%	71 679 193,96	54 765 561,33	2 811 716,00	4,34%	7 841 831,00	12,11%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	45 615 914,44	70,43%	0,00	0,00%	549 000,00	0,85%	0,00	0,00%	92 524,00	0,14%	7 854 575,89	12,13%	38 459 056,00	59,38%	14 399 667,00	24 059 389,00	2020	2	12	V
SOUS TOTAL 33 REQUALIFICATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX				32		2550	0,00	38 982,97	0,00		99 406 575,01		109 507 017,91	99 406 575,01	4 014 716,00	4,04%	11 940 031,00	12,01%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	70 041 345,46	70,46%	0,00	0,00%	1 471 500,00	1,48%	0,00	0,00%	96 524,00	0,10%	11 842 458,55	11,91%	57 773 620,86	58,12%	20 381 401,79	37 392 219,07				
34 RéSIDENTIALISATION DE LOGEMENTS																																									
799 6038007 34 0001 Résidentialisation 60-120 Arlequin, PDS1, 55	NPN			5		788	10 264,00	12 366,72	949,43	38/ACTIS OPH DE LA REGION G	9 744 972,92	9,28%	10 648 923,20	9 744 972,92	80 702,00	0,83%	141 722,00	1,45%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	5 396 801,21	55,38%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	4 125 747,71	42,34%	4 477 972,75	45,95%	4 477 972,75	0,00	2018	2	12	V
799 6038007 34 0002 Plan de sauvegarde N°1, résidentialisation d	NPN			9		598	0,00	9 852,31	0,00	38/SOC DAUPHINOISE POUR L H	5 891 679,44	13,98%	6 715 216,55	5 891 679,44	98 285,00	1,67%	298 570,00	5,07%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	3 095 052,44	52,53%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 399 772,00	40,73%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	9	V
799 6038003 34 0003 Résidentialisation de la copropriété Surieux	NPN			8		0	0,00	0,00	0,00	38/GRENOBLE ALPES METROPOLE	1 106 352,00	5,50%	1 167 201,36	1 106 352,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	529 536,00	47,86%	576 816,00	52,14%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2024	2	10	V
799 6038003 34 0004 Résidentialisation Le Maine à Echirolles (12	NPN			14		685	0,00	6 896,40	0,00	38/OPAC DE L'ISERE/77953712	4 724 033,29	9,88%	5 190 930,01	4 724 033,29	0,00	0,00%	400 000,00	8,47%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 406 446,38	50,94%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 917 586,91	40,59%	1 812 868,35	38,38%	1 812 868,35	0,00	2020	2	16	V
SOUS TOTAL 34 RéSIDENTIALISATION DE LOGEMENTS				36		2071	10 264,00	10 365,54	2 091,49		21 467 037,65		23 722 271,12	21 467 037,65	178 987,00	0,83%	840 292,00	3,91%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	10 898 300,03	50,77%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	529 536,00	2,47%	9 019 922,62	42,02%	6 290 841,10	29,30%	6 290 841,10	0,00				
36 ACCESSION à LA PROPRIéTé																																									
799 6038011 36 0001 Accession sociale Voltaire 18 logements	NPR			0		0	0,00	0,00	0,00	38/DAUPHILOGIS/99843602000	180 000,00	0,00%	180 000,00	180 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	180 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	2	8	V
799 6038003 36 0002 Accession sociale place convention 20 logeme	NPN			0		0	0,00	0,00	0,00	38/GRENOBLE ALPES METROPOLE	300 000,00	0,00%	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	300 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2024	2	12	V
SOUS TOTAL 36 ACCESSION à LA PROPRIéTé				0		0	0,00	0,00	0,00		480 000,00		480 000,00	480 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	480 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
37 EQUIPEMENTS PUBLICS DE PROXIMITé																																									
799 6038007 37 0001 Création d'un local conciergerie Villeneuves	NPN			0		0	0,00	0,00	0,00	38/GRENOBLE ALPES METROPOLE	1 292 690,00	13,44%	1 466 418,00	1 292 690,00	106 378,00	8,23%	411 773,15	31,85%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	382 770,00	29,61%	391 768,85	30,31%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	2	13	V
799 6038011 37 0002 Implantation de services publics et associat	NPR			0		0	0,00	0,00	0,00	38/COMMUNE DE SAINT MARTIN	170 000,00	17,65%	200 000,00	170 000,00	69 700,00	41,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	100 300,00	59,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	6	V
799 6038007 37 0003 Equipement jeunesse Arlequin Villeneuves Gre	NPN			0		0	0,00	0,00	0,00	38/COMMUNE DE GRENOBLE/2138	14 128 292,00	19,86%	16 933 896,00	14 128 292,00	9 808 278,20	69,42%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	4 320 013,80	30,58%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2021	1	10	V
799 6038003 37 0004 Réhabilitation - Restructuration - Extension	NPN			0		0	0,00	0,00	0,00	38/COMMUNE D ECHIROLLES/213	8 445 867,20	20,00%	10 135 040,64	8 445 867,20	4 959 577,06	58,72%	30 000,00	0,36%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	420 000,00	4,97%	0,00	0,00%	2 670,00	0,03%	3 033 620,14	35,92%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	2	30	V
SOUS TOTAL 37 EQUIPEMENTS PUBLICS DE PROXIMITé				0		0	0,00	0,00	0,00		24 036 849,20		28 735 354,64	24 036 849,20	14 943 933,26	62,17%	441 773,15	1,84%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	420 000,00	1,75%	0,00	0,00%	385 440,00	1,60%	7 845 702,79	32,64%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
38 IMMOBILIER à VOCATION éCONOMIQUE																																									
799 6038006, 6038003 38 0001 Opération commerciale Mistral, Pôle	NPR, NPN			0		0	0,00	0,00	0,00	59/EPARECA/42082955800022	3 113 621,00	19,07%	3 707 403,80	3 113 621,00	12 000,00	0,39%	864 145,79	27,75%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	472 642,00	15,18%	0,00	0,00%	1 273 429,00	40,90%	491 404,21	15,78%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	16	V
799 6038007 38 0002 Restructuration commerciale Arlequin, Requal	NPN			0		0	0,00	0,00	0,00	38/GRENOBLE ALPES METROPOLE	5 399 900,00	16,60%	6 296 280,00	5 399 900,00	190 000,00	3,52%	527 064,00	9,76%	0,00	0,00%	1 440 000,00	26,67%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	605 636,00	11,22%	0,00	0,00%	1 716 300,00	31,78%	920 900,00	17,05%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	2	20	V
SOUS TOTAL 38 IMMOBILIER à VOCATION éCONOMIQUE				0		0	0,00	0,00	0,00		8 513 521,00		10 003 683,80	8 513 521,00	202 000,00	2,37%	1 391 209,79	16,34%	0,00	0,00%	1 440 000,00	16,91%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 078 278,00	12,67%	0,00	0,00%	2 989 729,00	35,12%	1 412 304,21	16,59%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
TOTAL				100		5937	56 563,85				312 925 919,11		353 982 085,98	312 925 919,11	35 546 836,54	11,36%	47 983 035,43	15,33%	0,00	0,00%	2 556 207,34	0,82%	137 790 617,52	44,03%	132 250,00	0,04%	2 969 778,00	0,95%	0,00	0,00%	5 512 415,00	1,76%	30 434 779,28	25,70%	109 304 036,91	34,93%	65 677 717,84	43 626 319,07				

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

(1) Les montants sont indiqués TTC ou HT suivant que les opérateurs récupèrent ou non la TVA.
(2) Chaque opération est repérée dans le temps par:
le semestre au cours duquel elle démarre (année sur 4 chiffres suivi en décimal du N° du semestre dans l'année sur un chiffre ex: 2005,2 signifie qu'une opération démarre au cours du second semestre 2005)
La durée de l'opération exprimée en nbre de semestre : 4 signifie que l'opération s'échelonne sur 4 semestre soit 24 mois)

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3.1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
SCIC HABITAT RHONE ALPES D'HLM	Etude de faisabilité 10 galerie de l'Arlequin
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	799-6038007-14-0005-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La résidence du 10-20 galerie de l'Arlequin a été au cœur de la réflexion sur la recomposition de l'entrée Nord du quartier de l'Arlequin. La démolition de 95 logements situés principalement au 20, permettra de créer une nouvelle porte d'entrée sur le parc Jean Verlhac et de poursuivre la restructuration des espaces publics sur ce secteur. Concernant les 96 logements non démolis adressés au 10 galerie de l'Arlequin, le parti ambitieux retenu est celui d'une réhabilitation lourde, avec un enjeu d'évolution des statuts d'occupation et des produits résidentiels proposés.

Les principes initialement retenus pour la réhabilitation étaient les suivants :
- une segmentation de l'ensemble en deux bâtiments indépendants de 50 et 46 logements, au fonctionnement vertical, accompagnée d'un réaménagement des espaces de vie collective et des interfaces avec l'espace public,
- une intervention lourde et emblématique sur le clos et le couvert, pour des raisons essentielles de vétusté, de confort thermique et de sécurité incendie, qui permettra également de revaloriser l'image de la résidence à travers notamment un remplacement intégral des façades,
- une réfection complète de l'ensemble des installations techniques (chauffage, ventilation, plomberie-sanitaires, électricité, courants faibles), dont certaines sont arrivées en fin de vie,
- une réhabilitation intérieure complète des logements, comprenant un volet désamiantage, avec une possibilité de restructurer certains logements aux typologies obsolètes (T4 disposant de 2 chambres de moins de 9m² par exemple).

Ce programme devait également permettre d'améliorer significativement la performance énergétique des bâtiments et d'obtenir un label BBC rénovation, conformément aux objectifs de CDC HABITAT en matière de réhabilitation.
En fonction de ces éléments, le diagnostic pré-opérationnel réalisé par SHRA a conduit à une réévaluation des coûts travaux seuls à 108 000€HT par logement, le prix de revient total dépassant ainsi les 147 000€TTC par logement, notamment du fait des travaux à l'intérieur des logements.
La dureté technique de ce type bâti, caractéristique de l'ensemble des immeubles de l'Arlequin, implique un coût des travaux élevés. A cela s'ajoutent la faible compacité de cette adresse (liée à un important épannelage) ainsi qu'un état de vétusté et de dégradation très avancé.

Une étude de marché lancée en juillet 2017 a mis en évidence que les produits issus de la réhabilitation envisagée ne seraient pas, dans l'immédiat, en adéquation avec le marché actuel et/ou susceptible de se développer dans les premières années suivant la réalisation du projet. Par ailleurs, lors du Comité d'Engagement de juillet 2018, l'ANRU et les partenaires ont fait savoir qu'ils ne financeraient pas une opération de réhabilitation de logements locatifs sociaux avec un tel niveau d'investissement. Pour autant, la Métropole et la Ville souhaitent maintenir une réhabilitation exemplaire et ambitieuse de ce bâtiment résidentiel, au titre de l'expression du potentiel du patrimoine de l'Arlequin. Une des pistes de réflexion proposée vise à mettre en œuvre une solution de réhabilitation à caractère innovant, à la fois dans le montage, dans la conception technique, mais aussi dans les usages offerts aux futurs occupants, avec un maintien de la fonction résidentielle et un élargissement de la gamme de produits proposés et des statuts d'occupation. Cette réflexion a fait l'objet du lancement d'une étude de programmation, en coordination avec la Métropole et en cohérence avec la stratégie globale «habitat » du projet. Confiée au groupement d'opérateurs ADEQUATION / IMOKA, ses conclusions viennent d'être livrées, et proposent à ce stade le développement d'une offre mixte destinée aux séniors et aux étudiants, complétée d'une offre en accession sous forme de volumes capables et d'un projet d'habitat participatif. Le scenario proposé doit à présent être crédibilisé par une étude de faisabilité technique, économique, financière et juridique. Le mode de portage de l'opération préconisé par l'étude de programmation reposant sur un partage de risque entre bailleur, collectivité et investisseur, devra également être précisé.

Compte tenu du stade d'avancement de la réflexion sur cette opération, il est proposé de solliciter le concours financier de l'ANRU pour la réalisation d'une étude de faisabilité approfondie. Cette étude devra permettre de réexaminer l'opération de réhabilitation de 96 logements du 10 galerie de l'Arlequin lors de la phase complémentaire appelée par voie d'avenant à échéance 2021.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
10 galerie de l'Arlequin, 38000 GRENOBLE	Réhabilitation de 96 logements situés dans le Volume n°1 de l'ensemble immobilier volumétrique cadastré: IX1 / IX690 / IX692 / IX693 / IX694 / IX697 / IX698 / IX671
Commune de rattachement	
Grenoble	
Quartier de rattachement de l'opération	
38185 Grenoble 6038007 Villeneuve - Village Olympique	
Situation	
Dans QPV	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet		Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain	

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière

Nombre d'ETP moyen par an

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2018
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention : 50%
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	30 000,00 €	50,00%	15 000,00 €
PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION			
HISTOIRE ET MÉMOIRE			
ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES			
MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**30 000,00 €**	**50,00%**	**15 000,00 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN			
ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER			
COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**15 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	30 000,00 €	montant TTC :	36 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	15 000,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	15 000,00 €		
	Total des co-financements :	30 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3.1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
SCIC HABITAT RHONE ALPES D'HLM	Ingénierie relogement 10-20 Arlequin
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	799-6038007-14-0005-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Dans le cadre de l'avenant n°1 au Protocole de préfiguration, SCIC HABITAT Rhône Alpes a été autorisé à enclencher le relogement opérationnel des locataires du 10 et du 20 galerie de l'Arlequin.

A la date du CE de l'ANRU du 2 mars 2017, sur les 191 logements que compte la résidence, 82 logements étaient encore occupés. Suite à cette autorisation, une réunion d'information a donc été organisée à destination des locataires le 23 mars 2017. Une mission d'enquête sociale a été confiée au cabinet TRAJECTOIRES. Celle-ci s'est déroulée de juin à septembre 2017. Une chargée de relogement a été recrutée en septembre 2017 et un protocole de relogement a été signé en mai 2018. Sous toutes réserves, le relogement devrait pouvoir s'achever à l'été 2019. Par mesure de précaution, la durée du relogement indiquée dans la FAT a été rallongée de 2 ans.

La présente demande concerne le financement du poste de chargée de relogement pour le relogement opérationnel du 10-20 galerie de l'Arlequin.
Sous le contrôle de l'adjointe au Directeur d'agence, la chargée de relogement met en œuvre le relogement des familles de la Résidence l'Arlequin, dans le cadre du NPRU des Villeneuve.
Elle met en oeuvre et suit le plan de relogement. A ce titre, elle étudie et analyse la situation de chaque locataire et/ou occupant à reloger, elle suit le plan de relogement, recense et met à jour la composition des ménages à reloger, leurs ressources, leurs souhaits, la typologie du logement recherchée pour chaque famille.
Par ailleurs, la chargée de relogement met en oeuvre les actions nécessaiers au relogement des familles. Ainsi, elle mène des actions d'accompagnement pour chaque famille en tenant compte de sa situation, recherche des logements adaptés, réalise des propositions de relogement, accompagne le ménage à la visite de logement et concrétise les projets individuels. Elle monte et constitue les dossiers des locataires dans le respect de la réglementation en vigueur, élabore les protocoles de relogement (négociation des travaux d'aménagement), et accompagne les locataires dans leurs démarches administratives (dossier demande d'attribution, état des lieux, signature du nouveau bail). Elle organise également une visite de courtoisie dans le mois suivant l'installation dans le nouveau logement, pour s'assurer de la bonne intégration du ménage, et réalise les visites d'évaluation post-relogement.
Enfin, la chargée de relogement organise et anime le reporting auprès des acteurs internes et externes. Elle rend compte régulièrement de l'état d'avancement du relogement des familles et constitue l'interlocuteur privilégié des partenaires extérieurs impliqués dans ce projet. Elle représente la société lors des réunions avec les locataires, les collectivités et les partenaire institutionnels.

Le poste est un CDD à temps plein, exclusivement dédié au relogement des ménages du 10-20 galerie de l'Arlequin.

Au 02/03/2017, 85 ménages occupant la résidence restaient à reloger. Au 20/08/2018, 43 relogements ont pu être accompagnés, laissant un volume de 42 relogements à poursuivre.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
10 et 20 Galerie de l'Arlequin, GRENOBLE Volume n°1 de l'ensemble immobilier volumétrique cadastré: IX1 / IX690 / IX692 / IX693 / IX694 / IX697 / IX698 / IX671	Volume n°1 de l'ensemble immobilier volumétrique cadastré: IX1 / IX690 / IX692 / IX693 / IX694 / IX697 / IX698 / IX671
Commune de rattachement Grenoble	
Quartier de rattachement de l'opération 38185 Grenoble 6038007 Villeneuve - Village Olympique	
Situation Dans QPV	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet		Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain	

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement	Poste de chargée de relogement	Nombre de ménages concernés	85 ménages, y compris décohabitants, comptabilisé à la date d'autorisation de démarrage anticipé

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière

Nombre d'ETP moyen par an 0,96

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	02/03/2017	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2017
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	9 semestre(s)	

Commentaires

L'autorisation anticipée de démarrage a été accordée sur avis du CE dans le cadre de l'avenant au n°1 du protocole de préfiguration.

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :	50%
Localisation :	
Autre :	Autorisation de démarrage anticipé du relogement en date du 02/03/2017

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT			
PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION			
HISTOIRE ET MÉMOIRE			
ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES			
MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN			
ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER	411 666,67 €	50,00%	**205 833,33 €**
COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :	**411 666,67 €**	**50,00%**	**205 833,33 €**
TOTAL SUBVENTION :			**205 833,33 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	411 666,67 €	montant TTC :	411 666,67 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	205 833,34 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	205 833,33 €		
	Total des co-financements :	411 666,67 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3.1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
SCIC HABITAT RHONE ALPES D'HLM	Sécurisation active démolition 20 Arlequin
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	799-6038007-14-0005-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La présente demande de financement de sécurisation active porte sur l'opération de démolition de 95 logements situés au 10 et au 20 galerie de l'Arlequin.

Dans le cadre de l'avenant n°1 au Protocole de préfiguration, SCIC HABITAT a été autorisé à enclencher le relogement opérationnel des locataires du 10 et du 20 galerie de l'Arlequin.

L'opération a bénéficié d'une autorisation de démarrage anticipé du relogement en date du 02/03/2017. Depuis, un dispositif de sécurisation des logements vacants est déployé méthodiquement au gré des départs. Le dispositif mis en place repose sur un socle de mesures de sécurisation passive, préventives et dissuasives (consignation des compteurs, pose de portes sécurisées, téléalarme), qui ont été intégrées aux dépenses de démolition.

Compte tenu du contexte spécifique du quartier au regard de la sécurité, de la recrudescence de squats organisés, et de la présence de groupes d'activistes, il est indispensable d'y associer ponctuellement des mesures de sécurisation active, principalement à travers le recours à des sociétés de sécurité.
Ces interventions peuvent être mobilisées:
- en cas d'effraction avérée, dont le signalement est remonté vers les équipes de sécurité par un dispositif de téléalarme
- mais également à titre préventif, à travers l'organisation de rondes de surveillance, la nuit, les jours non travaillés, mais aussi certains jours ouvrés (en fonction du contexte)

Ce dispositif de sécurisation active a été déployé dès le démarrage du relogement opérationnel. Actuellement, son prix de revient s'élève en moyenne à 157,00€HT par an et par logement.

Il est donc demandé à l'ANRU de concourir financièrement à la prorogation du dispositif pendant toute la durée de la phase chantier. Le déploiement de la sécurisation active en phase chantier se fera soit par le biais d'un marché de sécurité passé directement entre SCIC Habitat Rhône-Alpes et une entreprise dédiée, soit à travers une ligne dédiée à la sécurisation active dans les marchés de travaux. Le prix de revient de ce déploiement a été estimé sur la base des ratios actuels de dépenses de sécurisation active pour toute la durée du chantier.

Cette action sera menée en coordination avec les dispositifs et recommandations issus du CISPD.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
10 et 20 Galerie de l'Arlequin, GRENOBLE Volume n°1 de l'ensemble immobilier volumétrique cadastré: IX1 / IX690 / IX692 / IX693 / IX694 / IX697 / IX698 / IX671	Démolition de 95 logements situés dans le Volume n°1 de l'ensemble immobilier volumétrique cadastré: IX1 / IX690 / IX692 / IX693 / IX694 / IX697 / IX698 / IX671
Commune de rattachement Grenoble	
Quartier de rattachement de l'opération 38185 Grenoble 6038007 Villeneuve - Village Olympique	
Situation Dans QPV	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet		Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain	

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière

Nombre d'ETP moyen par an

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	12 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention : 50%
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	89 528,80 €	50,00%	44 764,40 €
PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION			
HISTOIRE ET MÉMOIRE			
ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES			
MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**89 528,80 €**	**50,00%**	**44 764,40 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN			
ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER			
COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**44 764,40 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	89 528,80 €	montant TTC :	107 792,67 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	44 764,40 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	44 764,40 €		
	Total des co-financements :	89 528,80 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
SCIC HABITAT RHONE ALPES D'HLM	NEUF - RONZY - 19 PLUS, 13 PLAI - CLAIX
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	799-6038007-31-0003-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la reconstitution de l'offre de 95 logements locatifs sociaux démolie par SCIC Habitat Rhône-Alpes au 10-20 galerie de l'Arlequin.

En cohérence avec le PLH 2017-2022 et la CIA, la reconstitution de l'offre se fera à l'échelle de la Métropole. La reconstitution se localise donc dans toute l'agglomération, hors QPV et à l'échelle inter-bailleurs et intercommunale, principalement sur des communes astreintes, disposant parallèlement d'une bonne desserte en transports en commun. La reconstitution devant se faire sur le principe du 1 pour 1 avec 60% de PLAI, le fléchage au bénéfice de SCIC Habitat Rhône-Alpes devrait donc porter sur 95 logements locatifs sociaux, dont 57 PLAI.

Le fléchage des opérations de reconstitution financées au titre du NPRU des Villeneuve est actuellement en cours de finalisation. Fléchée sur la commune de CLAIX, l'opération présentée porte sur un volume de 19 PLUS et de 13 PLAI en reconstitution. Sa programmation n'étant pas arrêtée à ce jour, les données techniques et financières reprises dans le présent document sont issues de ratios qu'il conviendra d'affiner en phase décisionnelle.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Ronzy, CLAIX	Périmètre et localisation à préciser en phase décisionnelle
Commune de réalisation	
38-Claix	
Quartier de rattachement de l'opération	
38185 Grenoble 6038007 Villeneuve - Village Olympique	
Situation	
Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	3
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués :	32 logements	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	Positionnement à préciser en phase décisionnelle
dont en PLUS :	19 PLUS		
dont en PLAI :	13 PLAI		
Nombre de bâtiments :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	Modalités à préciser en phase décisionnelle
Nombre d'étages par bâtiment :	Nombre à préciser en phase décisionnelle		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Niveau à préciser en phase décisionnelle	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	Conformément au règlement général, 12,5% de réservation

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Le calendrier contractuel sera à préciser dès lors que la programmation de l'opération sera confirmée

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	254 600,00 €		254 600,00 €
PLAI :	146 900,00 €	117 000,00 €	263 900,00 €
Total :	**401 500,00 €**	**117 000,00 €**	**518 500,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	4 480 385,46 €	montant TTC :	4 919 994,42 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	203 855,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	3 979 530,46 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	180 000,00 €		
	ANRU :	117 000,00 €		
	Total des co-financements :	4 480 385,46 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	3 189 141,00 €		
	dont PRET CDC :	2 787 641,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	401 500,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant : Financement autre : prêt action logement classique

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
SCIC HABITAT RHONE ALPES D'HLM	NEUF - Terrain CODASE - 6 PLAI - CORENC
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	799-6038007-31-0003-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la reconstitution de l'offre de 95 logements locatifs sociaux démolie par SCIC Habitat Rhône-Alpes au 10-20 galerie de l'Arlequin.

En cohérence avec le PLH 2017-2022 et la CIA, la reconstitution de l'offre se fera à l'échelle de la Métropole. La reconstitution se localise donc dans toute l'agglomération, hors QPV et à l'échelle inter-bailleurs et intercommunale, principalement sur des communes astreintes, disposant parallèlement d'une bonne desserte en transports en commun. La reconstitution devant se faire sur le principe du 1 pour 1 avec 60% de PLAI, le fléchage au bénéfice de SCIC Habitat Rhône-Alpes devrait donc porter sur 95 logements locatifs sociaux, dont 57 PLAI.

Le fléchage des opérations de reconstitution financées au titre du NPRU des Villeneuve est actuellement en cours de finalisation. Fléchée sur la commune de CORENC, l'opération présentée porte sur un volume de 6 PLAI en reconstitution. Sa programmation n'étant pas arrêtée à ce jour, les données techniques et financières reprises dans le présent document sont issues de ratios qu'il conviendra d'affiner en phase décisionnelle.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Terrain CODASE, CORENC	Périmètre et localisation à préciser en phase décisionnelle
Commune de réalisation	
38-Corenc	
Quartier de rattachement de l'opération	
38185 Grenoble 6038007 Villeneuve - Village Olympique	
Situation	
Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	3
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués :	6 logements	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	Positionnement à préciser en phase décisionnelle
dont en PLUS :			
dont en PLAI :	6 PLAI		
Nombre de bâtiments :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	Modalités à préciser en phase décisionnelle
Nombre d'étages par bâtiment :	Nombre à préciser en phase décisionnelle		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Niveau à préciser en phase décisionnelle	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	Conformément au règlement général, 12,5% de réservation

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Le calendrier contractuel sera à préciser dès lors que la programmation de l'opération sera confirmée

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :			
PLAI :	67 800,00 €	54 000,00 €	121 800,00 €
Total :	**67 800,00 €**	**54 000,00 €**	**121 800,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	930 012,77 €	montant TTC :	1 021 116,89 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	48 243,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	827 769,77 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	54 000,00 €		
	Total des co-financements :	930 012,77 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	717 800,00 €		
	dont PRET CDC :	650 000,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	67 800,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
SCIC HABITAT RHONE ALPES D'HLM	NEUF - INNOVALLEE - 19 PLUS et 11 PLAI - MEYLAN
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	799-6038007-31-0003-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la reconstitution de l'offre de 95 logements locatifs sociaux démolie par SCIC Habitat Rhône-Alpes au 10-20 galerie de l'Arlequin.

En cohérence avec le PLH 2017-2022 et la CIA, la reconstitution de l'offre se fera à l'échelle de la Métropole. La reconstitution se localise donc dans toute l'agglomération, hors QPV et à l'échelle inter-bailleurs et intercommunale, principalement sur des communes astreintes, disposant parallèlement d'une bonne desserte en transports en commun. La reconstitution devant se faire sur le principe du 1 pour 1 avec 60% de PLAI, le fléchage au bénéfice de SCIC Habitat Rhône-Alpes devrait donc porter sur 95 logements locatifs sociaux, dont 57 PLAI.

Le fléchage des opérations de reconstitution financées au titre du NPRU des Villeneuve est actuellement en cours de finalisation. Fléchée sur la commune de MEYLAN, l'opération présentée porte sur un volume de 19 PLUS et 11 PLAI en reconstitution. Sa programmation n'étant pas arrêtée à ce jour, les données techniques et financières reprises dans le présent document sont issues de ratios qu'il conviendra d'affiner en phase décisionnelle.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Innovallée, MEYLAN	Périmètre et localisation à préciser en phase décisionnelle
Commune de réalisation	
38-Meylan	
Quartier de rattachement de l'opération	
38185 Grenoble 6038007 Villeneuve - Village Olympique	
Situation	
Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	3
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués :	30 logements	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	Positionnement à préciser en phase décisionnelle
dont en PLUS :	19 PLUS		
dont en PLAI :	11 PLAI		
Nombre de bâtiments :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	Modalités à préciser en phase décisionnelle
Nombre d'étages par bâtiment :	Nombre à préciser en phase décisionnelle		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Niveau à préciser en phase décisionnelle	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	Conformément au règlement général, 12,5% de réservation

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Le calendrier contractuel sera à préciser dès lors que la programmation de l'opération sera confirmée

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	254 600,00 €		254 600,00 €
PLAI :	124 300,00 €	99 000,00 €	223 300,00 €
Total :	**378 900,00 €**	**99 000,00 €**	**477 900,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	4 065 128,50 €	montant TTC :	4 463 351,96 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	188 148,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	3 777 980,50 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	99 000,00 €		
	Total des co-financements :	4 065 128,50 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	3 060 367,00 €		
	dont PRET CDC :	2 681 467,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	378 900,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
SCIC HABITAT RHONE ALPES D'HLM	NEUF - Opérations à déterminer - 27 PLAI - Communes à déterminer
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	799-6038007-31-0003-004

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la reconstitution de l'offre de 95 logements locatifs sociaux démolie par SCIC Habitat Rhône-Alpes au 10-20 galerie de l'Arlequin.

En cohérence avec le PLH 2017-2022 et la CIA, la reconstitution de l'offre se fera à l'échelle de la Métropole. La reconstitution se localise donc dans toute l'agglomération, hors QPV et à l'échelle inter-bailleurs et intercommunale, principalement sur des communes astreintes, disposant parallèlement d'une bonne desserte en transports en commun. La reconstitution devant se faire sur le principe du 1 pour 1 avec 60% de PLAI, le fléchage au bénéfice de SCIC Habitat Rhône-Alpes devrait donc porter sur 95 logements locatifs sociaux, dont 57 PLAI.

Le fléchage des opérations de reconstitution financées au titre du NPRU des Villeneuve est actuellement en cours de finalisation. La fiche présentée porte sur un volume de 27 PLAI en reconstitution dont la programmation n'est pas encore pas arrêtée à ce jour. Les données techniques et financières reprises dans le présent document sont donc issues de ratios qu'il conviendra d'affiner en phase décisionnelle.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Opérations à déterminer	Périmètre et localisation à préciser en phase décisionnelle
Commune de réalisation	
Zone 3 : grands pôles Corse, PACA, RA	
Quartier de rattachement de l'opération	
38185 Grenoble 6038007 Villeneuve - Village Olympique	
Situation	
Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	3
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués :	27 logements	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	Positionnement à préciser en phase décisionnelle
dont en PLUS :			
dont en PLAI :	27 PLAI		
Nombre de bâtiments :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	Modalités à préciser en phase décisionnelle
Nombre d'étages par bâtiment :	Nombre à préciser en phase décisionnelle		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Niveau à préciser en phase décisionnelle	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	Conformément au règlement général, 12,5% de réservation

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Le calendrier contractuel sera à préciser dès lors que la programmation de l'opération sera confirmée

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :			
PLAI :	305 100,00 €	243 000,00 €	548 100,00 €
Total :	**305 100,00 €**	**243 000,00 €**	**548 100,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 700 886,35 €	montant TTC :	4 063 428,85 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	344 718,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	3 113 168,35 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	243 000,00 €		
	Total des co-financements :	3 700 886,35 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	2 535 100,00 €		
	dont PRET CDC :	2 230 000,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	305 100,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3.1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
GRENOBLE ALPES METROPOLE	AMO, études complémentaires et évaluation - Villeneuves - GAM
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	799-6999999-14-0004-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Objectifs
Il s'agit d'accompagner la mise en œuvre opérationnelle tout au long de la durée du projet en permettant à la mission Villeneuve de s'appuyer autant que de besoin sur des prestations externes spécialisées, et ce dans des domaines aussi variés que l'urbanisme, le développement durable, l'environnement, l'ingénierie VRD, l'expertise juridique etc.

Caractéristiques de l'opération / 5 missions d'AMO :

AMO pluri-disciplinaire – urbaniste en chef
La principale mission à financer est celle de l'équipe pluri-disciplinaire en charge de suivre le plan guide de renouvellement urbain des Villeneuves ; il s'agit d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) auprès de la Métropole. Le mandataire est Passagers des Villes. La mission de l'AMO consiste à mettre en œuvre et assurer le suivi du plan guide à l'échelle de la centralité sud en s'appuyant notamment sur :
• Le plan guide élaboré lors du protocole de préfiguration
• Les orientations du PLUi (en cours d'élaboration)
• Les projets en cours ou à l'étude à l'échelle de la centralité Sud sur l'ensemble des tènements fonciers mutables
Les processus de concertation mis en oeuvre

Description :
La mission d'AMO pluridisciplinaire. Cette mission a été confiée à un groupement pluridisciplinaire dont le mandataire est Passagers des Villes ; il regroupe des compétences de « production » (conception urbaine, paysage-VRD, développement durable, concertation/co-production, OPCU) et « d'ensemblier » (développement économique, habitat/peuplement). Cette mission se décompose en une première tranche « études/conception », développée dans le temps du protocole de préfiguration. Il s'agit pour cette seconde phase du marché d'assurer sur un temps long (mission sur 8 à 10 ans) et dans le cadre de la convention ANRU, le suivi de la mise en œuvre du projet dans son ensemble, avec des missions plus classiques d'urbaniste en chef (évolution du plan guide, cahier des charges constructifs, aide au montage de dossier, etc.).

AMO Etudes complémentaires
La mission de l'AMO principal sera complétée autant que de besoin par des missions complémentaires dans des domaines variés :
• Etude juridiques, études de marché, étude d'impact, étude stationnement, études complémentaires santé, environnement, développement économique

A titre d'exemple sera développée dès l'année prochaine une mission d'études de site tertiaire dont les objectifs sont les suivants :
• Fédérer les propriétaires et les gestionnaires du site tertiaire à court terme
• Mutualiser les dépenses en gestion et investissement à moyen terme
• Pousser à la requalifier du patrimoine tertiaire public et privé à long terme

AMO OPCU
Par ailleurs, la mise en œuvre opérationnelle du projet de renouvellement urbain des Villeneuves nécessitera une mission d'OPCU ; en effet, la mise en œuvre d'un projet de rénovation urbaine suppose un pilotage opérationnel fort, s'appuyant sur des outils permettant notamment de gérer la complexité et les interfaces entre des interventions relevant de responsables et de maîtres d'ouvrage multiples. Parallèlement au management financier et à la gestion de la qualité du projet dans sa traduction en opérations, la gestion temporelle des interfaces est indispensable. Définir l'enchaînement optimal des tâches, assurer la tenue des délais et anticiper les risques de dérapage tels seront les missions de l'OPCU aux côtés de la direction de projet. L'organisation et la coordination des différents chantiers est également un enjeu important pour assurer aux habitant-es une qualité du cadre de vie la meilleure possible dans les longues phases de chantier qui s'annoncent.

AMO sécurité tranquillité publique
Cette thématique est évidemment très importante ; les QPV de la métropole ne retrouveront de l'attractivité qu'à condition que la question de la tranquillité publique soit prise en compte. Compte tenu du contexte et du classement de l'ensemble des Villeneuves et de Mistral dans la ZSP (Zone de Sécurité Prioritaire) et de l'impact de ces problématiques sur la qualité de vie des habitants, l'étude thématique Sécurité et tranquillité publique réalisée dans le cadre du protocole de préfiguration préconise la réalisation de missions complémentaires « sécurité » au cours de la mise en œuvre opérationnelle du projet. Il s'agit donc de prévoir une mission d'AMO spécialisé en matière de tranquillité publique qui pourra réaliser le cas échant une ESSP si celle-ci s'avérait nécessaire, mais aussi être mobilisée sur des temps clés d'élaborations des projets, en soutien du groupe « sécurité tranquillité publique » pour évaluer les propositions d'aménagements des espaces publics ou les projets de modification des halls d'immeuble.

AMO Communication concertation
Sur le volet concertation, la conduite des réflexions de pré-programmation avec les habitants est une approche spécifique qui pourra nécessiter un renfort de moyens, sous forme d'une assistance à maîtrise d'ouvrage dédiée pour la formation et l'animation de collectifs d'habitants, la mise en place de projets collaboratifs, etc.
Sur le volet communication, le principe d'un accompagnement extérieur sur la durée de la convention est acté en appui à la maîtrise d'ouvrage compte tenu de la complexité du projet et du jeu d'acteurs mobilisés. Il s'agira d'assurer le suivi du plan d'actions défini et d'en faciliter les ajustements au fil de l'eau.

AMO Evaluation
Objectifs visés :
• Développer des outils pour évaluer, mesurer l'état de la réalisation du projet en cours et ses effets sur le quartier et ses habitants
• Suivre un ensemble d'indicateurs qui enrichira notre connaissance de la situation du quartier et de ses habitants et de son évolution, notamment sur ses objectif-clefs.
• Intégrer les indicateurs de bien-être dans la démarche évaluative globale afin de porter un regard complémentaire au suivi des indicateurs classiques
• Approfondir les liens entre le projet urbain et social et favoriser les échanges et la réflexion entre professionnels
Caractéristiques de l'opération :
La démarche évaluative globale du NPNRU se veut être une démarche d'évaluation en continu qui mobilisera différentes méthodologies sur des temporalités complémentaires.
L'évaluation globale comprendra un suivi annuel ou biannuel des indicateurs à travers :
- Le tableau de bord des quartiers qui suivra des indicateurs sur le logement, l'éducation, la sécurité, la santé (en partenariat avec l'AURG, les bailleurs, et les différents partenaires)
- Des entretiens qualitatifs auprès des professionnels de terrain qui viendront compléter les indicateurs statistiques (sécurité, habitat, proximité, etc)
- Le suivi de cohorte sur la question du bien-être et du reste pour vivre (étude financée dans le cadre du PIA sur un suivi biannuel pendant 6 ans)
- L'Enquête vie Quotidienne Habitant (EVQH - Outil d'observation du contrat de Ville sur l'ensemble des QPV – enquête prévue sur les Villeneuve en 2018 et 2020)

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de rattachement	
Quartier de rattachement de l'opération 66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet	Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière

Nombre d'ETP moyen par an	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel (protocole ou convention) ou s'agissant des opérations pré-conventionnées (OPPC) date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2018
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	14 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :		
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	2 103 750,00 €	50,00%	1 051 875,00 €
PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION			
HISTOIRE ET MÉMOIRE			
ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES			
MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**2 103 750,00 €**	**50,00%**	**1 051 875,00 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN			
ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER			
COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**1 051 875,00 €**

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 103 750,00 €	montant TTC :	2 524 500,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	1 051 875,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	1 051 875,00 €		
	Total des co-financements :	2 103 750,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant	

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3.1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
GRENOBLE ALPES METROPOLE	Conduite de projet Mistral - GAM
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	799-6038006-14-0004-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le renouvellement urbain est devenu compétence métropolitaine au 1er janvier 2015. Suite à cette évolution, la Mission Renouvellement urbain de la Métro s'est renforcée par les voies de transferts de personnels et de créations de postes afin de pouvoir conduire et coordonner les projets du second Programme National de Renouvellement Urbain.

Le présent dossier de demande de subvention s'inscrit dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier Mistral Lys Rouge cofinancé par l'ANRU dans le cadre du NPNRU.
Il s'agit de financer le poste de Directeur de Projet Urbain directement rattaché à ce projet et garant de la réussite de ce dernier. Le poste est rattaché à la mission Renouvellement urbain de Grenoble Alpes Métropole et constitue un ETP.

Seuls est valorisé dans la conduite de projet le poste correspondant au pilotage du renouvellement urbain (pilotage des études urbaines en lien avec les bureaux d'études en charge de l'élaboration des projets et des études complémentaires à mener).
Des postes dédiés spécifiquement au Renouvellement urbain sont cependant aussi pris en charge par la Métropole et particpent à la mise en oeuvre du projet de renouvellement urbain de Mistral et des autres secteurs en renopuvellement urbain de la Métropole : 1 ETP pour l'habitat, 1 ETP pour le développement économique, 1ETP référent administratif et financier, 0,5 ETP Politique de la Ville, et 2 ETP en conduite d'opération à venir pour les phases opérationnelles.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de rattachement	
Grenoble	
Quartier de rattachement de l'opération	
38185 Grenoble 6038006 Mistral Lys Rouge Camine	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet	Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière
1 directeur de projet	115 000,00 €	100%	14 semestres	

Nombre d'ETP moyen par an	1,00

Calendrier contractuel

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Date de signature par l'ANRU du document contractuel (protocole ou convention) ou s'agissant des opérations pré-conventionnées (OPPC) date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2018
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	13 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :		
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT			
PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION			
HISTOIRE ET MÉMOIRE			
ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES			
MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN	747 500,00 €	50,00%	373 750,00 €
ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER			
COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :	**747 500,00 €**	**50,00%**	**373 750,00 €**
TOTAL SUBVENTION :			**373 750,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	747 500,00 €	montant TTC :	747 500,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	373 750,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	373 750,00 €		
	Total des co-financements :	747 500,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Christophe FERRARI
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à _____ le _____

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3.1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) GRENOBLE ALPES METROPOLE	**Intitulé de l'opération** Conduite de projet Villeneuves GAM
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 799-6999999-14-0004-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le renouvellement urbain est devenu compétence métropolitaine au 1er janvier 2015. Suite à cette évolution, la Mission Renouvellement urbain de la Métro s'est renforcée par les voies de transferts de personnels et de créations de postes afin de pouvoir conduire et coordonner les projets du second Programme National de Renouvellement Urbain.

Le projet des Villeneuves de Grenoble et d'Echirolles présente la particularité de concerner un territoire intercommunal. Le pilotage de ce programme a donc logiquement été confié à la Métropole. Une mission Villeneuve a été créée, regroupant des agent-e-s des trois collectivités. Cette gouvernance partagée se décline à deux échelles : l'une de coordination intercommunale et l'autre à l'échelle des territoires, au plus proche des habitants. Le choix délibéré et similaire à ce qui est mis en place dans le Contrat de ville, est de s'appuyer sur les structurations existantes, d'agglomération et communales. C'est pourquoi l'équipe d'ingénierie de pilotage s'inscrit à la fois au sein de la Métropole et des communes, dans le cadre d'une équipe projet.

Caractéristiques de l'opération
Conduite de projet du renouvellement urbain métropolitain :
Quatre postes sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine correspondant un poste de direction de projet pour les Villeneuves (1 ETP), un poste de chef de projet sur la dimension urbaine et aménagement (1 ETP), un poste dédié à la concertation et à la communication (1 ETP) et un médiateur d'activités (1 ETP).

Deux postes sous maîtrise d'ouvrage communale, ces personnels étant pleinement intégrés à l'équipe projet constituée par la Métropole pour le renouvellement urbain (Mission Villeneuve). Ces postes correspondent à 1 ETP pour la Ville d'Echirolles (chargée de mission projet et concertation), 1 ETP pour la Ville de Grenoble (chargé de mission projet et concertation). Ces postes sont présentés dans une autre FAT sous maîtrse d'ouvrage communale.

La mission Villeneuves a été constituée pour répondre aux enjeux de mise en œuvre d'un projet de renouvellement urbain social et environnemental à l'échelle intercommunale. Elle est organisée autour de 10 agents métropolitains et communaux, chacun coordonnant des axes de travail. Ces axes sont les suivants :
• les 4 axes retenus pour le projet (Attractivité où l'on retrouve les thématiques urbaines, habitat, économique et commerciale), Education, Emploi et insertion et enfin Proximité (où l'on retrouve la GUSP mais aussi l'ensemble du volet social et d'amélioration des conditions de vie des habitants).
• les axes transversaux (Innovation, Participation des habitants)
• la direction de projet et le suivi administratif et financier

Seuls sont valorisés dans la fiche les postes correspondant au pilotage du renouvellement urbain (pilotage des études urbaines en lien avec les bureaux d'études en charge de l'élaboration des projets et des études complémentaires à mener), à la concertation (mise en œuvre et coordination des différents dispositifs développés par les bureaux d'études ou en régie par les communes et la Métropole, en lien avec les conseils citoyens et les bailleurs sociaux) et à l'insertion.
Des postes dédiés spécifiquement au Renouvellement urbain sont cependant aussi pris en charge par la Métropole et participent à la Mission Villeneuve l'équipe projet :
1 ETP pour l'habitat, 1 ETP pour le développement économique, 1ETP référent administratif et financier, 0,5 ETP Politique de la Ville, et 2 ETP en conduite d'opération à venir pour les phases opérationnelles.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération Villeneuves	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de rattachement	
Quartier de rattachement de l'opération 66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation Dans QPV	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet		Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain	

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière
Directeur-trice de projet	115 000,00 €	100%	14 semestres	
Chargé-e d'opération	95 000,00 €	100%	14 semestres	
Chargé-e de concertation	95 000,00 €	100%	14 semestres	
Chargé-e d'insertion	95 000,00 €	100%	14 semestres	
Nombre d'ETP moyen par an	4,08			

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel (protocole ou convention) ou s'agissant des opérations pré-conventionnées (OPPC) date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2018
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	13 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :		
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT			
PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION			
HISTOIRE ET MÉMOIRE			
ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES			
MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN	2 647 500,00 €	50,00%	1 323 750,00 €
ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER			
COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :	**2 647 500,00 €**	**50,00%**	**1 323 750,00 €**
TOTAL SUBVENTION :			**1 323 750,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 647 500,00 €	montant TTC :	2 647 500,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	1 323 750,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	1 323 750,00 €		
	Total des co-financements :	2 647 500,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à _____ le _____

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3.1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
GRENOBLE ALPES METROPOLE	Etudes urbaines Mistral GAM
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	799-6038006-14-0004-004

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le présent dossier de demande de subvention s'inscrit dans le cadre de la convention relative au projet de renouvellement urbain cofinancé par l'ANRU dans le cadre du NPNRU. Il permet la poursuite du projet de renouvellement urbain et social du quartier Mistral qui conformément aux intentions initiales a pour vocation de désenclaver le quartier en le reliant au centre-ville en réhabilitant fortement les infrastructures du Lys Rouge et le patrimoine bâti de ce territoire situé entre le quartier Mistral et le Cours Libération.
Il s'agit aujourd'hui de passer à une étape de co-construction du projet urbain sur la base des principes arrêtés par le plan guide, en poursuivant la diversification des produits logements, en envisageant des démolitions complémentaires si nécessaire, tout en réhabilitant les logements sociaux préservés, l'objectif étant un taux de logement social à terme situé entre 45 et 60 %.
Les principales actions envisagées sont les suivantes :
• Rénovation du patrimoine bâti « Albert Thomas » et retournement des logements vers l'avenue Rhin et Danube. (288 réhabilitations)
• Résidentialisations.
• Démolitions complémentaires encore nécessaires (102 a priori)
• Réhabilitation complète des 125 logements du Lys rouge (hors ANRU sur le bâti) et des 200 logements des trois tours.
• Refonte globale des espaces publics permettant un maillage organique réel entre le quartier Mistral et le Cours Libération doté du tramway.
• Nouveaux espaces publics.

Pour ce faire, AKTIS, cabinet d'architecture et d'urbanisme, a été mandaté comme maître d'œuvre, au travers d'un marché à bon de commandes. Cet AMO intervient sur le développement du projet urbain dans le cadre d'un processus de coproduction avec la maîtrise d'ouvrage, les habitants et divers acteurs concernés. A partir d'études, il permet également son suivi, en garantissant la cohérence et la qualité des différentes interventions à réaliser. Il réalise des missions de conseil auprès de la maîtrise d'ouvrage et de coordination des différents prestataires mobilisés sur le territoire.
Une nouvelle consultation pour cette mission sera lancée en 2019.

L'étude urbaine, confiée à l'architecte en chef chargé des études participe à :
• L'élaboration du plan guide
• L'analyse des constructibilités par ilots
• L'analyse des permis de construire
• Participations aux réunions de concertation et de co-construction des projets
• Faisabilités et aide à la décision (perspectives) notamment sur les réhabilitations Albert Thomas.

Les principales dépenses seront les suivantes :
• Mission de mise au point du développement du projet urbain.
• Définition de la constructibilité et découpage en lots opérationnels.
• Mission d'élaboration de cahiers de prescriptions architecturale et paysagère.

Le taux ANRU est minoré pour ne pas dépasser 50% de cumul ANRU + CDC

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Ensemble du quartier	
Commune de rattachement	
Grenoble	
Quartier de rattachement de l'opération	
38185 Grenoble 6038006 Mistral Lys Rouge Camine	
Situation	
Dans QPV	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet	Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement	Nombre de ménages concernés

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière

Nombre d'ETP moyen par an

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel (protocole ou convention) ou s'agissant des opérations pré-conventionnées (OPPC) date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2018
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	14 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :		
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	347 000,00 €	33,14%	115 000,00 €
PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION			
HISTOIRE ET MÉMOIRE			
ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES			
MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**347 000,00 €**	**33,14%**	**115 000,00 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN			
ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER			
COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**115 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	347 000,00 €	montant TTC :	416 400,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	172 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :	60 000,00 €		
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	115 000,00 €		
	Total des co-financements :	347 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Christophe FERRARI
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à _____ le _____

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3.1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
GRENOBLE ALPES METROPOLE	Participation co-construction histoire mémoire Mistral
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	799-6038006-14-0004-006

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le projet tel qu'il se dessine petit à petit est le fruit d'une co-construction tout au long du projet; le plan guide correspondant sera le support à une concertation permanente visant à définir notamment, les actions d'aménagement et de proximité.Le quartier Mistral est en transformation majeure depuis près de vingt ans. Cette phase s'inscrit donc dans la continuité du projet lancé en 2003, via la création de la ZAC Mistral, puis dans la continuité de la première convention ANRU en janvier 2006; Aussi, cette nouvelle tranche s'appuie sur un diagnostic posé depuis plusieurs années et partagé avec les habitants, les acteurs économiques et les acteurs locaux.La concertation doit permettre de partager les enjeux et, les objectifs du projet et les façon d'y répondre avec les acteurs de la vie locale, qu'ils soient de proximité ou plus largement à l'échelle métropolitaine, avec les citoyens qui vivent dans le périmètre.
Il s'agit également de présenter les intentions du programme de renouvellement urbain et de permettre d'exprimer leurs avis, leurs attentes, leurs préoccupations et leurs propositions.
Afin d'accompagner le projet urbain , les partenaires se sont accordés sur le principe d'une mise en place d'actions de proximité visant prioritairement à travailler avec les habitants et associations de quartier sur la mémoire collective, les histoires individuelles et la collecte de ces moments d'histoire ,
L'objectif est d'accompagner la période du projet urbain, c'est à dire sur le temps long, en encourageant le lien entre les habitants, les structures publiques et associatives. Il s'agit aussi de garder une trace de cette période dans l'histoire du quartier Mistral et de la Ville.
Ce dispositif, nommé « train d'actions », est piloté par un comité de suivi composé de professionnels d'ACTIS, de la Métropole, de la Ville, et des 2 élues municipales référentes.
Les associations du quartier ont été invitées à émettre des propositions d'actions, et à échanger sur leurs projets.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Ensemble du quartier	
Commune de rattachement	
Grenoble	
Quartier de rattachement de l'opération	
38185 Grenoble 6038006 Mistral Lys Rouge Camine	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet	1	Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain	1

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière

Nombre d'ETP moyen par an	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel (protocole ou convention) ou s'agissant des opérations pré-conventionnées (OPPC) date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2018
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	14 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :		
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT			
PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION	123 000,00 €	24,39%	30 000,00 €
HISTOIRE ET MÉMOIRE	123 000,00 €	24,39%	30 000,00 €
ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES			
MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**246 000,00 €**	**24,39%**	**60 000,00 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN			
ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER			
COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**60 000,00 €**

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	246 000,00 €	montant TTC :	295 200,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	166 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :	20 000,00 €		
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	60 000,00 €		
	Total des co-financements :	246 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Christophe FERRARI
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à ____ le ____

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3.1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
GRENOBLE ALPES METROPOLE	Prime agences immobilières Arlequin
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	799-6038007-14-0004-007

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Une part de propriétaires bailleurs supérieure à 60 % dans une copropriété est considérée comme un indicateur de fragilité et c'est le cas pour la copropriété du 100 arlequin, inscrite dans le plan de sauvegarde. Les propriétaires bailleurs à l'Arlequin rencontrent des difficultés à trouver des locataires et certains mettent en location à des publics en difficultés qui peuvent générer des nuisances parfois lourdes, ce qui est signalé de manière récurrente par le conseil syndical.
L'expérimentation vise à inciter les professionnels (agences immobilières) à réinvestir l'Arlequin dans l"objectif de mieux maîtriser le profil des occupants du parc locatif privé, à travers la mise en place d'une prime équivalente à un loyer de base. Ceci permet de doubler la rémunération de l'agence immobilière en contrepartie d'un engagement à rechercher des locataires "équilibrants". L'objectif serait sur une période de 3 ans de capter, en lien avec la FNAIM notamment, ainsi que les propriétaires bailleurs privés une vingtaine de logements.

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Expérimentation sur le secteur de l'Arelquin (notamment au 100)	
Commune de rattachement	
Grenoble	
Quartier de rattachement de l'opération	
38185 Grenoble 6038007 Villeneuve - Village Olympique	
Situation	
Dans QPV	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet		Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain	

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière

Nombre d'ETP moyen par an	

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel (protocole ou convention) ou s'agissant des opérations pré-conventionnées (OPPC) date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	14 semestre(s)	

Commentaires

Validé dans l'avis CE du 11/07/2018

Date de lancement opérationnel :		
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre : validé dans l'avis CE du 11/07/2018

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	36 000,00 €	50,00%	18 000,00 €
PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION			
HISTOIRE ET MÉMOIRE			
ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES			
MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**36 000,00 €**	**50,00%**	**18 000,00 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN			
ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER			
COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**18 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	36 000,00 €	montant TTC :	36 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	18 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	18 000,00 €		
	Total des co-financements :	36 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant : opération validée dans l'avis CE du 11/07/2018

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à _____ le _____

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
SOC DAUPHINOISE POUR L HABITAT - SDH	Restructuration de 90 logements au 30 Galerie de l'Arlequin Villeneuve de Grenoble
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	799-6038007-33-0003-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Opération validée dans le protocole de préfiguration. L'opération n'a pas encore démarré de manière opérationnelle car des échanges sont en cours avec les 2 propriétaires prifés de la montée. La SDH dispose de 86 logement aujourd'hui. Si les 3 propriétaires vendent leur appartement, la SDH réhabilitera/restructurera 90 logements.
Travaux à l'identique de ceux réalisés au 40 Arlequin, lors de l'ANRU 1, pour une uniformité et une amélioration du confort et de la sécurité des locataires.
L'objectif est de parvenir à la réhabilitation/restructuration de l'ensemble des logements SDH de l'Arlequin.
Descriptif des travaux envisagés : remplacement de la façade, des ouvrants et des persiennes ; rénovation des cabines d'ascenseurs ; rénovation des coursives ; mise en sécurité électrique ; rénovation du système de chauffage ; remplacement de quelques éléments sanitaires et éléments techniques (colonnes) ; créationde 2 halls ; mise en place de l'interphonie ; segmentation de l'adresse en deux entités indépendantes.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
PARCELLES CADASTRALES	
Commune de réalisation	
38-Grenoble	
Quartier de rattachement de l'opération	
38185 Grenoble 6038007 Villeneuve - Village Olympique	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :			
Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	90
Nombre de bâtiments :	1		
Nombre d'étages par bâtiment :		Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	54
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :		% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	60%
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	
Evolution des typologies :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Programme de travaux :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel ou s'agissant des opérations pré-conventionnées date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	02/03/2017	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	5 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :		
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**6 175 284,16 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**20,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		**1 235 056,83 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		7 402 853,69 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**2 488 332,98 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**3 723 389,81 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	7 402 853,69 €	montant TTC :	8 127 767,06 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	270 000,00 €		
	EPCI :	630 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	5 255 017,86 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	12 779,00 €		
	ANRU :	1 235 056,83 €		
	Total des co-financements :	7 402 853,69 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	4 066 241,98 €		
	dont PRET CDC :	1 577 909,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	2 488 332,98 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à _____ le _____

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
SOC DAUPHINOISE POUR L HABITAT - SDH	Plan de sauvegarde N°2, restructuration de 49 logements au 130 Galerie de l'Arlequin Villeneuve de Grenoble
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	799-6038007-33-0003-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Suite scission de la copropriété 130-170 Arlequin dans le PdS1, La SDH restera en copropriété sur cette adresse.
Travaux envisagés de réhabilitation énergétique, création de halls, création de dessertes supplémentaires.
Tous les travaux dans les parties communes seront réalisés sous maitrise d'ouvrage du syndic. La SDH appelera sa quote part de subvention auprès de l'ANRU sur justificatifs des appels de fonds du syndic.
Pour les travaux en parties privatives de ses logement, la SDH sera maitre d'ouvrage.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
PARCELLES CADASTRALES	
Commune de réalisation	
38-Grenoble	
Quartier de rattachement de l'opération	
38185 Grenoble 6038007 Villeneuve - Village Olympique	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :			
Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	49
Nombre de bâtiments :	1		
Nombre d'étages par bâtiment :		Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :		% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	
Evolution des typologies :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Programme de travaux :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel ou s'agissant des opérations pré-conventionnées date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	5 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :		
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**2 143 132,90 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**20,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		**428 626,58 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		2 642 891,00 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**897 904,42 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**1 326 531,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 642 891,00 €	montant TTC :	3 049 034,60 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	128 040,00 €		
	EPCI :	305 079,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	1 781 145,42 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	428 626,58 €		
	Total des co-financements :	2 642 891,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	1 623 182,42 €		
	dont PRET CDC :	725 278,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	897 904,42 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à _____ le _____

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
SOC DAUPHINOISE POUR L HABITAT - SDH	Plan de sauvegarde N°2, restructuration de 50 logements au 140 Galerie de l'Arlequin Villeneuve de Grenoble
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	799-6038007-33-0003-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Suite scission de la copropriété 130-170 Arlequin dans le PdS1, La SDH deviendra seule propriétaire de cette adresse et sera donc maitre d'ouvrage des travaux dans les parties communes et dans les parties privatives.
Travaux envisagés de réhabilitation énergétique, création de halls, création de dessertes supplémentaires et travaux dans les logements.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
PARCELLES CADASTRALES	
Commune de réalisation	
38-Grenoble	
Quartier de rattachement de l'opération	
38185 Grenoble 6038007 Villeneuve - Village Olympique	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :

Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	50
Nombre de bâtiments :	1		
Nombre d'étages par bâtiment :		Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	15
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :		% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	30%
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	
Evolution des typologies :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Programme de travaux :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel ou s'agissant des opérations pré-conventionnées date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	5 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :		
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**2 226 824,00 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**20,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		**445 364,80 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		2 766 628,00 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**942 526,95 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**1 387 891,75 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 766 628,00 €	montant TTC :	3 141 774,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	130 653,00 €		
	EPCI :	311 305,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	1 879 305,20 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	445 364,80 €		
	Total des co-financements :	2 766 628,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	1 668 188,95 €		
	dont PRET CDC :	725 662,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	942 526,95 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à ____ le ____

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
SOC DAUPHINOISE POUR L HABITAT - SDH	Plan de sauvegarde N°2, restructuration de 82 logements au 150 Galerie de l'Arlequin Villeneuve de Grenoble
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	799-6038007-33-0003-004

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Suite scission de la copropriété 130-170 Arlequin dans le PdS1, La SDH restera en copropriété sur cette adresse.
Travaux envisagés de réhabilitation énergétique, création de halls, création de dessertes supplémentaires.
Tous les travaux dans les parties communes seront réalisés sous maitrise d'ouvrage du syndic. La SDH appelera sa quote part de subvention auprès de l'ANRU sur justificatifs des appels de fonds du syndic.
Pour les travaux en parties privatives de ses logement, la SDH sera maitre d'ouvrage.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
PARCELLES CADASTRALES	
Commune de réalisation	
38-Grenoble	
Quartier de rattachement de l'opération	
38185 Grenoble 6038007 Villeneuve - Village Olympique	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :			
Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	82
Nombre de bâtiments :	1		
Nombre d'étages par bâtiment :		Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :		% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	
Evolution des typologies :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Programme de travaux :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel ou s'agissant des opérations pré-conventionnées date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	5 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :	
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :	
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :	
Date de démarrage des travaux :	
Date de la demande de la DAS :	
Date de fin de l'opération :	

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**3 348 563,50 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**20,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		**669 712,70 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		4 012 520,00 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**1 348 515,14 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**2 018 227,84 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	4 012 520,00 €	montant TTC :	4 759 058,80 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	214 270,00 €		
	EPCI :	510 541,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	2 617 996,30 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	669 712,70 €		
	Total des co-financements :	4 012 520,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	2 499 345,14 €		
	dont PRET CDC :	1 150 830,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	1 348 515,14 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à : le :

Signature :

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
SOC DAUPHINOISE POUR L HABITAT - SDH	Plan de sauvegarde N°2, restructuration de 73 logements au 170 Galerie de l'Arlequin Villeneuve de Grenoble
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	799-6038007-33-0003-005

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Suite scission de la copropriété 130-170 Arlequin dans le PdS1, La SDH restera en copropriété sur cette adresse.
Travaux envisagés de réhabilitation énergétique, création de halls, création de dessertes supplémentaires.
Tous les travaux dans les parties communes seront réalisés sous maitrise d'ouvrage du syndic. La SDH appelera sa quote part de subvention auprès de l'ANRU sur justificatifs des appels de fonds du syndic.
Pour les travaux en parties privatives de ses logement, la SDH sera maitre d'ouvrage.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
PARCELLES CADASTRALES	
Commune de réalisation	
38-Grenoble	
Quartier de rattachement de l'opération	
38185 Grenoble 6038007 Villeneuve - Village Olympique	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :			
Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	73
Nombre de bâtiments :	1		
Nombre d'étages par bâtiment :		Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :		% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	
Evolution des typologies :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Programme de travaux :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel ou s'agissant des opérations pré-conventionnées date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	5 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :		
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**3 064 546,20 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**20,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		**612 909,24 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		3 641 216,00 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**1 219 717,11 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**1 832 626,35 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 641 216,00 €	montant TTC :	4 226 507,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	190 753,00 €		
	EPCI :	454 506,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	2 383 047,76 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	612 909,24 €		
	Total des co-financements :	3 641 216,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	2 193 585,11 €		
	dont PRET CDC :	973 868,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	1 219 717,11 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à _____ le _____

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
SOC DAUPHINOISE POUR L HABITAT - SDH	Réhabilitation de 547 logements à Villeneuve d'Echirolles
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	799-6038003-33-0003-007

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La SDH souhaite réhabiliter tous les logements de son patrimoine à la Villeneuve d'Echirolles sauf les montées 7/9 Limousin et 3/3Bis Gâtinais qui sont concernées par une opération de démolition.
Cette FAT précise le contenu de ce projet de réhabilitation.
Travaux visant à l'amélioration du confort et de la sécurité des habitants.
Parties privatives : remplacement des portes palières, recouvrement des sols amiantés par sol PVC, remplacement d'éléments sanitaires (VMC ...), peinture des pièces humides,.
Parties communes : Isolation thermique extérieure des façades, remplacement des menuiseries extérieures PVC, remplacement des volets, réfection complète des toitures terrasses, rénovation des parties communes, sécurisation des accès aux caves, remplacement colonnes EU EV, régulation du chauffage, ventilation, mise en place de paraboles collectives.
Pas de assez de "gap" énergétique pour obtenir le label BBC donc subvention ANRU appelée de 10% du HT.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
ENSEMBLE DES PARCELLES CADASTRALES	
Commune de réalisation	
38-Échirolles	
Quartier de rattachement de l'opération	
38151 Échirolles 6038003 Essarts - Surieux	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :			
Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	547
Nombre de bâtiments :	4		
Nombre d'étages par bâtiment :		Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :		% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label HPE Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	
Evolution des typologies :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Programme de travaux :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel ou s'agissant des opérations pré-conventionnées date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	9 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :		
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**13 662 095,90 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**10,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		**1 366 209,59 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		21 133 446,00 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**8 779 442,35 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**10 145 651,94 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	21 133 446,00 €	montant TTC :	22 885 586,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	2 625 600,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	17 072 358,41 €		
	CDC :			
	EUROPE :	- €		
	ANAH :			
	AUTRE :	69 278,00 €		
	ANRU :	1 366 209,59 €		
	Total des co-financements :	21 133 446,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	14 268 233,35 €		
	dont PRET CDC :	5 488 791,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	8 779 442,35 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à : le :

Signature :

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
SOC DAUPHINOISE POUR L HABITAT - SDH	Restructuration de 626 logements au Village Olympique Grenoble
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	799-6038007-33-0003-006

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Travaux visant à l'amélioration et au confort des habitants (réhabilitation énergétique, travaux dans les logements et dans les parties communes).

Label BBC

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
INDIQUER LES NUMEROS PARCELLAIRES	
Commune de réalisation	
38-Grenoble	
Quartier de rattachement de l'opération	
38185 Grenoble 6038007 Villeneuve - Village Olympique	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :			
Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	626
Nombre de bâtiments :	2		
Nombre d'étages par bâtiment :		Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :		% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	
Evolution des typologies :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Programme de travaux :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel ou s'agissant des opérations pré-conventionnées date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	11 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :	
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :	
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :	
Date de démarrage des travaux :	
Date de la demande de la DAS :	
Date de fin de l'opération :	

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**15 483 480,75 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**20,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		**3 096 696,15 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		23 166 006,64 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**8 382 950,05 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**11 479 646,20 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	23 166 006,64 €	montant TTC :	25 489 466,50 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	1 878 000,00 €		
	EPCI :	3 004 800,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	14 627 043,49 €		
	CDC :			
	EUROPE :	549 000,00 €		
	ANAH :			
	AUTRE :	10 467,00 €		
	ANRU :	3 096 696,15 €		
	Total des co-financements :	23 166 006,64 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	12 140 279,05 €		
	dont PRET CDC :	3 757 329,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	8 382 950,05 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à _____ le _____

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de résidentialisation de logements du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
SOC DAUPHINOISE POUR L HABITAT - SDH	Résidentialisation de 90 logements SDH 30 Galerie de l'Arlequin, Grenoble
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	799-6038007-34-0002-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le 30 Arlequin comprend 90 logements sociaux (SDH rachète progressivment les logements propriétaires privés).
Dans le cadre du NPNRU il est étudié la possibilité de scinder l'immeuble de 90 logements en deux entités de 45 logements pour créer des ensembles plus petits et donner un aspect résidentiel.

Cette FAT a donc vocation à financer la création de dessertes pour permettre à l'entité nouvellement créée d'être indépendante. L'autre montée conservera l'usage des dessertes existantes.

La création d'une entité indépendant nécessite également la création d'un hall supplémentaire chiffré dans la présente FAT.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
PARCELLES CADASTRALES	
Commune de réalisation	
38-Grenoble	
Quartier de rattachement de l'opération	
38185 Grenoble 6038007 Villeneuve - Village Olympique	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements résidentialisés :	Logement Locatif Social	Programme de travaux de résidentialisation :	
Cadre d'intervention :	Plan de Sauvegarde		
Nombre de logements résidentialisés :	90		
Eléments relatifs au périmètre de l'opération de résidentialisation de logements :			
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec d'éventuelles opération(s) de réhabilitation ou requalification de logement locatif social :		Modalités de concertation (notamment avec les associations de locataires) :	
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec l'opération d'aménagement d'ensemble (le cas échéant) :			
Usage et modalités de gestion :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires ou copropriétaires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel ou s'agissant des opérations pré-conventionnées date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :		
Date de démarrage des actions de maîtrise foncière et/ou immobilière :		
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette subventionnable :	**1 037 300,00 €**
Taux de subvention de base :	40,00%
Majoration du taux de subvention :	0,00%
Taux de subvention retenu :	**40,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
Montant de la subvention ANRU :	**414 920,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	992 200,00 €	montant TTC :	1 101 420,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	- €		
	EPCI :	102 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	475 280,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	414 920,00 €		
	Total des co-financements :	992 200,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de résidentialisation de logements du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
SOC DAUPHINOISE POUR L HABITAT - SDH	Plan de sauvegarde N°2, résidentialisation de 49 logements SDH 130 Galerie de l'Arlequin, Grenoble
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	799-6038007-34-0002-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La SDH est copropriétaire du 130 Galerie de l'Arlequin.

Les copropriétaires privés bénéficient des crédits de l'ANAH, la SDH bénéficie, de son côté des crédits de l'ANRU.

Deux plans de sauvegarde (PDS) sont prévus: PDS 1 pour scinder la copropriété du 130 170 en 4 entités (130-140-150-170 Arlequin) et PDS 2 dans lequel chaque nouvelle entité réalisera ces travaux de réhabilitation énergétiques, création de dessertes verticales, travaux interieurs logements.

Cette FAT concerne le PDS 2 qui se deroulera sous maitrise d'ouvrage du syndicat des copropriétaires.

Cette fiche ne porte que sur les logements SDH de la copropriété du 130 Arlequin.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
PARCELLES CADASTRALES	
Commune de réalisation	
38-Grenoble	
Quartier de rattachement de l'opération	
38185 Grenoble 6038007 Villeneuve - Village Olympique	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements résidentialisés :	Logement Locatif Social	Programme de travaux de résidentialisation :	
Cadre d'intervention :	Plan de Sauvegarde		
Nombre de logements résidentialisés :	49		
Eléments relatifs au périmètre de l'opération de résidentialisation de logements :			
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec d'éventuelles opération(s) de réhabilitation ou requalification de logement locatif social :		Modalités de concertation (notamment avec les associations de locataires) :	
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec l'opération d'aménagement d'ensemble (le cas échéant) :			
Usage et modalités de gestion :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires ou copropriétaires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel ou s'agissant des opérations pré-conventionnées date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :		
Date de démarrage des actions de maîtrise foncière et/ou immobilière :		
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette subventionnable :	**901 600,00 €**
Taux de subvention de base :	40,00%
Majoration du taux de subvention :	0,00%
Taux de subvention retenu :	**40,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
Montant de la subvention ANRU :	**360 640,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	962 550,00 €	montant TTC :	1 056 660,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	- €		
	EPCI :	- €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	601 910,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	360 640,00 €		
	Total des co-financements :	962 550,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de résidentialisation de logements du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) SOC DAUPHINOISE POUR L HABITAT - SDH	**Intitulé de l'opération** Plan de sauvegarde N°2, résidentialisation de 50 logements SDH 140 Galerie de l'Arlequin, Grenoble
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 799-6038007-34-0002-004

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
La SDH est propriétaire du 140 Galerie de l'Arlequin.

Deux plans de sauvegarde (PDS) sont prévus: PDS 1 pour scinder la copropriété du 130 170 en 4 entités (130-140-150-170 Arlequin) et PDS 2 dans lequel chaque nouvelle entité réalisera ces travaux de réhabilitation énergétiques, création de dessertes verticales, travaux interieurs logements.

Cette FAT concerne le PDS 2 qui se deroulera sous maitrise d'ouvrage de la SDH.

Cette fiche ne porte que sur les logements SDH du 140 Arlequin.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération PARCELLES CADASTRALES	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 38-Grenoble	
Quartier de rattachement de l'opération 38185 Grenoble 6038007 Villeneuve - Village Olympique	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements résidentialisés :	Logement Locatif Social	Programme de travaux de résidentialisation :	
Cadre d'intervention :	Plan de Sauvegarde		
Nombre de logements résidentialisés :	50		
Eléments relatifs au périmètre de l'opération de résidentialisation de logements :			
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec d'éventuelles opération(s) de réhabilitation ou requalification de logement locatif social :		Modalités de concertation (notamment avec les associations de locataires) :	
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec l'opération d'aménagement d'ensemble (le cas échéant) :			
Usage et modalités de gestion :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires ou copropriétaires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel ou s'agissant des opérations pré-conventionnées date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :		
Date de démarrage des actions de maîtrise foncière et/ou immobilière :		
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette subventionnable :	**786 600,00 €**
Taux de subvention de base :	40,00%
Majoration du taux de subvention :	0,00%
Taux de subvention retenu :	**40,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
Montant de la subvention ANRU :	**314 640,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	789 030,00 €	montant TTC :	946 836,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	- €		
	EPCI :	- €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	474 390,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	314 640,00 €		
	Total des co-financements :	789 030,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de résidentialisation de logements du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) SOC DAUPHINOISE POUR L HABITAT - SDH	**Intitulé de l'opération** Plan de sauvegarde N°2, résidentialisation de 82 logements SDH 150 Galerie de l'Arlequin, Grenoble
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 799-6038007-34-0002-005

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La SDH est copropriétaire du 150 Galerie de l'Arlequin.

Les copropriétaires privés bénéficient des crédits de l'ANAH, la SDH bénéficie, de son côté des crédits de l'ANRU.

Deux plans de sauvegarde (PDS) sont prévus: PDS 1 pour scinder la copropriété du 130 170 en 4 entités (130-140-150-170 Arlequin) et PDS 2 dans lequel chaque nouvelle entité réalisera ces travaux de réhabilitation énergétiques, création de dessertes verticales, travaux interieurs logements.

Cette FAT concerne le PDS 2 qui se deroulera sous maitrise d'ouvrage du syndicat des copropriétaires.

Cette fiche ne porte que sur les logements SDH de la copropriété du 150 Arlequin.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération PARCELLES CADASTRALES	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 38-Grenoble	
Quartier de rattachement de l'opération 38185 Grenoble 6038007 Villeneuve - Village Olympique	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements résidentialisés :	Logement Locatif Social	Programme de travaux de résidentialisation :	
Cadre d'intervention :	Plan de Sauvegarde		
Nombre de logements résidentialisés :	82		
Eléments relatifs au périmètre de l'opération de résidentialisation de logements :			
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec d'éventuelles opération(s) de réhabilitation ou requalification de logement locatif social :		Modalités de concertation (notamment avec les associations de locataires) :	
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec l'opération d'aménagement d'ensemble (le cas échéant) :			
Usage et modalités de gestion :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires ou copropriétaires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel ou s'agissant des opérations pré-conventionnées date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :		
Date de démarrage des actions de maîtrise foncière et/ou immobilière :		
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette subventionnable :	**1 110 440,00 €**
Taux de subvention de base :	40,00%
Majoration du taux de subvention :	0,00%
Taux de subvention retenu :	**40,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
Montant de la subvention ANRU :	**444 176,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 144 150,00 €	montant TTC :	1 296 420,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	- €		
	EPCI :	- €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	699 974,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	444 176,00 €		
	Total des co-financements :	1 144 150,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de résidentialisation de logements du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) SOC DAUPHINOISE POUR L HABITAT - SDH	**Intitulé de l'opération** Plan de sauvegarde N°2, résidentialisation de 73 logements SDH 170 Galerie de l'Arlequin, Grenoble
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 799-6038007-34-0002-006

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La SDH est copropriétaire du 170 Galerie de l'Arlequin.

Les copropriétaires privés bénéficient des crédits de l'ANAH, la SDH bénéficie, de son côté des crédits de l'ANRU.

Deux plans de sauvegarde (PDS) sont prévus: PDS 1 pour scinder la copropriété du 130 170 en 4 entités (130-140-150-170 Arlequin) et PDS 2 dans lequel chaque nouvelle entité réalisera ces travaux de réhabilitation énergétiques, création de dessertes verticales, travaux interieurs logements.

Cette FAT concerne le PDS 2 qui se deroulera sous maitrise d'ouvrage du syndicat des copropriétaires.

Cette fiche ne porte que sur les logements SDH de la copropriété du 170 Arlequin.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération PARCELLES CADASTRALES	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 38-Grenoble	
Quartier de rattachement de l'opération 38185 Grenoble 6038007 Villeneuve - Village Olympique	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements résidentialisés :	Logement Locatif Social	Programme de travaux de résidentialisation :	
Cadre d'intervention :	Plan de Sauvegarde		
Nombre de logements résidentialisés :	73		
Eléments relatifs au périmètre de l'opération de résidentialisation de logements :			
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec d'éventuelles opération(s) de réhabilitation ou requalification de logement locatif social :		Modalités de concertation (notamment avec les associations de locataires) :	
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec l'opération d'aménagement d'ensemble (le cas échéant) :			
Usage et modalités de gestion :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires ou copropriétaires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel ou s'agissant des opérations pré-conventionnées date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :		
Date de démarrage des actions de maîtrise foncière et/ou immobilière :		
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette subventionnable :	**1 110 440,00 €**
Taux de subvention de base :	40,00%
Majoration du taux de subvention :	0,00%
Taux de subvention retenu :	**40,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
Montant de la subvention ANRU :	**444 176,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 144 150,00 €	montant TTC :	1 296 420,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	- €		
	EPCI :	- €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	699 974,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	444 176,00 €		
	Total des co-financements :	1 144 150,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
SOC DAUPHINOISE POUR L HABITAT - SDH	Opération à déterminer de 9 logements neufs dont 9 PLAI
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	799-6038003-31-0004-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Conformément à l'article 9,1,1,3 de la convention, cette opération permettra de reconstituer l'offre de logement social démolie au titre du PRIN sur une commune à déterminer.

L'opération permettra de reconstituer 9 logements neufs dont 9 PLAI.

Les montants indiqués dans les caractéristiques de l'opération sont provisoirs et calculés selon un forfait de 145 000€ par logements.
La typologie des logements est indiqué à titre provisoire, le programme n'étant pas complètement stabilisé.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
A DETERMINER	
Commune de réalisation Zone 3 : grands pôles Corse, PACA, RA	
Quartier de rattachement de l'opération 38151 Échirolles 6038003 Essarts - Surieux	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	3
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Sélectionner le type de logements construits		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	9 logements 9 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
Nombre de bâtiments :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :			
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel (protocole ou convention) ou s'agissant des opérations pré-conventionnées (OPPC) date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :		
Date de démarrage des actions de maîtrise foncière et,ou immobilière :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :			
PLAI :	101 700,00 €	81 000,00 €	182 700,00 €
Total :	**101 700,00 €**	**81 000,00 €**	**182 700,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 186 363,64 €	montant TTC :	1 305 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	73 125,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	1 032 238,64 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	81 000,00 €		
	Total des co-financements :	1 186 363,64 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	960 239,00 €		
	dont PRET CDC :	858 539,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	101 700,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) SOC DAUPHINOISE POUR L HABITAT - SDH	**Intitulé de l'opération** Opération à CLAIX de 18 logements neufs dont 7 PLAI
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 799-6038003-31-0004-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Conformément à l'article 9,1,1,3 de la convention, cette opération permettra de reconstituer l'offre de logement social démolie au titre du PRIN sur la commune de CLAIX.

L'opération permettra de reconstituer 18 logements neufs dont 7 PLAI.

Les montants indiqués dans les caractéristiques de l'opération sont provisoirs et calculés selon un forfait de 145 000€ par logements.
La typologie des logements est indiqué à titre provisoire, le programme n'étant pas complètement stabilisé.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 38-Claix	
Quartier de rattachement de l'opération 38151 Échirolles 6038003 Essarts - Surieux	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	3
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Sélectionner le type de logements construits		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	18 logements 11 PLUS 7 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
Nombre de bâtiments :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :			
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel (protocole ou convention) ou s'agissant des opérations pré-conventionnées (OPPC) date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :		
Date de démarrage des actions de maîtrise foncière et,ou immobilière :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	147 400,00 €		147 400,00 €
PLAI :	79 100,00 €	63 000,00 €	142 100,00 €
Total :	**226 500,00 €**	**63 000,00 €**	**289 500,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 372 727,27 €	montant TTC :	2 610 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	114 400,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	2 195 327,27 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	63 000,00 €		
	Total des co-financements :	2 372 727,27 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	2 195 327,27 €		
	dont PRET CDC :	1 968 827,27 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	226 500,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à ____ le ____

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
SOC DAUPHINOISE POUR L HABITAT - SDH	Opération à CORENC de 3 logements neufs dont 3 PLAI
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	799-6038003-31-0004-004

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Conformément à l'article 9,1,1,3 de la convention, cette opération permettra de reconstituer l'offre de logement social démolie au titre du PRIN sur la commune de CORENC.

L'opération permettra de reconstituer 3 logements neufs dont 3 PLAI.

Les montants indiqués dans les caractéristiques de l'opération sont provisoirs et calculés selon un forfait de 145 000€ par logements.
La typologie des logements est indiqué à titre provisoire, le programme n'étant pas complètement stabilisé.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 38-Corenc	
Quartier de rattachement de l'opération 38151 Échirolles 6038003 Essarts - Surieux	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	3
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Sélectionner le type de logements construits		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	3 logements 3 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
Nombre de bâtiments :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :			
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel (protocole ou convention) ou s'agissant des opérations pré-conventionnées (OPPC) date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :		
Date de démarrage des actions de maîtrise foncière et,ou immobilière :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :			
PLAI :	33 900,00 €	27 000,00 €	60 900,00 €
Total :	**33 900,00 €**	**27 000,00 €**	**60 900,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	395 454,55 €	montant TTC :	435 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	17 550,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	350 904,55 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	27 000,00 €		
	Total des co-financements :	395 454,55 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	326 905,00 €		
	dont PRET CDC :	293 005,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	33 900,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
SOC DAUPHINOISE POUR L HABITAT - SDH	Opération à SASSENAGE de 32 logements neufs dont 14 PLAI
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU***)**
	799-6038003-31-0004-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Conformément à l'article 9,1,1,3 de la convention, cette opération permettra de reconstituer l'offre de logement social démolie au titre du PRIN sur la commune de SASSENAGE.

L'opération permettra de reconstituer 32 logements neufs dont 14 PLAI.

Les montants indiqués dans les caractéristiques de l'opération sont provisoirs et calculés selon un forfait de 145 000€ par logements.
La typologie des logements est indiqué à titre provisoire, le programme n'étant pas complètement stabilisé.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 38-Sassenage	
Quartier de rattachement de l'opération 38151 Échirolles 6038003 Essarts - Surieux	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	3
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Sélectionner le type de logements construits		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	32 logements 18 PLUS 14 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
Nombre de bâtiments :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :			
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel (protocole ou convention) ou s'agissant des opérations pré-conventionnées (OPPC) date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :		
Date de démarrage des actions de maîtrise foncière et,ou immobilière :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	241 200,00 €		241 200,00 €
PLAI :	158 200,00 €	126 000,00 €	284 200,00 €
Total :	**399 400,00 €**	**126 000,00 €**	**525 400,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	4 218 181,82 €	montant TTC :	4 640 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	309 400,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	3 782 781,82 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	126 000,00 €		
	Total des co-financements :	4 218 181,82 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	3 782 781,82 €		
	dont PRET CDC :	3 383 381,82 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	399 400,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de résidentialisation de logements du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) GRENOBLE ALPES METROPOLE	**Intitulé de l'opération** Résidentialisation de la copropriété Bourg-Neuf allée d'Anjou 190 logements
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 799-6038003-34-0003-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Un travail a commencé à être mené avec la copropriété Bourg-Neuf suite à l'étude de cadrage réalisée dans le cadre du protocole de préfiguration.Cette copropriété fait partie des copropriétés identifiées dans le cadre de l'Initiative nationale en direction des copropriétés.

L'objectif est de faire entrer la copropriété dans un dispositif d'OPAH qui permette à la fois d'intervenir sur la rénovation thermique des bâtiments eux-mêmes, mais aussi sur les espaces extérieurs de la copropriété et les parties communes.
La copropriété se trouve en effet sur dalle ; le projet prévoit la démolition d'une passerelle d'accès à la dalle (dans le cadre du projet de résidentialisation d ela place de la Convention voisine). Il serait donc nécessaire de recréer un accès à la dalle pour les copropiétaires, ainsi que d'intervenir sur l'aménagement de la dalle et les espaces extérieurs de la copropriété.

En l'absence de décisions de la copropriété et d'études plus poussées à ce sujet, les éléments présentés dans la fiche sont provisoirement indiqués sous maîtrise d'ouvrage Grenoble Alpes Métropole ; ils ont bien vocation à terme à être portés par les copropriétés elles-mêmes. Les éléments financiers sont des estimatifs au ratio.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération PARCELLES CADASTRALES 000-AB-060 et 000-AB-0052	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique) La copropriété est situé à proximité immédiate du QPV et reliée par une passerelle à un ensemble situé dans le QPV (copropriété place de la convention).
Commune de réalisation 38-Échirolles	
Quartier de rattachement de l'opération 38151 Échirolles 6038003 Essarts - Surieux	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements résidentialisés :	Copropriété dégradée	Programme de travaux de résidentialisation :	à déterminer dans le cadre d'études plus poussées et après accord de la copropriété
Cadre d'intervention :	OPAH Copropriétés		
Nombre de logements résidentialisés :			
Eléments relatifs au périmètre de l'opération de résidentialisation de logements :	à déterminer dans le cadre d'études plus poussées et après accord de la copropriété		
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec d'éventuelles opération(s) de réhabilitation ou requalification de logement locatif social :	Projet de résidentialisation réhabilitation de la copropriété place de la Convention (120 LLS OPAC 38 + locaux commerciaux à reconvertir en logements)	Modalités de concertation (notamment avec les associations de locataires) :	Cette opération nécessite un vote en AG de copropriété
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec l'opération d'aménagement d'ensemble (le cas échéant) :	Articulation avec l'aménagement du secteur Essarts qui comprend notamment une intervention sur les rues de Bretagne et d'Auvergn,e qui desservent la copropriété (MOA GAM).		
Usage et modalités de gestion :	La dalle ne fera plus l'objet de circulations publiques après les travaux.	Estimation des répercussions sur les charges des locataires ou copropriétaires (avant/après travaux) :	à déterminer dans le cadre d'études plus poussées et après accord de la copropriété

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette subventionnable :	**402 600,00 €**
Taux de subvention de base :	50,00%
Majoration du taux de subvention :	0,00%
Taux de subvention retenu :	**50,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
Montant de la subvention ANRU :	**201 300,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	386 100,00 €	montant TTC :	407 335,50 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	184 800,00 €		
	ANRU :	201 300,00 €		
	Total des co-financements :	386 100,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant : Une part résiduelle est à la charge de la copropriété. Le montage financier est encore à travailler (cf Initiative nationale en direction des copropriétés).,

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de résidentialisation de logements du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) GRENOBLE ALPES METROPOLE	**Intitulé de l'opération** Résidentialisation de la copropriété Surieux place Beaumarchais 344 logements
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 799-6038003-34-0003-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Un travail a commencé à être mené avec la copropriété Surieux suite à l'étude de cadrage réalisée dans le cadre du protocole de préfiguration. Cette copropriété est inscrite en tant que priorité nationale dans le cadre de l'Initative nationale en direction des copropriétés.

L'objectif est de faire entrer la copropriété dans un dispositif d'OPAH qui permette à la fois d'intervenir sur la rénovation thermique des bâtiments eux-mêmes, mais aussi sur les espaces extérieurs de la copropriété et les paries communes.
La copropriété se trouve en effet sur dalle (en copropriété avec l'OPAC 38 et les collectivités) et il serait nécessaire dans le cadre du projet d'intervenir sur l'étanchéité et sur les aménagements de la dalle comme espace public, mais surtout sur son accessibilité à partir des rues (la possibilité d'extension des cages d'ascenceurs jusqu'au niveau rue a notamment été évoquée).

En l'absence de décisions de la copropriété et d'études plus poussées à ce sujet, les éléments présentés dans la fiche sont provisoirement indiqués sous maîtrise d'ouvrage Grenoble Alpes Métropole ; ils ont bien vocation à terme à être portés par les copropriétés elles-mêmes. Les éléments financiers sont des estimatifs au ratio.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération PARCELLES CADASTRALES 000-AC-12 et 000-AC-10	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 38-Échirolles	
Quartier de rattachement de l'opération 38151 Échirolles 6038003 Essarts - Surieux	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements résidentialisés :	Copropriété dégradée	Programme de travaux de résidentialisation :	à déterminer dans le cadre d'études plus poussées et après accord de la copropriété
Cadre d'intervention :	OPAH Copropriétés		
Nombre de logements résidentialisés :			
Eléments relatifs au périmètre de l'opération de résidentialisation de logements :	à déterminer dans le cadre d'études plus poussées et après accord de la copropriété		
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec d'éventuelles opération(s) de réhabilitation ou requalification de logement locatif social :	Résidentialisation des 261 LLS OPAC 38 situés de l'autre côté de la dalle en vis-à-vis de la copropriété (prévu dans la cadre du NPNRU)	Modalités de concertation (notamment avec les associations de locataires) :	Cette opération nécessite un vote en AG de copropriété
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec l'opération d'aménagement d'ensemble (le cas échéant) :	Areticulation avec l'aménagement du secteur Surieux qui comprend notamment une intervention sur la dalle (place Beaumarchais) sous MOA GAM.		
Usage et modalités de gestion :	La place a vocation à rester publique	Estimation des répercussions sur les charges des locataires ou copropriétaires (avant/après travaux) :	à déterminer dans le cadre d'études plus poussées et après accord de la copropriété

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette subventionnable :	**751 032,00 €**
Taux de subvention de base :	50,00%
Majoration du taux de subvention :	0,00%
Taux de subvention retenu :	**50,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
Montant de la subvention ANRU :	**375 516,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	720 252,00 €	montant TTC :	759 865,86 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	344 736,00 €		
	ANRU :	375 516,00 €		
	Total des co-financements :	720 252,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant : Une part résiduelle est à la charge de la copropriété. Le montage financier est encore à travailler (cf Initiative nationale en direction des copropriétés)..

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de résidentialisation de logements du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) SOC DAUPHINOISE POUR L HABITAT - SDH	**Intitulé de l'opération** Plan de sauvegarde N°1, résidentialisation de 254 LLS SDH crique Sud de l'Arlequin, Grenoble
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 799-6038007-34-0002-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La SDH est copropriétaire dans la crique sud de l'Arlequin qui s'étend du 130 Arlequin au 170 Arlequin.

Les copropriétaires privés bénéficient des crédits de l'ANAH, la SDH bénéficie, de son côté des crédits de l'ANRU.

Deux plans de sauvegarde (PDS) sont prévus: PDS 1 pour scinder la copropriété du 130 170 en 4 entités (130-140-150-170 Arlequin) et PDS 2 dans lequel chaque nouvelle entité réalisera ces travaux de réhabilitation énergétiques, création de dessertes verticales, travaux interieurs logements.

Cette FAT concerne le PDS 1 qui se deroulera sous maitrise d'ouvrage du syndicat des copropriétaires. Les Travaux du PDS concerne des dévoiements de réseaux, création de sous station de chauffage.

Cette fiche ne porte que sur les logements SDH de la copropriété du 130-170 Arlequin.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération PARCELLES CADASTRALES	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 38-Grenoble	
Quartier de rattachement de l'opération 38185 Grenoble 6038007 Villeneuve - Village Olympique	
Situation Sélectionner le territoire	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements résidentialisés :	Copropriété dégradée	Programme de travaux de résidentialisation :	
Cadre d'intervention :	Plan de Sauvegarde		
Nombre de logements résidentialisés :	254		
Eléments relatifs au périmètre de l'opération de résidentialisation de logements :			
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec d'éventuelles opération(s) de réhabilitation ou requalification de logement locatif social :		Modalités de concertation (notamment avec les associations de locataires) :	
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec l'opération d'aménagement d'ensemble (le cas échéant) :			
Usage et modalités de gestion :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires ou copropriétaires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel ou s'agissant des opérations pré-conventionnées date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	02/03/2017	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :		
Date de démarrage des actions de maîtrise foncière et/ou immobilière :		
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette subventionnable :	**842 440,00 €**	
Taux de subvention de base :	50,00%	
Majoration du taux de subvention :	0,00%	
Taux de subvention retenu :	**50,00%**	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :		
Montant de la subvention ANRU :	**421 220,00 €**	

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	859 599,44 €	montant TTC :	1 017 460,55 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	98 285,00 €		
	EPCI :	196 570,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	143 524,44 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	421 220,00 €		
	Total des co-financements :	859 599,44 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à ____ le ____

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
SOC DAUPHINOISE POUR L HABITAT - SDH	Démolition 42 logements 7 et 9 allée du Limousin Echirolles Villeneuve
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	799-6038003-21-0001-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Démolition de 42 logements validée en démarrage anticipée dans le protocole de préfiguration.
Dossier d'intention de démolir validé en octobre 2016.
La SDH programme de démolir les montées du 7/9 Limousin dans l'optique de créer une percée urbaine permettant de désenclaver le quartier mais surtout d'ouvrir la résidence sur le futur cœur de quartier. Le foncier libéré par la démolition sera d'environ 900m².
Le 7-9 limousin présente de nombreux dysfonctionnements (problématiques d'occupation, d'incivilité, de regroupement et de trafic), défavorables à l'attractivité du quartier et à la quiétude des habitants.
Les montées du 7-9 présentent de grandes typologies de logement. La démolition sera donc de nature à répondre au diagnostic réalisé dans le PLH qui décrit une réduction de la taille des ménages et la nécessité de réduire le nombre important de grands logements, trop présents dans les QPV et répondant moins à la demande actuelle.

Projet RU répondant à des ambitions fortes en matière de reconstitution offre sur les communes en déficit, qualité du programme urbain et qualité à venir du relogement donc taux de subvention à 80%.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
7 et 9 allée du Miousin, 38130 Echirolles	
Commune de réalisation	
38-Échirolles	
Quartier de rattachement de l'opération	
38151 Échirolles 6038003 Essarts - Surieux	
Situation	
Sélectionner le territoire	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	
Période de construction des bâtiments à démolir :			
Nombre de LLS concernés :	42	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	Espace public pour la collectivité
Nombre de ménages à reloger :	35		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :		Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel ou s'agissant des opérations pré-conventionnées date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)	23/06/2016	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2016
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	7 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :	28/10/2016	
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	2 318 711,47 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**2 318 711,47 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**1 854 969,18 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 497 891,07 €	montant TTC :	2 861 695,19 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	642 921,89 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	1 854 969,18 €		
	Total des co-financements :	2 497 891,07 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à ____ le ____

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
SOC DAUPHINOISE POUR L HABITAT - SDH	Démolition 30 logements 3 et 3 bis Gâtinais Echirolles Villeneuve
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	799-6038003-21-0001-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le 3 et 3 bis Gâtinais est un ancien foyer transformé en logements sociaux ce qui explique que les deux montées ne soient composées que de petites typologies.

Dans le cadre de l'étude stratégique réalisée durant le protocole de préfiguration, l'équipe de maitrise d'oeuvre missionnée par la SDH a démontré
- l'impossibilité à reconfigurer ces logements pour en faire un produit confortable
- l'absence de mixité due au fait que sur 30 logements, 28 sont des T1

Il a donc été privilégiée une démolition compte tenu également de l'apport que pourrait constituer un espace public à cet endroit du quartier relativement « dense ». Le foncier libéré par la démolition sera d'environ 665m².

Le dossier d'intention de démolir a été pris en considération le 31/01/2018.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
3 et 3bis allée du Gâtinais, 38130 Echirolles	
Commune de réalisation	
38-Échirolles	
Quartier de rattachement de l'opération	
38151 Échirolles 6038003 Essarts - Surieux	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	
Période de construction des bâtiments à démolir :			
Nombre de LLS concernés :	30	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	
Nombre de ménages à reloger :	32		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :		Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel ou s'agissant des opérations pré-conventionnées date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)	11/07/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2018
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :	11/07/2018	
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	1 405 813,20 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**1 405 813,20 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**1 124 650,56 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 469 776,56 €	montant TTC :	1 648 033,85 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	345 126,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	1 124 650,56 €		
	Total des co-financements :	1 469 776,56 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à _____ le _____

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
SOC DAUPHINOISE POUR L HABITAT - SDH	Démolition 49 logements 160 Arlequin Villeneuve Grenoble
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	799-6038007-21-0001-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Pour permettre la réalisation du plan de sauvegarde de la crique sud de l'Arlequin et créer une percée (trame verte) vers le parc, la SDH prévoit la démolition du 160 galerie de l'Arlequin.

Cet ex-foyer propriété de la SDH est vide à ce jour ce qui explique que la FAT ne prévoit pas de remboursement de la perte d'exploitation.
Les travaux valorisés dans la VNC ont été refacturés en partie via la redevance. La VNC est quasi-nulle à ce jour ce qui explique l'absence de valorisation dans la FAT.

L'assiette foncière du bâtiment à démolir n'appartient que pour partie à la SDH (emprise des ascenseurs et escaliers du bâtiment uniquement), le reste du foncier est propriété de la collectivité.

Le foncier libéré par la démolition sera d'environ 46m² et sera destiné à la réalisation d'un espace public.

La partie "cout d'analyse du site et prestations necessaires à l'opération" dans la FAT comprennent les frais internes inhérents à l'opération: référé préventif via huissier...

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
IY319	
Commune de réalisation	
38-Grenoble	
Quartier de rattachement de l'opération	
38185 Grenoble 6038007 Villeneuve - Village Olympique	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	
Période de construction des bâtiments à démolir :			
Nombre de LLS concernés :	49	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	
Nombre de ménages à reloger :			
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :		Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel ou s'agissant des opérations pré-conventionnées date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)	23/06/2016	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2016
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	7 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :	28/09/2016	
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	1 865 119,84 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**1 865 119,84 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**1 492 095,87 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 842 783,49 €	montant TTC :	2 288 826,48 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	116 895,87 €		
	EPCI :	233 791,75 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	- €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	1 492 095,87 €		
	Total des co-financements :	1 842 783,49 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à _____ le _____

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3.1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
SOC DAUPHINOISE POUR L HABITAT - SDH	Ingeniérie accompagnement renforcé des ménages SDH
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	799-6038003-14-0006-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La mise en œuvre du NPNRU (Nouveau programme national de renouvellement urbain) des Villeneuves porté par Grenoble Alpes Métropole implique la démolition et la réhabilitation de logements locatifs sociaux à Echirolles et Grenoble. Ces opérations impliquent le relogement des ménages dont les logements seront impactés par ces travaux.

Le relogement s'inscrit dans le cadre de la convention intercommunale d'attribution (CIA). La mise en œuvre opérationnelle du projet de relogement par la SDH fait l'objet de l'élaboration d'une charte partenariale de relogement pour chaque adresse pour laquelle la SDH, la métropole, les communes sont signataires avec les représentants de locataires en lien avec les éventuelles fédérations de locataires.

Dans ce cadre, une maitrise d'oeuvre urbaine et sociale sera missionnée par la SDH afin de permettre l'accompagnement des ménages dans l'élaboration de leur projet de relogement, dans le respect des engagements pris dans la charte de relogement.

Il conviendra pour le chargé de relogement missionnée par la SDH :

- d'articuler l'offre et la demande de logement, notamment en fonction des engagements pris dans le cadre de la convention de relogement
- de mobiliser le partenariat local et de mettre en œuvre des mesures d'accompagnement social spécifique suivant les situations des ménages
- de permettre le suivi du relogement dans le cadre d'instances partenariales techniques et de pilotage régulières.
- de participer à la livraison des opérations de réhabilitation

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
7/9 Limousin et 3/3bis Gâtinais	
Commune de rattachement	
Échirolles	
Quartier de rattachement de l'opération	
38151 Échirolles 6038003 Essarts - Surieux	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet	Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement	Nombre de ménages concernés	65 (36 au 7/9 Limousin et 29 au 3/3bis Gâtinais)

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière

Nombre d'ETP moyen par an	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel (protocole ou convention) ou s'agissant des opérations pré-conventionnées (OPPC) date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2018
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :		
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT			
PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION			
HISTOIRE ET MÉMOIRE			
ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES	77 962,00 €	50,00%	38 981,00 €
MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**77 962,00 €**	**50,00%**	**38 981,00 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN			
ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER			
COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**38 981,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	77 962,00 €	montant TTC :	93 554,40 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	38 981,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	38 981,00 €		
	Total des co-financements :	77 962,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à ____ le ____

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3.1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
SOC DAUPHINOISE POUR L HABITAT - SDH	Sécurisation active SDH
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	799-6999999-14-0006-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La mise en œuvre du NPNRU (Nouveau programme national de renouvellement urbain) des Villeneuves porté par Grenoble Alpes Métropole implique pour la SDH, la réhabilitation et la démolition de logements locatifs sociaux à Echirolles et Grenoble.

Cette demande de financement a vocation à financer un dispositif de gardiennage qui pourra être mobilisé en cas de pratiques déviantes observées sur les chantiers du NPNRU. Elle est issue de l'expérience vécue sur le chantier du 40 Arlequin au titre de l'ANRU 1. En effet, il n'était pas prévu de sécurisation sur ce chantier, mais durant le chantier, l'équipe d'EIFFAGE a subi des pressions et des menaces violentes et répétées.
Les secteurs concernés par une sécurisation de chantier sont :

- Le 160 Arlequin à Grenbole (démolition) : site vide, chantier barriéré, durée du chantier 9 mois
- Le 30 Arlequin à Grenoble (réhabilitation) : durée du chantier 20 mois
- Le Limousin et Vivarais à Echirolles (réhabilitation) : site occupé, durée du chantier 19 mois
- Le Gâtinais à Echirolles (réhabilitation) : site occupé, durée du chantier 21 mois
- Le 7/9 Limousin à Echirolles (démolition) : site vide, chantier barriéré, durée du chantier 14 mois
- Le 3/3bis Gatinais à Echirolles (démolition) : site vide, chantier barriéré, durée du chantier 8 mois
- Le Saintonge à Echirolles (réhabilitation) : site occupé, durée du chantier 18 mois

Pour les opérations suivantes, la SDH a chiffré la sécurisation de ses chantiers à 312 064,97€ TTC. Ce coût correspond à un poste de gardien à temps- plein sur la durée du chantier. Le travail partenarial engagé avec les partenaires se poursuivra dès le démarrage des chantiers, pour permettre une très forte réactivité en cas d'incidents.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Opération SDH sur les 2 QPV	
Commune de rattachement	
Quartier de rattachement de l'opération	
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet	Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement	Nombre de ménages concernés

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière

Nombre d'ETP moyen par an

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel (protocole ou convention) ou s'agissant des opérations pré-conventionnées (OPPC) date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2018
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	14 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :		
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	260 054,14 €	50,00%	130 027,07 €
PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION			
HISTOIRE ET MÉMOIRE			
ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES			
MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**260 054,14 €**	**50,00%**	**130 027,07 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN			
ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER			
COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**130 027,07 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	260 054,14 €	montant TTC :	312 064,97 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	130 027,07 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	130 027,07 €		
	Total des co-financements :	260 054,14 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à ____ le ____

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3.1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
OPAC DE L'ISERE	Ingénierie relogement OPAC 38
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	799-6038003-14-0008-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

« Description des caractéristiques de l'opération faisant l'objet de la contractualisation. Niveau de précision à apprécier entre l'ANRU et le PP en fonction du projet et de la maturité de l'opération. Préciser si le cas échéant si l'opération fait l'objet d'une convention PIA »

La mise en œuvre du NPNRU (Nouveau programme national de renouvellement urbain) des Villeneuves porté par Grenoble Alpes Métropole implique la démolition de logements locatifs sociaux dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Le relogement de familles issues des sites positionnés en démolition s'inscrit dans le cadre de la convention intercommunale d'attribution (CIA). Le portage du projet de relogement par les bailleurs maitre d'ouvrage fait l'objet de l'élaboration d'une charte partenariale de relogement pour laquelle les bailleurs, la métropole, les communes sont signataires avec les représentants de locataires en lien avec les éventuelles fédérations de locataires.

Dans ce cadre, une maitrise d'oeuvre urbaine et sociale sera missionnée par des moyens internes de l'Opac 38 afin de permettre l'accompagnement des ménages dans l'élaboration de leur projet de relogement, dans le respect des engagements pris dans la charte de relogement.

Il conviendra pour le/la chargé.e de relogement détaché.e au sein de l'Opac38 :

-d'articuler l'offre et la demande de logement, notamment en fonction des engagements pris dans le cadre de la convention de relogement
-de mobiliser le partenariat local et de mettre en œuvre des mesures d'accompagnement social spécifique suivant les situations des ménages
-de permettre le suivi du relogement dans le cadre d'instances partenariales techniques et de pilotage régulières.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
QPV Essarts Surieux	
Commune de rattachement	
Échirolles	
Quartier de rattachement de l'opération	
38151 Échirolles 6038003 Essarts - Surieux	
Situation	
Sélectionner le territoire	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet		Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain	

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement	diagnostic social, accompagnement social, budgetaire, réunions collectives	Nombre de ménages concernés	120 à 135 ménages

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière

Nombre d'ETP moyen par an	0,95

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT			
PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION			
HISTOIRE ET MÉMOIRE			
ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES			
MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN			
ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER	451 250,00 €	50,00%	**225 625,00 €**
COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :	**451 250,00 €**	**50,00%**	**225 625,00 €**
TOTAL SUBVENTION :			**225 625,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	451 250,00 €	montant TTC :	451 250,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	225 625,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	225 625,00 €		
	Total des co-financements :	451 250,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3.1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
OPAC DE L'ISERE	Sécurisation active Opac38
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	799-6038003-14-0008-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

« Description des caractéristiques de l'opération faisant l'objet de la contractualisation. Niveau de précision à apprécier entre l'ANRU et le PP en fonction du projet et de la maturité de l'opération. Préciser si le cas échéant si l'opération fait l'objet d'une convention PIA »

Sécurisation active de chantiers de démolition, réhabilitation, résidentialisation dans le quartier Essarts Surieux suivant les besoins et en anticipation et préparation de l'installation des chantiers.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
QPV Essarts Surieux	
Commune de rattachement	
Échirolles	
Quartier de rattachement de l'opération	
38151 Échirolles 6038003 Essarts - Surieux	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet	Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière

Nombre d'ETP moyen par an	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	100 000,00 €	50,00%	50 000,00 €
PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION			
HISTOIRE ET MÉMOIRE			
ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES			
MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**100 000,00 €**	**50,00%**	**50 000,00 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN			
ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER			
COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**50 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	100 000,00 €	montant TTC :	120 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	50 000,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	50 000,00 €		
	Total des co-financements :	100 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
OPAC DE L'ISERE	Démolition 61 LLS 1-2 Allée de l' Armor, 10 Allée Ouessant à Echirolles
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	799-6038003-21-0005-004

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

« Description des caractéristiques de l'opération faisant l'objet de la contractualisation. Niveau de précision à apprécier entre l'ANRU et le PP en fonction du projet et de la maturité de l'opération. Préciser si le cas échéant si l'opération fait l'objet d'une convention PIA »

Démolition de logements sociaux attenant à un ensemble de logements ayant déja fait l'objet d'une réhabilitation thermique

• Ouvrir le quartier dans le cadre de la reconfiguration des espaces publics
• Dédensifier le secteur en permettant de créer des ouvertures entre les sous-secteurs d'habitation
• Réduire le nombre de logements locatifs sociaux sur le secteur
• Permettre en parallèle de créer des îlots résidentialisés de taille plus réduite, avec la fermeture de cours intérieures et la création de contrôles d'accès

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
6 Allée de la Rance 38130 Echirolles	
Commune de réalisation	
Zone 3 : grands pôles Corse, PACA, RA	
Quartier de rattachement de l'opération	
38151 Échirolles 6038003 Essarts - Surieux	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	1 allée de l'Armor : parcelle 71 Feuille 000 AB 01 2 Armor et 10 Ouessant : parcelle 72 feuille 000 AB 01
Période de construction des bâtiments à démolir :	1968		
Nombre de LLS concernés :	61	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	espace public - parvis de l'école Marat
Nombre de ménages à reloger :	41		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	6	Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	étanchéité toitures terrasses réceptionné en 2015, 3447€ par logement
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	2 Armor : local à vélos 10 Ouessant : local mairie, ancien local agent de résidence, local rangement 1 Armor : Maison des habitants, chaufferie	En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat : En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	diagnostic amiante à engager avant travaux	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

Calendrier contractuel

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Date de signature par l'ANRU du document contractuel ou s'agissant des opérations pré-conventionnées date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	12 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :		
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	2 873 587,21 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**2 873 587,21 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	10,00%
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**90,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**2 586 228,49 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 869 087,21 €	montant TTC :	3 275 753,99 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	282 858,72 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	2 586 228,49 €		
	Total des co-financements :	2 869 087,21 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) OPAC DE L'ISERE	**Intitulé de l'opération** Démolition 14 logements 2 Allée du Maine à Echirolles
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*) 799-6038003-21-0005-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Démolition d'une montée de 14 logements locatifs sociaux située entre la copropriété la Convention et le 4 allée du Maine.

Objectifs visés
• Démolition d'une montée afin de créer une ouverture visuelle et piétonne entre le futur parc de la Butte et la rue d'Auvergne
• Permettre de créer des îlots résidentialisés de taille plus réduite et non contigus
• Dédensifier les îlots d'habitation
• Ouvrir le quartier (via une traversée Est-Ouest piètonne)

Caractéristiques de l'opération :
• Nombre de logements + m² : 14 logements (958m² de démolition)
• Performance énergétique ou environnementale actuelle : Qte EP Kwh.m².an : 230 / Classe EP : D / Qte Co2/ m².an : 46 / Classe Co2 : E
• Performance énergétique ou environnementale visée : BBC Rénovation

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 2 Allée du Maine 38130 Echirolles	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique) Allée située entre la coproprété de la place de La Convention et le 4 allée du Maine, le long du joint de dilatation.
Commune de réalisation Zone 3 : grands pôles Corse, PACA, RA	
Quartier de rattachement de l'opération 38151 Échirolles 6038003 Essarts - Surieux	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	Parcelle 42, feuille 000 AB 01
Période de construction des bâtiments à démolir :	1968		
Nombre de LLS concernés :	14	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	Espace public (voie piétonne)
Nombre de ménages à reloger :	17		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	6	Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	travaux d'entretien et de rénovation étalés dans le temps: -création de Ventilations - calorifugeage colonnes ECS - Restructuration de halls (interphonie,
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	2 Armor : local à vélos 10 Ouessant : local mairie, ancien local agent de résidence, local rangement 1 Armor : Maison des habitants, chaufferie	En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat : En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	diagnostic amiante à engager avant travaux	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	enquête sociale à démarrer dans le trimestre suivant la signature de la convention pluriannuelle

Calendrier contractuel

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Date de signature par l'ANRU du document contractuel ou s'agissant des opérations pré-conventionnées date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :		
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	652 120,56 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**652 120,56 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	10,00%
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**90,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**586 908,50 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	626 920,56 €	montant TTC :	720 253,96 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	40 012,06 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	586 908,50 €		
	Total des co-financements :	626 920,56 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à ____ le ____

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) OPAC DE L'ISERE	**Intitulé de l'opération** Démolition 22 logements 2 Allée Ouessant à Echirolles
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*) 799-6038003-21-0005-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

« Description des caractéristiques de l'opération faisant l'objet de la contractualisation. Niveau de précision à apprécier entre l'ANRU et le PP en fonction du projet et de la maturité de l'opération. Préciser si le cas échéant si l'opération fait l'objet d'une convention PIA »

• Ouvrir le quartier dans le cadre de la reconfiguration du boulevard des Etats Généraux et de l'autopont
• Dédensifier le secteur et permettre de créer des ouvertures entre les sous-secteurs d'habitation
• Réduire le nombre de logements locatifs sociaux sur le secteur
• Permettre en parallèle de créer des îlots résidentialisés de taille plus réduite, avec la requalification des logements et la résidentialisation de cours intérieures

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 2 Allée Ouessant 38130 Echirolles	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique) Allée située entre la coproprété de la place de La Convention et le 4 allée du Maine, le long du joint de dilatation.
Commune de réalisation Zone 3 : grands pôles Corse, PACA, RA	
Quartier de rattachement de l'opération 38151 Échirolles 6038003 Essarts - Surieux	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	Feuille 000 AB 01 parcelle 10
Période de construction des bâtiments à démolir :	1968		
Nombre de LLS concernés :	22	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	espace public
Nombre de ménages à reloger :	6		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	étanchéité toitures terrasses réceptionné en 2015, 3447€ par logement
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	chaufferie, caves, locaux vélos, locaux à ordures ménagères	En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat : En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	diagnostic a engager avant travaux	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	enquête sociale à démarrer dans le trimestre suivant la signature de la convention pluriannuelle

Calendrier contractuel

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Date de signature par l'ANRU du document contractuel ou s'agissant des opérations pré-conventionnées date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :		
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	1 189 717,18 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**1 189 717,18 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	10,00%
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**90,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**1 070 745,46 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 229 317,18 €	montant TTC :	1 375 983,86 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	158 571,72 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	1 070 745,46 €		
	Total des co-financements :	1 229 317,18 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à ____ le ____

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) OPAC DE L'ISERE	**Intitulé de l'opération** Démolition 23 LLS 6 Allée Rance à Echirolles
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 799-6038003-21-0005-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Démolition de logements sociaux attenant à un ensemble de logements ayant déja fait l'objet d'une réhabilitation thermique

• Ouvrir le quartier dans le cadre de la reconfiguration des espaces publics
• Dédensifier le secteur en permettant de créer des ouvertures entre les sous-secteurs d'habitation
• Réduire le nombre de logements locatifs sociaux sur le secteur
• Permettre en parallèle de créer des îlots résidentialisés de taille plus réduite, avec la fermeture de cours intérieures et la création de contrôles d'accès

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 6 Allée de la Rance 38130 Echirolles	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation Zone 3 : grands pôles Corse, PACA, RA	
Quartier de rattachement de l'opération 38151 Échirolles 6038003 Essarts - Surieux	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	Feuille 000 AB 01 parcelle 7
Période de construction des bâtiments à démolir :	1968		
Nombre de LLS concernés :	23	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	espace public
Nombre de ménages à reloger :	22		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	3	Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	étanchéité toitures terrasses réceptionné en 2015, 3447€ par logement
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	local agent de résidence, local de rangement, local mairie	En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	diagnostic amiante à engager avant travaux	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

Calendrier contractuel

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Date de signature par l'ANRU du document contractuel ou s'agissant des opérations pré-conventionnées date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :		
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	1 117 418,23 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**1 117 418,23 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	10,00%
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**90,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**1 005 676,41 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 086 818,23 €	montant TTC :	1 240 151,63 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	81 141,82 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	1 005 676,41 €		
	Total des co-financements :	1 086 818,23 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à ____ le ____

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) OPAC DE L'ISERE	**Intitulé de l'opération** Acquisition-Amelioration 2 PLAI rue du Coteau CLAIX
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 799-6038003-31-0002-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
« Description des caractéristiques de l'opération faisant l'objet de la contractualisation. Niveau de précision à apprécier entre l'ANRU et le PP en fonction du projet et de la maturité de l'opération. Préciser si le cas échéant si l'opération fait l'objet d'une convention PIA »

Au sein d'une opération de 6 logements en AA (réhabilitation d'un bâtiment conservé de la clinique); Maîtrise d'ouvrage directe Opac38
2 logts financés ANRU
4 logts en droit commun, dossier déposé pour agrément 2018 aupres des services de la metropole, en cours d instruction

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération rue du Coteau - parcelle 00 BS 0026 à CLAIX	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation Zone 3 : grands pôles Corse, PACA, RA	
Quartier de rattachement de l'opération 38151 Échirolles 6038003 Essarts - Surieux	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Acquisition-amélioration	Zone géographique de reconstitution des logements :	3
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	2 logements 2 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
Nombre de bâtiments :	1	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :	2		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	RT 2012	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :			
PLAI :	45 200,00 €	36 000,00 €	81 200,00 €
Total :	**45 200,00 €**	**36 000,00 €**	**81 200,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	270 909,09 €	montant TTC :	298 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	39 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	195 909,09 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	36 000,00 €		
	Total des co-financements :	270 909,09 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	177 909,09 €		
	dont PRET CDC :	132 709,09 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	45 200,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) OPAC DE L'ISERE	**Intitulé de l'opération** Clinique des coteaux VEFA 8 PLAI
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*) **:** 799-6038003-31-0002-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
« Description des caractéristiques de l'opération faisant l'objet de la contractualisation. Niveau de précision à apprécier entre l'ANRU et le PP en fonction du projet et de la maturité de l'opération. Préciser si le cas échéant si l'opération fait l'objet d'une convention PIA »

Dans une opération globle de 20 logements en VEFA avec Bouygues Immobilier.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération rue des Coteaux - parcelle 00 BS 0026	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation Zone 3 : grands pôles Corse, PACA, RA	
Quartier de rattachement de l'opération 38151 Échirolles 6038003 Essarts - Surieux	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	3
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	8 logements 8 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
Nombre de bâtiments :	2	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :	2		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	RT 2012 -10%	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	3 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :			
PLAI :	90 400,00 €	72 000,00 €	162 400,00 €
Total :	**90 400,00 €**	**72 000,00 €**	**162 400,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 087 668,10 €	montant TTC :	1 196 434,91 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	59 585,90 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	956 082,20 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	72 000,00 €		
	Total des co-financements :	1 087 668,10 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	732 082,20 €		
	dont PRET CDC :	641 682,20 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	90 400,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) OPAC DE L'ISERE	**Intitulé de l'opération** NEUF 8 PLAI 20 rue Charles Piot EYBENS
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 799-6038003-31-0002-004

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
« Description des caractéristiques de l'opération faisant l'objet de la contractualisation. Niveau de précision à apprécier entre l'ANRU et le PP en fonction du projet et de la maturité de l'opération. Préciser si le cas échéant si l'opération fait l'objet d'une convention PIA »

Au sein
d'une opération de 19 logements en Maîtrise d'ouvrage directe Opac38
8 logts financés ANRU
11 logts en droit commun, dossier déposé pour agrément 2018 aupres des services de la metropole, en cours d instruction

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 20 rue Charles Piot EYBENS	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation Zone 3 : grands pôles Corse, PACA, RA	
Quartier de rattachement de l'opération 38151 Échirolles 6038003 Essarts - Surieux	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	3
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	8 logements 8 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
Nombre de bâtiments :	1	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :	4		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	RT 2012 -10%	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :			
PLAI :	90 400,00 €	72 000,00 €	162 400,00 €
Total :	**90 400,00 €**	**72 000,00 €**	**162 400,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 078 086,17 €	montant TTC :	1 185 894,79 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	59 931,30 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	946 154,87 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	72 000,00 €		
	Total des co-financements :	1 078 086,17 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	746 154,87 €		
	dont PRET CDC :	655 754,87 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	90 400,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) OPAC DE L'ISERE	**Intitulé de l'opération** NEUF 10 PLAI Transport Brun EYBENS
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 799-6038003-31-0002-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Projet non défini à ce stade, On est parti sur un prix de revient à 140 K€/ logement et une surface moyenne en T3 à 68m2,

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération transport brun à EYBENS	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation Zone 3 : grands pôles Corse, PACA, RA	
Quartier de rattachement de l'opération 38151 Échirolles 6038003 Essarts - Surieux	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	3
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	10 logements 10 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
Nombre de bâtiments :	1	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :			
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	RT 2012 -10%	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2023
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :			
PLAI :	113 000,00 €	90 000,00 €	203 000,00 €
Total :	**113 000,00 €**	**90 000,00 €**	**203 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 272 727,27 €	montant TTC :	1 400 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	79 200,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	1 103 527,27 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	90 000,00 €		
	Total des co-financements :	1 272 727,27 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	953 527,27 €		
	dont PRET CDC :	840 527,27 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	113 000,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) OPAC DE L'ISERE	**Intitulé de l'opération** Neuf 18 PLUS 27 PLAI Champaviotte à SAINT EGREVE
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 799-6038003-31-0002-006

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
« Description des caractéristiques de l'opération faisant l'objet de la contractualisation. Niveau de précision à apprécier entre l'ANRU et le PP en fonction du projet et de la maturité de l'opération. Préciser si le cas échéant si l'opération fait l'objet d'une convention PIA »

Opération en VEFA avec le promoteur European Homes pour un total de 78 logements .
45 logts financés ANRU
33 logts en droit commun, dossier déposé pour agrément 2018 aupres des services de la metropole, en cours d instruction

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération Rue de Champaviotte/ Rue de la Vence SAINT EGREVE	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation Zone 3 : grands pôles Corse, PACA, RA	
Quartier de rattachement de l'opération 38151 Échirolles 6038003 Essarts - Surieux	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	3
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	45 logements 18 PLUS 27 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
Nombre de bâtiments :	3	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :	4		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	RT 2012 -10%	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	241 200,00 €		241 200,00 €
PLAI :	305 100,00 €	243 000,00 €	548 100,00 €
Total :	**546 300,00 €**	**243 000,00 €**	**789 300,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	5 972 930,61 €	montant TTC :	6 570 223,67 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	290 155,45 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	5 439 775,16 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	243 000,00 €		
	Total des co-financements :	5 972 930,61 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	4 314 775,16 €		
	dont PRET CDC :	3 768 475,16 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	546 300,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) OPAC DE L'ISERE	**Intitulé de l'opération** Neuf 30 PLUS 17 PLAI San marino à SAINT EGREVE
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*) **:** 799-6038003-31-0002-005

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Projet non défini à ce stade, On est parti sur un prix de revient à 140 K€/ logement et une surface moyenne en T3 à 68m2,

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération Avenue San Marino SAINT EGREVE	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation Zone 3 : grands pôles Corse, PACA, RA	
Quartier de rattachement de l'opération 38151 Échirolles 6038003 Essarts - Surieux	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	3
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	47 logements 30 PLUS 17 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
Nombre de bâtiments :	3	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :			
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	RT 2012 -10%	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2023
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	402 000,00 €		402 000,00 €
PLAI :	192 100,00 €	153 000,00 €	345 100,00 €
Total :	**594 100,00 €**	**153 000,00 €**	**747 100,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	5 982 068,41 €	montant TTC :	6 580 275,26 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	329 040,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	5 500 028,41 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	153 000,00 €		
	Total des co-financements :	5 982 068,41 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	4 795 028,41 €		
	dont PRET CDC :	4 200 928,41 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	594 100,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Jeux de paramètres

Honoraires de maîtrise d'oeuvre : forfait 10% du coût des travaux HT
Rémunération de la conduite d'opération : forfait de 5% du coût des travaux et acquisitions HT

FICHE ANALYTIQUE ET TECHNIQUE POUR TABLEAU FINANCIER (PREVISIONNEL)

IDTOP : **799-6038003-34-0004-005**

Nature d'opération :
34 | Résidentialisation de logements

CONTRAT

TYPE DE CONTRAT :	CONVENTION PLURIANNUELLE
Libellé du contrat :	38 Convention GRENOBLE ALPES METROPOLE
N° du contrat :	799

OPERATION

LIBELLE DE L'OPERATION PHYSIQUE :	Résidentialisation 120 LLS La Convention à Echirolles

LOCALISATION GEOGRAPHIQUE :

QPV de rattachement :	38151 Échirolles 6038003 Essarts - Surieux
N° de QPV :	6038003
N° INSEE de la commune de rattachement :	38151
Commune de rattachement :	Échirolles

Adresse ou périmètre de l'opération :	1 à 10 Place de la Convention 38130 Echirolles
Commune de réalisation :	echirolles
Zonage I-II-III :	II

MAITRE D'OUVRAGE DE L'OPERATION

Nom de l'organisme	Catégorie d'organisme
38 OPAC DE L'ISERE	Etablissement public local à caractère industriel ou commercial

ADRESSES :

	Raison Sociale	Représentant légal	Responsable d'opération
Nom :	OPAC DE L'ISERE	*Isabelle RUEFF, Directrice générale*	*Théo VINCENT, chef de projets cohésion urbaine et sociale*
Adresse1 :	47 AV MARIE REYNOARD	47 AV MARIE REYNOARD	47 AV MARIE REYNOARD
Adresse2 :	BP 2549	BP 2549	BP 2549
Code postal :	38035	38035	38035
Ville :	GRENOBLE CEDEX 2	GRENOBLE CEDEX 2	GRENOBLE CEDEX 2
Téléphone :		04 76 20 50 50	04 76 22 94 70
Télécopie :			04 76 33 30 40
Email :		direction.generale@opac38.fr	theo.vincent@opac38.fr
Département :	38		
N° Siret :	77953712500022		

Type de protocole	Date
Protocole C.G.L.L.S	Sélectionner le type plan CGLLS	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

IDTOP : 799-6038003-34-0004-005

CALENDRIER

CALENDRIER CONTRACTUEL

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel : date du résultat de la concertation avec les locataires, ou date de validation des études de maitrise d'œuvre au stade du dossier de consultation des entreprises (DCE), ou date de l'assemblée générale des copropriétaires approuvant le projet de travaux, ou date de premier ordre de service de travaux	S2	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération (déterminant la livraison des travaux de résidentialisation de logements) :	8 semestre(s)	

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE L'OPERATION

Nature des logements résidentialisés :	Logement Locatif Social
Nombre d'immeuble	1

CARACTERISTIQUES DES IMMEUBLES RESIDENTIALISES

	BAT -1-	BAT -2-	BAT -3-	BAT -4-	BAT -5-	BAT -6-
Nom de l'immeuble	Convention					
Adresse de l'immeuble	1 à 10 Place de la Convention					
Année de construction	1970					
Type de bâtiment	Immeuble R+7	Sélectionner le type de bâtiment	Sélectionner le type de bâtiment	Sélectionner le type de bâtiment	Sélectionner le type de bâtiment	Sélectionner le type de bâtiment
Nombre de logements dans l'immeuble	120					
Nombre de m² résidentialisés (SDP des logements résidentialisés)						

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

IDTOP : 799-6038003-34-0004-005

DEPENSES SUBVENTIONNABLES

	Coûts HT	Coûts TTC	Coûts retenu
Coût de(s) éventuelle(s) acquisition(s) foncière(s) nécessaire(s) à l'opération :			- €
Coût des travaux de résidentialisation de logement :	2 500 000,00	2 750 000,00	2 500 000,00 €
Coût des honoraires de maîtrise d'oeuvre liés aux travaux de résidentialisation :	250 000,00	275 000,00	250 000,00 €
Frais d'ingénierie :			- €
Frais de conduite d'opération :			125 000,00 €
PRIX DE REVIENT TOTAL DE L'OPÉRATION :	**2 750 000,00 €**	**3 025 000,00 €**	**2 875 000,00 €**

CALCUL DE LA SUBVENTION ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	2 875 000,00 €
ASSIETTE SUBVENTIONNABLE :	**2 875 000,00 €**
Taux de subvention de base :	40,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**40,00%**

Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :		**- €**
MONTANT PREVISIONNEL DE LA SUBVENTION		**1 150 000,00 €**

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de résidentialisation de logements du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
OPAC DE L'ISERE	Résidentialisation Le Maine à Echirolles (124 logements)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	799-6038003-34-0004-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
« Description des caractéristiques de l'opération faisant l'objet de la contractualisation. Niveau de précision à apprécier entre l'ANRU et le PP en fonction du projet et de la maturité de l'opération. Préciser si le cas échéant si l'opération fait l'objet d'une convention PIA »

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22 Allée du Maine 38130 Echirolles feuille 000 AB 01 parcelles 38,39,40,41,42	Fermeture des coursives situées sur la parcelle.
Commune de réalisation echirolles	
Quartier de rattachement de l'opération 38151 Échirolles 6038003 Essarts - Surieux	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements résidentialisés :	Logement Locatif Social	Programme de travaux de résidentialisation :	Retournement du Hall N°6 Prolongement des Halls 18/ 20 /22 Fermetures des Galeries
Cadre d'intervention :			
Nombre de logements résidentialisés :	124		
Eléments relatifs au périmètre de l'opération de résidentialisation de logements :			
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec d'éventuelles opération(s) de réhabilitation ou requalification de logement locatif social :		Modalités de concertation (notamment avec les associations de locataires) :	
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec l'opération d'aménagement d'ensemble (le cas échéant) :			
Usage et modalités de gestion :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires ou copropriétaires (avant/après travaux) :	Cout de maintenance d'un contrôle d'ac

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel ou s'agissant des opérations pré-conventionnées date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :		
Date de démarrage des actions de maîtrise foncière et/ou immobilière :		
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette subventionnable :	**555 680,00 €**	
Taux de subvention de base :	40,00%	
Majoration du taux de subvention :	0,00%	
Taux de subvention retenu :	**40,00%**	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :		
Montant de la subvention ANRU :	**222 272,00 €**	

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	571 625,60 €	montant TTC :	627 193,60 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	349 353,60 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	222 272,00 €		
	Total des co-financements :	571 625,60 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	255 274,56 €		
	dont PRET CDC :	255 274,56 €		
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à ____ le ____

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de résidentialisation de logements du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
OPAC DE L'ISERE	Résidentialisation Marat à Echirolles (95 logements)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	799-6038003-34-0004-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
« Description des caractéristiques de l'opération faisant l'objet de la contractualisation. Niveau de précision à apprécier entre l'ANRU et le PP en fonction du projet et de la maturité de l'opération. Préciser si le cas échéant si l'opération fait l'objet d'une convention PIA »

• Fermeture des galeries et des casquettes pour éviter les rassemblements et les gués
• Halls mis au nu des façades
• Création de grilles avec deux portails d'accès pour résidentialiser la placette (clôture métallique avec fondation)

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
1, 2, 3, 4, 5, 7, 9 Allée de la Rance 38130 Echirolles	Fermeture des coursives situées sur la parcelle.
Commune de réalisation echirolles	
Quartier de rattachement de l'opération 38151 Échirolles 6038003 Essarts - Surieux	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements résidentialisés :	Logement Locatif Social	Programme de travaux de résidentialisation :	
Cadre d'intervention :			
Nombre de logements résidentialisés :	95		
Eléments relatifs au périmètre de l'opération de résidentialisation de logements :			
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec d'éventuelles opération(s) de réhabilitation ou requalification de logement locatif social :		Modalités de concertation (notamment avec les associations de locataires) :	
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec l'opération d'aménagement d'ensemble (le cas échéant) :			
Usage et modalités de gestion :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires ou copropriétaires (avant/après travaux) :	Cout de maintenance d'un contrôle d'ac

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel ou s'agissant des opérations pré-conventionnées date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2023
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :		
Date de démarrage des actions de maîtrise foncière et/ou immobilière :		
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette subventionnable :	**251 084,55 €**	
Taux de subvention de base :	40,00%	
Majoration du taux de subvention :	0,00%	
Taux de subvention retenu :	**40,00%**	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :		
Montant de la subvention ANRU :	**100 433,82 €**	

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	258 289,58 €	montant TTC :	283 398,03 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	157 855,76 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	100 433,82 €		
	Total des co-financements :	258 289,58 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	115 346,06 €		
	dont PRET CDC :	115 346,06 €		
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à _____ le _____

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de résidentialisation de logements du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
OPAC DE L'ISERE	résidentialisation de LLS au 4, 6, 8, 1à,12,14 allée d'Ouessant
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	799-6038003-34-0004-004

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
« Description des caractéristiques de l'opération faisant l'objet de la contractualisation. Niveau de précision à apprécier entre l'ANRU et le PP en fonction du projet et de la maturité de l'opération. Préciser si le cas échéant si l'opération fait l'objet d'une convention PIA »

Fermeture des coursives et des halls au droit des façades.
Pas d'opération de réhabilitation, immeuble ayant déja fait l'objet d'une réhabilitation.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
4, 6, 8, 1à,12,14 allée d'Ouessant parcelle 6 et 70 - Feuille 000 AB 01	Fermeture des coursives situées sur la parcelle.
Commune de réalisation	
echirolles	
Quartier de rattachement de l'opération	
38151 Échirolles 6038003 Essarts - Surieux	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements résidentialisés :	Logement Locatif Social	Programme de travaux de résidentialisation :	externalisation des locaux à ordures ménagères. fermeture coursives et contrôles d'accès au droit des façades.
Cadre d'intervention :			
Nombre de logements résidentialisés :	85		
Eléments relatifs au périmètre de l'opération de résidentialisation de logements :			
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec d'éventuelles opération(s) de réhabilitation ou requalification de logement locatif social :		Modalités de concertation (notamment avec les associations de locataires) :	
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec l'opération d'aménagement d'ensemble (le cas échéant) :	en lien avec les démolitions attenantes de p		
Usage et modalités de gestion :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires ou copropriétaires (avant/après travaux) :	

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel ou s'agissant des opérations pré-conventionnées date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2023
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :		
Date de démarrage des actions de maîtrise foncière et/ou immobilière :		
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette subventionnable :	**454 545,46 €**	
Taux de subvention de base :	40,00%	
Majoration du taux de subvention :	0,00%	
Taux de subvention retenu :	**40,00%**	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :		
Montant de la subvention ANRU :	**181 818,18 €**	

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	467 588,94 €	montant TTC :	513 043,48 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	285 770,76 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	181 818,18 €		
	Total des co-financements :	467 588,94 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	208 814,24 €		
	dont PRET CDC :	208 814,24 €		
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de résidentialisation de logements du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) OPAC DE L'ISERE	**Intitulé de l'opération** Résidentialisation Surieux I et II à Echirolles (261 logements)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 799-6038003-34-0004-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
« Description des caractéristiques de l'opération faisant l'objet de la contractualisation. Niveau de précision à apprécier entre l'ANRU et le PP en fonction du projet et de la maturité de l'opération. Préciser si le cas échéant si l'opération fait l'objet d'une convention PIA »

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 1 à 27 Place Beaumarchais 38130 Echirolles	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation echirolles	
Quartier de rattachement de l'opération 38151 Échirolles 6038003 Essarts - Surieux	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements résidentialisés :	Logement Locatif Social	Programme de travaux de résidentialisation :	
Cadre d'intervention :			
Nombre de logements résidentialisés :	261		
Eléments relatifs au périmètre de l'opération de résidentialisation de logements :			
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec d'éventuelles opération(s) de réhabilitation ou requalification de logement locatif social :		Modalités de concertation (notamment avec les associations de locataires) :	
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec l'opération d'aménagement d'ensemble (le cas échéant) :			
Usage et modalités de gestion :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires ou copropriétaires (avant/après travaux) :	Cout de maintenance d'un contrôle d'ac

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel ou s'agissant des opérations pré-conventionnées date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :		
Date de démarrage des actions de maîtrise foncière et/ou immobilière :		
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette subventionnable :	**657 657,27 €**	
Taux de subvention de base :	40,00%	
Majoration du taux de subvention :	0,00%	
Taux de subvention retenu :	**40,00%**	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :		
Montant de la subvention ANRU :	**263 062,91 €**	

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	676 529,17 €	montant TTC :	742 294,90 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	413 466,26 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	263 062,91 €		
	Total des co-financements :	676 529,17 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	302 122,03 €		
	dont PRET CDC :	302 122,03 €		
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
SCIC HABITAT RHONE ALPES D'HLM	Démolition de 95 logements au 20 Arlequin
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU***)**
	799-6038007-21-0003-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Dans le cadre du Nouveau Projet de Renouvellement Urbain des Villeneuve, sur sollicitation de la Ville de Grenoble, SCIC HABITAT RHONE-ALPES a fait l'acquisition le 30 juin 2014 des 191 logements locatifs sociaux du 10-20 galerie de l'Arlequin auprès de la SOCIETE DAUPHINOISE POUR L'HABITAT. Située aux franges Nord de l'Arlequin, dans le secteur de La Bruyère, la résidence fait partie des adresses les moins attractives à l'échelle du QPV (voir cartographie d'HTC sur l'attractivité des résidences du parc social). Lors de l'acquisition, elle présentait déjà un taux de vacance de 27%. L'objectif initial pour SHRA était de procéder à la réhabilitation des 191 logements acquis, dans le prolongement des expérimentations déjà menée au titre de l'ANRU 1, sur le 40 galerie de l'Arlequin par la SDH et sur le 50 galerie de l'Arlequin par ACTIS. L'enjeu était alors de répondre aux ambitions du projet de renouvellement urbain, tout en favorisant la mixité sociale et l'émergence de parcours résidentiels pour les habitants actuels, notamment à travers la conservation de 80 logements dans le patrimoine locatif social de SHRA, et le développement de l'accession à la propriété à prix maîtrisés sur 111 logements.

Les échanges entre les partenaires au cours de la phase d'élaboration du Protocole de préfiguration et les études menées sur la construction du programme urbain ont permis de faire évoluer le projet vers une démolition partielle. En effet, le retour d'expérience des opérations menées par la SDH et ACTIS sur les adresses voisines et le diagnostic pré-opérationnel réalisé par SHRA sur le 10-20 galerie de l'Arlequin ont conduit à une réévaluation à la hausse des coûts techniques prévisionnels envisagés initialement pour la réhabilitation, posant par là-même la question de la pertinence économique, sociale et urbaine de l'opération. Sur le plan de la composition urbaine, le secteur de La Bruyère, doté d'un arrêt de tramway, a rapidement été identifié comme un point stratégique dans la démarche d'ouverture du parc Jean Verlhac sur la Ville. Situé en face de l'arrêt de tramway, l'emplacement occupé par le 20 galerie de l'Arlequin et par une partie du 10 offrait en ce sens une opportunité de recomposer l'espace public et de créer une nouvelle porte d'entrée sur le parc.

L'opération de démolition partielle objet de la présente demande porte au total sur 95 logements :
- la totalité des 80 logements situés au 20 galerie de l'Arlequin
- 15 logements adressés au 10 galerie de l'Arlequin, mais localisés dans la même unité technique bâtie que les logements du 20 (logique des joints de dilatation)

Dans le cadre de l'avenant n°1 au Protocole de préfiguration, SCIC HABITAT a été autorisé à enclencher le relogement opérationnel des locataires du 10 et du 20 galerie de l'Arlequin. Sur les logements à démolir, au 02/03/2017, 44 logements étaient occupés. Au 20/08/2018, 17 relogements ont pu être accompagnés, laissant un volume de 27 relogements à poursuivre.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
10 et 20 Galerie de l'Arlequin, GRENOBLE Volume n°1 de l'ensemble immobilier volumétrique cadastré: IX1 / IX690 / IX692 / IX693 /	Démolition de 95 logements situés dans le Volume n°1 de l'ensemble immobilier volumétrique cadastré: IX1 / IX690 / IX692 / IX693 / IX694 / IX697 / IX698 / IX671
Commune de réalisation	
38-Grenoble	
Quartier de rattachement de l'opération	
38185 Grenoble 6038007 Villeneuve - Village Olympique	
Situation	
Dans QPV	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :			
Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	Volume n°1 de l'ensemble immobilier volumétrique cadastré: IX1 / IX690 / IX692 / IX693 / IX694 / IX697 / IX698 / IX671 Superficie de l'assiette: 2125m²
Période de construction des bâtiments à démolir :	1973		
Nombre de LLS concernés :	95	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	Espace public
Nombre de ménages à reloger :	44		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	Dans le volume concerné: néant	Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	Non connu
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	La démolition des logements sera à coordonner avec celle du CCAS, situé au pied du 20 galerie de l'Arlequin, et dont une partie des locaux relève de l'ensemble immobilier volumétrique (volumes 3 et 4).	En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	30/06/2014
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	Sans objet
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	Les diagnostics techniques amiante font état de présence d'amiante dans les façades en mur rideaux et dans les sols des pièces à vivre. Dans l'attente du lancement des diagnostics amiante avant démolition, le montant des travaux de désamiantage a été évalué à 70% des coûts techniques de déconstruction.	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	Réunion d'information organisée le 23/03/2017 Réalisation de l'enquête sociale de juin à septembre 2017 Prise de poste de la chargée de relogement en septembre 2017 Nouvelle réunion d'information le 26 avril 2018 Signature d'un protocole de relogement en mai 2018

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)	02/03/2017	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2018
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	14 semestre(s)	

Commentaires

L'autorisation anticipée de démarrage a été accordée sur avis du CE dans le cadre de l'avenant au n°1 du protocole de préfiguration.

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :	80 %
Localisation :	
Autre :	L'opération a bénéficié d'une autorisation de démarrage anticipé du relogement en date du 02/03/2017. Un dispositif de sécurisation des logements vacants est déployé méthodiquement au gré des départs. Le dispositif mis en place repose sur un socle de mesures de sécurisation passive préventives et dissuasives (consignation des compteurs, pose de portes sécurisées, téléalarme), intégrées dans le périmètre de l'assiette des dépenses éligibles au titre du bilan subventionnable de l'opération. Compte tenu du contexte spécifique du quartier et de la recrudescence de squats organisés, il est indispensable d'y associer ponctuellement des mesures de sécurisation active. Ces mesures de sécurisation active feront l'objet d'une demande spécifique.

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	3 646 683,65 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**3 646 683,65 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00 %
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00 %**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**2 917 346,92 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 646 683,85 €	montant TTC :	3 960 771,05 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	729 336,93 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	2 917 346,92 €		
	Total des co-financements :	3 646 683,85 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3.1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE D ECHIROLLES	Concertation Echirolles
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	799-6038003-14-0002-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Sur la base de la concertation préalable menée depuis 2013, et de la démarche de co-construction depuis 2016 dans le cadre du protocole de préfiguration, la concertation dans le cadre de la convention pluriannuelle prendra diverses formes autour des phases opérationnelles avec notamment :
- les réunions publiques qui constituent des points d'étape importants autour de l'avancée opérationnelle pour partager entre élus, habitants et équipe-projet en lien avec les ateliers de concertation pour dégager les points de consensus et de blocage
- les permanences, actuellement hebdomadaires, à la « Maison du projet » installées à la Butte (équipement de proximité) et assurées en alternance par les équipes des Villes et de la Métropole depuis janvier 2017 pour renforcer la visibilité du projet global et de son avancement, assurer un espace de dialogue en continu avec les usagers ;
- les « groupes opérationnels de co-construction habitant-es - usager-es - associations » autours de l'avancée du projet, des futures opérations et des projets participatifs.
- les groupes de co-construction opérationnels gestionnaires propreté urbaine, espaces verts, GUSP, technique, voierie, espaces résidentiels (collectivités, bailleurs) travailleront avec les MOE avant chaque opérations d'aménagement afin d'anticiper des proplématiques de gestion
- les groupes de co-construction opérationnels sécurité, tranquillité publique et Prévention (collectivtés, bailleurs) travailleront en faveur de la prévention situationnelle avec les MOE avant chaque opérations d'aménagement afin d'anticiper des proplématiques de sécurité et de tranquillité publique

Ces diverses instances de concertation mobiliseront divers moyens externes pour favoriser la communication, la concertation, la participation et la mobilisation des publics éloignés, tels que :
- l'animation - prestation expertise exterieure spécifique
- outils diversifiés permettant la co-construction
- la création, la diffusion (boitage, affichage), l'impression - de support de communication,
- outils et moyens de mobilisation et de recueil d'avis
- des garderies peuvent être proposées afin de diversifier les publics et de permettre aux jeunes parents de participer
- frais d'alimentation, afin de poursuivre les échanges autour d'un temps convivial autour d'un verre.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Essarts-surieux	
Commune de rattachement	
Échirolles	
Quartier de rattachement de l'opération	
38151 Échirolles 6038003 Essarts - Surieux	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet	1	Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain	

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Nombre d'ETP moyen par an				

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel (protocole ou convention) ou s'agissant des opérations pré-conventionnées (OPPC) date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2018
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	14 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :		
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION HISTOIRE ET MÉMOIRE ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	49 000,00 €	35,00 %	17 150,00 €
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**49 000,00 €**	**35,00 %**	**17 150,00 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00 %**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**17 150,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	49 000,00 €	montant TTC :	58 800,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	24 500,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :	7 350,00 €		
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	17 150,00 €		
	Total des co-financements :	49 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Commentaires particuliers, le cas échéant	

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à _____ le _____

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3.1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE GRENOBLE	CONCERTATION VILLENEUVE GRENOBLE
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	799-6038007-14-0001-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Sur la base de la concertation préalable et de la démarche de co-construction engagée depuis 2016 dans le cadre du protocole de préfiguration, la concertation s'articule en lien avec le pilotage metropolitain par des :
- les réunions publiques qui constituent des points d'étape importants autour de l'avancée opérationnelle pour partager entre élus, habitants et équipe-projet en lien a des ateliers de concertation, dégager les points de consensus et de blocage
- les permanences hebdomadaires à la « Maison du projet » installées à au sein de la Maison des Habitants Patio (équipement de proximité) renouvellée avec la charte
- les « groupes opérationnels de co-construction habitant-es - usager-es - associations » associés sur les futures opérations et des projets participatifs
-- les « groupes concertation territoires » temps de travail entre professionnels de proximité pour échanger sur les liens entre projet urbain et thématiques de développement social (éducation, sécurité, GUSP, emploi/insertion)
- les groupes de gestionnaires propreté urbaine, espaces verts, GUSP, technique, voierie, espaces résidentiels (collectivtés, bailleurs) avant chaque opérations d'aménagement afin d'anticiper des proplématiques de gestion
- les groupes opérationnels sécurité, tranquillité publique et Prévention (collectivtés, bailleurs) sur la prévention situationnelle avant chaque opérations d'aménagement afin d'anticiper des proplématiques de sécurité et de tranquillité publique

Cette concertation mobilisée par l'echelon Ville, en plus de celle de la Metropole utilise divers moyens externes pour favoriser la communication, la concertation, la participation et la mobilisation des publics éloignés, tels que :
- l'animation - prestation expertise exterieure spécifique
- la création, la diffusion (boitage, affichage), l'impression - de support de communication,
- outils et moyens de mobilisation et de recueil d'avis
- des garderies peuvent être proposées afin de diversifier les publics et de permettre aux jeunes parents de participer
- frais d'alimentation, afin de poursuivre les échanges autour d'un temps convivial autour d'un verre.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
QPV VILLENEUVE VO	
Commune de rattachement	
Grenoble	
Quartier de rattachement de l'opération	
38185 Grenoble 6038007 Villeneuve - Village Olympique	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions	1	Nombre de quartiers concernés	

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle	Temps d'affectation au projet	Durée de	Observation particulière

Nombre d'ETP moyen par an

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel (protocole ou convention) ou s'agissant des opérations pré-conventionnées (OPPC) date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2018
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	14 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :		
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION HISTOIRE ET MÉMOIRE ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	49 000,00 €	25,00%	12 250,00 €
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**49 000,00 €**	**25,00%**	**12 250,00 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**12 250,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	49 000,00 €	montant TTC :	58 800,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	26 950,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :	9 800,00 €		
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	12 250,00 €		
	Total des co-financements :	49 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3.1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE D ECHIROLLES	Conduite de projet Villeneuves Echirolles
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	799-6038003-14-0002-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le renouvellement urbain est devenu compétence métropolitaine au 1er janvier 2015. Le projet urbain des Villeneuves porte sur un territoire vaste et diversifié de caractère intercommunal qui concerne les villes de Grenoble et d'Echirolles.
Le projet des Villeneuves de Grenoble et d'Echirolles présente la particularité de concerner un territoire intercommunal. Le pilotage de ce programme a donc logiquement été confié à la Métropole. Une mission Villeneuve a été créée, regroupant des agent-e-s des trois collectivités. Cette gouvernance partagée se décline à deux échelles : l'une de coordination intercommunale et l'autre à l'échelle des territoires, au plus proche des habitants. Le choix délibéré est de s'appuyer sur les structurations existantes, d'agglomération et communales. C'est pourquoi l'équipe d'ingénierie de pilotage s'inscrit à la fois au sein de la Métropole, des communes et des bailleurs, dans le cadre d'une équipe projet inter-partenariale.
Le pilotage d'un dispositif de cette ampleur comporte un double enjeu :
- Assurer la cohérence du projet de territoire,
- Articuler les différentes thématiques du projet global : politique de l'Habitat, intégration urbaine, intervention sur les équipements et espaces publics, actions dans le domaine de l'éducation, soutien au développement économique, développement social, participation des habitants

PROGRAMME :
Sur le plan opérationnel, une ingénierie pour la ville d'Echirolles assure une coordination pour le territoire d'Essarts-Surieux en lien étroit avec la Métropole.
La mission porte sur la durée de la Convention Pluriannuelle. La conduite de projet créée, s'articule autour du poste de chargé de projet renouvellement urbain et concertation pour le projet de renouvellement urbain et social de la Villeneuve d'Echirolles, quartier Essarts – Surieux (1 ETP) sur laquelle une aide financière est demandée autour de la mission suivante :

- Pilotage du renouvellement urbain au sein de la mission Villeneuve, assurer le lien opérationnel, technique et la coordination territoriale en proximité autour de l'élaboration du projet de renouvellement urbain et le projet social (0,5 ETP).

- Une coordination de la concertation et de la co-construction auprès des différents acteurs (élus, techniciens,habitant-es, conseil citoyen, associations, copropriétaires, commerçants sédentaires et non sédentaires, acteurs de proximité, experts...). (0,5 ETP).

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Essarts-surieux	
Commune de rattachement	
Échirolles	
Quartier de rattachement de l'opération	
38151 Échirolles 6038003 Essarts - Surieux	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet		Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain	

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Nombre d'ETP moyen par an	1,00			

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel (protocole ou convention) ou s'agissant des opérations pré-conventionnées (OPPC) date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2018
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	13 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :		
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT			
PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION			
HISTOIRE ET MÉMOIRE			
ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES			
MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :		**0,00 %**	**- €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN	617 500,00 €	50,00 %	308 750,00 €
ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER			
COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :	**617 500,00 €**	**50,00 %**	**308 750,00 €**
TOTAL SUBVENTION :			**308 750,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	617 500,00 €	montant TTC :	617 500,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	308 750,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	308 750,00 €		
	Total des co-financements :	617 500,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Commentaires particuliers, le cas échéant	

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3.1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE GRENOBLE	conduite de projet Villeneuve Grenoble
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	799-6038007-14-0001-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le projet des Villeneuves concerne deux QPV, sur deux communes différentes, le pilotage du projet est Métropolitain. Le pilotage tient compte de cette spécificité pour avec une dimension métropolitaine tout en développant également la dimension de proximité sur les Villeneuves à l'échelle de la commune. L'enjeu est de positionner le PRU comme un élément essentiel et fondateur de la dynamique opérationnelle de dimension métropolitaine, tout en animant les axes de travail prioritaires et les capacités de mobiliser et coordonner les actions au sein des territoires Villes. La gouvernance est structurée en deux niveaux de pilotage qui se décline à deux échelles: l'une de coordination intercommunale et l'autre à l'échelle des territoires, au plus proche des habitants. . C'est pourquoi l'équipe d'ingénierie de pilotage s'inscrit à la fois au sein de la Métropole et des communes dans le cadre d'une équipe projet inter-partenariale. Sur le plan opérationnel, le poste de chef de projet renouvellement Urbain assure pour la ville de Grenoble, l'ingenerie et la coordination pour le territoire Villeneuve de Grenoble en lien étroit avec la Métropole pour maintenir
- la cohérence du projet de territoire,
- Articuler les différentes thématiques : politique de l'Habitat, intégration urbaine, actions dans le domaine de l'éducation, soutien au développement économique, développement social, participation des habitants

La mission porte sur la durée de la Convention Pluriannuelle sur les missions suivantes:
- Pilotage du renouvellement urbain au sein de la mission Villeneuve, assurer le lien opérationnel, technique et la coordination territoriale en proximité autour de l'élaboration du projet de renouvellement urbain et le projet social
- coordination de la concertation et de la co-construction auprès des différents acteurs (élus, techniciens,habitant-es, conseil citoyen, associations, copropriétaires, commerçants sédentaires et non sédentaires, acteurs de proximité, experts...).

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
QPV VILLENEUVE VO	
Commune de rattachement	
Grenoble	
Quartier de rattachement de l'opération	
38185 Grenoble 6038007 Villeneuve - Village Olympique	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction		Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur	

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière
Nombre d'ETP moyen par an	1,00			

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel (protocole ou convention) ou s'agissant des opérations pré-conventionnées (OPPC) date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	11/07/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2018
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	13 semestre(s)	

Commentaires

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Date de lancement opérationnel :		
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT			
PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION			
HISTOIRE ET MÉMOIRE			
ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES			
MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN	617 500,00 €	50,00%	308 750,00 €
ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER			
COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :	**617 500,00 €**	**50,00%**	**308 750,00 €**
TOTAL SUBVENTION :			**308 750,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	617 500,00 €	montant TTC :	617 500,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	308 750,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	308 750,00 €		
	Total des co-financements :	617 500,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Eric Piolle

atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à _____ le _____

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3.1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE D ECHIROLLES	Etude programmatique équipements publics Echirolles
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	799-6038003-14-0002-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Des études programmatiques sont souhaitées autour des rénovations d'équipements publics. Ces études vont être effectuées en plusieurs phases. Une étude globale en amont de la convention pluriannuelle ANRU, ainsi que des études spécifiques par équipement avant chaque phase opértaionnelle afin d'ajuster au long court la programmation. Ces études programmatiques ont pour objectifs de clarifier, définir, préciser les programmes de travaux. Il s'agit d'optimiser les conditions d'utilisation et d'exploitation du patrimoine rénové par la prise en compte exhaustive, en amont du projet, des besoins ou attentes des usagers tout en intégrant les logiques de développement durable, la raréfaction des moyens et l'évolution des normes. Pour ce faire, la stratégie d'intervention en matière d'équipement public à Essarts-Surieux favorise l'optimisation des moyens d'investissement et de fonctionnement, indispensables à sa pérennité. En ce sens, les opérations intègrent des mutualisations favorables aux économies et aux projets innovants, aux initiatives transversales et à l'identification des priorités d'intervention et programmatiques que nous souhaitons afiner de par des études programmatiques spécifiques.
Pour mémoire, dans le cadre du NPNRU, une évolutivité des équipements publics de proximité d'Essarts-Surieux est nécessaire afin d'incarner l'ambition du volet social du NPNRU. Ainsi l'offre de service public a besoin d'être revisitée et de s'adapter aux nouvelles aspirations et exigences en faveur la mixité des publics. Afin de mener à bien ce processus, LaButte/les maisons des habitant-es (MDH) - haltes garderie Essarts et Surieux, les groupes scolaires Jean-Paul Marat et Cachin, l'Espace jeunesse Robert Desnos et les rez-de-chaussée de Celestria sont les équipements de proximité identifiés comme prioritaires pour une intervention dans le cadre du NPNRU. Les programmes de restructuration et de réhabilitation ont pour objectif de garantir un service public de qualité, innovant, visible, accessible et adapté au plus grand nombre.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Essarts-surieux	
Commune de rattachement	
Échirolles	
Quartier de rattachement de l'opération	
38151 Échirolles 6038003 Essarts - Surieux	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet	Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière

Nombre d'ETP moyen par an

Calendrier contractuel

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Date de signature par l'ANRU du document contractuel (protocole ou convention) ou s'agissant des opérations pré-conventionnées (OPPC) date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2018
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	20 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :		
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	92 000,00 €	50,00 %	46 000,00 €
PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION			
HISTOIRE ET MÉMOIRE			
ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES			
MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**92 000,00 €**	**50,00 %**	**46 000,00 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN			
ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER			
COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00 %**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**46 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	92 000,00 €	montant TTC :	110 400,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	46 000,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	46 000,00 €		
	Total des co-financements :	92 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à _____ le _____

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3.1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE GRENOBLE	Etudes complémentaires Villeneuves Grenoble
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	799-6038007-14-0001-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Dans le cadre du projet NPNRU Villeneuve la ville de Grenoble porte un projet d'aménagement dans le parc Jean Verlhac,autour de l'eau et du lac dans le parc. L' étude complémentaire doit permettre d'apporter les élements d'arbitrages concernant les hypothèses du projet sur un périmètre constant (les 4000 m² du bassin actuel) et en ajoutant l'opportunité de l'espace libéré par l'ancien collège (+/- 8000 m²)-sur les faisabilités financières : estimations des besoins en investissements nécessaires mais aussi des coûts de fonctionnements induits (entretien, maintenance, surveillance, analyse d'eau…)- de l'Impact sur les usages (restrictions éventuelles d'accès, fréquentation, clôture…)- de l'exploitation future. Dans le cadre du projet la Ville porte plusieurs projets d'equipements, notamment de renovation extension sur les groupes scolaires Pole Trembles et le Pole des Buttes. Les missions d'etudes complementaires permettront d'approfondir les hypotheses de transition sur les locaux, notamment pour reloger les élèves dans les phases travaux pour les equipements scolaires et sur les interactions des opérations .

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
villeneuve vo	
Commune de rattachement	
Grenoble	
Quartier de rattachement de l'opération	
38185 Grenoble 6038007 Villeneuve - Village Olympique	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions	Nombre de quartiers concernés

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle	Temps d'affectation au projet	Durée de	Observation particulière
Nombre d'ETP moyen par an				

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel (protocole ou convention) ou s'agissant des opérations pré-conventionnées (OPPC) date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :	
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :	

Date de la demande de la DAS :	
Date de fin de l'opération :	

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	250 000,00 €	50,00%	125 000,00 €
PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION			
HISTOIRE ET MÉMOIRE			
ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES			
MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**250 000,00 €**	**50,00%**	**125 000,00 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN			
ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER			
COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**125 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	250 000,00 €	montant TTC :	300 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	125 000,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	125 000,00 €		
	Total des co-financements :	250 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Eric PIOLLE
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3.1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
ACTIS OPH DE LA REGION GRENOBLOISE	Ingénierie relogement phase 1 ACTIS
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	799-6038007-14-0007-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La mise en œuvre du NPNRU (Nouveau programme national de renouvellement urbain) des Villeneuves porté par Grenoble Alpes Métropole implique la réhabilitation de logements locatifs sociaux à l'Arlequin. Cette réhabilitation qui comprend la création de nouvelles dessertes, implique le relogement des ménages dont les logements seront impactés par ces travaux.

Le relogement s'inscrit dans le cadre de la convention intercommunale d'attribution (CIA). La mise en œuvre opérationnelle du projet de relogement par ACTIS fait l'objet de l'élaboration d'une charte partenariale de relogement pour chaque adresse de l'Arlequin pour laquelle ACTIS, la métropole, les communes sont signataires avec les représentants de locataires: la CSF.

Dans ce cadre, une chargée de mission relogement sera missionnée par ACTIS afin de permettre l'accompagnement des ménages dans l'élaboration de leur projet de relogement, dans le respect des engagements pris dans la charte de relogement.

Il conviendra pour la chargée de relogement :

-d'articuler l'offre et la demande de logement, notamment en fonction des engagements pris dans le cadre de la convention de relogement
-de mobiliser le partenariat local et de mettre en œuvre des mesures d'accompagnement social spécifique suivant les situations des ménages
-de permettre le suivi du relogement dans le cadre d'instances partenariales techniques et de pilotage régulières.
- de participer à la livraison des opérations de réhabilitation
- d'assurer un suivi post relogement des ménages et notemment ceux qui souhaitent retourner dans leur bâtiment d'origine (le droit de retour est prévu dans la charte de relogement)
Ainsi, le choix des locataires d'être relogés dans le quartier ou hors du quartier, dans le parc neuf ou ancien, et la recherche de la limitation au maximum des taux d'effort logement constituent un principe fondamental du relogement.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
60 aile Est / 70 aile Nord et Sud Ouest	
Commune de rattachement	
Grenoble	
Quartier de rattachement de l'opération	
38185 Grenoble 6038007 Villeneuve - Village Olympique	
Situation	
Dans QPV	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet		Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain	

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement	Une chargée de relogement interne ACTIS dédiée à 75% de son temps de travail sur le relogement de l'Arlequin	Nombre de ménages concernés	65

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière
Nombre d'ETP moyen par an	0,50			

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel (protocole ou convention) ou s'agissant des opérations pré-conventionnées (OPPC) date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	non	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	5 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :		
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :	50%
Localisation :	Grenoble
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT			
PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION			
HISTOIRE ET MÉMOIRE			
ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES			
MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN			
ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER	118 750,00 €	50,00%	**59 375,00 €**
COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :	**118 750,00 €**	**50,00%**	**59 375,00 €**
TOTAL SUBVENTION :			**59 375,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	118 750,00 €	montant TTC :	118 750,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	59 375,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	59 375,00 €		
	Total des co-financements :	118 750,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Stéphane DUPORT-ROSAND
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à Grenoble le

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3.1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
ACTIS OPH DE LA REGION GRENOBLOISE	Sécurisation active du 60 Est (52 logements)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	799-6038007-14-0007-004

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La mise en œuvre du NPNRU (Nouveau programme national de renouvellement urbain) des Villeneuves porté par Grenoble Alpes Métropole implique pour ACTIS, la réhabilitation de logements locatifs sociaux à l'Arlequin.
Cette demande de financement est issue de l'expérience vécue sur le chantier du 50 Arlequin au titre de l'ANRU 1. En effet, il n'était pas prévu de sécurisation sur ce chantier, mais durant le chantier, l'équipe de BOUYGUES a subi des pressions et des menaces violentes et répétées. Des dégâts matériaux ont été provoqués (incendie et vols de matériels) et l'entreprise a décidé de sécuriser à ses frais le chantier. Un travail, en lien avec la Métro, la ville de Grenoble, la police et la gendarmerie a été également mené pour rassurer et sécuriser les équipes de BOUYGUES et permettre la réalisation de la fin de chantier sans arrêt de celui-ci.
Pour les opérations suivantes, l'entreprise BOUYGUES a chiffré la sécurisation de ses chantiers à 2 151 € HT par logements. Après négociation, nous sommes arrivés à baisser ce coût à 858,8 €HT par logement. Ce coût correspond à un poste de gardien à temps- plein sur la durée du chantier. Le travail partenarial engagé avec les partenaires se poursuivra dès le démarrage des chantiers, pour permettre une très forte réactivité en cas d'incidents.

Le Lien est fait avec les services de police municipale et national. Actis participe au CISPDR.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
60 aile Est	
Commune de rattachement	
Grenoble	
Quartier de rattachement de l'opération	
38185 Grenoble 6038007 Villeneuve - Village Olympique	
Situation	
Dans QPV	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet		Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain	

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	52

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière

Nombre d'ETP moyen par an

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel (protocole ou convention) ou s'agissant des opérations pré-conventionnées (OPPC) date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	non	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :		
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :	50%
Localisation :	Grenoble
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	44 657,60 €	50,00%	22 328,80 €
PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION			
HISTOIRE ET MÉMOIRE			
ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES			
MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**44 657,60 €**	**50,00%**	**22 328,80 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN			
ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER			
COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**22 328,80 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	44 657,60 €	montant TTC :	49 123,36 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	22 328,80 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	22 328,80 €		
	Total des co-financements :	44 657,60 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Stéphane DUPORT-ROSAND
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à Grenoble le

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3.1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
ACTIS OPH DE LA REGION GRENOBLOISE	Sécurisation active - 60 Ouest Arlequin (67 logements)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	799-6038007-14-0007-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La mise en œuvre du NPNRU (Nouveau programme national de renouvellement urbain) des Villeneuves porté par Grenoble Alpes Métropole implique pour ACTIS, la réhabilitation de logements locatifs sociaux à l'Arlequin.
Cette demande de financement est issue de l'expérience vécue sur le chantier du 50 Arlequin au titre de l'ANRU 1. En effet, il n'était pas prévu de sécurisation sur ce chantier, mais durant le chantier, l'équipe de BOUYGUES a subi des pressions et des menaces violentes et répétées. Des dégâts matériaux ont été provoqués (incendie et vols de matériels) et l'entreprise a décidé de sécuriser à ses frais le chantier. Un travail, en lien avec la Métro, la ville de Grenoble, la police et la gendarmerie a été également mené pour rassurer et sécuriser les équipes de BOUYGUES et permettre la réalisation de la fin de chantier sans arrêt de celui-ci.
Pour les opérations suivantes, l'entreprise BOUYGUES a chiffré la sécurisation de ses chantiers à 2 151 € HT par logements. Après négociation, nous sommes arrivés à baisser ce coût à 858,8 €HT par logement. Ce coût correspond à un poste de gardien à temps- plein sur la durée du chantier. Le travail partenarial engagé avec les partenaires se poursuivra dès le démarrage des chantiers, pour permettre une très forte réactivité en cas d'incidents.

Le Lien est fait avec les services de police municipale et national. Actis participe au CISPDR.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
6O Arlequin aile Ouest (67 logements)	
Commune de rattachement	
Grenoble	
Quartier de rattachement de l'opération	
38185 Grenoble 6038007 Villeneuve - Village Olympique	
Situation	
Dans QPV	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet		Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain	

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement	Une chargée de relogement interne ACTIS dédiée à 75% de son temps de travail sur le relogement de l'Arlequin	Nombre de ménages concernés	67

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière

Nombre d'ETP moyen par an

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel (protocole ou convention) ou s'agissant des opérations pré-conventionnées (OPPC) date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	07/11/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2018
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :		
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :	50%
Localisation :	Grenoble
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	57 539,60 €	50,00%	28 769,80 €
PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION			
HISTOIRE ET MÉMOIRE			
ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES			
MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**57 539,60 €**	**50,00%**	**28 769,80 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN			
ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER			
COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**28 769,80 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	57 539,60 €	montant TTC :	63 293,56 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	28 769,80 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	28 769,80 €		
	Total des co-financements :	57 539,60 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant	

Le bénéficiaire, représenté par : Stéphane DUPORT-ROSAND
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à Grenoble le

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3.1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
ACTIS OPH DE LA REGION GRENOBLOISE	Sécurisation active du 70 Nord et Sud Ouest (79 logements)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	799-6038007-14-0007-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La mise en œuvre du NPNRU (Nouveau programme national de renouvellement urbain) des Villeneuves porté par Grenoble Alpes Métropole implique pour ACTIS, la réhabilitation de logements locatifs sociaux à l'Arlequin.
Cette demande de financement est issue de l'expérience vécue sur le chantier du 50 Arlequin au titre de l'ANRU 1. En effet, il n'était pas prévu de sécurisation sur ce chantier, mais durant le chantier, l'équipe de BOUYGUES a subi des pressions et des menaces violentes et répétées. Des dégâts matériaux ont été provoqués (incendie et vols de matériels) et l'entreprise a décidé de sécuriser à ses frais le chantier. Un travail, en lien avec la Métro, la ville de Grenoble, la police et la gendarmerie a été également mené pour rassurer et sécuriser les équipes de BOUYGUES et permettre la réalisation de la fin de chantier sans arrêt de celui-ci.
Pour les opérations suivantes, l'entreprise BOUYGUES a chiffré la sécurisation de ses chantiers à 2 151 € HT par logements. Après négociation, nous sommes arrivés à baisser ce coût à 858,8 €HT par logement. Ce coût correspond à un poste de gardien à temps- plein sur la durée du chantier. Le travail partenarial engagé avec les partenaires se poursuivra dès le démarrage des chantiers, pour permettre une très forte réactivité en cas d'incidents.

Le Lien est fait avec les services de police municipale et national. Actis participe au CISPDR.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
70 aile Nord et aile Sud Ouest	
Commune de rattachement	
Grenoble	
Quartier de rattachement de l'opération	
38185 Grenoble 6038007 Villeneuve - Village Olympique	
Situation	
Dans QPV	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet		Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain	

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	79

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière

Nombre d'ETP moyen par an

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel (protocole ou convention) ou s'agissant des opérations pré-conventionnées (OPPC) date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	non	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :		
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :	50%
Localisation :	Grenoble
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	67 845,20 €	50,00%	33 922,60 €
PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION			
HISTOIRE ET MÉMOIRE			
ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES			
MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**67 845,20 €**	**50,00%**	**33 922,60 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN			
ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER			
COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**33 922,60 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	67 845,20 €	montant TTC :	74 629,72 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	33 922,60 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	33 922,60 €		
	Total des co-financements :	67 845,20 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Stéphane DUPORT-ROSAND
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à Grenoble le

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3.1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE SAINT MARTIN D HERE	conduite de projet Renaudie Champberton
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	799-6038011-14-0003-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le PRIR Renaudie Champberton La Plaine est un projet métropolitain pour lequel la conduite de projet et la mission concertation sont mise en oeuvre par la ville pour le compte de la Métropole.
En effet, la Métropole assure une coordination étroite, dans la continuité du pilotage du GPV, qui était déjà d'agglomération, laissant la gestion au quotidien du projet à la Ville de Saint-Martin-d'Hères, qui en assure le développement et la mise en œuvre sur son territoire, depuis le début.
Le projet de renouvellement urbain des secteurs Renaudie et Champberton implique un suivi de projet à la fois en matière de conduite de projet (direction) et de suivi opérationnel auprès des habitants (volet gestion et participation).
Les objectifs sont de co-piloter le projet global en lien avec la Métro et coordonner le lien volet urbain et volet de développement social du territoire et d'impliquer les habitants dans le projet urbain, en développant des actions d'appropriation, entre autres.
En attente d'un ré abondement financier du PRIR Renaudie Champberton, la conduite de projet n'est prise en compte que jusqu'en 2020 dans un premier temps.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
QPV	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Commune de rattachement Saint-Martin-d'Hères	
Quartier de rattachement de l'opération 38421 Saint-Martin-d'Hères 6038011 Renaudie - Champberton - La Plaine	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet	Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière
Cheffe de projet renouvellement urbain	115 000,00 €	50%	5 semestres	
Chargée de mission concertation	95 000,00 €	50%	5 semestres	

Nombre d'ETP moyen par an	1,40

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	11/07/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2018
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	5 semestre(s)	

Commentaires

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION HISTOIRE ET MÉMOIRE ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM	315 000,00 €	50,00%	157 500,00 €
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :	**315 000,00 €**	**50,00%**	**157 500,00 €**
TOTAL SUBVENTION :			**157 500,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	315 000,00 €	montant TTC :	315 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	157 500,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

	REGION :	
	BAILLEUR :	
	CDC :	
	EUROPE :	
	ANAH :	
	AUTRE :	
	ANRU :	157 500,00 €
	Total des co-financements :	315 000,00 €
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €
	dont PRET CDC :	
	dont PRET BONIFIE AL :	

Commentaires particuliers, le cas échéant	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
ACTIS OPH DE LA REGION GRENOBLOISE	Césure du U Albert Thomas, 32 logements, LLS, Grenoble
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	799-6038006-21-0002-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Démolition partielle du bâtiment U (27 A.Thomas à 45 Albert Thomas):
- 33 Albert Thomas = 16 logements
- 39 Albert Thomas = 16 logements

Ces démolitions sont accompagnés d'un programme de réhabilitation des 128 logements non démolis et d'une réfection complète des espaces publics avoisinants.
Les démolitions permettent de créer des "césures", atténuant l'effet de masse de la barre et participant au désenclavement du quartier. Ces "césures" permettent également d'instaurer un principe de résidentialisation, permettant une meilleure gestion des espaces extérieures, tout en créant 3 unités résidentielles de petites unités (1 de 32 logts et 2 de 48 logts);

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
33 Albert Thomas HP01 Parcelle 64 39 albert Thomas HP01 parcelle 64	L'opération consiste à démolir 2 cages d'escaliers (de 16 logts chacune) situées au 33 et 39 Albert Thomas, sur les 10 cages d'escaliers qui composent actuellement l'immeuble en U.
Commune de réalisation	
38-Grenoble	
Quartier de rattachement de l'opération	
38185 Grenoble 6038006 Mistral Lys Rouge Camine	
Situation	
Dans QPV	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	HP01 Parcelle 64
Période de construction des bâtiments à démolir :	1970		
Nombre de LLS concernés :	32	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	Création d'unités résidentielles entourant les bâtiments restants
Nombre de ménages à reloger :	37		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	0	Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	0	En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	non concerné
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	non concerné
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	Lancement des 1° diagnostics amiante dans 2 logements vides = Mi-Octobre 2018. Attente résultats pour Fin Novembre 2018. Fort risque d'une présence "Massive" d'Amiante (Notament dans Enduits sur plafonds et murs maçonnés et dans joints calicots des cloisons intérieures	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	le projet n'a pas encore démaré, les associations représentant les locataires seront informées et associées au projet.

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel ou s'agissant des opérations pré-conventionnées date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)	non	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :	non déposé à ce statde	
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	2 464 970,99 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**2 464 970,99 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile :	14,93%
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**94,93%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**2 339 970,98 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 339 970,99 €	montant TTC :	2 519 970,99 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	0,01 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	2 339 970,98 €		
	Total des co-financements :	2 339 970,99 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Stéphane DUPORT-ROSAND
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à Grenoble le

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
ACTIS OPH DE LA REGION GRENOBLOISE	Démolition groupe DRACS, 54 logements, Grenoble
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	799-6038006-21-0002-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Dans le cadre du projet de renouvellement est prévu le retournement des bâtiments "U" et "L" pour une meilleure ouverture sur la ville, à l'issue duquel les 3 barres DRACS se trouveront coupées du reste du quartier. A noter que les études menées pour la réhabilitation des 3 barres DRACS ont permis de conclure à un coût et des contraintes techniques trop importants pour retenir ce scenario. Dans cette perspective, le PSP d'ACTIS prévoyait une démolition à horizon 2023.

Par ailleurs, le décret 2015-1044 du 21 Août 2015 relatif au plan de relance autoroutier a approuvé le quinzième avenant à la convention passée entre l'état et la société AREA. Cet avenant prescrit entre autre de réaliser un élargissement à 2x3 voies sur la partie située entre les diffuseurs de la RN481 et du Rondeau (RN87). Dans le cadre de cet élargissement, le mur anti-bruit qui sépare le quartier Mistral doit être reculé de plusieurs mètres. Il se trouverait alors à moins de 10 mètres des 3 petits immeubles appelés "Groupe Drac". Il est donc prévu de démolir ces 3 bâtiments de 18 logements chacun de manière anticipée, afin de mettre en place un nouveau mur anti-bruit.

Dans un courrier adressé au président de l'ANRU le 12/03/2017 le prefet de l'Isère informe le président qu'il ne suivra pas les préconisations du CE et soutiens la demande d'ACTIS de démarrage anticipée. A l'issu de cette date, ACTIS, la Métro, la Ville de Grenoble et AREA ont signé une convention et ACTIS a engagé son processus de relogement.

Les diagnostics amiantes ont montrés une présence d'amiante importance et disseminées, ce qui implique la nécéssité de conforter chaque bâtiment avant toute déconstruction. Les coûts de démolitions sont donc très importants du fait de la présence d'amiante.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
2.4.6 Albert Thomas - HP01 Parcelle 1	2.4.6 Albert Thomas 18 logts - HP01 Parcelle 1
8.10.12 Albert Thomas - HP01 Parcelle 2	8.10.12 Albert Thomas 18 logts - HP01 Parcelle 2
Commune de réalisation	16.18.20 Albert Thomas 18 logts - HP01 Parcelle 5
38-Grenoble	
Quartier de rattachement de l'opération	
38185 Grenoble 6038006 Mistral Lys Rouge Camine	
Situation	
Dans QPV	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	HP01 Parcelle1 HP01 Parcelle 2 HP01 Parcelle 5
Période de construction des bâtiments à démolir :	1925 - 1930		
Nombre de LLS concernés :	54	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	Revente à la ville dans le cadre d'un aménagement d'espace public.
Nombre de ménages à reloger :	57		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	0	Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	Années 1980
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	non	En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat : En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	Concertation avec les associations de locataires, enquêtes sociales et réunions d'information des habitants seront mises en place.
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :		Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel ou s'agissant des opérations pré-conventionnées date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)	02/03/2017	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2017
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :	03/03/2018	
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	3 191 577,00 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**3 191 577,00 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile :	14,36%
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**94,36%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**3 011 577,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 011 577,00 €	montant TTC :	3 437 577,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

	EPCI :	
	DEPARTEMENT :	
	REGION :	
	BAILLEUR :	- €
	CDC :	
	EUROPE :	
	ANAH :	
	AUTRE :	- €
	ANRU :	3 011 577,00 €
	Total des co-financements :	3 011 577,00 €
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €
	dont PRET CDC :	
	dont PRET BONIFIE AL :	

Commentaires particuliers, le cas échéant	

Le bénéficiaire, représenté par : Stéphane DUPORT-ROSAND
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à Grenoble le

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
ACTIS OPH DE LA REGION GRENOBLOISE	Démolition groupe L, 96 logements, Grenoble
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	799-6038006-21-0002-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La FAT porte sur l'année 1 de lancement de la démolition partielle du batiment "le L"
Réalisation des études, des diagnostics techniques et aminante
Mise en place du relogement et rédaction de la charte de relogement en lien avec les associations de locataires et les partenaires institutionnels
Démarrage de la phase de déconstruction dans le cadre de la démolition partielle du batiment "le L"

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
1.3.5.rue Albert Thomas - 49.51.53 rue Anatole France	
Commune de réalisation	
38-Grenoble	
Quartier de rattachement de l'opération	
38185 Grenoble 6038006 Mistral Lys Rouge Camine	
Situation	
Dans QPV	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	
Période de construction des bâtiments à démolir :	1925 - 1930		
Nombre de LLS concernés :	96	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	Cession gratuite à la Ville de Grenoble
Nombre de ménages à reloger :	96		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	0	Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	Années 1980
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	non	En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat : En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	Concertation avec les associations de locataires, enquêtes sociales et réunions d'information des habitants seront mises en place.
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	Des diagnostics amiantes seront réalisés. La présence d'amiante est fortement suspectée car présente en forte quantité sur tout le patrimoine d'ACTIS sur le quartier Mistral	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel ou s'agissant des opérations pré-conventionnées date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)	Non	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2023
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :		
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	1 184 822,51 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**1 184 822,51 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile :	20,00%
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**100,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**1 184 822,51 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 184 822,51 €	montant TTC :	1 221 781,67 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	0,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	1 184 822,51 €		
	Total des co-financements :	1 184 822,51 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Stéphane DUPORT-ROSAND
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à Grenoble le

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
ADOMA	Démolition Foyer Pierre Gaspard (235 chambres + 41 logements)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	799-6038007-21-0004-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Démolition de la résidence sociale Pierre Gaspard, située 1-10 place Pierre Gaspard à Grenoble. Démolition de 276 logements (235 chambres + 41 logements autonomes soit 159 équivalents logement ANRU) en 2 ou 3 phases de travaux.
La démolition de Pierre Gaspard est compensée par 3 opérations de reconstitution financées également par le NPNRU (3 résidences de 90 logements dont 3x53 logements financés en PLAI ANRU) : Grenoble Presqu'Ile, Grenoble Lesdiguières et Aglomération grenobloise à déterminer. Ces 3 opérations de reconstitution serviront de site de relogement des résidents de Pierre Gaspard. La démolition de Pierre Gaspard est donc conditionnée aux dates de mise en service des 3 opérations de reconstitution.
Calendrier prévisionnel (sous réserve du calendrier des 3 opérations de reconstitution) :
- Dépôt dossier Intention Démolir : novembre 2021
- Dépôt du permis de démolir : novembre 2021
- OS démarrage travaux : novembre 2022 (si opérations Presqu'Ile et Lesdiguères mises en service)
- Fin des travaux phase 1 : mai 2023
- Fin des travaux phase 2 : juillet 2025

Les terrains libérés par la démolition du foyer Pierre Gaspard seront cédés à un aménageur ou une collectivité afin de réaliser sur ce tènement et les fonciers publics avoisinant une opération d'aménagement d'ensemble regroupant :
- 25 logements, soit une SDP de 2000m², cédés à la Foncière Logement au titre de la contrepartie foncière à Action Logement
- un autre programme avec des logements en accession
- un coeur d'îlot public
- un pôle santé en R+1, surmonté de 15 logements (soit 1200m² SDP) en VEFA destinés à Foncière Logement

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
1-10, place Pierre Gaspard - 38100 GRENOBLE parcelle cadastre : EW12	
Commune de réalisation 38-Grenoble	
Quartier de rattachement de l'opération 38185 Grenoble 6038007 Villeneuve - Village Olympique	
Situation Sélectionner le territoire	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements démolis :	Foyer / Résidence	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	EW12
Période de construction des bâtiments à démolir :			
Nombre de LLS concernés :	276	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	à déterminer
Nombre de ménages à reloger :	276		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	oui. DTA réalisé en 2006. Diagnostic de repérage avant démolition à réaliser en 2020	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	à réaliser en 2020, au lancement des études de l'opération et selon le calendrier des 3 opérations de reconsitution

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	9 semestre(s)	

Commentaires

Calendrier prévisionnel sous réserve de l'engagement et du calendrier des 3 opérations de reconstitution

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	6 963 656,25 €
Montant des recettes retenues :	113 190,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**6 850 466,25 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**5 480 373,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	6 963 656,25 €	montant TTC :	7 616 866,25 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	1 370 093,25 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	113 190,00 €		
	ANRU :	5 480 373,00 €		
	Total des co-financements :	6 963 656,25 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE GRENOBLE	Parc Jean Verlhac Le Lac
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	799-6038007-24-0003-006

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Dans ce cadre du projet NPNRU Villeneuve la Ville de grenoble souhaite intervenir sur un element structurant du parc jean Verlhac, au regard de la dimension d'éco-quartier:le bassin d'ornement (lac) et plus généralement la thématique de l'eau dans le parc Jean Verlhac. Poumon vert de la Villeneuve, le parc Jean Verlhac occupe une superficie de 14 ha environ. Il constitue un des 4 sites verts majeurs de la ville et represente un element fort de l'identitité et de attractivité de la Villeneuve. Le parc a été créé en 1972-73 sur l'ancien terrain d'aviation Jean Mermoz par Michel Corajoud, architecte paysagiste. L'espace est actuellement exclusivement piéton. Il se caractérise par sa sobriété et la pureté des lignes géométriques, la présence d'un grand bassin (4000 m²) l'existence de 8 buttes disséminées dans le parc. Le lac se présente sous la forme d'un bassin de 4000m² en béton peu étanche de faible profondeur (0.5m), plutôt ancien et en mauvais état. Aujourd'hui l'eau (non analysée régulièrement) provient de la nappe phréatique par pompage et est vidé et recyclée regulierement ce qui occasionne une consommation d'eau moyenne de 30 à 35000 m3 annuels. Le lac est un point de rencontre et de sociabilité important, situé au coeur du parc Jean Verlhac, agréable et respecté, le projet de requalification de ces espaces se décline en 3 sous objectifs :

- Transformer le bassin en zone de baignade. Il s'agit ici d'officialiser des pratiques et des usages actuels de type piscine du bassin (à l'origine purement paysager, esthétique et d'ornement). La baignade ludique de jeunes enfants sera privilégiée.
- Naturaliser, végétaliser l'espace (bassin+ abords) notamment par le traitement de l'eau (phytoépuration par exemple) pour que cette zone de baignade soit dite naturelle
- retravailler l 'espace du coeur de parc dans son ensemble dans la perspective d'un renforcement de l'attractivité de l'ensemble du parc en lien avec les nouveaux usages developpés dans le lac ,
-développer les aménités paysagères de ces espaces en adéquation avec la conception originelle du parc du paysagiste Michel CORAJOUD en accord avec les orientations de l'architecte en chef de l'opération ANRU. La destruction du collège entraine la relocalisation du collège au nord du parc sur l'avenue Labruyere, l'espace libéré par le collège (+/- 8000 m²) est integré à la reflexion. Le perimetre comprend ainsi une zone de coeur de parc délimitée par le bassin du lac , l'emprise liberée par la démolition de l'ancien collège et les deux principales buttes paysageres du secteur.
L'aménagement de ce coeur de parc doit permettre de retravailler sur l'attractivité du parc en gardant une attention particuliére sur les usages proposées notamment autour de l'eau.
Au regard de la dimension écoquartier seront notamment etudiés:
-les dimentions d'infiltration des eaux pluviales plus naturelles (noues végétalisées, zone tampon et/ou de rétention, puits d'infiltration)
- la collecte des eaux pluviales des bâtiments publics donnant sur le parc avec une proposition de gestion par infiltration en tenant compte des faisabilités liés à l'impact sur la biodiversité (grands principes sur la palette végétale),
-les aménités paysagères, l'environnement (consommations d'eau, filtration..)
- la rationnalisation des fonctionnements induits (entretien, maintenance, surveillance, analyse d'eau…)
- l'usage de ces espaces par les habitants (restrictions éventuelles d'accès, fréquentation, clôture…).

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
	parcelle cadastrale ES51, ES53, ES55, ET 164, ET0216,
Commune de réalisation	
38-Grenoble	
Quartier de rattachement de l'opération	
38185 Grenoble 6038006 Mistral Lys Rouge Camine	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	régie	Outil règlementaire :	
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :		Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	11000m2
Démarche ou certification pour qualité environnementale :	labellisation ecoquartier	Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	0
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :			

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel (protocole ou convention) ou s'agissant des opérations pré-conventionnées (OPPC) date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Date de signature du document actant le financement de l'opération		
Date de démarrage des actions de maîtrise foncière et/ou immobilière :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention maximal :

Localisation :

Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	3 381 300,00 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**3 381 300,00 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	25,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**25,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**845 325,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 179 000,00 €	montant TTC :	3 814 800,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	2 333 675,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	845 325,00 €		
	Total des co-financements :	3 179 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
GRENOBLE ALPES METROPOLE	Reconversion place de la convention
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	799-6038003-24-0002-011

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La Métropole, la Ville d'Echirolles et l'OPAC 38 souhaitent faire évoluer la place de la Convention dans le cadre du projet de renouvellement urbain des Villeneuves.
Cet ensemble en copropriété rassemble aujourd'hui :
- un socle de parkings, garages et caves, pour partie propriétés de privés pour partie propriété de l'OPAC 38
- un niveau dalle avec 11 cellules commerciales et 10 halls desservant les logements des étages supérieurs
- un niveau dalle+1 occupé par des bureaux dont certain ont été transformée en logements
- 6 niveaux supplémentaires rassemblant 120 logements locatifs sociaux de l'OPAC 38

L'objectif du projet est de résidentialiser complètement cet ensemble, de transformer les locaux commerciaux et de bureaux en logements en accession et à terme de mettre en vente une partie des LLS. Les étapes pour la transformation seraient les suivantes :
- achat de l'ensemble de lots privés par la Métropole (certains commerces seront transférés dans le nouveau pôle commercial Etats généraux sous MOA EPARECA)
- réhabilitation des 120 LLS par l'OPAC 38
- résidentialisation de l'ensemble par l'OPAC 38 (retournement et descente des entrées au niveau rue, démolition de la dalle et aménagement d'un espace en peline terre)
- vente des lots achetés par la Métro à un opérateur (encore à déterminer) pour transformation en logements
- dès que possible mise en vente d'une à deux montées, puis progressivement de l'ensemble

L'objet de la présente FAT est de financer le processus d'acquisition des lots privés de la copropriété (commereces, bureaux et logements) qui seront revendus à un opérateur à déterminer pour leur transformation en logements. Les dépenses sont constituée des acquisitions de murs et de frais de transferts ou d'éviction des locaux commerciaux de la place de la convention. les recettes sont la revente à un opérateur à déterminer (qui devra faire les travax de transformation en logement avant revente).
Par ailleurs, un commerce de la place Beaumarchais doit faire l'objet d'un transfert dans la nouvelle polarité commerciale créé par l'EPARECA. Les coûts d'acquisition et de transefrts sont intégrés à la présente FAT. Cela libère un local qui permettra de relocaliser l'activité associative présente sur la Convention.

Ce projet est encore en cours de montage.
Il fait par ailleurs l'objet d'une FAT réhabilitation de LLS (OPAC 38) d'une FAT résidentialisation (OPAC 38) et d'une FAT accession sociale (opérateur à déterminer, GAM dans l'attente).

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
	Place de la Convention parcelles 000AB65 et 000AB66
Commune de réalisation 38-Échirolles	
Quartier de rattachement de l'opération 38151 Échirolles 6038003 Essarts - Surieux	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil règlementaire :	DPUR puis DUP
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :	L'objectif est de faire évoluer la résidence de la Convention en la réhabilitant et résidentialisant avec une privatisation importante par rapport à son statut actuel (place publique et traversée qui deviendrait le jardin de la résidence). L'objectif à moyen-long terme est de mettre en vente progressivement les logements.	Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	1500m² de locaux à faire changer de destination (de commerces-bureaux à logements)
Démarche ou certification pour qualité environnementale :	Ecoquartier	Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	valorisation à 600€/m² (locaux à rénover et à transformer en logements)
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :	non		

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	20 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention maximal :
Localisation :
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	2 519 854,56 €
Montant des recettes retenues :	857 310,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**1 662 544,56 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	25,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**25,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**415 636,14 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 355 004,26 €	montant TTC :	2 355 004,26 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	721 372,12 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	1 217 996,00 €		
	ANRU :	415 636,14 €		
	Total des co-financements :	2 355 004,26 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant	L'opération est en cours de montage. 2/3 du déficit après participation de l'ANRU est pris en charge par la Métropole. Le 1/3 restant doit faire l'objet d'autres financements à déterminer.

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
GRENOBLE ALPES METROPOLE	Proximité et Sécurisation Essarts Surieux GAM
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	799-6038003-24-0002-008

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

En matière de travaux de proximité et de sécurisation il s'agit de prévoir une enveloppe permettant de gérer l'ensemble des travaux de proximité et de sécurisation nécessaires dans le cadre de la réalisation d'un projet ANRU. En effet, on a pu le constater lors de la réalisation des projets ANRU 1, les travaux se déroulant sur une dizaine d'années engendrent des besoins accrus en matière de petits travaux d'adaptation.
Il peut s'agir de travaux de sécurisation (fermeture d'accès, barriérage renforcé...), de travaux de préfiguration avant livraison définitive (test d'un nouveau tracé de stationnement, …) ou de travaux de finition reportés en fin d'opération (par exemple, pour achever certaines zones d'aménagement en laissant les autres en l'attente de la livraison des opérations de construction).

Il s'agit ainsi d'accompagner le projet urbain dans son évolution, lors de sa mise en œuvre, d'innover sur les modalités gestion et de valoriser pleinement l'expertise d'usage des habitants et des usagers.

Cette action en proximité et sécurisation comprend ainsi également des projets participatifs sous la forme de petits aménagements co-construits avec les habitants et les acteurs du territoire.

L'ensemble des travaux visés dans la présente FAT peut se dérouler sur l'ensemble du territoire ; en conséquence la surface ne peut pas être mesurée.

Grenoble Alpes Métropole réalisera l'ensemble des travaux d'aménagement du secteur qui fait l'objet de 2 FAT :
- l'une sous MOA Métro, sur les aménagements réalisés au titre de sa compétence générale sur l'ensemble des voiries et espaces publics transférés : chaussée et accotement, trottoir, arbre d'alignement, feux et signalisation, contrôle d'accès et mobilier de contention, réseaux, ouvrages d'art,... C'est cette partie de l'opération qui est l'objet de la présente FAT en maîtrise d'ouvrage Métro.
- l'autre sous MOA Ville sur les travaux relevant de la compétence communale (espaces verts, éclairages publics et parcs) et réalisés par la métropole via une délégation de maîtrise d'ouvrage.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
	voir cartographie et visuel de l'opération en annexe
Commune de réalisation	
38-Échirolles	
Quartier de rattachement de l'opération	
38151 Échirolles 6038003 Essarts - Surieux	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil règlementaire :	sans objet
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :		Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	destination 100% voirie ou espace public
Démarche ou certification pour qualité environnementale :		Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :			

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel (protocole ou convention) ou s'agissant des opérations pré-conventionnées (OPPC) date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	20 semestre(s)	

Commentaires

Date de signature du document actant le financement de l'opération		
Date de démarrage des actions de maîtrise foncière et/ou immobilière :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention maximal :
Localisation :
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	2 693 325,96 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**2 693 325,96 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	25,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**25,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**673 331,49 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 532 186,80 €	montant TTC :	3 038 624,16 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	1 858 855,31 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	673 331,49 €		
	Total des co-financements :	2 532 186,80 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à ____ le ____

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE D ECHIROLLES	Proximité et Sécurisation Essarts Surieux VDE
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	799-6038003-24-0004-004

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

En matière de travaux de proximité et de sécurisation il s'agit de prévoir une enveloppe permettant de gérer l'ensemble des travaux de proximité et de sécurisation nécessaires dans le cadre de la réalisation d'un projet ANRU. En effet, on a pu le constater lors de la réalisation des projets ANRU 1, les travaux se déroulant sur une dizaine d'années engendrent des besoins accrus en matière de petits travaux d'adaptation.
Il peut s'agir de travaux de sécurisation (fermeture d'accès, barriérage renforcé...), de travaux de préfiguration avant livraison définitive (test d'un nouveau tracé de stationnement, …) ou de travaux de finition reportés en fin d'opération (par exemple, pour achever certaines zones d'aménagement en laissant les autres en l'attente de la livraison des opérations de construction).

Il s'agit ainsi d'accompagner le projet urbain dans son évolution, lors de sa mise en œuvre, d'innover sur les modalités gestion et de valoriser pleinement l'expertise d'usage des habitants et des usagers.

Cette action en proximité et sécurisation comprend ainsi également des projets participatifs sous la forme de petits aménagements co-construits avec les habitants et les acteurs du territoire.

L'ensemble des travaux visés dans la présente FAT peut se dérouler sur l'ensemble du territoire ; en conséquence la surface ne peut pas être mesurée.

Grenoble Alpes Métropole réalisera l'ensemble des travaux d'aménagement de proximité et sécurisation qui fait l'objet de 2 FAT :
- l'une sous MOA Métro, sur les aménagements réalisés au titre de sa compétence générale sur l'ensemble des voiries et espaces publics transférés : chaussée et accotement, trottoir, arbre d'alignement, feux et signalisation, contrôle d'accès et mobilier de contention, réseaux, ouvrages d'art,...
- l'autre sous MOA Ville sur les travaux relevant de la compétence communale (espaces verts, éclairages publics et parcs) et réalisés par la métropole via une délégation de maîtrise d'ouvrage. C'est cette partie de l'opération qui est l'objet de la présente FAT en maîtrise d'ouvrage Ville. Il s'agit des dépenses réalisées par la Métro pour compte de tiers.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
	voir cartographie et visuel de l'opération en annexe
Commune de réalisation	
38-Échirolles	
Quartier de rattachement de l'opération	
38151 Échirolles 6038003 Essarts - Surieux	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil règlementaire :	sans objet
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :		Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	destination 100% voirie ou espace public
Démarche ou certification pour qualité environnementale :		Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :			

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel (protocole ou convention) ou s'agissant des opérations pré-conventionnées (OPPC) date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	20 semestre(s)	

Commentaires

Date de signature du document actant le financement de l'opération		
Date de démarrage des actions de maîtrise foncière et/ou immobilière :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention maximal :
Localisation :
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	790 618,14 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**790 618,14 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	35,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**35,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**276 716,35 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	743 316,20 €	montant TTC :	891 979,44 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	466 599,85 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	276 716,35 €		
	Total des co-financements :	743 316,20 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à _____ le _____

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
GRENOBLE ALPES METROPOLE	Aménagement du quartier Surieux : secteur Berry, Beaumarchais et Morvan GAM
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	799-6038003-24-0002-007

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La reprise des espaces publics de Surieux vise à requalifier les espaces piétons et verts pour mailler le quartier par des cheminements modes doux agréables et continus, à mettre en valeur les équipements majeurs (parvis de la MJC Desnos) et les entrées de quartier (parvis Salvador Allende) et à simplifier le fonctionnement de la desserte interne du quartier (rue du Berry,allée du Morvan).

Le projet de réaménagement de la rue du Berry se conçoit en lien étroit avec la descente des halls au niveau rue, qui permettra de rétablir le rapport traditionnel entre la rue et les logements.

La dalle Beaumarchais a vocation à demeurer une place publique, conviviale et agréable, aux usages apaisés. L'opération prévoit de moderniser les aménagements de cette dalle, de réaliser les interventions techniques (étanchéieté et/ou renforcement structurel) nécessaires.

Dans le secteur du Gâtinais, la démolition de la moitié sud de la maison située 2 rue de Normandie permettra de réaliser une traversée menant de la passerelle piétonne (avenue des Etats Généraux) jusqu'à la MJC réhabilitée et étendue. Ce tracé complète ainsi la colonne vertébrale et permet de mailler le quartier jusqu'à l'actuel atelier bois et la rue de Normandie. L'opération prévoit un nouveau parvis pour le MJC et une entrée de quartier redéfinie pour les modes doux. Le tracé anticipe par ailleurs une éventuelle future mutation de Vialex plus à l'Est. La démolition du 3/3bis Gâtinais décloisonnera l'espace et permettra d'aménager un parc généreux qui viendra compléter l'espace vert existant.

Grenoble Alpes Métropole réalisera l'ensemble des travaux d'aménagement du secteur qui fait l'objet de 2 FAT :
- l'une sous MOA Métro, sur les aménagements réalisés au titre de sa compétence générale sur l'ensemble des voiries et espaces publics transférés : chaussée et accotement, trottoir, arbre d'alignement, feux et signalisation, contrôle d'accès et mobilier de contention, réseaux, ouvrages d'art,... C'est cette partie de l'opération qui est l'objet de la présente FAT en maîtrise d'ouvrage Métro.
- l'autre sous MOA Ville sur les travaux relevant de la compétence communale (espaces verts, éclairages publics et parcs) et réalisés par la métropole via une délégation de maîtrise d'ouvrage.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
	voir cartographie et visuel de l'opération en annexe
Commune de réalisation	
38-Échirolles	
Quartier de rattachement de l'opération	
38151 Échirolles 6038003 Essarts - Surieux	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil règlementaire :	sans objet
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :		Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	destination 100% voirie ou espace public
Démarche ou certification pour qualité environnementale :	Labelisation Eco-quartier	Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :	1 maison à démolir sur l'emprise d'un (futur) cheminement		

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel (protocole ou convention) ou s'agissant des opérations pré-conventionnées (OPPC) date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	

Commentaires

Date de signature du document actant le financement de l'opération		
Date de démarrage des actions de maîtrise foncière et/ou immobilière :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention maximal :
Localisation :
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	4 102 333,37 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**4 102 333,37 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	25,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**25,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**1 025 583,34 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 855 698,04 €	montant TTC :	4 586 837,64 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	52 125,00 €		
	EPCI :	2 777 989,70 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	1 025 583,34 €		
	Total des co-financements :	3 855 698,04 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à _____ le _____

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) COMMUNE D ECHIROLLES	**Intitulé de l'opération** Aménagement du quartier Surieux : secteur Berry, Beaumarchais et Morvan VDE
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 799-6038003-24-0004-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La reprise des espaces publics de Surieux vise à requalifier les espaces piétons et verts pour mailler le quartier par des cheminements modes doux agréables et continus, à mettre en valeur les équipements majeurs (parvis de la MJC Desnos) et les entrées de quartier (parvis Salvador Allende) et à simplifier le fonctionnement de la desserte interne du quartier (rue du Berry,allée du Morvan).

Le projet de réaménagement de la rue du Berry se conçoit en lien étroit avec la descente des halls au niveau rue, qui permettra de rétablir le rapport traditionnel entre la rue et les logements.

La dalle Beaumarchais a vocation à demeurer une place publique, conviviale et agréable, aux usages apaisés. L'opération prévoit de moderniser les aménagements de cette dalle, de réaliser les interventions techniques (étanchéïeté et/ou renforcement structurel) nécessaires.

Dans le secteur du Gâtinais, la démolition de la moitié sud de la maison située 2 rue de Normandie permettra de réaliser une traversée menant de la passerelle piétonne (avenue des Etats Généraux) jusqu'à la MJC réhabilitée et étendue. Ce tracé complète ainsi la colonne vertébrale et permet de mailler le quartier jusqu'à l'actuel atelier bois et la rue de Normandie. L'opération prévoit un nouveau parvis pour le MJC et une entrée de quartier redéfinie pour les modes doux. Le tracé anticipe par ailleurs une éventuelle future mutation de Vialex plus à l'Est. La démolition du 3/3bis Gâtinais décloisonnera l'espace et permettra d'aménager un parc généreux qui viendra compléter l'espace vert existant.

Grenoble Alpes Métropole réalisera l'ensemble des travaux d'aménagement du secteur qui fait l'objet de 2 FAT :
- l'une sous MOA Métro, sur les aménagements réalisés au titre de sa compétence générale sur l'ensemble des voiries et espaces publics transférés : chaussée et accotement, trottoir, arbre d'alignement, feux et signalisation, contrôle d'accès et mobilier de contention, réseaux, ouvrages d'art,...
- l'autre sous MOA Ville sur les travaux relevant de la compétence communale (espaces verts, éclairages publics et parcs) et réalisés par la métropole via une délégation de maîtrise d'ouvrage. C'est cette partie de l'opération qui est l'objet de la présente FAT en maîtrise d'ouvrage Ville. Il s'agit des dépenses réalisées par la Métro pour compte de tiers.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique) voir cartographie et visuel de l'opération en annexe
Commune de réalisation 38-Échirolles	
Quartier de rattachement de l'opération 38151 Échirolles 6038003 Essarts - Surieux	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil règlementaire :	sans objet
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :		Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	destination 100% voirie ou espace public
Démarche ou certification pour qualité environnementale :	Labelisation Eco-quartier	Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :			

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel (protocole ou convention) ou s'agissant des opérations pré-conventionnées (OPPC) date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	

Commentaires

Date de signature du document actant le financement de l'opération		
Date de démarrage des actions de maîtrise foncière et/ou immobilière :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention maximal :

Localisation :

Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	2 132 430,48 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**2 132 430,48 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	35,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**35,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**746 350,67 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 004 849,17 €	montant TTC :	2 405 819,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	1 258 498,50 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	746 350,67 €		
	Total des co-financements :	2 004 849,17 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
GRENOBLE ALPES METROPOLE	Ré-aménagement du cœur de quartier de l'Arlequin - GAM
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	799-6038007-24-0002-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Dans le prolongement des interventions réalisées dans l'ANRU 1, l'opération Coeur de quartier - Arlequin vise à acompagner le changement d'image de l'Arlequin, à mettre en valeur la polarité commerciale restructurée de la place du marché, à retravailler les perméabilités Ouest-Est et à donner à voir le parc depuis les entrées de quartier.

Les principales opérations prévues sont les suivantes :
- Réaménager de la place du marché, dans le prolongement des opérations d'ANRU 1 (aménagement de l'allée du Marché entre l'arrêt de tram Arlequin et la place). La place du marché fera ainsi figure de pivot, entre le tram et le parc, et entre les équipements de la crique centrale et le lac. L'ensemble du dispositif commercial est intimement lié à l'aménagement paysager de l'espace public. Les dépenses inclues à cette opérations concernent la démolition de 14 cellules commerciales et le réaménagement de la place (la construction et la réhabilitation des autres cellules commerciales sont inclues à l'opération économique correspondante).
- Aménager les espaces publics sur les pourtours du nouvel équipement jeunesse, vitrine du coeur de quartier depuis le Tram, et achever le réaménagement de la rue de l'Arlequin (section du 50 au 120 - non traité dans l'ANRU 1).
- Achever l'aménagement d'une nouvelle entrée de parc sur l'emprise du 160 démoli (allée du Lac), à l'issu des travaux de réhabilitation des copropriétés adjacentes envisagées dans le cadre du Plan de sauvegarde.
- Aménager les espaces publics de la crique centrale : l'objectif est de transformer cet espace, auparavant strictement dédié au stationnement (cf opération ANRU 1 de démolition des silos 3 et 4) en un « square » qui prolonge le parc et offre un lieu d'agrément, de rencontres et d'échanges. Les dépenses inclues à cette opération concernent la démolition de la salle 150 et l'aménagement de la place.

La durée de mise en oeuvre de cette opération est lié à celle du déploiement de l'opération économique sur la place du marché.

Grenoble Alpes Métropole réalisera l'ensemble des travaux d'aménagement du secteur qui fait l'objet de 2 FAT :
- l'une sous MOA Métro, sur les aménagements réalisés au titre de sa compétence générale sur l'ensemble des voiries et espaces publics transférés : chaussée et accotement, trottoir, arbre d'alignement, feux et signalisation, contrôle d'accès et mobilier de contention, réseaux, ouvrages d'art,... C'est cette partie de l'opération qui est l'objet de la présente FAT en maîtrise d'ouvrage Métro.
- l'autre sous MOA Ville sur les travaux relevant de la compétence communale (espaces verts, éclairages publics et parcs) et réalisés par la métropole via une délégation de maîtrise d'ouvrage.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
	voir cartographie et visuel de l'opération en annexe
Commune de réalisation	
38-Grenoble	
Quartier de rattachement de l'opération	
38185 Grenoble 6038007 Villeneuve - Village Olympique	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil règlementaire :	sans objet
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :		Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	destination 100% voirie ou espace public
Démarche ou certification pour qualité environnementale :	Labelisation Eco-quartier	Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :	démolition de locaux commerciaux sur la place du marché (dans le cadre de l'opération économique Arlequin) et da la salle 150		

Calendrier contractuel

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Date de signature par l'ANRU du document contractuel (protocole ou convention) ou s'agissant des opérations pré-conventionnées (OPPC) date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	20 semestre(s)	

Commentaires

Date de signature du document actant le financement de l'opération		
Date de démarrage des actions de maîtrise foncière et/ou immobilière :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention maximal :

Localisation :

Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	4 388 733,06 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**4 388 733,06 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	25,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**25,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**1 097 183,27 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	4 126 159,29 €	montant TTC :	4 951 391,15 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	357 750,00 €		
	EPCI :	2 671 226,02 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	1 097 183,27 €		
	Total des co-financements :	4 126 159,29 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE GRENOBLE	Ré-aménagement du cœur de quartier de l'Arlequin - VDG
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	799-6038007-24-0003-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Dans le prolongement des interventions réalisées dans l'ANRU 1, l'opération Coeur de quartier - Arlequin vise à acompagner le changement d'image de l'Arlequin, à mettre en valeur la polarité commerciale restructurée de la place du marché, à retravailler les perméabilités Ouest-Est et à donner à voir le parc depuis les entrées de quartier.

Les principales opérations prévues sont les suivantes :
- Réaménager de la place du marché, en lien avec l'opération (ANRU 1) ayant simplifié le cheminement depuis l'arrêt de tram Arlequin. La place du marché fera ainsi figure de pivot, entre le tram et le parc. L'ensemble du dispositif commercial est intimement lié à l'aménagement paysager de l'espace public.
- Aménager les espaces publics sur les pourtours du nouvel équipement jeunesse, vitrine du coeur de quartier depuis le Tram, et achever le réaménagement de la rue de l'Arlequin (section du 50 au 120 - non traité dans l'ANRU 1).
- Achever l'aménagement d'une nouvelle entrée de parc sur l'emprise du 160 démoli (allée du Lac), à l'issu des travaux de réhabilitation des copropriétés adjacentes envisagées dans le cadre du Plan de sauvegarde.
- Aménager les espaces publics de la crique centrale : l'objectif est de transformer cet espace, auparavant strictement dédié au stationnement, en un « square » qui prolonge le parc et offre un lieu d'agrément, de rencontres et d'échanges.

La durée de mise en oeuvre de cette opération est lié à celle du déploiement de l'opération économique sur la place du marché.

Grenoble Alpes Métropole réalisera l'ensemble des travaux d'aménagement du secteur qui fait l'objet de 2 FAT :
- l'une sous MOA Métro, sur les aménagements réalisés au titre de sa compétence générale sur l'ensemble des voiries et espaces publics transférés : chaussée et accotement, trottoir, arbre d'alignement, feux et signalisation, contrôle d'accès et mobilier de contention, réseaux, ouvrages d'art,... C'est cette partie de l'opération qui est l'objet de la présente FAT en maîtrise d'ouvrage Métro.
- l'autre sous MOA Ville sur les travaux relevant de la compétence communale (espaces verts, éclairages publics et parcs) et réalisés par la métropole via une délégation de maîtrise d'ouvrage.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
	voir cartographie et visuel de l'opération en annexe
Commune de réalisation	
38-Grenoble	
Quartier de rattachement de l'opération	
38185 Grenoble 6038007 Villeneuve - Village Olympique	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil règlementaire :	sans objet
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :		Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	destination 100% voirie ou espace public
Démarche ou certification pour qualité environnementale :	Labelisation Eco-quartier	Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :			

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel (protocole ou convention) ou s'agissant des opérations pré-conventionnées (OPPC) date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	20 semestre(s)	

Commentaires

Date de signature du document actant le financement de l'opération		
Date de démarrage des actions de maîtrise foncière et/ou immobilière :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention maximal :
Localisation :
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	1 458 653,16 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**1 458 653,16 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	25,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**25,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**364 663,29 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 371 383,31 €	montant TTC :	1 645 659,97 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	1 006 720,02 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	364 663,29 €		
	Total des co-financements :	1 371 383,31 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à ____ le ____

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
GRENOBLE ALPES METROPOLE	Ré-aménagement du secteur Les Géants - GAM
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	799-6038007-24-0002-009

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

L'opération d'aménagement des espaces publics du secteur des Géants vise à intervenir ;
- sur la dalle des Géant, afin d'améliorer la qualité du cadre de vie ; les habitations qui bordent cette dalle, très minérale, souffrent notamment d'un important effet de réflexion de la chaleur et du bruit. La dalle (environ 6 500 m²), dont l'étanchéité sera reprise pour remédier aux problématiques d'infiltration, fera l'objet d'un réaménagement par séquence, qui visera en priorité à paysager le secteur, qui souffre d'un phénomène important d'ilot de chaleur générant une très forte surchauffe en été. Le cœur de la dalle mutera ainsi progressivement en une succession de squares.
A son extrémité Est, la dalle se prolongera par un vaste escalier reliant la dalle à la nouvelle place des Saules (transition fonctionnelle et paysagère), aménagée en extension du parc Jean Verlhac, en lieu et place de l'ancien collège des Saules voué à la démolition.
- sur la place des Saules, pour mettre en valeur l'espace libéré par la démolition à venir de l'ancien collège (acquistion du terrain suite à la démolition), afin de travailler la couture urbaine et paysagère entre le quartier des Géants et les projets d'aménagement envisagés sur le secteur d'Eybens, d'étirer le parc Jean Verhlac jusqu'à l'entrée de ville d'Eybens et de créer ainsi une véritable Porte Sud des Saules.
- sur la rue du 8 Mai 1945 et les abors de la dalle, qui constitue aujourd'hui un délaissé urbain en contre bas de la dalle (-6 mètres) et a vocation à être retraitée de manière à atténuer la rupture entre la dalle et cette rue. La rue, aujourd'hui fermée à tout usage de circulation à l'exception des engins de collectes et du SDIS, bénéficiera d'un aménagement qui sera plus conforme à sa vocation de voie d'accès technique. Son réaménagement sera réfléchi à l'échelle d'un pérmètre large, de façade à façade, incluant les espaces verts jouxtant la dalle.
- enfin, les coeurs d'ilot du secteur Géant et Croix du Sud seront également requalifiés de manière à création des continuités piétonnes plus confortables entre le parc Jean Verlhac, la Dalle et la rue Cure Bourse.
L'opération comprend l'acquisition et la démolition d'une partie des commerces de la dalle des Géants, ainsi que la démolition de l'ancien collège (pour un coût calé sur le montant de subvention ANRU mobilisable et nonsur le coût réel de démolition).

Le secteur fait l'objet d'une proposition de contrepartie foncière à Action Logement sur le terrain libéré par la démolition du collège, permettant la construction de 60 logements soit 4800m² de SDP.

Grenoble Alpes Métropole réalisera l'ensemble des travaux d'aménagement du secteur qui fait l'objet de 2 FAT :
- l'une sous MOA Métro, sur les aménagements réalisés au titre de sa compétence générale sur l'ensemble des voiries et espaces publics transférés : chaussée et accotement, trottoir, arbre d'alignement, feux et signalisation, contrôle d'accès et mobilier de contention, réseaux, ouvrages d'art,... C'est cette partie de l'opération qui est l'objet de la présente FAT en maîtrise d'ouvrage Métro.
- l'autre sous MOA Ville sur les travaux relevant de la compétence communale (espaces verts, éclairages publics et parcs) et réalisés par la métropole via une délégation de maîtrise d'ouvrage.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
	voir cartographie et visuel de l'opération en annexe
Commune de réalisation	
38-Grenoble	
Quartier de rattachement de l'opération	
38185 Grenoble 6038007 Villeneuve - Village Olympique	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil règlementaire :	sans objet
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :		Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	destination 100% voirie ou espace public
Démarche ou certification pour qualité environnementale :	Labelisation Eco-quartier	Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :	démolition d'un immeuble abritant des cellules commerciales et un ancien équipement de santé le projet se développe par ailleurs en partie sur le foncier de l'ex-collège des Saules qui devra être démoli par l'EPFL (hors ANRU)		

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel (protocole ou convention) ou s'agissant des opérations pré-conventionnées (OPPC) date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	16 semestre(s)	

Commentaires

Date de signature du document actant le financement de l'opération		
Date de démarrage des actions de maîtrise foncière et/ou immobilière :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention maximal :
Localisation :
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	8 874 489,68 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**8 874 489,68 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	25,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**25,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**2 218 622,42 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	8 341 742,43 €	montant TTC :	9 950 090,91 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :				
	VILLE :	401 625,00 €		
	EPCI :	5 721 495,01 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	2 218 622,42 €		
	Total des co-financements :	8 341 742,43 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à _____ le _____

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE GRENOBLE	Ré-aménagement du secteur Les Géants - VDG
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	799-6038007-24-0003-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

L'opération d'aménagement des espaces publics du secteur des Géants vise à intervenir ;
- sur la dalle des Géant, afin d'améliorer la qualité du cadre de vie ; les habitations qui bordent cette dalle, très minérale, souffrent notamment d'un important effet de réflexion de la chaleur et du bruit. La dalle (environ 6 500 m²), dont l'étanchéité sera reprise pour remédier aux problématiques d'infiltration, fera l'objet d'un réaménagement par séquence, qui visera en priorité à paysager le secteur, qui souffre d'un phénomène important d'ilot de chaleur générant une très forte surchauffe en été. Le cœur de la dalle mutera ainsi progressivement en une succession de squares.
A son extrémité Est, la dalle se prolongera par un vaste escalier reliant la dalle à la nouvelle place des Saules (transition fonctionnelle et paysagère), aménagée en extension du parc Jean Verlhac, en lieu et place de l'ancien collège des Saules voué à la démolition.
- sur la place des Saules, pour mettre en valeur l'espace libéré par la démolition à venir de l'ancien collège, afin de travailler la couture urbaine et paysagère entre le quartier des Géants et les projets d'aménagement envisagés sur le secteur d'Eybens, d'étirer le parc Jean Vehlac jusqu'à l'entrée de ville d'Eybens et de créer ainsi une véritable Porte Sud des Saules.
- sur la rue du 8 Mai 1945 et les abors de la dalle, qui constitue aujourd'hui un délaissé urbain en contre bas de la dalle (-6 mètres) et a vocation à être retraitée de manière à atténuer la rupture entre la dalle et cette rue. La rue, aujourd'hui fermée à tout usage de circulation à l'exception des engins de collectes et du SDIS, bénéficiera d'un aménagement qui sera plus conforme à sa vocation de voie d'accès technique. Son réaménagement sera réfléchi à l'échelle d'un pérmètre large, de façade à façade, incluant les espaces verts jouxtant la dalle.
- enfin, les coeurs d'ilot du secteur Géant et Croix du Sud seront également requalifiés de manière à création des continuités piétonnes plus confortables entre le parc Jean Verlhac, la Dalle et la rue Cure Bourse.

Grenoble Alpes Métropole réalisera l'ensemble des travaux d'aménagement du secteur qui fait l'objet de 2 FAT :
- l'une sous MOA Métro, sur les aménagements réalisés au titre de sa compétence générale sur l'ensemble des voiries et espaces publics transférés : chaussée et accotement, trottoir, arbre d'alignement, feux et signalisation, contrôle d'accès et mobilier de contention, réseaux, ouvrages d'art,... C'est cette partie de l'opération qui est l'objet de la présente FAT en maîtrise d'ouvrage Métro.
- l'autre sous MOA Ville sur les travaux relevant de la compétence communale (espaces verts, éclairages publics et parcs) et réalisés par la métropole via une délégation de maîtrise d'ouvrage.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
	voir cartographie et visuel de l'opération en annexe
Commune de réalisation	
38-Grenoble	
Quartier de rattachement de l'opération	
38185 Grenoble 6038007 Villeneuve - Village Olympique	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil règlementaire :	sans objet
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :		Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	destination 100% voirie ou espace public
Démarche ou certification pour qualité environnementale :	Labelisation Eco-quartier	Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :	le projet se développent en partie sur le foncier de l'ex-collège des Saules qui devra être démoli par l'EPFL (hors ANRU)		

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel (protocole ou convention) ou s'agissant des opérations pré-conventionnées (OPPC) date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	16 semestre(s)	

Commentaires

Date de signature du document actant le financement de l'opération		
Date de démarrage des actions de maîtrise foncière et/ou immobilière :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention maximal :
Localisation :
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	1 305 041,40 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**1 305 041,40 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	25,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**25,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**326 260,35 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 226 962,00 €	montant TTC :	1 472 354,40 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	900 701,65 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	326 260,35 €		
	Total des co-financements :	1 226 962,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
GRENOBLE ALPES METROPOLE	Réaménagement parking silo 1 Arlequin
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	799-6038007-24-0002-010

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La réhabilitation du parking silo 1 de l'Arlequin complète l'intervention menée dans le cadre de l'Anru 1 sur les autres parkings silos du quartier, ainsi que sur les espaces publics de la crique sud.
Ce silo, situé dans la crique sud de l'Arlequin, est entièrement dédié au stationnement résidentiel. Il propose environ 280 boxes en location. Il a la particularité d'abriter sur son toit une école maternelle.
Le parti pris du projet d'ensemble (faire sortir le parc de l'autre côté de la galerie de l'Arlequin, aménager de larges allées piétonnes facilement identifiables comme "les portes du parc") a conduit à réduire significativement l'offre de stationnement sur voirie dans la crique sud au cours des travaux réalisés en fin d'ANRU 1 (travaux en cours 2017-2019).

La réhabilitation du silo s'intègre ainsi dans la statégie globale du projet en ce qu'elle permet de conforter l'offre de stationnement résidentiel en silo plutôt que sur voirie.

L'opération fait l'objet d'une autorisation de démarrage anticipée. Les travaux ont démarré au printemps 2018.

Ils concernent :
- une mise en accessibilité PMR
- la reprise de l'accès à l'école maternelle
- le déplacement des rampes d'accès et de sortie du silo
- une réhabilitation technique : désenfumage, ventilation, éclairage
- une intervention pour l'amélioration du confort d'usage

ATTENTION : les m² de foncier indiqués sont le nombre de m² du terrain d'assiette du parking silo.
Il n'y a pas de valorisation foncière à proprement parler s'agisssant d'une opération de réhabilitation d'un batiment (parking silo).
La FAT initiale était une FAT 37 equipement public de proximité. Il a été demandé au porteur de projet par l'ANRU (novembre 2018) de transférer ce projet dans la présente FAT aémangement.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Références cadastrales de la parcelle : 000 IY 308 3 861 mètre carré Adresse de la parcelle : 178 GAL DE L'ARLEQUIN 13 RUE MAURICE DODERO 38100 GRENOBLE	
Commune de réalisation 38-Grenoble	
Quartier de rattachement de l'opération 38185 Grenoble 6038007 Villeneuve - Village Olympique	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil règlementaire :	sans objet
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :	sans objet	Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	pas d'évolution du statut d'occupation foncière (parking silo réhablité)
Démarche ou certification pour qualité environnementale :	sans objet	Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	sans objet
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :	sans objet		

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel (protocole ou convention) ou s'agissant des opérations pré-conventionnées (OPPC) date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	23/06/2016	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2018
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Date de signature du document actant le financement de l'opération		
Date de démarrage des actions de maîtrise foncière et/ou immobilière :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention maximal :
Localisation :
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	2 760 127,11 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**2 760 127,11 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	25,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**25,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**690 031,78 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 359 083,00 €	montant TTC :	2 830 899,60 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	1 669 051,22 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	690 031,78 €		
	Total des co-financements :	2 359 083,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à ____ le ____

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
GRENOBLE ALPES METROPOLE	Aménagement de la Porte Nord du parc Jean Verlhac - GAM
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	799-6038007-24-0002-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

L'objectif de l'opération d'aménagement de la porte Nord - la Bruyère est de créer une entrée Nord du parc Jean Verlhac, afin de rendre celui-ci visible et attractif depuis l'avenue de la Bruyère, en lien avec les aménagements d'espaces publics déjà réalisés à proximité immédiate dans le cadre de l'ANRU 1.

L'opération concerne
- le réaménagement des emprises du 20 Galerie de l'Arlequin et du CCAS démolis, sous la forme d'un espace vert paysagé et d'un parvis. L'aménagement permettra de faire sortir physiquement le parc de ses limites, pour qu'il vienne se connecter à l'arrêt de tramway la Bruyère et au nouvel équipement sportif. Le parc sera mis en premier plan de la percée ; la qualité paysagère de l'aménagement devra permettre de dévoiler le grand paysage avec un nouveau cadrage sur le massif montagneux de Belledonne.
- l'aménagement des abords du nouveau collège de la Villeneuve qui, sur l'avenue de La Bruyère comme dans le parc, contribuent à améliorer la lisibilité des accès et des cheminents.

Les démolitions de la galerie technique et de la passerelle du 10 Arlequin sont compris dans l'opération.

Grenoble Alpes Métropole réalisera l'ensemble des travaux d'aménagement du secteur qui fait l'objet de 2 FAT :
- l'une sous MOA Métro, sur les aménagements réalisés au titre de sa compétence générale sur l'ensemble des voiries et espaces publics transférés : chaussée et accotement, trottoir, arbre d'alignement, feux et signalisation, contrôle d'accès et mobilier de contention, réseaux, ouvrages d'art,... C'est cette partie de l'opération qui est l'objet de la présente FAT en maîtrise d'ouvrage Métro.
- l'autre sous MOA Ville sur les travaux relevant de la compétence communale (espaces verts, éclairages publics et parcs) et réalisés par la métropole via une délégation de maîtrise d'ouvrage.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
	voir cartographie et visuel de l'opération en annexe
Commune de réalisation	
38-Grenoble	
Quartier de rattachement de l'opération	
38185 Grenoble 6038007 Villeneuve - Village Olympique	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil règlementaire :	sans objet
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :		Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	destination 100% voirie ou espace public
Démarche ou certification pour qualité environnementale :	Labelisation Eco-quartier	Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :			

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel (protocole ou convention) ou s'agissant des opérations pré-conventionnées (OPPC) date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	

Commentaires

Date de signature du document actant le financement de l'opération		
Date de démarrage des actions de maîtrise foncière et/ou immobilière :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention maximal :
Localisation :
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	1 625 824,51 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**1 625 824,51 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	25,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**25,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**406 456,13 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 528 552,96 €	montant TTC :	1 834 263,55 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	165 563,00 €		
	EPCI :	956 533,83 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	406 456,13 €		
	Total des co-financements :	1 528 552,96 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à _____ le _____

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) COMMUNE DE GRENOBLE	**Intitulé de l'opération** Aménagement de la Porte Nord du parc Jean Verlhac - VDG
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 799-6038007-24-0003-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

L'objectif de l'opération d'aménagement de la porte Nord - la Bruyère est de créer une entrée Nord du parc Jean Verlhac, afin de rendre celui-ci visible et attractif depuis l'avenue de la Bruyère, en lien avec les aménagements d'espaces publics déjà réalisés à proximité immédiate dans le cadre de l'ANRU 1.

L'opération concerne
- le réaménagement des emprises du 20 Galerie de l'Arlequin et du CCAS démolis, sous la forme d'un espace vert paysagé et d'un parvis. L'aménagement permettra de faire sortir physiquement le parc de ses limites, pour qu'il vienne se connecter à l'arrêt de tramway la Bruyère et au nouvel équipement sportif. Le parc sera mis en premier plan de la percée ; la qualité paysagère de l'aménagement devra permettre de dévoiler le grand paysage avec un nouveau cadrage sur le massif montagneux de Belledonne.
- l'aménagement des abords du nouveau collège de la Villeneuve qui, sur l'avenue de La Bruyère comme dans le parc, contribuent à améliorer la lisibilité des accès et des cheminents.

La démolitions du CCAS est comprise dans l'opération.

Grenoble Alpes Métropole réalisera l'ensemble des travaux d'aménagement du secteur qui fait l'objet de 2 FAT :
- l'une sous MOA Métro, sur les aménagements réalisés au titre de sa compétence générale sur l'ensemble des voiries et espaces publics transférés : chaussée et accotement, trottoir, arbre d'alignement, feux et signalisation, contrôle d'accès et mobilier de contention, réseaux, ouvrages d'art,...
- l'autre sous MOA Ville sur les travaux relevant de la compétence communale (espaces verts, éclairages publics et parcs) et réalisés par la métropole via une délégation de maîtrise d'ouvrage. C'est cette partie de l'opération qui est l'objet de la présente FAT en maîtrise d'ouvrage Ville. Il s'agit des dépenses réalisées par la Métro pour compte de tiers ainsi que de la démolition du CCAS réalisée en régie directe par la Ville.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique) voir cartographie et visuel de l'opération en annexe
Commune de réalisation 38-Grenoble	
Quartier de rattachement de l'opération 38185 Grenoble 6038007 Villeneuve - Village Olympique	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil règlementaire :	sans objet
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :		Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	destination 100% voirie ou espace public
Démarche ou certification pour qualité environnementale :	Labelisation Eco-quartier	Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :			

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel (protocole ou convention) ou s'agissant des opérations pré-conventionnées (OPPC) date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	

Commentaires

Date de signature du document actant le financement de l'opération		
Date de démarrage des actions de maîtrise foncière et/ou immobilière :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention maximal :

Localisation :

Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	3 204 334,79 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**3 204 334,79 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	25,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**25,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**801 083,70 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 012 622,45 €	montant TTC :	3 615 146,94 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	2 211 538,75 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	801 083,70 €		
	Total des co-financements :	3 012 622,45 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
GRENOBLE ALPES METROPOLE	Proximité et Sécurisation Arlequin - Géants - VO - GAM
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	799-6038007-24-0002-004

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

En matière de travaux de proximité et de sécurisation il s'agit de prévoir une enveloppe permettant de gérer l'ensemble des travaux de proximité et de sécurisation nécessaires dans le cadre de la réalisation d'un projet ANRU. En effet, on a pu le constater lors de la réalisation des projets ANRU 1, les travaux se déroulant sur une dizaine d'années engendrent des besoins accrus en matière de petits travaux d'adaptation.
Il peut s'agir de travaux de sécurisation (fermeture d'accès, barriérage renforcé...), de travaux de préfiguration avant livraison définitive (test d'un nouveau tracé de stationnement, …) ou de travaux de finition reportés en fin d'opération (par exemple, pour achever certaines zones d'aménagement en laissant les autres en l'attente de la livraison des opérations de construction).

Il s'agit ainsi d'accompagner le projet urbain dans son évolution, lors de sa mise en œuvre, d'innover sur les modalités gestion et de valoriser pleinement l'expertise d'usage des habitants et des usagers.

Cette action en proximité et sécurisation comprend ainsi également des projets participatifs sous la forme de petits aménagements co-construits avec les habitants et les acteurs du territoire.

L'ensemble des travaux visés dans la présente FAT peut se dérouler sur l'ensemble du territoire ; en conséquence la surface ne peut pas être mesurée.

Grenoble Alpes Métropole réalisera l'ensemble des travaux d'aménagement du secteur qui fait l'objet de 2 FAT :
- l'une sous MOA Métro, sur les aménagements réalisés au titre de sa compétence générale sur l'ensemble des voiries et espaces publics transférés : chaussée et accotement, trottoir, arbre d'alignement, feux et signalisation, contrôle d'accès et mobilier de contention, réseaux, ouvrages d'art,... C'est cette partie de l'opération qui est l'objet de la présente FAT en maîtrise d'ouvrage Métro.
- l'autre sous MOA Ville sur les travaux relevant de la compétence communale (espaces verts, éclairages publics et parcs) et réalisés par la métropole via une délégation de maîtrise d'ouvrage.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
	voir cartographie et visuel de l'opération en annexe
Commune de réalisation	
38-Grenoble	
Quartier de rattachement de l'opération	
38185 Grenoble 6038007 Villeneuve - Village Olympique	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil règlementaire :	sans objet
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :		Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	destination 100% voirie ou espace public
Démarche ou certification pour qualité environnementale :	Labelisation Eco-quartier	Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :			

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel (protocole ou convention) ou s'agissant des opérations pré-conventionnées (OPPC) date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2018
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	20 semestre(s)	

Commentaires

Date de signature du document actant le financement de l'opération		
Date de démarrage des actions de maîtrise foncière et/ou immobilière :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention maximal :

Localisation :

Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu	
Montant des dépenses subventionnables :	3 139 285,50 €	
Montant des recettes retenues :		
Assiette subventionnable (déficit) :	**3 139 285,50 €**	
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	25,00%	
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :		
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**25,00%**	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :		
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**784 821,38 €**	

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 951 465,00 €	montant TTC :	3 541 758,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	2 166 643,62 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	784 821,38 €		
	Total des co-financements :	2 951 465,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE GRENOBLE	Proximité et Sécurisation Arlequin - Géants - VO - VDG
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	799-6038007-24-0003-005

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

En matière de travaux de proximité et de sécurisation il s'agit de prévoir une enveloppe permettant de gérer l'ensemble des travaux de proximité et de sécurisation nécessaires dans le cadre de la réalisation d'un projet ANRU. En effet, on a pu le constater lors de la réalisation des projets ANRU 1, les travaux se déroulant sur une dizaine d'années engendrent des besoins accrus en matière de petits travaux d'adaptation.
Il peut s'agir de travaux de sécurisation (fermeture d'accès, barriérage renforcé...), de travaux de préfiguration avant livraison définitive (test d'un nouveau tracé de stationnement, …) ou de travaux de finition reportés en fin d'opération (par exemple, pour achever certaines zones d'aménagement en laissant les autres en l'attente de la livraison des opérations de construction).

Il s'agit ainsi d'accompagner le projet urbain dans son évolution, lors de sa mise en œuvre, d'innover sur les modalités gestion et de valoriser pleinement l'expertise d'usage des habitants et des usagers.

Cette action en proximité et sécurisation comprend ainsi également des projets participatifs sous la forme de petits aménagements co-construits avec les habitants et les acteurs du territoire.

L'ensemble des travaux visés dans la présente FAT peut se dérouler sur l'ensemble du territoire ; en conséquence la surface ne peut pas être mesurée.

Grenoble Alpes Métropole réalisera l'ensemble des travaux d'aménagement du secteur qui fait l'objet de 2 FAT :
- l'une sous MOA Métro, sur les aménagements réalisés au titre de sa compétence générale sur l'ensemble des voiries et espaces publics transférés : chaussée et accotement, trottoir, arbre d'alignement, feux et signalisation, contrôle d'accès et mobilier de contention, réseaux, ouvrages d'art,... C'est cette partie de l'opération qui est l'objet de la présente FAT en maîtrise d'ouvrage Métro.
- l'autre sous MOA Ville sur les travaux relevant de la compétence communale (espaces verts, éclairages publics et parcs) et réalisés par la métropole via une délégation de maîtrise d'ouvrage.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
	voir cartographie et visuel de l'opération en annexe
Commune de réalisation	
38-Grenoble	
Quartier de rattachement de l'opération	
38185 Grenoble 6038007 Villeneuve - Village Olympique	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil règlementaire :	sans objet
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :		Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	destination 100% voirie ou espace public
Démarche ou certification pour qualité environnementale :	Labelisation Eco-quartier	Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :			

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel (protocole ou convention) ou s'agissant des opérations pré-conventionnées (OPPC) date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2018
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	20 semestre(s)	

Commentaires

Date de signature du document actant le financement de l'opération		
Date de démarrage des actions de maîtrise foncière et/ou immobilière :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention maximal :

Localisation :

Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu	
Montant des dépenses subventionnables :	1 422 018,00 €	
Montant des recettes retenues :		
Assiette subventionnable (déficit) :	**1 422 018,00 €**	
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	25,00%	
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :		
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**25,00%**	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :		
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**355 504,50 €**	

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 336 940,00 €	montant TTC :	1 604 328,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	981 435,50 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	355 504,50 €		
	Total des co-financements :	1 336 940,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
GRENOBLE ALPES METROPOLE	Village Olympique aménagement de la dalle et de ses abords - GAM
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	799-6038007-24-0002-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

L'opération du Village Olypmique remplit deux objtectifs principaux :
- traiter les accès au Village Olympique pour rendre le quartier plus visible, par exemple avec l'aménagement d'un parvis pour le collège afin de donner un meilleur affichage à cet équipement ;
- requalifier les espaces piétons internes au quartier, dont l'obsoléscence participe aujourd'hui au sentiment progressif d'un risque de déclassement du secteur.

L'intervention sur les espaces publics de ce quartier vise plus globalement à prévenir un risque de décrochage du secteur, par ailleurs peu investi par le NPNRU.

Le programme d'aménagement sera affiné dans une démarche de co-conception.

La durée de mise en oeuvre de cette opération est lié à cette démarche en co-conception, que les collectivités souhaitent pouvoir inscrire dans un temps long avec, par exemple, des travaux en plusieurs phases comprenant des temps d'observation des usages et d'évaluation entre deux phases.

Grenoble Alpes Métropole réalisera l'ensemble des travaux d'aménagement du secteur qui fait l'objet de 2 FAT :
- l'une sous MOA Métro, sur les aménagements réalisés au titre de sa compétence générale sur l'ensemble des voiries et espaces publics transférés : chaussée et accotement, trottoir, arbre d'alignement, feux et signalisation, contrôle d'accès et mobilier de contention, réseaux, ouvrages d'art,... C'est cette partie de l'opération qui est l'objet de la présente FAT en maîtrise d'ouvrage Métro.
- l'autre sous MOA Ville sur les travaux relevant de la compétence communale (espaces verts, éclairages publics et parcs) et réalisés par la métropole via une délégation de maîtrise d'ouvrage.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
	voir cartographie et visuel de l'opération en annexe
Commune de réalisation	
38-Grenoble	
Quartier de rattachement de l'opération	
38185 Grenoble 6038007 Villeneuve - Village Olympique	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil règlementaire :	sans objet
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :		Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	destination 100% voirie ou espace public
Démarche ou certification pour qualité environnementale :	Labelisation Eco-quartier	Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :			

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel (protocole ou convention) ou s'agissant des opérations pré-conventionnées (OPPC) date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	

Commentaires

Date de signature du document actant le financement de l'opération		
Date de démarrage des actions de maîtrise foncière et/ou immobilière :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention maximal :
Localisation :
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	1 024 335,00 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**1 024 335,00 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	25,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**25,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**256 083,75 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	963 050,00 €	montant TTC :	1 155 660,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	706 966,25 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	256 083,75 €		
	Total des co-financements :	963 050,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à _____ le _____

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE GRENOBLE	Village Olympique - aménagement de la dalle et de ses abords - VDG
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	799-6038007-24-0003-004

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

L'opération du Village Olypmique remplit deux objtectifs principaux :
- traiter les accès au Village Olympique pour rendre le quartier plus visible, par exemple avec l'aménagement d'un parvis pour le collège afin de donner un meilleur affichage à cet équipement ;
- requalifier les espaces piétons internes au quartier, dont l'obsoléscence participe aujourd'hui au sentiment progressif d'un risque de déclassement du secteur.

L'intervention sur les espaces publics de ce quartier vise plus globalement à prévenir un risque de décrochage du secteur, par ailleurs peu investi par le NPNRU.

Le programme d'aménagement sera affiné dans une démarche de co-conception.

La durée de mise en oeuvre de cette opération est lié à cette démarche en co-conception, que les collectivités souhaitent pouvoir inscrire dans un temps long avec, par exemple, des travaux en plusieurs phases comprenant des temps d'observation des usages et d'évaluation entre deux phases.

Grenoble Alpes Métropole réalisera l'ensemble des travaux d'aménagement du secteur qui fait l'objet de 2 FAT :
- l'une sous MOA Métro, sur les aménagements réalisés au titre de sa compétence générale sur l'ensemble des voiries et espaces publics transférés : chaussée et accotement, trottoir, arbre d'alignement, feux et signalisation, contrôle d'accès et mobilier de contention, réseaux, ouvrages d'art,... C'est cette partie de l'opération qui est l'objet de la présente FAT en maîtrise d'ouvrage Métro.
- l'autre sous MOA Ville sur les travaux relevant de la compétence communale (espaces verts, éclairages publics et parcs) et réalisés par la métropole via une délégation de maîtrise d'ouvrage.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
	voir cartographie et visuel de l'opération en annexe
Commune de réalisation	
38-Grenoble	
Quartier de rattachement de l'opération	
38185 Grenoble 6038007 Villeneuve - Village Olympique	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil règlementaire :	sans objet
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :		Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	destination 100% voirie ou espace public
Démarche ou certification pour qualité environnementale :	Labelisation Eco-quartier	Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :			

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel (protocole ou convention) ou s'agissant des opérations pré-conventionnées (OPPC) date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	

Commentaires

Date de signature du document actant le financement de l'opération		
Date de démarrage des actions de maîtrise foncière et/ou immobilière :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention maximal :
Localisation :
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	180 765,00 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**180 765,00 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	25,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**25,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**45 191,25 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	169 950,00 €	montant TTC :	203 940,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	124 758,75 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	45 191,25 €		
	Total des co-financements :	169 950,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à _____ le _____

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) GRENOBLE ALPES METROPOLE	**Intitulé de l'opération** Réaménagement du cadre de vie résidentiel du quartier des Essarts - GAM
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 799-6038003-24-0002-006

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

L'opération Essarts vise à requalifier et à hierachiser les espaces publics du quartier Essarts.

L'objectif poursuivi est de créer un maillage mode doux entre sous-secteurs, permettant un parcours continu, sécure et agréable. Le projet crée ainsi une colonne vertébrale qui rend simple, clair, lisible un cheminement à l'échelle du quartier. En parallèle, il s'agit aussi de requalifier les cœurs d'ilots, et d'apaiser les larges emprises très minérales jusqu'alors dédiées au tout voiture (notamment les rues Bretagne et d'Auvergne et les nappes de stationnement).

L'opération Essart se décline ainsi entre :

-Réaménagement des rues de Bretagne et d'Auvergne
-Création d'un maillage modes doux continu et agréable tout autour du quartier
-Aménagement d'un nouveau parvis pour l'école Jean-Paul Marat
-Restructuration des poches de stationnement
-Réaménagement des espaces publics autour de la Convention et de la desserte piétonne de la dalle d'Anjou
-Mise en valeur des espaces verts
-Démolition de la passerelle reliant la place de la Convention (qui sera résidentalisée) et la dalle d'Anjou

Grenoble Alpes Métropole réalisera l'ensemble des travaux d'aménagement du secteur qui fait l'objet de 2 FAT :
- l'une sous MOA Métro, sur les aménagements réalisés au titre de sa compétence générale sur l'ensemble des voiries et espaces publics transférés : chaussée et accotement, trottoir, arbre d'alignement, feux et signalisation, contrôle d'accès et mobilier de contention, réseaux, ouvrages d'art,... C'est cette partie de l'opération qui est l'objet de la présente FAT en maîtrise d'ouvrage Métro.
- l'autre sous MOA Ville sur les travaux relevant de la compétence communale (espaces verts, éclairages publics et parcs) et réalisés par la métropole via une délégation de maîtrise d'ouvrage.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique) voir cartographie et visuel de l'opération en annexe
Commune de réalisation 38-Échirolles	
Quartier de rattachement de l'opération 38151 Échirolles 6038003 Essarts - Surieux	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil règlementaire :	sans objet
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :		Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	destination 100% voirie ou espace public
Démarche ou certification pour qualité environnementale :	Labelisation Eco-quartier	Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :			

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel (protocole ou convention) ou s'agissant des opérations pré-conventionnées (OPPC) date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	

Commentaires

Date de signature du document actant le financement de l'opération		
Date de démarrage des actions de maîtrise foncière et/ou immobilière :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention maximal :

Localisation :

Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	4 526 674,96 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**4 526 674,96 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	25,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**25,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**1 131 668,74 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	4 255 848,25 €	montant TTC :	5 107 017,89 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	141 900,00 €		
	EPCI :	2 982 279,51 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	1 131 668,74 €		
	Total des co-financements :	4 255 848,25 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE D ECHIROLLES	Réaménagement du cadre de vie résidentiel du quartier des Essarts - VDE
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	799-6038003-24-0004-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

L'opération Essarts vise à requalifier et à hierachiser les espaces publics du quartier Essarts.

L'objectif poursuivi est de créer un maillage mode doux entre sous-secteurs, permettant un parcours continu, sécure et agréable. Le projet crée ainsi une colonne vertébrale qui rend simple, clair, lisible un cheminement à l'échelle du quartier. En parallèle, il s'agit aussi de requalifier les cœurs d'ilots, et d'apaiser les larges emprises très minérales jusqu'alors dédiées au tout voiture (notamment les rues Bretagne et d'Auvergne et les nappes de stationnement).

L'opération Essart se décline ainsi entre :

-Réaménagement des rues de Bretagne et d'Auvergne
-Création d'un maillage modes doux continu et agréable tout autour du quartier
-Aménagement d'un nouveau parvis pour l'école Jean-Paul Marat
-Restructuration des poches de stationnement
-Réaménagement des espaces publics autour de la Convention et de la desserte piétonne de la dalle d'Anjou
-Mise en valeur des espaces verts
- Elle comprend également la démolition de la Maison des Habitants Essarts sous maîtrise d'ouvrage directe Ville d'Echirolles

Grenoble Alpes Métropole réalisera l'ensemble des travaux d'aménagement du secteur qui fait l'objet de 2 FAT :
- l'une sous MOA Métro, sur les aménagements réalisés au titre de sa compétence générale sur l'ensemble des voiries et espaces publics transférés : chaussée et accotement, trottoir, arbre d'alignement, feux et signalisation, contrôle d'accès et mobilier de contention, réseaux, ouvrages d'art,...
- l'autre sous MOA Ville sur les travaux relevant de la compétence communale (espaces verts, éclairages publics et parcs) et réalisés par la métropole via une délégation de maîtrise d'ouvrage. C'est cette partie de l'opération qui est l'objet de la présente FAT en maîtrise d'ouvrage Ville. Il s'agit des dépenses réalisées par la Métro pour compte de tiers.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
	voir cartographie et visuel de l'opération en annexe
Commune de réalisation	
38-Échirolles	
Quartier de rattachement de l'opération	
38151 Échirolles 6038003 Essarts - Surieux	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil règlementaire :	sans objet
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :		Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	destination 100% voirie ou espace public
Démarche ou certification pour qualité environnementale :	Labelisation Eco-quartier	Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :			

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel (protocole ou convention) ou s'agissant des opérations pré-conventionnées (OPPC) date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	

Commentaires

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Date de signature du document actant le financement de l'opération	
Date de démarrage des actions de maîtrise foncière et/ou immobilière :	
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :	
Date de démarrage des travaux :	
Date de la demande de la DAS :	
Date de fin de l'opération :	

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention maximal :
Localisation :
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	1 581 615,42 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**1 581 615,42 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	35,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**35,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**553 565,40 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 486 988,86 €	montant TTC :	1 784 386,63 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	933 423,46 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	553 565,40 €		
	Total des co-financements :	1 486 988,86 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à ____ le ____

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
GRENOBLE ALPES METROPOLE	Aménagement avenue des Etats Généraux et cœur de quartier - GAM
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	799-6038003-24-0002-005

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

L'opération Etat Généraux - Coeur de quartier concerne deux actions complémentaires et majeures dans la stratégie du projet urbain :

- l'entrée de quartier et l'avenue des Etats Généraux, avec la démolition de l'autopont Esmonin, qui permettra d'ouvrir le quartier sur l'entrée de ville au carrefour Etats Généraux / Boulevard Esmonin, et le réaménagement de l'avenue des Etats-Généraux.
L'objectif est reprendre l'aménagement global de l'avenue des Etats Généraux, dont la largeur est très imposante, pour apaiser son fonctionnement. Axe majeur d'entrée de ville, sa qualité est essentielle pour la composition urbaine globale de la ville et plus largement pour la centralité Sud, notamment du fait qu'elle dessert le pôle gare d'Echirolles au Sud et se connecte sur le cours de l'Europe au Nord. La démolition de l'autopont est un préalable indispensable à la reprise du profil de l'avenue.
Ce réaménagement permettra également d'atténuer la fracture urbaine généré par cet axe urbain majeur en travaillant un aménagement "apaisé" (paysagement, limitateur de vitesse, connexion des voies de desserte interne au quartier sur l'avenue, amélioration de la lisibilité des accès vers le quartier des Essarts et Surieux, amélioration des circulations modes doux).

- l'amégagement d'un coeur de quartier commun à Essarts et Surieux, autour du parvis de l'équipement de la Butte, de la nouvelle galette commerciale et du marché.
Ce coeur de quartier s'articule autour d'un nouveau parc à aménager sur l'emprise d'une butte à arraser. Ce parc sera le véritable poumon vert de la Villeneuve d'Echirolles. Il agrémentera la nouvelle polarité commerciale de proximité et l'équipement de la Butte, également requalifié dans le cadre du NPNRU.

- l'opération comprend également le redressement de la rue de Touraine et ses stationnements et la reprise du stationnement résidentiel du Limousin et du Maine, ainsi que les aménagements réalisés suite à la démolition du 7-9 Limousin par la SDH (aménagement du parc Auvergne).

Grenoble Alpes Métropole réalisera l'ensemble des travaux d'aménagement du secteur qui fait l'objet de 2 FAT :
- l'une sous MOA Métro, sur les aménagements réalisés au titre de sa compétence générale sur l'ensemble des voiries et espaces publics transférés : chaussée et accotement, trottoir, arbre d'alignement, feux et signalisation, contrôle d'accès et mobilier de contention, réseaux, ouvrages d'art,... C'est cette partie de l'opération qui est l'objet de la présente FAT en maîtrise d'ouvrage Métro.
- l'autre sous MOA Ville sur les travaux relevant de la compétence communale (espaces verts, éclairages publics et parcs) et réalisés par la métropole via une délégation de maîtrise d'ouvrage.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
	voir cartographie et visuel de l'opération en annexe
Commune de réalisation	
38-Échirolles	
Quartier de rattachement de l'opération	
38151 Échirolles 6038003 Essarts - Surieux	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil règlementaire :	sans objet
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :		Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	environ 1500 m² de terrain pour contre partie foncière action logement de 3000 m² de SDP (étude de faisabilité en cours pour fiabiliser la superficie) le solde (50 130 m²) à destination voirie ou espace public
Démarche ou certification pour qualité environnementale :	Labelisation Eco-quartier	Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :			

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel (protocole ou convention) ou s'agissant des opérations pré-conventionnées (OPPC) date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	

Commentaires

Date de signature du document actant le financement de l'opération		
Date de démarrage des actions de maîtrise foncière et/ou immobilière :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention maximal :

Localisation :

Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	7 619 178,71 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**7 619 178,71 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	25,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**25,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**1 904 794,68 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	7 163 330,41 €	montant TTC :	8 595 996,49 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	583 875,00 €		
	EPCI :	4 674 660,73 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	1 904 794,68 €		
	Total des co-financements :	7 163 330,41 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) COMMUNE D ECHIROLLES	**Intitulé de l'opération** Aménagement avenue des Etats Généraux et cœur de quartier - VDE
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 799-6038003-24-0004-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

L'opération Etat Généraux - Coeur de quartier concerne deux actions complémentaires et majeures dans la stratégie du projet urbain :

- l'entrée de quartier et l'avenue des Etats Généraux, avec la démolition de l'autopont Esmonin, qui permettra d'ouvrir le quartier sur l'entrée de ville au carrefour Etats Généraux / Boulevard Esmonin, et le réaménagement de l'avenue des Etats-Généraux.
L'objectif est reprendre l'aménagement global de l'avenue des Etats Généraux, dont la largeur est très imposante, pour apaiser son fonctionnement. Axe majeur d'entrée de ville, sa qualité est essentielle pour la composition urbaine globale de la ville et plus largement pour la centralité Sud, notamment du fait qu'elle dessert le pôle gare d'Echirolles au Sud et se connecte sur le cours de l'Europe au Nord. La démolition de l'autopont est un préalable indispensable à la reprise du profil de l'avenue.
Ce réaménagement permettra également d'atténuer la fracture urbaine généré par cet axe urbain majeur en travaillant un aménagement "apaisé" (paysagement, limitateur de vitesse, connexion des voies de desserte interne au quartier sur l'avenue, amélioration de la lisibilité des accès vers le quartier des Essarts et Surieux, amélioration des circulations modes doux).

- Un tènement situé le long de l'avenue de sEtats-Généraux est fléché comme contrepartie foncière à Action Logement.

- l'amégagement d'un coeur de quartier commun à Essarts et Surieux, autour du parvis de l'équipement de la Butte, de la nouvelle galette commerciale et du marché.
Ce coeur de quartier s'articule autour d'un nouveau parc à aménager sur l'emprise d'une butte à arraser. Ce parc sera le véritable poumon vert de la Villeneuve d'Echirolles. Il agrémentera la nouvelle polarité commerciale de proximité et l'équipement de la Butte, également requalifié dans le cadre du NPNRU.

- l'opération comprend également le redressement de la rue de Touraine et ses stationnements et la reprise du stationnement résidentiel du Limousin et du Maine, ainsi que les aménagements réalisés suite à la démolition du 7-9 Limousin par la SDH (aménagement du parc Auvergne).

Grenoble Alpes Métropole réalisera l'ensemble des travaux d'aménagement du secteur qui fait l'objet de 2 FAT :
- l'une sous MOA Métro, sur les aménagements réalisés au titre de sa compétence générale sur l'ensemble des voiries et espaces publics transférés : chaussée et accotement, trottoir, arbre d'alignement, feux et signalisation, contrôle d'accès et mobilier de contention, réseaux, ouvrages d'art,...
- l'autre sous MOA Ville sur les travaux relevant de la compétence communale (espaces verts, éclairages publics et parcs) et réalisés par la métropole via une délégation de maîtrise d'ouvrage. C'est cette partie de l'opération qui est l'objet de la présente FAT en maîtrise d'ouvrage Ville. Il s'agit des dépenses réalisées par la Métro pour compte de tiers.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique) voir cartographie et visuel de l'opération en annexe
Commune de réalisation 38-Échirolles	
Quartier de rattachement de l'opération 38151 Échirolles 6038003 Essarts - Surieux	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil règlementaire :	sans objet
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :		Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	environ 1500 m² de terrain pour contre partie foncière action logement de 3000 m² de SDP (étude de faisabilité en cours pour fiabiliser la superficie) le solde (50 130 m²) à destination voirie ou espace public
Démarche ou certification pour qualité environnementale :	Labelisation Eco-quartier	Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :			

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel (protocole ou convention) ou s'agissant des opérations pré-conventionnées (OPPC) date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	

Commentaires

Date de signature du document actant le financement de l'opération		
Date de démarrage des actions de maîtrise foncière et/ou immobilière :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention maximal :

Localisation :

Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	4 162 663,15 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**4 162 663,15 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	35,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**35,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**1 456 932,10 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 913 614,93 €	montant TTC :	4 696 337,91 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	2 456 682,83 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	1 456 932,10 €		
	Total des co-financements :	3 913 614,93 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE SAINT MARTIN D HERE	Aménagement des espaces extérieurs Champberton SMH
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** *- donné par AGORA PNRU* **)**
	799-6038011-24-0001-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Contexte :
Depuis les années 2000, la ville et ses partenaires ont œuvré pour trouver une solution de renouvellement urbain de ce secteur très dégradé mais propriété en grande partie d'une société privée.
Après le rachat par Pluralis des 290 logements de la copropriété Champberton en septembre 2014, le projet de réhabilitation des logements est finalisé : réhabilitation thermique BBC+, mise en accessibilité des 50 % des montées, création de balcon, rénovation des pièces humides...

Parallèlement, la ville s'était engagée a porter le réaménagement et la résidentialisation des espaces extérieurs visant 3 objectifs principaux :
- qualité d'usage et image de la copropriété,
- gestion du stationnement,
- gestion des déchets.

Description :

Les travaux concernant les logements débutent mi-mars 2017 pour une durée de 28 mois.

Les travaux d'aménagement des espaces extérieurs concernent un réaménagement des espaces verts, une continuité des cheminement piétons et une redéfinition de l'offre en stationnements automobile (maîtrisée et suffisante).

Le marché de travaux se décompose en 4 lots
1/ démolition et terrassement des espaces existants / réalisation des réseaux secs (éclairage public) et des réseaux humides (eau potable, eaux pluviales et eaux usées)
2/ réalisation des enrobé pour les parkings + bordures
3/ fournitures diverses et pose de l'éclairage public
4/ bétons désactivés et aménagements paysagers (arbres, pelouses, ...)

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 38-Saint-Martin-d'Hères	
Quartier de rattachement de l'opération 38421 Saint-Martin-d'Hères 6038011 Renaudie - Champberton - La Plaine	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil règlementaire :	sans objet
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :	sans objet	Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	100% espace public
Démarche ou certification pour qualité environnementale :	non	Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	sans objet

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :	sans objet		

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	02/03/2017	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2017
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	

Commentaires

OPPC suite au CE 11/07/18

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention maximal :	
Localisation :	
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu	
Montant des dépenses subventionnables :	1 573 650,00 €	
Montant des recettes retenues :		
Assiette subventionnable (déficit) :	**1 573 650,00 €**	
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	19,00%	
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :		
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**19,00%**	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :		
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**298 993,50 €**	

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 345 000,00 €	montant TTC :	1 614 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :				
	VILLE :	283 132,50 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :	762 874,00 €		
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	298 993,50 €		
	Total des co-financements :	1 345 000,00 €		

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €
	dont PRET CDC :	
	dont PRET BONIFIE AL :	
Commentaires particuliers, le cas échéant	Tx de subvention à 19% pour respecter l'enveloppe max Anru sur le PRIR renaudie champberton	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE SAINT MARTIN D HERE	Restructuration des espaces publics Renaudie SMH
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	799-6038011-24-0001-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Dans le cadre du plan guide des espaces extérieurs de Renaudie, les principes d'intervantion sur le réaménagement des espaces publics, leurs limites leurs qualité et usages et l'habitatbilité des logements ont été définis.
L'étude de sécurité / tranquillité publique a permis de valider les orientations au regard des préoccupations de prévention situationnelle.
Une première phase a été réalisée sur l'allée E.Grappe, il s'agit de poursuivre ces réaménagements en co construction avec les habitants du secteur.
A partir des principes du plan guide, la maitrise d'oeuvre a pour mission de définir l'avant projet détaillé de réaménagement des espaces extérieurs en coconstruction avec les habitants de renaudie et les gestionnaires (ville, OPAC 38).
Le travail se fait secteur par secteur, conjointement avec un projet de reprise par l'OPAC 38 des logements du secteur ou avec les copropriétés en lien avec leur projet de réhabilitation ou d'entretien.
Il porte sur la redéfinition des limites espace public /espace privé pour donner de la lisibilité et une bonne hiérarchisation des espaces, une meilleur capacité d'entretien, une intimité aux logements, prévenir au mieux les dysfonctionnement et les impacts des activités illicites, et géré de façon cohérente et efficace les fonctions et usages (gestion des OM, reception du courrier, gestion des locaux annexes ...).
Une première phase se déroulera sur des espaces au niveau 0 et une deuxièmes sur les espaces publics sur dalle.

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 38-Saint-Martin-d'Hères	
Quartier de rattachement de l'opération 38421 Saint-Martin-d'Hères 6038011 Renaudie - Champberton - La Plaine	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil règlementaire :	sans objet
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :	sans objet	Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	100% espace public
Démarche ou certification pour qualité environnementale :	non	Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	sans objet

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :	sans objet

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel (protocole ou convention) ou s'agissant des opérations pré-conventionnées (OPPC) date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2018
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	12 semestre(s)	

Commentaires

OPPC suite CE du 11/07/2018

Date de signature du document actant le financement de l'opération		
Date de démarrage des actions de maîtrise foncière et/ou immobilière :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention maximal :	
Localisation :	
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu	
Montant des dépenses subventionnables :	526 500,00 €	
Montant des recettes retenues :		
Assiette subventionnable (déficit) :	**526 500,00 €**	
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	50,00%	
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :		
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**50,00%**	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :		
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**263 250,00 €**	

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	503 250,00 €	montant TTC :	603 900,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	240 000,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	263 250,00 €		
	Total des co-financements :	503 250,00 €		

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €
	dont PRET CDC :	
	dont PRET BONIFIE AL :	
Commentaires particuliers, le cas échéant		

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à _____ le _____

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
ACTIS OPH DE LA REGION GRENOBLOISE	Neuf - Durand Savoyat Presqu'ile, 2 PLUS, 12 PLAI, Grenoble
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	799-6038006-31-0001-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Actis en collaboration avec Grenoble Habitat vont travailler conjointement sur l'ilot DD du secteur Durand Savoyat de la Zac Presqu'ile à Grenoble.
Cet ilot comprendra environ 100 logements répartis de la manière suivante:

- 40% de locatif social
- 10% d'accession sociale
- 50% d'accession libre

L'opération pourrait démarer en 2022, mais les dates ne sont pas encore fiabilisées, ce qui explique un OS en 2024 pour nous permettre une meilleur réactivité.
A ce stade du projet, il n'est pas possible de déterminer les surfaces et les typologies.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Rue Durand Savoyat	L'opération se situe à promximité du nouveau quartier de la Presqu'ile de Grenoble accueillant des commerces de proximités. Le site est également très bien desservi en transport en commun car la gare SNCF et un arrêt de tramway se trouvent à environ 500 m.
Commune de réalisation	
38-Grenoble	
Quartier de rattachement de l'opération	
38185 Grenoble 6038006 Mistral Lys Rouge Camine	
Situation	
Hors QPV	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	3
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	non
Type de logements construits :	Opération mixte		
Nombre de LLS reconstitués :	14 logements	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	L'opération se situe à promximité du nouveau quartier de la Presqu'ile de Grenoble accueillant des commerces de proximités. Le site est également très bien desservi en transport en commun car la gare SNCF et un arrêt de tramway se trouvent à environ 500 m.
dont en PLUS :	2 PLUS		
dont en PLAI :	12 PLAI		
Nombre de bâtiments :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :	A ce stade du projet, nous ne connaissons pas encore la taille du bâtiment		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	Trop tôt à ce stade

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel (protocole ou convention) ou s'agissant des opérations pré-conventionnées (OPPC) date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	non	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :		
Date de démarrage des actions de maîtrise foncière et,ou immobilière :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	26 800,00 €		26 800,00 €
PLAI :	135 600,00 €	108 000,00 €	243 600,00 €
Total :	**162 400,00 €**	**108 000,00 €**	**270 400,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 097 588,00 €	montant TTC :	2 307 346,80 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	42 000,00 €		
	EPCI :	111 150,00 €		
	DEPARTEMENT :	- €		
	REGION :	- €		
	BAILLEUR :	1 836 438,00 €		
	CDC :	- €		
	EUROPE :	- €		
	ANAH :	- €		
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	108 000,00 €		
	Total des co-financements :	2 097 588,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	1 545 238,00 €		
	dont PRET CDC :	1 382 838,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	162 400,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

Le bénéficiaire, représenté par : Stéphane DUPORT-ROSAND
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à Grenoble le

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
ACTIS OPH DE LA REGION GRENOBLOISE	Neuf, Mayflower, 23 PLUS, 3 PLAI, Grenoble
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	799-6038006-31-0001-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Construction de 44 logements locatifs sociaux et de 34 places de stationnements réparties sur deux plots, d'une surface plancher de 3 178 m²
Ce projet fait partie de la requalification du secteur"Chatelet", auquel il sera relié par l'avenue de washington.Grace à l'ouverture de cette dernière sur l'avenue des Jeux Olympiques, la parcelle prend un caractère stratégique, à l'intersection des deux axes, tous deux doublés d'aménagements publics de qualité pour les piétons et cycles.
le projet s'insert dans un tissu disparate fait d'espaces et de bçatis hétérogènes, trés haut ou trés bas, ceinturés au Nord et à l'Ouest par de vastes équipements publics (Lycée, Gymnase et Stade), à l'Est et au Sud par un immeuble de grande hauteur.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
72 et 74 Avenue de Washington 38100 GRENOBLE	
Commune de réalisation 38-Grenoble	
Quartier de rattachement de l'opération 38185 Grenoble 6038006 Mistral Lys Rouge Camine	
Situation Hors QPV	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	3
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :			
Nombre de LLS reconstitués :	26 logements	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
dont en PLUS :	23 PLUS		
dont en PLAI :	3 PLAI		
Nombre de bâtiments :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :	R+7		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	RT-2012-20%	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel (protocole ou convention) ou s'agissant des opérations pré-conventionnées (OPPC) date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	ANRU 1	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2017
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :		
Date de démarrage des actions de maîtrise foncière et,ou immobilière :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	308 200,00 €		308 200,00 €
PLAI :	33 900,00 €	27 000,00 €	60 900,00 €
Total :	**342 100,00 €**	**27 000,00 €**	**369 100,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 578 880,00 €	montant TTC :	3 922 348,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	75 989,60 €		
	EPCI :	313 380,00 €		
	DEPARTEMENT :	- €		
	REGION :			
	BAILLEUR :	3 162 510,40 €		
	CDC :	- €		
	EUROPE :	- €		
	ANAH :	- €		
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	27 000,00 €		
	Total des co-financements :	3 578 880,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	2 953 979,54 €		
	dont PRET CDC :	2 611 879,54 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	342 100,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

Le bénéficiaire, représenté par : Stéphane DUPORT-ROSAND
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à Grenoble le

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
ACTIS OPH DE LA REGION GRENOBLOISE	Neuf, CRSSA Cadran Solaire, 9 PLUS, 15 PLAI, La Tronche
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU***)**
	799-6038006-31-0001-004

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Dans le cadre de l'opération d'aménagement métropolitaine du "Cadran solaire" à la Tronche (38), Grenoble Alpes Métropole a confié la réalisation opérationnelle à la SPL SAGES et souhaite que la première opération de logement locatif social du projet soit conduite par Actis.
Il s'agit d'une opération de construction d'environ 50 logements familiaux.

A ce stade, nous ne connaisons pas encore le projet qui sera retenu (mixité, typologie, surface, hauteur, etc...)

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Centre de Recherche du Service de Santé des Armées	L'opération se situe à promximité du nouveau quartier de la Presqu'ile de Grenoble accueillant des commerces de proximités. Le site est également très bien desservi en transport en commun car la gare SNCF et un arrêt de tramway se trouvent à environ 500 m.
Commune de réalisation	
38-La Tronche	
Quartier de rattachement de l'opération	
38185 Grenoble 6038006 Mistral Lys Rouge Camine	
Situation	
Hors QPV	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	3
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	non
Type de logements construits :	Opération mixte		
Nombre de LLS reconstitués :	24 logements	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	L'opération se situe à environ 200 m d'un arrêt de tramway permettant un accès rapide et aisé à l'ensemble des services de proximité.
dont en PLUS :	9 PLUS		
dont en PLAI :	15 PLAI		
Nombre de bâtiments :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :			
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel (protocole ou convention) ou s'agissant des opérations pré-conventionnées (OPPC) date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	non	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :		
Date de démarrage des actions de maîtrise foncière et,ou immobilière :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	120 600,00 €		120 600,00 €
PLAI :	169 500,00 €	135 000,00 €	304 500,00 €
Total :	**290 100,00 €**	**135 000,00 €**	**425 100,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 446 044,00 €	montant TTC :	3 790 648,40 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	- €		
	EPCI :	183 300,00 €		
	DEPARTEMENT :	- €		
	REGION :			
	BAILLEUR :	3 127 744,00 €		
	CDC :	- €		
	EUROPE :	- €		
	ANAH :	- €		
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	135 000,00 €		
	Total des co-financements :	3 446 044,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	2 628 544,00 €		
	dont PRET CDC :	2 338 444,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	290 100,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

Le bénéficiaire, représenté par : Stéphane DUPORT-ROSAND
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à Grenoble le

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
ACTIS OPH DE LA REGION GRENOBLOISE	Neuf, L'esprit Vence, 10 PLAI, Saint Egrève
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	799-6038006-31-0001-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Construction de 28 logements dont 18 logements de droit commun. Le projet est en cours d'élaboration, il n'est pas possible à ce stade d'avoir des informations détaillées sur le projet.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
1 rue de l'ancienne poste	
Commune de réalisation 38-Saint-Égrève	
Quartier de rattachement de l'opération 38185 Grenoble 6038006 Mistral Lys Rouge Camine	
Situation Hors QPV	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	3
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :			
Nombre de LLS reconstitués :	10 logements	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
dont en PLUS :			
dont en PLAI :	10 PLAI		
Nombre de bâtiments :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :	R+4 et R+5		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	RT2012-20%	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel (protocole ou convention) ou s'agissant des opérations pré-conventionnées (OPPC) date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	07/11/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	5 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :		
Date de démarrage des actions de maîtrise foncière et,ou immobilière :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :			
PLAI :	113 000,00 €	90 000,00 €	203 000,00 €
Total :	**113 000,00 €**	**90 000,00 €**	**203 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 054 183,00 €	montant TTC :	1 159 601,30 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	- €		
	EPCI :	95 230,80 €		
	DEPARTEMENT :	- €		
	REGION :			
	BAILLEUR :	868 952,20 €		
	CDC :	- €		
	EUROPE :	- €		
	ANAH :	- €		
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	90 000,00 €		
	Total des co-financements :	1 054 183,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	973 215,02 €		
	dont PRET CDC :	860 215,02 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	113 000,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

Le bénéficiaire, représenté par : Stéphane DUPORT-ROSAND
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à Grenoble le

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
ACTIS OPH DE LA REGION GRENOBLOISE	NEUF,Portes du Vercors, 12 PLAI, Sassenage
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	799-6038006-31-0001-005

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

L'opération est en cours de construction en attente du PPRI, nous n'avons aucune information (typologie, surface, mixité, hauteur, etc...) sur le projet qui sera retenu

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Portes du Vercors	
Commune de réalisation	
38-Sassenage	
Quartier de rattachement de l'opération	
38185 Grenoble 6038006 Mistral Lys Rouge Camine	
Situation	
Hors QPV	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :			
Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	3
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	non
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués :	12 logements	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	Situé à proximité des transports en communs et des principaux commerces de proximité
dont en PLUS :			
dont en PLAI :	12 PLAI		
Nombre de bâtiments :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	non défini à ce stade
Nombre d'étages par bâtiment :	non défini à ce stade		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel (protocole ou convention) ou s'agissant des opérations pré-conventionnées (OPPC) date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	non	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	3 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :		
Date de démarrage des actions de maîtrise foncière et,ou immobilière :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :			
PLAI :	135 600,00 €	108 000,00 €	243 600,00 €
Total :	**135 600,00 €**	**108 000,00 €**	**243 600,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 797 936,00 €	montant TTC :	1 977 729,60 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	- €		
	EPCI :	97 500,00 €		
	DEPARTEMENT :	- €		
	REGION :			
	BAILLEUR :	1 592 436,00 €		
	CDC :	- €		
	EUROPE :	- €		
	ANAH :	- €		
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	108 000,00 €		
	Total des co-financements :	1 797 936,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	1 342 836,00 €		
	dont PRET CDC :	1 207 236,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	135 600,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

Le bénéficiaire, représenté par : Stéphane DUPORT-ROSAND
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à Grenoble le

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) ADOMA	**Intitulé de l'opération** AGGLOMERATION GRENOBLOISE – A DETERMINER - Reconstitution Adoma 3 (résidence sociale de 90 logements PLAI dont 53 logements PLAI ANRU)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 799-6038007-31-0005-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Construction neuve d'une résidence sociale d'environ 90 logements dont 53 logements financés en PLAI ANRU. Le solde du nombre de logement sera financé en PLAI de droit commun.

Le terrain et la commune précis restent à être déterminés.

Il s'agit de la 3ème et dernière opération de reconstitution de la résidence sociale Adoma Pierre Gaspard, située à Grenoble, amenée à être démolie dans le cadre du NPRNU.
Pour rappel, la résidence Pierre Gaspard compte 276 logements (41 logements + 235 chambres). 159 logements seront reconstitués en ANRU selon la règle de calcul.
Opération 1 = Grenoble - Presqu'Ile
Opération 2 = Grenoble - Lesdiguières
Opération 3 = Agglomération grenobloise "A déterminer"

Calendrier prévisionnel :
– Dépôt PC : février 2022
– Dépôt financement ANRU : avril 2022
– Signature acte acquisition foncier : juillet 2022
– OS démarrage travaux : janvier 2023
– MES d'environ 90 logements : septembre 2024

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération non connue à ce jour. Terrain à déterminer sur le secteur de l'agglomération grenobloise	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique) Agglomération grenobloise - commune et terrain à déterminer
Commune de réalisation Zone 3 : grands pôles Corse, PACA, RA	
Quartier de rattachement de l'opération 38185 Grenoble 6038007 Villeneuve - Village Olympique	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	3
Nature des logements construits :	Logements-foyers	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	53 logements 53 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	à déterminer
Nombre de bâtiments :	1	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	construction d'une résidence sociale : accueil personnes isolées, familles monoparentales, couples, couples avec enfant (logement T1 et T1bis)
Nombre d'étages par bâtiment :	inconnu		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	RT2012 sans dérogation	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	12 % des logements soit 5 logements

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2023
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :			
PLAI :	598 900,00 €	477 000,00 €	1 075 900,00 €
Total :	**598 900,00 €**	**477 000,00 €**	**1 075 900,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 431 537,00 €	montant TTC :	4 117 844,40 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	2 954 537,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	477 000,00 €		
	Total des co-financements :	3 431 537,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	2 611 383,02 €		
	dont PRET CDC :	2 012 483,02 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	598 900,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) ADOMA	**Intitulé de l'opération** GRENOBLE - LESDIGUIERES - Reconstitution Adoma 2 (résidence sociale de 90 logements PLAI dont 53 logements PLAI ANRU)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 799-6038007-31-0005-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Construction neuve d'une résidence sociale d'environ 90 logements dont 53 logements financés en PLAI ANRU dans le quartierLesdiguières à Grenoble. Le solde du nombre de logement sera financé en PLAI de droit commun.

Le terrain précis reste à être déterminer.

Il s'agit de la 2ème opération de reconstitution de la résidence sociale Adoma Pierre Gaspard, située à Grenoble, amenée à être démolie dans le cadre du NPRNU. Pour rappel, la résidence Pierre Gaspard compte 276 logements (41 logements + 235 chambres). 159 logements seront reconstitués en ANRU selon la règle de calcul.
Opération 1 = Grenoble - Presqu'Ile
Opération 2 = Grenoble - Lesdiguières
Opération 3 = Agglomération grenobloise - A déterminer

Calendrier prévisionnel :
– Dépôt PC : avril 2020
– Dépôt financement ANRU : juin 2020
– Signature acte acquisition foncier : septembre 2020
– OS démarrage travaux : mars 2021
– MES d'environ 90 logements : septembre 2022

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération Adresse à déterminer. Secteur Lesdiguières à Grenoble	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique) Adresse précise à déterminer
Commune de réalisation 38-Grenoble	
Quartier de rattachement de l'opération 38185 Grenoble 6038007 Villeneuve - Village Olympique	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	3
Nature des logements construits :	Logements-foyers	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	53 logements 53 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	Terrain localisé à proximité des transports en commun et des commerces de proximité
Nombre de bâtiments :	1	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	construction d'une résidence sociale : accueil personnes isolées, familles monoparentales, couples, couples avec enfant (logement T1 et T1bis)
Nombre d'étages par bâtiment :	inconnu		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	RT2012 sans dérogation	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	12 % des logements soit 5 logements

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :			
PLAI :	598 900,00 €	477 000,00 €	1 075 900,00 €
Total :	**598 900,00 €**	**477 000,00 €**	**1 075 900,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 431 537,00 €	montant TTC :	4 117 844,40 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :	176 666,67 €		
	BAILLEUR :	2 777 870,33 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	477 000,00 €		
	Total des co-financements :	3 431 537,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	2 434 716,35 €		
	dont PRET CDC :	1 835 816,35 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	598 900,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) ADOMA	**Intitulé de l'opération** GRENOBLE - PRESQU'ILE - Reconstitution Adoma 1 (résidence sociale de 90 logements PLAI dont 53 logements PLAI ANRU)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*) **)** 799-6038007-31-0005-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Construction neuve d'une résidence sociale d'environ 90 logements dont 53 logements financés en PLAI ANRU dans le quartier de la Presqu'Ile à Grenoble. Le solde du nombre de logement sera financé en PLAI de droit commun.

Le terrain précis reste à être déterminer mais il sera localisé dans l'ilot PD de la ZAC Presqu'Ile.

Il s'agit de la 1ère opération de reconstitution de la résidence sociale Adoma Pierre Gaspard, située à Grenoble, amenée à être démolie dans le cadre du NPRNU. Pour rappel, la résidence Pierre Gaspard compte 276 logements (41 logements + 235 chambres). 159 logements seront reconstitués en ANRU selon la règle de calcul.
Opération 1 = Grenoble - Presqu'Ile
Opération 2 = Grenoble - Lesdiguières
Opération 3 = Agglomération grenobloise - A déterminer

Calendrier prévisionnel :
– Dépôt PC : février 2020
– Dépôt financement PLAI : avril 2020
– Signature acte acquisition foncier : juillet 2020
– OS démarrage travaux : janvier 2021
– MES de 90 logements : juin 2022

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération adresse à déterminer. ZAC Presqu'Ile à Grenoble / Ilôt PD	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique) Ilot n° CN de la ZAC Presqu'Ile. Adresse précise à déterminer
Commune de réalisation 38-Grenoble	
Quartier de rattachement de l'opération 38185 Grenoble 6038007 Villeneuve - Village Olympique	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	3
Nature des logements construits :	Logements-foyers	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	53 logements 53 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	Terrain localisé en cœur de ville, à proximité des transports en commun et des commerces de proximité
Nombre de bâtiments :	1	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	construction d'une résidence sociale : accueil personnes isolées, familles monoparentales, couples, couples avec enfant (logement T1 et T1bis)
Nombre d'étages par bâtiment :	inconnu		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	RT2012 sans dérogation	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	12 % des logements soit 5 logements

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :			
PLAI :	598 900,00 €	477 000,00 €	1 075 900,00 €
Total :	**598 900,00 €**	**477 000,00 €**	**1 075 900,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 478 283,00 €	montant TTC :	4 173 939,60 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :	176 666,67 €		
	BAILLEUR :	2 824 616,33 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	477 000,00 €		
	Total des co-financements :	3 478 283,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	2 476 787,75 €		
	dont PRET CDC :	1 877 887,75 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	598 900,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
OPAC DE L'ISERE	Réhabilitation de 300 logements à Auvergne à Echirolles
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	799-6038003-33-0002-004

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
« Description des caractéristiques de l'opération faisant l'objet de la contractualisation. Niveau de précision à apprécier entre l'ANRU et le PP en fonction du projet et de la maturité de l'opération. Préciser si le cas échéant si l'opération fait l'objet d'une convention PIA »

Thermique :

Remplacement de l'ensemble des menuiseries des logements
Isolation des réseaux chauffage et ECS en sous-sol
Pose de robinets thermostatiques
Réfection isolation du plafond du RDC sur Hall

Sécurité Incendie :

Remplacement des portes d'accès aux dégagements et des celliers, révisions des portes des gaines techniques

Accessibilité :

Renforcement accessibilité halls et montées d'escalier (pose de mains courantes, revêtements antidérapants, mise en conformité de l'éclairage des halls et montées d'escalier, ouverture des portes complémentaires sur les deux ascenseurs pour desservir tous les niveaux)

Entretien Confort Embellissement :

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
1 à 5 Rue d'Auvergne 38130 Echirolles	
Commune de réalisation	
Echirolles	
Quartier de rattachement de l'opération	
38151 Échirolles 6038003 Essarts - Surieux	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :			
Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	300
Nombre de bâtiments :	5		
Nombre d'étages par bâtiment :	15	Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :	2000: menuiseries 1992 isolation exterieure 2005: étancheité toitures	% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	
Evolution des typologies :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Programme de travaux :	Thermique : Remplacement de l'ensemble des menuiseries des logements Isolation des réseaux chauffage et ECS en sous-sol Pose de robinets thermostatiques Réfection isolation du plafond du	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	évolution du couple loyers + charges énergétiques nulle

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel ou s'agissant des opérations pré-conventionnées date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :	
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :	
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :	
Date de démarrage des travaux :	
Date de la demande de la DAS :	
Date de fin de l'opération :	

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**1 890 497,70 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		0,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**10,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		**189 049,77 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		5 214 914,00 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**2 305 997,00 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**2 495 046,77 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	5 214 914,00 €	montant TTC :	5 618 725,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	- €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :	- €		
	BAILLEUR :	5 025 864,23 €		
	CDC :			
	EUROPE :	- €		
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	189 049,77 €		
	Total des co-financements :	5 214 914,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	4 576 366,00 €		
	dont PRET CDC :	2 270 369,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	2 305 997,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant : Le prêt Action Logements sera éventuellement revu à la baisse sur le TTC pour bénéficier de prêts CDC (vu avec Action Logements : le montant d

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à ____ le ____

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
OPAC DE L'ISERE	Réhabilitation BBC de 120 LLS place de la Convention
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	799-6038003-33-0002-005

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

« Description des caractéristiques de l'opération faisant l'objet de la contractualisation. Niveau de précision à apprécier entre l'ANRU et le PP en fonction du projet et de la maturité de l'opération. Préciser si le cas échéant si l'opération fait l'objet d'une convention PIA »

Thermique :

Isolation des linteaux des menuiseries (murs non isolés)
Isolation des cages d'escaliers et pignons
Isolation en sous-face du RDC et R+1
Remplacement des radiateurs et vannes d'équilibrages
Création de SAS thermique par montée
Remplacement de la ventilation actuelle simple flux par une VMC Hygro

Sécurité Incendie :
Reprise entrée d'air et désenfumage
Remplacement des portes palières

Entretien Confort Embellissement :
Gaines techniques : Réfection des colonnes EF, ECS, EU, EP avec création de trappes de visite de gaines

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
1 à 10 Place de la Convention 38130 Echirolles	
Commune de réalisation	
Echirolles	
Quartier de rattachement de l'opération	
38151 Échirolles 6038003 Essarts - Surieux	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :

Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	120
Nombre de bâtiments :	1		
Nombre d'étages par bâtiment :	7	Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :	Toitures terrasses en 2016 2400€ TTC/ logement Menuiseries et ventilation en 2000	% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	
Evolution des typologies :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Programme de travaux :	Réhabitation thermique	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	maintien du couple loyers + charges énergétiques stable (hors résidentialisation)

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel ou s'agissant des opérations pré-conventionnées date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	
Commentaires		

Date de lancement opérationnel :	
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :	
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :	
Date de démarrage des travaux :	
Date de la demande de la DAS :	
Date de fin de l'opération :	

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**918 440,21 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**20,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		**183 688,04 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		2 254 550,00 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**916 973,00 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**1 100 661,04 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 254 550,00 €	montant TTC :	2 440 787,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	576 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :	- €		
	BAILLEUR :	1 494 861,96 €		
	CDC :			
	EUROPE :	- €		
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	183 688,04 €		
	Total des co-financements :	2 254 550,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	1 299 599,00 €		
	dont PRET CDC :	382 626,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	916 973,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant	Le prêt Action Logements sera éventuellement revu à la baisse sur le TTC pour bénéficier de prêts CDC (vu avec Action Logements : le montant c

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à _____ le _____

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
OPAC DE L'ISERE	Réhabilitation BBC de 110 LLS allée du Maine
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	799-6038003-33-0002-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

« Description des caractéristiques de l'opération faisant l'objet de la contractualisation. Niveau de précision à apprécier entre l'ANRU et le PP en fonction du projet et de la maturité de l'opération. Préciser si le cas échéant si l'opération fait l'objet d'une convention PIA »

Réhabilitation thermique objectif BBC Rénovation

- Isolation des murs extérieurs et toitures terrasses (excepté celles des montées 14/16 déjà reprises).
- Remplacement des fenêtres et occultations
- Isolation des planchers bas donnant sur caves
- Rénovation de la production ECS
- Mise en place / Rénovation des régulations de chauffage et organes de distribution
- Rénovation de la ventilation mécanique contrôlée
- Mise en sécurité électrique

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
4, 6, 8, 10, 14, 16, 18, 20, 22 Allée du Maine 38130 Echirolles	
Commune de réalisation	
Echirolles	
Quartier de rattachement de l'opération	
38151 Échirolles 6038003 Essarts - Surieux	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :

Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	110
Nombre de bâtiments :	3		
Nombre d'étages par bâtiment :	3 et 7	Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :	divers travaux depuis 2004, 2200 € par logement	% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	
Evolution des typologies :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Programme de travaux :	Isolation des façades par l'extérieur Remplacement des fenêtres et occultations Isolation des toitures terrasses Isolation des planchers bas Rénovation de la production ECS Mise en place / rénovation des régulations de chauffage et organes de distribution	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	maintien du couple loyers + charges énergétiques stable (hors résidentialisation)

Calendrier contractuel

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Date de signature par l'ANRU du document contractuel ou s'agissant des opérations pré-conventionnées date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	23/06/2016	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :		
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**1 401 272,34 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**20,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		**280 254,47 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		2 641 129,03 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**1 023 163,00 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**1 303 417,47 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 641 129,03 €	montant TTC :	2 905 242,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	528 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :	- €		
	BAILLEUR :	1 337 874,56 €		
	CDC :			
	EUROPE :	495 000,00 €		
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	280 254,47 €		
	Total des co-financements :	2 641 129,03 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	1 304 423,00 €		
	dont PRET CDC :	281 260,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	1 023 163,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant : Le prêt Action Logements sera éventuellement revu à la baisse sur le TTC pour bénéficier de prêts CDC (vu avec Action Logements : le montant d

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à ____ le ____

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
OPAC DE L'ISERE	Réhabilitation de 95 LLS, allée de la Rance à Echirolles
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	799-6038003-33-0002-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
« Description des caractéristiques de l'opération faisant l'objet de la contractualisation. Niveau de précision à apprécier entre l'ANRU et le PP en fonction du projet et de la maturité de l'opération. Préciser si le cas échéant si l'opération fait l'objet d'une convention PIA »
Rehabilitation thermique de 95 logements locatifs sociaux. Objectif BBC Rénovation.
Thermique :
Isolation des façades, sous-faces et remplacement partiel des portes d'entrée (l'isolation des toitures est en cours)
Régulation chauffage et isolation des réseaux CH et ECS sous-sol , rénovation de la VMC – VMC Hygroréglable
Remplacement de l'ensemble des menuiseries des logements et communs

Sécurité Incendie :
Remplacement ponctuel des portes des celliers , d'accès aux locaux techniques et gaines techniques
Reprises ponctuelles dans les logements pour la mise en sécurité électrique
Encloisonnent et isolement coupe feu ponctuel

Accessibilité :
Mise en conformité PMR des parties communes (escaliers et éclairages,..)

Entretien Confort Embellissement :
Remplacement des portes techniques sur extérieur
Peintures des ouvrages métalliques extérieurs (garde-corps , barreaudages)
Nettoyage et rafraichissement des peintures des halls et parties communes
Remplacement des portes palières
Création de trappes d'accès aux gaines techniques

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
1, 2, 3, 4, 5, 7, 9 Allée de la Rance 38130 Echirolles	
Commune de réalisation	
Echirolles	
Quartier de rattachement de l'opération	
38151 Échirolles 6038003 Essarts - Surieux	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :			
Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	95
Nombre de bâtiments :	3		
Nombre d'étages par bâtiment :	3 et 7	Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :	Menuiseries double vitrage en 1994, étanchéité toitutres terrasses receptionné en 2015 (3500€ par	% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	
Evolution des typologies :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Programme de travaux :	Thermique : Isolation des façades, sous-faces et remplacement partiel des portes d'entrée (l'isolation des toitures est en cours) Régulation chauffage et isolation des réseaux CH et ECS sous-sol , rénovation de la VMC – VMC	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	évolution du couple loyers + charges énergétiques nulle

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel ou s'agissant des opérations pré-conventionnées date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :	
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :	
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :	
Date de démarrage des travaux :	
Date de la demande de la DAS :	
Date de fin de l'opération :	

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**2 108 342,80 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**20,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		**421 668,56 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		3 305 853,00 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**1 225 078,17 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**1 646 746,73 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 305 853,00 €	montant TTC :	3 542 682,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	456 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	1 996 684,44 €		
	CDC :			
	EUROPE :	427 500,00 €		
	ANAH :			
	AUTRE :	4 000,00 €		
	ANRU :	421 668,56 €		
	Total des co-financements :	3 305 853,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	1 713 270,17 €		
	dont PRET CDC :	488 192,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	1 225 078,17 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant : Le prêt Action Logements sera éventuellement revu à la baisse sur le TTC pour bénéficier de prêts CDC (vu avec Action Logements : le montant d

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à ____ le ____

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
ACTIS OPH DE LA REGION GRENOBLOISE	Label BBC rénovation, réhabilitation du U Albert Thomas, 128 logements, LLS, Grenoble
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU***)**
	799-6038006-33-0001-005

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Segmentation d'une barre de 160 logements initiaux en 3 entités indépendantes (2 adresses intermédiaires -33 et 39 rue A. Thomas - de 16 logements chacune sont démolies)
Inversion des adressages des halls d'entrée pour répondre à la nouvelle desserte du quartier
Réhabilitation niveau BBC rénovation avec obtention d'une certification NF Habitat.

Seront aussi abordées dans la phase étude les possibilités de création de balcon et de création de petites typologie à partir des types IV ou plus existants.

La subvention ANRU demandée n'est pas maximisée comme convenu avec l'ANRU pour rester dans le montant maximum de 7,5 M€ de subvention ANRU sur le quartier Mistral. Il a donc été convenu avec les partenaires locaux et l'ANRU de c'est l'opération de réhabilitation qui supporterait cette baisse de subvention.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
27-29-31 / 35-37 / 41-43-45 rue Albert Thomas	
Commune de réalisation	
38-Grenoble	
Quartier de rattachement de l'opération	
38185 Grenoble 6038006 Mistral Lys Rouge Camine	
Situation	
Dans QPV	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :

Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	128
Nombre de bâtiments :	1		
Nombre d'étages par bâtiment :	R+8	Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	32
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :	Dernière réhabilitation dans les années 1980	% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	25%
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	Pas de modalités spécifiques à ce stade du projet mais la concertation est menée avec les associations de locataire et des locataires référents de la résidence dès le stade de la faisabilité de l'opération et jusqu'à 1 ou 2 ans après la livraison de l'opération. Plusieurs réunions publiques, recueuils de témoignage sont organisés sur la vie de l'opération.
Evolution des typologies :	Projet en cours de construction, il n'est pas possible de répondre à cette question actuellement.	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	Maitrise d'Ouvrage Sociale en charge de l'annimation de l'accompagnement des usages Nombreux outils et supports de communication et notamment: Un logement témoin, un livret du locataire, une exposition itinérante sur les nouveaux équipements, ...
Programme de travaux :	Suite à segmentation de la barre en 3 bâtiments (par démolition de 2 adresses) Réhabilitation niveau BBC avec certification QUALITEL NF Habitat. Requalification des RDC avec retournement de l'adressage des halls pour répondre à la nouvelle desserte du quartier en RU Eventuellement ajout de balcons / création de terrase et modification de typologie. Travaux d'accompagnement	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	Le niveau BBC est atteint pour l'essentiel grâce à une réduction des consommations de chauffage de l'ordre de 60% d'après calcul théorique, plutôt de 40% dans la réalité des consommations. Estimation fournie avec le retour d'expérience de nos 1000 premiers logements réhabilités niveau BBC.

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel ou s'agissant des opérations pré-conventionnées date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	non	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :		
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	modulation du taux pour ne pas dépasser l'enveloppe globale allouée au PRIR Mistral

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**7 042 298,45 €**
Taux de subvention de base :		1,97%
Majoration de taux pour label BBC :		0,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**1,97%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	10,00%	842 808,95 €
Montant de la subvention ANRU :		**981 199,97 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		8 428 089,50 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**3 629 600,00 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**4 610 799,97 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	8 428 089,50 €	montant TTC :	9 261 298,45 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	384 000,00 €		
	EPCI :	857 600,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	6 205 289,53 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	981 199,97 €		
	Total des co-financements :	8 428 089,50 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	4 214 044,75 €		
	dont PRET CDC :	584 444,75 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	3 629 600,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant	modulation du taux pour ne pas dépasser l'enveloppe globale allouée au PRIR Mistral

Le bénéficiaire, représenté par : Stéphane DUPORT-ROSAND
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à Grenoble le

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
ACTIS OPH DE LA REGION GRENOBLOISE	Label BBC rénovation, Réhabilitation 60 Est, 52 logements, LLS, Grenoble
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU***)**
	799-6038007-33-0001-004

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Ainsi la réhabilitation du 50 Arlequin s'est achevée à l'automne 2016, la réhabilitation du 60 Ouest s'achèvera en novembre 2019, la réhabilitation du 70 ailes Nord et Sud-Ouest s'achèvera en mars 2022 et la prochaine phase concernera la réhabilitation du 60 aile Est comportant 52 logements.

• Segmentation

Le projet retenu prévoit : La création de 9 distributions verticaleset la conservation de 6 distributions existantes. Soit 15 unités d'habitation au total.

• Halls d'entrée

Création de halls d'entrée clairement identifiables et rattachés chacun à une unité d'habitation. Les halls seront accessibles depuis l'espace public par un seul accès, ils ne seront pas traversant.

• Les façades

Le projet a pour objectif de clarifier pour les habitants, les visiteurs et les services de sécurité incendie, le repérage et l'adressage depuis l'espace public et de rendre lisible en façade la segmentation. Les corps principaux du bâtiment seront habillés d'un complexe isolant. Les jardinières de balcon seront rénovées. La constitution et la couleur des gardes-corps seront différentes aux étages des coursives.

• Evolution du nombre de logements desservis de plain-pied

En moyenne sur l'ensemble du projet, 56% des logements seront desservis de plain-pied, au lieu des 47% actuels.

• Travaux dans les logements

Deux types de rénovation sont prévus, le niveau 2 incluant l'ensemble des prestations du niveau 1 plus une remise en état générale du logement. Le nombre de logements traités au niveau 2 est principalement lié à la nécessité de libérer des logements pour construire les nouvelles dessertes.

• Efficacité énergétique

Performance énergétique : Cep avant travaux : 136 kWhEP/m2.an. Après travaux : 73.51 kWhEP/m2.an – Indicateur RT. Passage de l'étiquette D à B

• Inscidence Loyer

les travaux seront réalisés et une augmentation de loyer (hors charges) de 10 % à la date de réception des travaux de la tranche concernée, lors de la remise en location sera appliquée.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
60 Est Arlequin	
Commune de réalisation	
38-Grenoble	
Quartier de rattachement de l'opération	
38185 Grenoble 6038007 Villeneuve - Village Olympique	
Situation	
Dans QPV	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :

Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	52
Nombre de bâtiments :	1		
Nombre d'étages par bâtiment :	12	Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	29
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :		% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	56%
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	Signature d'une convention de partenariat entre CSF et ACTIS en 2012. Signature d'un accord locataire pour chaque phase de travaux.
Evolution des typologies :	Non	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	Présence d'une MOUS dans l'encadrement de l'Entreprise Générale en charge des travaux Nombreux outils et supports de communication et notamment: un logement témoin, un livret du locataire, une exposition sur les nouveaux
Programme de travaux :	Réhabilitation niveau BBC avec certification QUALITEL NF Habitat L'ensemble des logts bénéficie d'une rénovation de niveau 1 pour les logts occupés et de niveau 2 pour les logts vides. Requalification des RDC et des	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	Le niveau BBC (<96KWh/m2/an) sera atteint pour l'essentiel grâce à une réduction des consommations de chauffage. La performance actuelle du bâtiment est de l'ordre de 160 à 180 KWh/m2/an. La réduction des charges de chauffage sera supérieure aux charges engendrées par la création de nouveaux acsenseurs.

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel ou s'agissant des opérations pré-conventionnées date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	non	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :		
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**1 813 370,02 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**20,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		**362 674,00 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		2 369 888,20 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**610 299,00 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**972 973,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 369 888,20 €	montant TTC :	2 533 870,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	156 000,00 €		
	EPCI :	364 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	1 487 214,20 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	362 674,00 €		
	Total des co-financements :	2 369 888,20 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	1 086 638,20 €		
	dont PRET CDC :	476 339,20 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	610 299,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Stéphane DUPORT-ROSAND
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à Grenoble le

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
ACTIS OPH DE LA REGION GRENOBLOISE	Label BBC rénovation, Réhabilitation 70 Nord et Sud-Ouest, 79 logements, LLS, Grenoble
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU***)**
	799-6038007-33-0001-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Il est très important de poursuivre l'action urbaine structurante développée dans le cadre de l'ANRU1 (La démolition du 50 aile Nord galerie de l'Arlequin et les restructurations du 40 et du 50 ailes Ouest et Est de la même galerie) et de l'ANRU 2 (Restructuration du 60 aile Ouest). La réhabilitation du 70 ailes Nord et Sud-ouest viendra ainsi consolider ce projet en lui donnant une réelle dimension urbaine et une cohérence architecturale en proposant des prestations de qualités aux locataires évitant ainsi les effets de décroche d'une adresse à une autre, les pics de demandes de mutations, le sentiment d'abandon ou de relégation des locataires. Rapidement, ACTIS disposera d'un patrimoine revalorisé de ..... logements environ avec des logements adaptés aux nouveaux enjeux d'habiter actuels (logements sécurisés, accessibles de plain-pied, charges réduites, halls vidéosurveillés et sécurisés, etc…) replaçant ce patrimoine au cœur d'une offre de logement renouvelée permettant la diversification progressive des statuts d'occupation (la vente HLM d'une adresse pourrait être envisagée).

Dans la chronologie de l'opération, cette FAT intervient après celle de la retsructuration / résidentialisation du 60 Ouest. Les logements modifiés suite à la retsructuration / résidentialisation sont réhabilités thermiquement afin d'obtenir une performance BBC -20%. Des travaux complémentaires permettent une labelisation CERQUAL NF Habitat.

• Segmentation

Le projet retenu prévoit : La création de 9 distributions verticaleset la conservation de 6 distributions existantes. Soit 15 unités d'habitation au total.

• Halls d'entrée

Création de halls d'entrée clairement identifiables et rattachés chacun à une unité d'habitation. Les halls seront accessibles depuis l'espace public par un seul accès, ils ne seront pas traversant.

• Les façades

Le projet a pour objectif de clarifier pour les habitants, les visiteurs et les services de sécurité incendie, le repérage et l'adressage depuis l'espace public et de rendre lisible en façade la segmentation. Les corps principaux du bâtiment seront habillés d'un complexe isolant. Les jardinières de balcon seront rénovées. La constitution et la couleur des gardes-corps seront différentes aux étages des coursives.

• Evolution du nombre de logements desservis de plain-pied

En moyenne sur l'ensemble du projet, 56% des logements seront desservis de plain-pied, au lieu des 47% actuels.

• Travaux dans les logements

Deux types de rénovation sont prévus, le niveau 2 incluant l'ensemble des prestations du niveau 1 plus une remise en état générale du logement. Le nombre de logements traités au

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
70 galerie de l'Arlequin	
Commune de réalisation	
38-Grenoble	
Quartier de rattachement de l'opération	
38185 Grenoble 6038007 Villeneuve - Village Olympique	
Situation	
Dans QPV	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :

Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	79
Nombre de bâtiments :	1		
Nombre d'étages par bâtiment :	12	Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	36
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :		% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	46%
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	Signature d'une convention de partenariat entre CSF et ACTIS en 2012. Signature d'un accord locataire pour chaque phase de travaux.
Evolution des typologies :	oui	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	Présence d'une MOUS dans l'encadrement de l'Entreprise Générale en charge des travaux Nombreux outils et supports de communication et notamment: un logement témoin, un livret du locataire, une exposition sur les nouveaux
Programme de travaux :	Réhabilitation niveau BBC avec certification QUALITEL NF Habitat Réduction de l'échelle résidentielle: le 70 galerie de l'Arlequin comporte 3 ailes (Nord, Sud-Ouest et Sud-Est). La création de dessertes verticales accessibles depuis le niveau 0 (Escaliers + ascenseur)	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	Le niveau BBC (<96KWh/m2/an) sera atteint pour l'essentiel grâce à une réduction des consommations de chauffage. La performance actuelle du bâtiment est de l'ordre de 160 à 180 KWh/m2/an. La réduction des charges de chauffage sera supérieure aux charges engendrées par la création de nouveaux acsenseurs.

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel ou s'agissant des opérations pré-conventionnées date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	non	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :		
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**2 832 100,00 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**20,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		**566 420,00 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		3 792 953,00 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**919 931,00 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**1 486 351,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 792 953,00 €	montant TTC :	4 161 448,30 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	237 000,00 €		
	EPCI :	553 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	2 436 533,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	566 420,00 €		
	Total des co-financements :	3 792 953,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	1 860 703,00 €		
	dont PRET CDC :	940 772,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	919 931,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Stéphane DUPORT-ROSAND
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à Grenoble le

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
ACTIS OPH DE LA REGION GRENOBLOISE	Label BBC rénovation, Réhabilitation 70 Sud-Est, PDS2, 22 logements, LLS, Grenoble
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU***)**
	799-6038007-33-0001-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

A l'issu de la réhabilitation des ailes Sud Ouest et Nord du 70 Arlequin, le nœud central de desserte sera affecté à l'aile Sud Est du bâtiment permettant la création d'une nouvelle copropriété mixte le 70 SE / 80 Arlequin. Cette copropriété sera géré par SINEAC, syndic actuel de la copropriété du 80.
C'est le syndic qui portera cette réhabilitation pour le compte d'ACTIS et des copropriétaires privés.
Il est très important de poursuivre l'action urbaine structurante conduite dans le cadre de l'ANRU1 : démolition du 50 aile Nord galerie de l'Arlequin (partie hachurée sur le photo), restructurations du 40 et du 50 ailes Ouest et Est de la même galerie et la réhabilitation de l'aile Ouest du 60 en cours d'études et du 70 ailes Nord et Sud-Ouest. La réhabilitation de la copropriété du 70 SE/ 80 viendra ainsi consolider ce projet public en lui donnant une réelle dimension urbaine et une cohérence architecturale en proposant des prestations de qualités, évitant ainsi les effets de décrochage d'une adresse à une autre. ACTIS disposera ainsi d'un patrimoine revalorisé et plus attractif avec des logements adaptés aux nouveaux enjeux d'habiter actuels (logements sécurisés, charges réduites, halls vidéosurveillés et sécurisés, etc…) dans un environnement mixte puisque ces logements seront dans une copropriété participant ainsi à la diversification progressive des statuts d'occupation.
Par la réhabilitation du 70 aile Sud-Est et du 80, il s'agit de répondre aux problématiques d'attractivité générale et de conception des parties communes identifiées dans l'étude préalablement pilotée par la Métropole sur les Villeneuves et de mettre en œuvre la stratégie Habitat retenue dans ce cadre. Cette aile Sud-Est et le nœud seront intégrés dans la copropriété du 80 de manière à assurer une segmentation réelle de cette aile en supprimant ainsi le chevauchement de quelques logements d'Actis sur la copropriété du 80. Les travaux de réhabilitation de cette aile Sud-Est sont définis, dans le cadre du Plan de sauvegarde n°2, par le syndicat des copropriétaires de la future copropriété du 70 SE / 80.
Le projet est cependant dépendant de la réalisation des deux montées nouvelles qui doivent desservir les ailes Nord et Sud-Ouest du 70. A défaut, une servitude de passage dans le nœud central sera concédée par la copropriété au profit d'Actis en attendant la réalisation de ces deux nouvelles dessertes verticales.
Il n'est pas envisagé de relogement.
• Inscidence Loyer
Concernant les loyers, l'augmentation de loyer ne sera appliquée qu'à la remise en location du logement et une augmentation de loyer (hors charges) de 10 % à la date de réception des travaux de la tranche concernée, lors de la remise en location sera appliquée.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
70 galerie de l'Arlequin	
Commune de réalisation	
38-Grenoble	
Quartier de rattachement de l'opération	
38185 Grenoble 6038007 Villeneuve - Village Olympique	
Situation	
Dans QPV	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :

Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	22
Nombre de bâtiments :	1		
Nombre d'étages par bâtiment :	9	Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :		% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	Signature d'une convention de partenariat entre CSF et ACTIS en 2012. Signature d'un accord locataire pour chaque phase de travaux.
Evolution des typologies :	oui	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Programme de travaux :	Réhabilitation niveau BBC avec certification QUALITEL NF Habitat Réduction de l'échelle résidentielle: le 70 galerie de l'Arlequin comporte 3 ailes (Nord, Sud-Ouest et Sud-Est). La création de dessertes verticales accessibles depuis le niveau 0 (Escaliers + ascenseur)	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	Le niveau BBC (<96KWh/m2/an) est atteint pour l'essentiel grâce à une réduction des consommations de chauffage. La performance actuelle du bâtiment est de l'ordre de 160 à 180 KWh/m2/an. La réduction des charges de chauffage sera supérieure aux charges engendrées par la création de nouveaux acsenseurs. Au regard des travaux de rénovation thermique, de la

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel ou s'agissant des opérations pré-conventionnées date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	non	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :		
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**1 077 538,00 €**
Taux de subvention de base :		8,64%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**18,64%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		**200 867,00 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		1 224 336,00 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**314 010,00 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**514 877,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 224 336,00 €	montant TTC :	1 350 110,20 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	66 000,00 €		
	EPCI :	154 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	803 469,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	200 867,00 €		
	Total des co-financements :	1 224 336,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	672 288,00 €		
	dont PRET CDC :	358 278,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	314 010,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Stéphane DUPORT-ROSAND
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à Grenoble le

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
ACTIS OPH DE LA REGION GRENOBLOISE	Label BBC rénovation, Réhabilitation tours 32 34 M. Reynoard, 106 logements, LLS, Grenoble
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU***)**
	799-6038007-33-0001-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

ACTIS réhabilite depuis depuis 2011 son patrimoine de 570 logements du Village Olympique à Grenoble en l'amenant au niveau BBC Réhabilitation avec une labelisation CERQUAL PH§E. A ce jour, ne reste plus que les 2 tours 32 et 34 avenue Marie Reynoard soit 106 logements à l'entrée sud du quartier.
La réhabilitation de ces 2 dernières tours viendra ainsi finaliser la réhabilitation BBC du patrimoine d'ACTIS sur Village Olympique en lui donnant une réelle dimension urbaine et une cohérence architecturale en proposant des prestations de qualités aux locataires évitant ainsi les effets de décroche d'une adresse à une autre, les pics de demandes de mutations, le sentiment d'abandon ou de relégation des locataires de ces 2 dernières tours. Rapidement, ACTIS disposera ainsi d'un patrimoine revalorisé de 570 logements avec des logements adaptés aux nouveaux enjeux d'habiter actuels (logements sécurisés, accessibles de plain-pied, charges réduites, halls vidéosurveillés et sécurisés, etc…) replaçant ce patrimoine au cœur d'une offre de logement renouvelée.
Programme travaux:
- Isolation thermique de l 'enveloppe : Menuiseries extérieures double-vitrage plaxées marron coté extérieur, Ventelles coulissantes loggias, Isolation extérieure (14cm), Isolation / étanchéité toiture terrasse , Flocage sous-sol
- Changement de système de ventilation: : Ventilation naturelle assistée
- Autres actions sur le chauffage: Séparation du chauffage des logements et locaux tertiaires, Désembouage, Equilibrage - Réglages - Robinets thermostatiques
- Travaux parties privatives : Mise en sécurité électricité et gaz des logts, Installation d'une attente lave-vaisselle, Reprise du sol et nez de balcons (épaufrures) =>peinture sol, renforcement des garde-corps des balcons
- Travaux parties communes : Reprise de l'éclairage des parties communes (LED) , Mise en sécurité éléc colonnes montantes, tableaux, mise à la terre, Sécurité incendie : trappes de désenfumage / portes coupe-feux / Reprise des auvents des 2 tours , Réfection portes gaines tech., plafonds halls, cabines ascenseurs, Curage des chutes EU/EV, Remplacements de l'install. paraboles collectives

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Parcelles 24 et 25 Feuille 000EW01	
Commune de réalisation	
38-Grenoble	
Quartier de rattachement de l'opération	
38185 Grenoble 6038007 Villeneuve - Village Olympique	
Situation	
Sélectionner le territoire	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :

Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	106
Nombre de bâtiments :	2		
Nombre d'étages par bâtiment :	15	Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :	Années 2010	% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	Travail en amont avec l'association de locataires et un groupe de locataires référents des 2 tours.
Evolution des typologies :	Non	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	Présence d'une Chargée de mission accopagnement social des locataires dans l'équipe du service réhabilitation d'ACTIS. Nombreux outils et supports de communication et notamment: un logement témoin, un livret du
Programme de travaux :	Réhabilitation niveau BBC avec certification QUALITEL NF Habitat: Isolation Thermique par l'Extérieur, remplacement de menuiseries extérieures,	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	Le niveau BBC (<96KWh/m2/an) sera atteint pour l'essentiel grâce à une réduction des consommations de chauffage. La performance actuelle du bâtiment est de l'ordre de 200 KWh/m2/an et sera ramenée à 62 KWh/m2/an .

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel ou s'agissant des opérations pré-conventionnées date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	11/07/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2018
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :		
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**3 360 665,00 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**20,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		**672 133,00 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		4 513 566,36 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**1 980 266,00 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**2 652 399,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	4 513 566,36 €	montant TTC :	5 068 661,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	318 000,00 €		
	EPCI :	508 800,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	2 537 633,36 €		
	CDC :			
	EUROPE :	477 000,00 €		
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	672 133,00 €		
	Total des co-financements :	4 513 566,36 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	2 039 826,00 €		
	dont PRET CDC :	59 560,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	1 980 266,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Stéphane DUPORT-ROSAND
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à Grenoble le

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
OPAC DE L'ISERE	Réhabilitation BBC de 21 logements Champberton SMH
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	799-6038011-33-0002-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Au sein de la copropriété de Champberton (120 logements) l'OPAC 38 est propriétaire de 21 logements (PLURALIS de 82 logements et 12 copropriétaires privés).
L'ensemble des logements de la copropriété doivent bénéficier d'une réhabilitation sur le modèle de ce qui est fait par PLuralis sur le reste de cet ensemble immobilier
Les travaux de réhabilitation thermique, de convertion énergétique et de sécurité sont une base minimum commune d'intervention.
Un mission de maitrise d'oeuvre a été votée lors de l'AG du 30 mars 2017 pour définir le programme de travaux détaillé.
La ville prendra en charge l'aménagement des espaces extérieurs au même titre que sur le reste de cet ensemble.

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
18, 20 et 28 rue Garcia Lorca	
Commune de réalisation 38-Saint-Martin-d'Hères	
Quartier de rattachement de l'opération 38421 Saint-Martin-d'Hères 6038011 Renaudie - Champberton - La Plaine	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :			
Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	21
Nombre de bâtiments :	3		
Nombre d'étages par bâtiment :	une montée de 18 logements RDC + 4 étages - 3 logements diffus étages divers	Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :	Logements acquis par l'Opac38 en 2012. Pas encore de réhabilitation	% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	Réunion publique et présentation du projet individuellement au domicile de chaque locataire, et à l'issue bulletin de vote individuel. Concertation effectuée en mars 2017 : 13 votes positifs, 0 négatif sur 18 logts occupés
Evolution des typologies :	pas de modification	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	A l'issue des travaux remise d'un livret sur les nouveaux équipements, et plus largement gestes d'économie d'énergie.

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Programme de travaux :	Amélioration thermique : remplacement menuiseries extérieures et portes palières; ITE façades; étanchéité toitures. Conversion chauffage urbain. Rénovation VMV; restructuration des halls, cages escaliers	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	augmentation couple loyers/charges nulle

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**649 639,25 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**20,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		**129 927,85 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		895 734,59 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**407 512,90 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**537 440,75 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	895 734,59 €	montant TTC :	945 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	42 000,00 €		
	EPCI :	100 800,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	623 006,74 €		
	CDC :			

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

	EUROPE :	
	ANAH :	
	AUTRE :	
	ANRU :	129 927,85 €
	Total des co-financements :	895 734,59 €
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	547 406,74 €
	dont PRET CDC :	139 893,84 €
	dont PRET BONIFIE AL :	407 512,90 €

Commentaires particuliers, le cas échéant	Le prêt Action Logements sera revu à la baisse sur le TTC pour bénéficier de l'Ecoprêt CDC plus avantageux (vu avec Action Logements : le montant calculé sur la FAT est un maximum, mais on peut le diminuer)

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de résidentialisation de logements du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
ACTIS OPH DE LA REGION GRENOBLOISE	Résidentialisation 60-120 Arlequin, PDS1, 550 logements, Grenoble
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU***)**
	799-6038007-34-0001-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La spécificité du plan de sauvegarde de l'Arlequin tient à la forte imbrication des parcs publics et privés et à la complexité d'un bâti qui imposent des investissements très supérieurs à ce qui est habituellement nécessaire pour des patrimoines plus traditionnels. L'Etat et l'Anah, après avis de la ville et de l'EPCI, ontjugé opportun de mettre en place un plan de sauvegarde, dispositif d'intervention exceptionnel sur les copropriétés. Inscrit dans le NPRU, il est le dispositif le plus approprié pour résoudre les difficultés rencontrées par ces syndicats de copropriétaires et enclenché une dynamique de renouvellement urbain à l'échelle du quartier.
Une étude globale sur le patrimoine des deux copropriétés de l'Arlequin, le « 60-120 » et « 130-170 », réalisée par le cabinet B. Paris, a permis de dimensionner les modalités de restructuration et de réhabilitation du bâti, déclinant en cela une première étude globale conduite à l'échelle de l'Arlequin
par le cabinet Interland.
Le plan de sauvegarde se déroulera en deux grandes étapes :
1. Un plan de sauvegarde de scission, dit PDS1, qui vise à créer de plus petites entités fonctionnelles et juridiques. Cette phase nécessite d'affiner les études sur l'évolution du bâti (mise en sécurité, localisation précise des futures montées…) mais également des travaux afin de créer des entités fonctionnelles séparées (séparation des réseaux de chauffage…). La scission juridique constitue également une étape du plan de sauvegarde, et permettra de créer les futures copropriétés (calcul des tantièmes, nouveaux règlements…). Ce premier plan de sauvegarde permet aussi de réaliser des travaux d'urgence. Le PDS1 se décline en deux conventions d'opérations soit une convention pour chaque syndicat de copropriétaires.
2. Un plan de sauvegarde, dit PDS2, de réhabilitation/restructuration qui donnera lieu à des plans de sauvegarde spécifiques à chaque nouveau syndicat de copropriétaires constitué. Il permettra de lancer les travaux pour la réalisation des nouvelles montées d'escalier et des autres parties communes, ainsi que la réhabilitation des bâtiments (notamment de réhabilitation thermique). Pour le démarrage du PDS2, il faut que la scission juridique conduite dans le PDS1 soit votée et approuvée et qu'il n'y ait plus de recours juridique.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
60 au 120 galerie de l'Arlequin	
Commune de réalisation 38-Grenoble	
Quartier de rattachement de l'opération 38185 Grenoble 6038007 Villeneuve - Village Olympique	
Situation Dans QPV	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements résidentialisés :	Copropriété dégradée	Programme de travaux de résidentialisation :	
Cadre d'intervention :	Plan de Sauvegarde		
Nombre de logements résidentialisés :	550		
Eléments relatifs au périmètre de l'opération de résidentialisation de logements :			
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec d'éventuelles opération(s) de réhabilitation ou requalification de logement locatif social :	à la suite de cette opération, Actis pourra er	Modalités de concertation (notamment avec les associations de locataires) :	Cette opération ne concerne que les copropriétaires privés et ACTIS (propriétaire)
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec l'opération d'aménagement d'ensemble (le cas échéant) :	Le PDS1 s'inscrit pleinement dans le programme de renouvellement urbain de l'Arlequin. Il permettra la réalisation des réhabilitation et résidentialisation du 70 et 60 Est Arlequin, ainsi que les adresses du 90, 110 et 120, renvoyées en clause de		
Usage et modalités de gestion :	Les travaux du PDS1 sont pilotés par le syr	Estimation des répercussions sur les charges des locataires ou copropriétaires (avant/après travaux) :	

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel ou s'agissant des opérations pré-conventionnées date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	02/03/2017	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2018
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :		
Date de démarrage des actions de maîtrise foncière et/ou immobilière :		
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette subventionnable :	**1 656 757,41 €**
Taux de subvention de base :	50,00%
Majoration du taux de subvention :	0,00%
Taux de subvention retenu :	**50,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
Montant de la subvention ANRU :	**828 378,71 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 578 748,44 €	montant TTC :	1 666 076,27 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	80 702,00 €		
	EPCI :	141 722,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	527 945,73 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	828 378,71 €		
	Total des co-financements :	1 578 748,44 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	527 945,73 €		
	dont PRET CDC :	527 945,73 €		
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Stéphane DUPORT-ROSAND
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à Grenoble le

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de résidentialisation de logements du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
ACTIS OPH DE LA REGION GRENOBLOISE	Résidentialisation du 60 Est, 52 logements, LLS, Grenoble
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU***)**
	799-6038007-34-0001-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

ACTIS s'est engagé dans un processus original d'Accord-cadre de Conception-Réalisation en dialogue compétitif portant sur la réhabilitation de ses 620 logements sociaux sur la Villeneuve de Grenoble.
Ainsi la réhabilitation du 50 Arlequin s'est achevée à l'automne 2016, la réhabilitation du 60 Ouest s'achèvera en juillet 2019, la réhabilitation du 70 ailes Nord et Sud-Ouest s'achèvera en mars 2022 et la prochaine phase concernera la réhabilitation du 60 aile Est comportant 52 logements.

Dans la chronologie de l'opération, cette FAT est celle de la restructuration / résidentialisation du bâtiment et intervient avant celle de la réhabilitation thermique. Création d'une desserte verticale propre à l'adresse du 60 Est avec la modification restructuration des logements impactés par l'opération.
Démolition de 2 ascenseurs (61/62) qui ne desservaient que les 2 premières coursives.

Cette opération de résidentialisation bénéficie d'un caractère dérogatoire de subvention compte-tenu de la spécificité de la Villeneuve, obtenu lors du Comité d'Engagement de l'ANRU le 11/07/2018.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
60 aile Est galerie de l'Arlequin	
Commune de réalisation	
38-Grenoble	
Quartier de rattachement de l'opération	
38185 Grenoble 6038007 Villeneuve - Village Olympique	
Situation	
Dans QPV	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements résidentialisés :	Logement Locatif Social	Programme de travaux de résidentialisation :	Réduction de l'échelle résidentielle: le 60 galerie de l'Arlequin comporte 3 ailes (Sud, Ouest et Est). La création d'une desserte verticale accessibles depuis le niveau 0 (Escaliers + ascenseur) attitrée au 60 Ouest sera réalisé préalablement à cette phase. Le 60 Est sera desservi par une desserte verticale créée dans le cadre de cette opération. Le 60 sud sera réhabilité ultérieurement et bénéficiera de la desserte d'origine située dans le noeud
Cadre d'intervention :			
Nombre de logements résidentialisés :	52		
Eléments relatifs au périmètre de l'opération de résidentialisation de logements :	Une rétrocession foncière gratuite de la ville		
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec d'éventuelles opération(s) de réhabilitation ou requalification de logement locatif social :	Une restructuration lourde du 60 Est est en	Modalités de concertation (notamment avec les associations de locataires) :	Signature d'une convention de partenariat entre CSF et ACTIS en 2012. Signature d'un accord locataire pour chaque phase de travaux.
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec l'opération d'aménagement d'ensemble (le cas échéant) :	Dans la chronologie de l'opération, cette FAT est celle de la restructuration / résidentialisation du bâtiment et intervient avant celle de la réhabilitation thermique. Création d'une desserte verticale propre à l'adresse du 60 Est avec la modification		
Usage et modalités de gestion :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires ou copropriétaires (avant/après travaux) :	

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel ou s'agissant des opérations pré-conventionnées date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	non	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :		
Date de démarrage des actions de maîtrise foncière et/ou immobilière :		
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette subventionnable :	**2 943 000,00 €**
Taux de subvention de base :	40,00%
Majoration du taux de subvention :	0,00%
Taux de subvention retenu :	**40,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
Montant de la subvention ANRU :	**1 177 200,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 971 130,44 €	montant TTC :	3 268 243,48 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	1 793 930,44 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	1 177 200,00 €		
	Total des co-financements :	2 971 130,44 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	1 352 480,00 €		
	dont PRET CDC :	1 352 480,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Stéphane DUPORT-ROSAND
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de résidentialisation de logements du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
ACTIS OPH DE LA REGION GRENOBLOISE	Résidentialisation du 70 Nord et Sud-Ouest, LLS, 79 logements, Grenoble
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU***)**
	799-6038007-34-0001-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

ACTIS s'est engagé dans un processus original d'Accord-cadre de Conception-Réalisation en dialogue compétitif portant sur la réhabilitation de ses 620 logements sociaux sur la Villeneuve de Grenoble Ainsi la réhabilitation du 50 Arlequin s'est achevée à l'automne 2016, la réhabilitation du 60 Ouest s'achèvera fin 2019 et la prochaine tranche concerne la réhabilitation du 70 ailes Nord et Sud Ouest comportant 79 logements.

Dans la chronologie de l'opération, cette FAT est celle de la restructuration / résidentialisation du bâtiment et intervient avant celle de la réhabilitation thermique. Création de 2 dessertes verticales propres aux adresses du 70 Nord et 70 Ouest avec la modification restructuration des logements impactés par l'opération.

Cette opération de résidentialisation bénéficie d'un caractère dérogatoire de subvention compte-tenu de la spécificité de la Villeneuve, obtenu lors du Comité d'Engagement de l'ANRU le 11/07/2018.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
70 galerie de l'arlequin	
Commune de réalisation	
38-Grenoble	
Quartier de rattachement de l'opération	
38185 Grenoble 6038007 Villeneuve - Village Olympique	
Situation	
Sélectionner le territoire	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements résidentialisés :	Logement Locatif Social	Programme de travaux de résidentialisation :	Réduction de l'échelle résidentielle: le 7
Cadre d'intervention :			
Nombre de logements résidentialisés :	79		
Eléments relatifs au périmètre de l'opération de résidentialisation de logements :	Une rétrocession foncière gratuite de la ville		
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec d'éventuelles opération(s) de réhabilitation ou requalification de logement locatif social :	Une restructuration lourde du 70 N et SO e	Modalités de concertation (notamment avec les associations de locataires) :	Signature d'une convention de partenariat entre CSF et ACTIS en 2012. Signature d'un accord locataire pour chaque phase de travaux.
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec l'opération d'aménagement d'ensemble (le cas échéant) :	Dans la chronologie de l'opération, cette FA		
Usage et modalités de gestion :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires ou copropriétaires (avant/après travaux) :	La restructuration / résidentialisation du bâtiment aura des répercussions sur les charges -Ascenseurs -Nettoyage

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel ou s'agissant des opérations pré-conventionnées date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	non	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :		
Date de démarrage des actions de maîtrise foncière et/ou immobilière :		
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette subventionnable :	**4 814 000,01 €**
Taux de subvention de base :	40,00%
Majoration du taux de subvention :	0,00%
Taux de subvention retenu :	**40,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
Montant de la subvention ANRU :	**1 925 600,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	4 705 242,96 €	montant TTC :	5 175 767,26 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	2 779 642,96 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	1 925 600,00 €		
	Total des co-financements :	4 705 242,96 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	2 352 621,48 €		
	dont PRET CDC :	2 352 621,48 €		
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Stéphane DUPORT-ROSAND
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à Grenoble le

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de résidentialisation de logements du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
ACTIS OPH DE LA REGION GRENOBLOISE	Résidentialisation des Géants - tranche 1, LLS, 107 logements, Grenoble
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU***)**
	799-6038007-34-0001-004

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Cette opération fera suite à l'intervention de la Métro sur les espaces publique.
Le programme de travaux sera élaboré prochainement, il comprendra: Réfection des halls d'entrée en cohérence avec le projet de réaménagement des espaces publics notamment dans l'amélioration du rapport espace public/espace privé, visibilité des entrée, sécurisation et embellissement.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
50 place des géants, 1 place des saules	
Commune de réalisation	
38-Grenoble	
Quartier de rattachement de l'opération	
38185 Grenoble 6038007 Villeneuve - Village Olympique	
Situation	
Sélectionner le territoire	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements résidentialisés :	Logement Locatif Social	Programme de travaux de résidentialisation :	Réfection des halls d'entrée en cohérence avec le projet de réaménagement des espaces publics notamment dans l'amélioration du rapport espace public/espace privé, visibilité des entrée, sécurisation et embellissement.
Cadre d'intervention :			
Nombre de logements résidentialisés :	107		
Eléments relatifs au périmètre de l'opération de résidentialisation de logements :	Les études permettront de déterminer ces é		
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec d'éventuelles opération(s) de réhabilitation ou requalification de logement locatif social :	Articulation à prévoir avec la Métro.	Modalités de concertation (notamment avec les associations de locataires) :	
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec l'opération d'aménagement d'ensemble (le cas échéant) :	Articulation à prévoir avec la Métro.		
Usage et modalités de gestion :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires ou copropriétaires (avant/après travaux) :	

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel ou s'agissant des opérations pré-conventionnées date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	non	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :		
Date de démarrage des actions de maîtrise foncière et/ou immobilière :		
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette subventionnable :	**486 422,49 €**
Taux de subvention de base :	40,00%
Majoration du taux de subvention :	0,00%
Taux de subvention retenu :	**40,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
Montant de la subvention ANRU :	**194 569,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	489 851,08 €	montant TTC :	538 836,19 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	295 282,08 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	194 569,00 €		
	Total des co-financements :	489 851,08 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	244 925,54 €		
	dont PRET CDC :	244 925,54 €		
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Stéphane DUPORT-ROSAND
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à Grenoble le

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V1.1

Fiche descriptive de l'opération d'accession à la propriété du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) GRENOBLE ALPES METROPOLE	**Intitulé de l'opération** Accession sociale place de la Convention - 20 logements - Grenoble
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 799-6038003-36-0002-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Suite au rachat des locaux de commerces et bureaux situés en rez-de-dalle place de la Convention ceux-ci doivent être transformés en logements dans le cadre d'un projet de résidentialisation de l'ensemble immobilier.

Ni les opérateurs ni les types d'accession ou le nombre exact de logements ne sont connus aujourd'hui.

Grenoble Alpes Métropole est donc entré comme maître d'ouvrage par défaut.

Opération en lien avec : FAT aménagement "reconversion de la place de la convention" + FAT "réhablitation 120 LLS COnvention" + FAT résidentalisation Convention"

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération place de la Convention	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de rattachement Échirolles	
Quartier de rattachement de l'opération 38151 Échirolles 6038003 Essarts - Surieux	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :

Nombre de logements en accession :	20	Type de production envisagée :	inconnue à ce stade
Eléments relatifs au contexte de l'opération :	Mode de réalisation à déterminer.		
Niveau de performance énergétique et environnementale visé et démarche ou certification envisagés :	Label ecoquartier = BBC rénovation	Eléments relatifs aux modalités d'accompagnement des acquéreurs :	inconnues à ce stade
Prix de revient HT de l'opération :	2 939 390,00 €		
Prix de revient TTC de l'opération :		Eléments relatifs aux modalités de commercialisation :	inconnues à ce stade
Prix de vente prévisionnel en fonction des typologies de logement :			

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	12 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

	Montant retenu
Montant forfaitaire de l'aide par logement	15 000,00 €
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**300 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) : montant HT : 300 000,00 € montant TTC : 300 000,00 €
Correspondant à la somme des aides à destination de l'accédant

Co-financements:
Uniquement pour les aides à destination de l'accédant (hors fonds-propres)

VILLE :	
EPCI :	
DEPARTEMENT :	
REGION :	
BAILLEUR :	
CDC :	
EUROPE :	
ANAH :	
AUTRE :	
ANRU :	300 000,00 €

Dont prêts :

PRETS :	
PRET CDC :	
PRET BONIFIE AL :	

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V1.1

Fiche descriptive de l'opération d'accession à la propriété du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) DAUPHILOGIS	**Intitulé de l'opération** Accession sociale Voltaire 18 logements
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 799-6038011-36-0001-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

la présente opération en accession sociale permet d'apporter une mixité de produits au sein du secteur Voltaire - La Plaine qui comporte aujourd'hui une dominante de logements locatifs sociaux.
Elle est composée de 68 logements en accession dont 34 en accession sociale.
Seul 18 forfaits Anru sont sollicités en raison du respect du plafond de financement Anru sur l'ensemble du projet de territoire.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération BD252,BD254, BD178P, BD187P, B251P	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de rattachement Saint-Martin-d'Hères	
Quartier de rattachement de l'opération 38421 Saint-Martin-d'Hères 6038011 Renaudie - Champberton - La Plaine	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :

Nombre de logements en accession :	18	Type de production envisagée :	
Eléments relatifs au contexte de l'opération :	Proposer une offre de logements en accession sociale à des prix de vente abordables pour permettre aux primo-accédants de devenir propriétaire dans un cadre financier sécurisé		
Niveau de performance énergétique et environnementale visé et démarche ou certification envisagés :	RT2012	Eléments relatifs aux modalités d'accompagnement des acquéreurs :	Gestion de la copropriété par un syndic solidaire pour maîtriser au mieux le coût des charges. Estimation des charges transmises aux familles pour permettre une étude affinée par l'ADIL.
Prix de revient HT de l'opération :	2 307 651,76 €		
Prix de revient TTC de l'opération :		Eléments relatifs aux modalités de commercialisation :	
Prix de vente prévisionnel en fonction des typologies de logement :			

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé	11/07/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2018
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

	Montant retenu
Montant forfaitaire de l'aide par logement	10 000,00 €
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**180 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) : montant HT : 180 000,00 € montant TTC : 180 000,00 €

Correspondant à la somme des aides à destination de l'accédant

Co-financements:

Uniquement pour les aides à destination de l'accédant (hors fonds-propres)

VILLE :	
EPCI :	
DEPARTEMENT :	
REGION :	
BAILLEUR :	
CDC :	
EUROPE :	
ANAH :	
AUTRE :	
ANRU :	180 000,00 €

Dont prêts :

PRETS :	
PRET CDC :	
PRET BONIFIE AL :	

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : ROMAND Bernard

atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE GRENOBLE	EQUIPEMENT JEUNESSE ARLEQUIN VILLENEUVES GRENOBLE
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	799-6038007-37-0003-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Construction d'un équipement jeunesse à destination des 11-17 ans et des 16-25 ans sur le site de l'ancien parking silo, comprenant des locaux d'activités et une salle associative.
Cette opération témoigne de l'ambition forte de la Ville portée dans le cadre du projet social du NPNRU vers la jeunesse en réponse à l'enjeu d'émancipation des12–25 ans, essentiel dans un quartier où ils représentent 25% de la population du quartier.
Cet équipement, rassemble un équipement pour les 11-25 ans,
• une nouvelle salle polyvalente de quartier,
• des locaux d'activités, en vis-à-vis de ceux aménagés au rez-de-chaussée Sud du parking silo édifié dans le cadre du PRU 1
L'ensemble sera construit à l'emplacement du silo 4 (démoli dans le cadre du PRU 1), en vis-à-vis des nouvelles installations commerciales durez-de-chaussée du nouveau silo parking,pour
• parachever la restructuration de l'entrée ouest du quartier, déjà bien engagée avec la mise en service du parking et la restructuration- réhabilitation des 40 et 50 Arlequin ;
• donner corps à un nouveau pôle de vie du quartier, constitué de cet équipement multifonctions et des activités accueillies;
• favoriser un fonctionnement de proximité, mais aussi un rayonnement plus large (attirer les jeunes des quartiers voisins du Village Olympique, de Vigny-Musset, voire d'autres secteurs de la Ville) ;
D'une surface utile de 1 260 m² environ, le projet s'inscrit dans une démarche d'excellence environnementale : éco-conception, performance énergétique : niveau RT 2012 – 20%, rafraîchissement par l'eau de la nappe, et de maîtrise du coût global de la construction. La Ville de Grenoble développe depuis des années une politique volontariste en direction de la jeunesse, tant des adolescents (11-17 ans) que des jeunes adultes (16-25 ans). Cette politique s'appuie, pour les plus jeunes, sur une proposition d'activités (loisirs, temps festifs, séjours), dans le cadre d'un projet pédagogique centré sur le soutien à la citoyenneté et l'engagement, menée soit en direct soit déléguée à une association. Pour les jeunes adultes, trois postes municipaux dédiés se mobilisent avant tout sur l'accompagnement de dynamiques collectives (projets solidaires, de départs…) et de manière individuelle sur la remise en dynamique, la confiance et l'estime de soi dans l'objectif de permettre aux jeunes qui en ont besoin de se mettre / remettre en mouvement.
La construction d'un nouvel équipement jeunesse en direction des 12-25 ans a ainsi pour objet premier de redonner une place digne à la jeunesse dans le quartier, et de servir de levier à la mobilité et à la sortie du quartier. Il sera en articulation directe avec les équipements en direction des adolescents du secteur (Espace Jeunesse Baladins, MJC Prémol) et rayonnera plus largement sur le territoire en lien avec les équipements jeunesse de la Ville (Chaufferie, Transfo…) pour en faire un véritable lieu de transitionnalité (être bien dans son quartier et mieux s'approprier la ville).
A ce titre, la politique municipale et l'équipement jeunesse en particulier résonnent pleinement avec les objectifs du contrat de ville en matière de jeunesse qui visent notamment à écouter les jeunes, les considérer comme une ressource pour favoriser leur prise d'autonomie. Les espaces de rencontres créés dans le futur équipement, animés par des professionnels municipaux, ainsi que la possibilité de lieux de pratique en autonomie (aux fonctionnements évolutifs) contribuent et participent largement de cette dynamique.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
rue de l'Arlequin Parcelle cadastrale IX0665	Parcelle cadastrale IX0665 sur l'emprise des silos de parkings démolis en face du nouveau parking en cœur de quartier sur l'axe traversant qui relie au quartier Vigny Musset Village Olympique
Commune de réalisation	
38-Grenoble	
Quartier de rattachement de l'opération	
38185 Grenoble 6038007 Villeneuve - Village Olympique	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :			
Programme de l'équipement :	un équipement pour les jeunes (610 m2 env. de SU), regroupant trois sous-ensembles : l'un dédié aux « 11-16 ans » (l'autre aux « 16-25 ans » et le dernier réservé aux activités communes aux deux (salle de réunion – atelier cuisine) ; une nouvelle salle polyvalente de quartier (300 m2 de SU), des locaux d'activités (SU de 350 m2 env.),	Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, ...) :	cet equipement s'insere en face du nouveau silo et des locaux d'activité ouvert en rez de chaussée, dans le projet il vient en conclure la refonte de l'entrée ouest du quartier dans la continuité de l'ouverture du 50 et de la rehabilitation du 40 et 50, il contribue à donner corps au nouveau pôle de vie du quartier avec les activités accueillies en rez de chaussée , cette implantation sur cet axe permet de conforter la creation d'activité sur cet axe et pour cet equipement jeunesse il permet un fonctionement en proximité avec également un rayonement plus large vers les quartiers Vigny Musset Vo
Public concerné par l'équipement :	public jeunes de 11 à 25 ans	Modalités de gestion et de fonctionnement :	gestion municipale sur la salle associative et du service jeunesse , les locaux activités en gestion privé
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :	en articulation avec la démarche educative portée sur Villeneuve le service jeunesse investira les locaux, avec pour objectif premier de redonner une place digne à la jeunesse , servir de levier à la mobilité en lien avec les équipements jeunesse de la Ville pour travailler les lieux de transitionnalité : être bien dans son quartier et s'approprier les mobilités et usages urbains.	Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	Clause 7,5 % clause sociale insertion et developpement du dispositif 1% insertion par la Metropole
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	1 260,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports ...) :	Parking, Transport en commun Tram A arret à 100M, , accès Pieton qualitatifs (cheminements travaillés en lien avec la démolition du 50, création d'un parvis avec démolition anciens parking silos)
Nature d'intervention :	création d'équipement public de proximité	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	démarche de concertation engagée avec les habitants sur l'equipement jeunesse des le programme anru1, concertation acteurs jeunesses et groupes de jeunes
Localisation de l'équipement :	cœur de quartier	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	niveau RT 2012 – 20%, rafraîchissement par l'eau de la nappe

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel ou s'agissant des opérations pré-conventionnées date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	
Commentaires		

Date de lancement opérationnel :		
Date de démarrage des actions de maîtrise foncière et/ou immobilière :		
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :	demande 15 points pour logique d'excellence
Localisation :	
Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

		Montant retenu
Assiette subventionnable :		**3 944 032,00 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :		25,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**25,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	15,00%	591 604,80 €
MONTANT DE LA SUBVENTION :		**1 577 612,80 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 776 912,00 €	montant TTC :	4 512 240,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	2 199 299,20 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	1 577 612,80 €		
	Total des co-financements :	3 776 912,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) COMMUNE D ECHIROLLES	**Intitulé de l'opération** Réhabilitation - extension Ecole Maternelle JP Marat_Echirolles
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*) 799-6038003-37-0004-004

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Projet de réhabilitation thermique, d'extension, de restructuration et de mise en accessibilité - conformité de l'école Maternelle, Jean-Paul Marat. Cette opération témoigne l'ambition portée par l'axe éducation du projet social du NPNRU. En effet, il est souhaité créer une dynamique éducative à partir et autour de l'école afin que l'ensemble des acteurs puissent faire éducation ensemble. Dans le cadre du NPNRU, il est projeté de faire de l'école un lieu de vie et un pôle de ressources et d'activités. Ainsi, la réhabilitation de l'école Marat est conçu au travers d'espaces scolaires (bâtiments et cours) ouverts, dans un cadre sécurisé, en lien avec les activités du quartier. Ainsi certains espaces ont vocation à être mutualisés pour offrir des ressources partagées hors temps scolaires, par exemple aux parents. Afin de tendre vers une qualité et une coopération éducative parents-professionnels. Tout comme le bâtiment de l'élémentaire ceux de la maternelle ne sont pas performants thermiquement. L'école maternelle est divisée en deux bâtiments distincts qui ne facilitent pas l'usage. Il manque un véritable espace d'accueil pour les familles et d'un espace plus confortable dédié la psychomotricité. Les bâtiments n'ont pas la capacité d'accueil pour l'intégralité des élèves. Ainsi, un préfabriqué a été installé dans la cour pour accueillir une classe de petite section.
Chaque classe dispose d'un accès direct sur la cour, qui est accessible aux parents. L'accueil, la gestion des flux et des circulations ne sont pas optimisés.
Il devrait être programmé une intervention thermique pour l'école maternelle et une extension d'environ 260 m² reliant les deux bâtiments afin d'offrir une salle de psychomotricité de et un hall d'accueil. La classe manquante devrait trouver sa fonction dans l'ancienne petite salle de psychomotricité. De plus, les accès et les circulations devraient être retraités coté nord et via le couloir des vestiaires. La cour d'école devrait être agrandie, profitant d'une partie de l'emprise libérée par la démolition de la MDH-Halte garderie des Essarts. Cette programmation de travaux est prévisionelle et doit être confortée notamment au travers de l'étude équipement, programatique et d'une faisabilité précise.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération Parcelle cadastrale 000AB108, allée d'ouessant – Echirolles	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique) Opération localisée sur la parcelle cadastrale 00 AB 108 les 2 batiments sont situés au sud de la parcelle. Les bâtiments de la maternelle sont situés à proximité directe de la colline végétale (futur parc des Essarts). Entre l'actuelle MDH des Essarts et l'immeuble Ylis,
Commune de réalisation 38-Échirolles	
Quartier de rattachement de l'opération 38151 Échirolles 6038003 Essarts - Surieux	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Programme de l'équipement :	Travaux et programmation prévisionnels à conforter par les études : Extension : construction espace acceuil - salle de psychomotricité, réhabilitation thermique, sécurité - accessibilité, Restructuration (modification façade-accès, création classe dans la salle de psychomotricité actuelle, agrandissement de la cour d'école maternelle)	Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, ...) :	A l'échelle des Essarts, l'insertion urbaine de l'école devrait être traitée par la requalification du réseau de cheminements piétons et l'ouverture qui sera créée par la démolition en face de l'école élémentaire des bâtiments de l'OPAC 38 (1 et 2 allée de l'Armor et 10 allée d'Ouessant). Ces travaux permettront d'offrir un parvis à l'école Marat. La résidentialisation des logements de l'OPAC 38, situés allée d'Ouessant en face de l'école devrait être prévue. Cette résidentialisation permettra une meilleure délimitation des usages, de la gestion et des espaces (résidentiels et publics). Le projet du coeur de parc avec l'aplanissement de la colline végétale, la création d'un parc et la résidentialisation de la convention est à proximité direct de la Maternelle Marat
Public concerné par l'équipement :	198 Eleves scolarisés à l'école maternelle JP Marat, 9 classes dont 1 classe de toute petite section de 21 élèves. Périscolaire : 4 enfants accueil matin, 43 enfants en accueil du soir, 34 enfants en restauration scolaire d'école maternelle)	Modalités de gestion et de fonctionnement :	Coût de gestion annuel en 2016 école Maternelle Marat environ 123 000 € comprenant : maintenance locaux, frais assurance des locaux, consommations téléphoniques - internet, entretien locaux, fluides (eau, electricité…), contrat maintenances, charge personnel administratif, intervenant.
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :	Etude de pré faisabilité - pré programmation à conforter par des études plus précises et MOE. Projet éducatif en lien avec les équipements alentours et le projet de territoire	Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	Mise en place des clauses insertion - clauses sociales 7,5%. Déploiement du dispositif 1% insertion.
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	1 780,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports ...) :	Parking, Transport en commun (Tram A, gare TER), accès piéton qualitatifs (cheminements travaillés, création d'un parvis avec démolition logements locatifs sociaux Armor-Ouessant)
Nature d'intervention :	extension et rénovation d'équipement public de proximité	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	Présentation scénario réhabilitation-extension habitant-es lors des temps de concertation, concertation parents d'élèves, directeur d'école et partenaires du projet
Localisation de l'équipement :	Ecole maternelle située 1 allée d'Ouessant, au cœur du QPV et du quartier des Essarts, à proximité direct du futur parc des Essarts	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	Performance énergétique attendue. Démarche de labellisation éco quartier en cours

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel ou s'agissant des opérations pré-conventionnées date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	14 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :		
Date de démarrage des actions de maîtrise foncière et/ou immobilière :		
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :	phases d'attente - chantier - gestion de travaux : 150 000€ (notamment location de préfabriqués…)

Calcul du financement prévisionnel ANRU

		Montant retenu
Assiette subventionnable :		**1 109 972,73 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :		35,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**35,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
MONTANT DE LA SUBVENTION :		**388 490,46 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 081 283,80 €	montant TTC :	1 297 540,56 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	692 793,34 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	388 490,46 €		
	Total des co-financements :	1 081 283,80 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à _____ le _____

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) COMMUNE D ECHIROLLES	**Intitulé de l'opération** Réhabilitation Ecole Elementaire Jean Paul Marat - Echirolles
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*) 799-6038003-37-0004-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Projet de réhabilitation thermique, restructuration et mise en accessibilité - conformité de l'école élémentaire, Jean Paul Marat. Cette opération témoigne l'ambition portée par l'axe éducation du projet social du NPNRU. En effet, il est souhaité créer une dynamique éducative à partir et autour de l'école afin que l'ensemble des acteurs puissent faire éducation ensemble. Dans le cadre du NPNRU, il est projeté de faire de l'école un lieu de vie et un pôle de ressources et d'activités. Ainsi, la réhabilitation de l'école Marat est conçue au travers d'espaces scolaires (bâtiments et cours) ouverts, dans un cadre sécurisé, en lien avec les activités du quartier. Ainsi certains espaces ont vocation à être mutualisés pour offrir des ressources partagées hors temps scolaires, par exemple aux parents. Afin de tendre vers une qualité et une coopération éducative parents-professionnels. Pendant les temps scolaires et périscolaires, les espaces aménagés seront un support pour favoriser la réussite des enfants et des jeunes par exemple au travers du développement de la culture scientifique, de l'innovation pédagogique, de la valorisation des langages et de l'accès aux pratiques artistiques et sportives. Le bâtiment est sujet à d'importantes problématiques thermiques de par sa structure et la générosité de ses surfaces vitrées. Il se déploie sur 3 niveaux, au rez-de-chaussé deux très grands halls-préaux sont actuellement sous utilisés mais pourrait constituer un fort potentiel pour concrétiser de nouveaux usages autour du projet de réussite éducative et de ressources partagées. La quasi totalité des classes sont situées dans les étages supérieurs sans ascenseur et accessibilité PMR.

Une réhabilitation thermique, la mise en conformité-accesibilité du bâtiment, le renforcement de la sécurisation des locaux ainsi que le réaménagement des préaux du rez de chaussée devraient constituer les travaux prévisionnels pour l'élémentaire. Au rez de-chaussée, un ou des espaces pourraient être aménagés utilisables à la fois comme préaux mais également à destination de pratiques variées telles que culturelles, artistiques, théâtre. Ces espaces pourront être utilisés en dehors des périodes scolaires afin de répondre aux besoins d'associations ou des autres équipements (MDH, pôle jeunesse...). Cette programation de travaux est prévisionelle et doit être confortée notamment au travers de l'étude équipement, programmatique et d'une faisabilité précise.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération Parcelle cadastrale 000AB108, allée d'ouessant – Echirolles	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique) Opération localisée sur la parcelle cadastrale 00 AB 108, batiment de l'élémentaire situé face à l'allée d'Ouessant, au Nord Ouest de la parcelle
Commune de réalisation 38-Échirolles	
Quartier de rattachement de l'opération 38151 Échirolles 6038003 Essarts - Surieux	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Programme de l'équipement :	Travaux prévisionnels à conforter par les études : Réhabilitation thermique, menuiserie, Sécurité - accessibilité Restructuration : aménagement des RDC	Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, …) :	A l'échelle des Essarts, l'insertion urbaine de l'école sera traitée par la requalification du réseau de cheminements piétons et l'ouverture qui sera créé par la démolition en face de l'école élémentaire des bâtiments de l'OPAC 38 (1 et 2 allée de l'Armor et 10 allée d'Ouessant). Ces travaux permetteront d'offrir un parvis à l'école Marat. La résidentialisation des logements de l'OPAC 38, situés allée d'Ouessant en face de l'école est prévue. Cette résidentialisation permettera une meilleure délimitation des usages, de la gestion et des espaces (résidentiels et publics).
Public concerné par l'équipement :	Ecole Elementaire Marat (effectifs 2017-2018) : 308 élèves, 16 classes dont 3 classes de CP dédoublés. Périscolaire : 15 enfants accueil matin, 30 enfants accueil du soir, 66 enfants restaurant scolaire	Modalités de gestion et de fonctionnement :	Coûts de gestion annuel en 2016 école Elementaire Marat environ 192 000 € comprenant : maintenance locaux, frais assurance des locaux, consommations téléphoniques - internet, entretien locaux, fluides (eau, electricité…), contrat maintenances, charge personnel administratif, intervenant. Des économies énergétiques sont attendues à la suite des travaux.
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :	Etude de pré- faisabilité technique et financiere. En attente étude technique, faisabilité, MOE. Projet éducatif en lien avec les équipements alentours et le projet de territoire	Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	Mise en place des clauses insertion - clauses sociales 7,5%. Déploiement du dispositif 1% insertion.
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	2 930,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports …) :	Parking, Transport en commun (Tram A, gare TER), accès Pieton qualitatifs (cheminements travaillés, création d'un parvis avec démolition logement locatifs sociaux Armor-Ouessant)
Nature d'intervention :	rénovation d'équipement public de proximité (validé par le CE ou le DG de l'Anru)	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	Présentation du scénario de réhabilitation aux habitant-es lors des temps de concertation, concertation parents d'élèves, directeur d'école et partenaires du projet
Localisation de l'équipement :	Ecole Elementaire située allée d'Ouessant, au cœur du QPV et du quartier des Essarts, à proximité direct du futur parc des Essarts	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	Performance énergétique attendue. Démarche de labellisation éco quartier en cours

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel ou s'agissant des opérations pré-conventionnées date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :		
Date de démarrage des actions de maîtrise foncière et/ou immobilière :		
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :	phases d'attente - gestion de travaux : 150 000€ (location de préfabriqués…)

Calcul du financement prévisionnel ANRU

		Montant retenu
Assiette subventionnable :		**2 147 678,33 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :		35,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**35,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
MONTANT DE LA SUBVENTION :		**751 687,42 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 142 668,34 €	montant TTC :	2 571 202,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	970 980,92 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :	420 000,00 €		
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	751 687,42 €		
	Total des co-financements :	2 142 668,34 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à _____ le _____

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE D ECHIROLLES	Aménagement RDC Celestria : Agence du quotidien – MEFH – Planning familial _ Echirolles
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU***)**
	799-6038003-37-0004-007

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Ylis et Celestria, située sur l'avenue des Etats - Généraux est une opération neuve et mixte, comprenant deux bâtiments avec une programmation en logements en accession sociale à la propriété (Ylis), en locatif social (Celestria), une maison de santé (infirmiers, orthophonistes et médecins généralistes) et une Pharmacie. Initialement les rez-de-chaussée de Celestria, propriété du conseil départemental de l'Isère, devaient accueillir les locaux de la PMI (protection maternelle et infantile). Suite au changement de stratégie du département la Ville d'Echirolles et la Métropole ont travaillé pour proposer une offre de service de proximité alternative, ambitieuse et qualitative. Ainsi, l'Agence du Quotidien, la Maison pour l'Egalité Femmes - Hommes, ainsi que le Centre de Planification et d'Education Familiale vont prendre place dans les 206m² du pied d'immeuble.
- L'Agence du Quotidien est un futur équipement innovant, proposé dans le cadre du NPNRU : un « guichet commun » pour une meilleure écoute et un traitement plus réactif des demandes des habitants concernant le cadre de vie, la gestion urbaine et les parties communes locatives sociales
- La Maison pour l'égalité femmes-hommes est un lieu unique en France. C'est un espace ressource de capitalisation, de créations de projets et de sensibilisations ouverts aux habitant-es, aux associations, aux établissements scolaires ou à tout acteur souhaitant travailler sur l'égalité entre les femmes et les homme
-Le centre de planification et d'éducation familiale est un espace de parole et de liberté, un lieu pour s'informer, pour prendre soin de soi, un lieu ouvert à tous, dans le respect des individualités et de la confidentialité autour notamment des champs de la santé sexuelle, de la contraception, de l'avortement et de la prévention.

Caractéristiques de l'opération : les locaux initialement prévus pour le Conseil Départemental - la PMI nécessitent quelques réaménagements (cloisons, faux plafond, plomberie chauffage dévoyés, électricité dévoyé, alarme intrusion, câblage video surveillance, création d'une porte fenêtre pour accès sur cour intérieure, mise en œuvre interphone pour l'espace planning familial et création d'un espace sanitaire pour le planning familial etc.), pour accueillir l'Agence du Quotidien, la Maison pour l'Egalité Femmes / hommes, ainsi que le Centre de Planification et d'Education Familiale.

Les différents services publics logés dans le pied d'immeuble malgré leurs missions et vocation clairement identifiés, sont susceptibles de partager certains espaces et moyens.
Aménagements des espaces : les espaces de bureau de l'Agence du Quotidien doivent permettre tout à la fois aux partenaires de tenir des permanences d'accueil des publics et pour un agent permanent d'assurer la mission de coordination du dispositif. Pour ce faire, deux bureaux distincts sont à prévoir pour le travail des agents. Ces bureaux sont donc amenés à recevoir du public et des partenaires. De ce fait, leur proximité avec le hall doit être favorisée, de manière à rendre l'accès au public le plus simple possible, et à limiter les nuisances pour les autres agents qui doivent instruire des dossiers plus au calme.
La Maison Egalité Femmes - Hommes aura deux bureaux doubles ainsi qu'un espace de stockage des outils d'animation. Ce service n'a pas besoin d'être en contact direct avec le hall. Au contraire, un positionnement en retrait permettra à cette équipe d'être plus au calme.
En ce qui concerne le CPEF, il doit quant à lui disposer d'une adresse distincte de celle des deux autres services et disposer d'un accès spécifique. Sa mission l'amène à recevoir des publics dans des situations fragiles qui ne peuvent se mêler aux autres publics. L'espace qui doit lui être dédié comporte un accueil, une salle d'attente, des sanitaires adaptés, ainsi que deux salles de consultation dont une plus spécifiquement dédiée à l'accueil conjugal.

Un accueil mutualisé entre l'Agence du Quotidien et la Maison égalité Hommes Femmes est prévu. Ainsi que des espaces mutualisés entre les équipes des 3 services (un espace de convivialité et une salle de réunion 50 personnes)

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
RDC Immeuble Celestria – 12-14 Avenue des Etats Généraux Parcelle Cadastrale 000 AB 109	
Commune de réalisation	
38-Échirolles	
Quartier de rattachement de l'opération	
38151 Échirolles 6038003 Essarts - Surieux	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Programme de l'équipement :	Les locaux initialement prévus pour le Conseil Départemental - la PMI nécessitent quelques aménagements intérieurs afin d'accueillir l'Agence du Quotidien, la Maison pour l'Egalité Femmes - Hommes, ainsi que le Centre de Planification et d'Education Familiale : notamment cloisons, faux plafond, plomberie chauffage dévoyés, électricité dévoyée, alarme intrusion, câblage video surveillance, création d'une porte fenêtre pour accès sur cour intérieure, mise en œuvre interphone pour l'espace planning familial et création d'un espace sanitaire pour le planning familial etc.	Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, …) :	Ce projet s'inscrit dans la continuité du projet de renouvellement urbain qui souhaite faire des Etats-Généraux, des espaces autour de la Butte et de l'arrêt de tram, la nouvelle centralité d'Essarts-Surieux. A ce titre, un vaste programme d'aménagement urbain et plurifonctionnel devrait être prévu autour des équipements de Celestria : - Aménagement du parvis de la Butte en un espace piéton qualitatif - Création d'une nouvelle offre commerciale d'environ 800m² entre la Butte et le Limousin - Restructuration de la Butte en Maison des Habitant-es Essarts et Halte Garderie - Un marché déplacé coté Surieux le long le l'avenue pour plus de sécurité et de confort - Une traversée piétonne des États-Généraux sécurisée et facilitée - L'aplanissement de la colline végétale, située à l'arrière de la Butte pour en faire un parc qualitatif et accessible à tous
Public concerné par l'équipement :	Equipements à rayonnement d'agglomération : Maison Egalité Femme - Homme et Planing familial Agence du quotidien : concerne 10 800 habitants/6420 ménages de la Villeneuve d'Echirolles (Essarts-Surieux-les granges) qui bénéficient de l'équipement. Ainsi que les professionnel-les et institutionnel-les.	Modalités de gestion et de fonctionnement :	Propriété département, convention de gestion avec la Ville. Fonctionnement de l'équipement en copropriété avec la SDH.
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :	Projet en cours de réalisation	Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	206,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports …) :	Parking, Transport en commun (Tram A, gare TER), accès piéton qualitatif (cheminements travaillés)
Nature d'intervention :		Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	Présentation scénario lors des instances de concertation,information journal municipal et presse locale
Localisation de l'équipement :	cœur de quartier, proximité directe TRAM - gare - avenue des Etats – Généraux	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	Aménagement des RDC du batiment recemment livré en 2017, avec performance énergétique

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel ou s'agissant des opérations pré-conventionnées date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2018
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :		
Date de démarrage des actions de maîtrise foncière et/ou immobilière :		
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

		Montant retenu
Assiette subventionnable :		**108 265,00 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :		35,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**35,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
MONTANT DE LA SUBVENTION :		**37 892,75 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	91 750,00 €	montant TTC :	110 100,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	21 187,25 €		
	EPCI :	30 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	2 670,00 €		
	ANRU :	37 892,75 €		
	Total des co-financements :	91 750,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à _____ le _____

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE D ECHIROLLES	Réhabilitation - Restructuration - Extension - Espace Jeunesse Robert Desnos
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	799-6038003-37-0004-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Projet d'extension - Restructuration - Réhabilitation - Espace Jeunesse Robert Desnos et Atelier bois. Les équipes du pôle jeunesse de la Butte et de la MJC Robert Desnos travaillent actuellement de manière partenariale et resserrée en faveur de projets cohérents et adaptés aux besoins des jeunes de la Villeneuve d'Echirolles. Ainsi, travailler autour du projet de rénovation et de restructuration de la MJC actuelle comme équipement commun, mutualisé aux deux structures a tout son sens. D'autant que la stratégie en faveur de l'action jeunesse s'inscrit dans une logique territoriale qui s'effectue également en synergie avec les équipements du quartier et hors les murs. De plus, le futur espace jeunesse devrait être un équipement ressource à l'échelle de la ville autour des questions de participation et de citoyenneté. Ainsi, l'équipement devrait être notamment dédié à l'expression des jeunes, aux activités artistiques, culturelles et au développement de l'esprit critique en lien direct avec la MJC et les services autonomie des jeunes, participation - citoyenneté et affaire culturelle de la ville.

Actuellement la MJC propose des services polyvalents : de l'accueil d'enfants et d'adolescents (en leur faisant faire diverses activités), à l'accompagnement de projet personnels et culturels. Néanmoins, son activité est impactée par des espaces inadaptés, peu fonctionnels voir inaccessibles et inconfortables thermiquement. En effet, par exemple, l'accueil, situé au 1er étage, est difficile d'accès et à repérer. Les deux niveaux du bâtiment sont inaccessibles aux personnes à mobilité réduite limitant certaines activités (studio d'enregistrement, pratique artistique...) et complexifiant l'accueil des 6-10 ans et des 10-14 ans. De plus, le bâtiment connaît quelques problématiques de sécurité (multitude d'accès, évacuation d'urgence pouvant être complexe) et de mésusage lors de la fermeture de l'équipement (la terrasse ouverte à l'étage est soumise à de nombreux regroupements et dégradations).

Le programme de travaux prévisionnel prévoit pour l'équipement jeunesse :
- des travaux d'isolation thermique
- une extension, fermant l'escalier et la terrasse extérieure qui devrait permettre d'intégrer un hall d'accueil, des bureaux, salles d'activités
- Une accessibilité PMR (ascenseur, aménagements intérieurs)
- Sécurisation des accès et circulations
- Reprise en sous œuvre pour supprimer les poteaux de la salle polyvalente en RDC et optimiser son usage
- Extension de l'atelier bois pour créer un atelier polyvalent séparé des machines outils, accessible aux moins de 18 ans
- Restructuration en espace libre d'accueillir une multitude d'activités.

Cette programmation de travaux est prévisionnelle et doit être confortée notamment au travers de l'étude équipement, programmatique, MOE et d'une faisabilité précise.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Parcelle 000 AC 37 - 000 AC 38 / 2 ter rue Normandie, Echirolles	
Commune de réalisation	
38-Échirolles	
Quartier de rattachement de l'opération	
38151 Échirolles 6038003 Essarts - Surieux	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Programme de l'équipement :	Travaux prévisionnels à conforter par des études précises et techniques : Espace jeune (MJC- Pole jeunesse) : extension (environ 170m²) pour intégration hall accueil, bureaux salles d'activités, Réhabilitation Thermique (ITE, menuiserie, remplacement-isolation couverture), reprise en sous œuvre, restructuration pour accueillir le pôle jeunesse et de nouvelles activités (démolition intérieures, réaménagement…), électricité, conformité PMR (accès, installation ascenseur, sanitaires...). Atelier bois extension (environ 100m²) pour offrir un local d'atelier-construction séparé des machines outils et accessible aux mineurs.	Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, …) :	Les accès, la visibilité, le parvis et les abords (espaces verts, parkings, rue du Morvan) du pôle jeunesse devraient être requalifiés dans le projet de renouvellement urbain.
Public concerné par l'équipement :	Les activités proposées qui rayonnent à l'échelle de la Ville d'Echirolles et de ses 36 227 habitants. Dans l'hyper proximité, 10 800 habitants/6420 ménages de la Villeneuve d'Echirolles (Essarts-Surieux-les granges) qui bénéficient de l'équipement.	Modalités de gestion et de fonctionnement :	Performance énergétique attendue. Démarche de labellisation éco quartier en cours

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Description et niveau de maturité du projet d'établissement :	Etude de pré- faisabilité technique et financiere effectuée. En attente étude technique, programmatiques, faisabilité, MOE plus précises. Projet de territoire jeunesse et éducatif en cours	Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	Mise en place des clauses insertion - clauses sociales 7,5%. Déploiement du dispositif 1% insertion.
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	510,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports …) :	Parking, Transport en commun (Tram A, gare TER), accès pieton qualitatifs (cheminements travaillés, intégration), nouvelle visibilité depuis le tram/ grand place - parvis qui sera donné à l'équipement.
Nature d'intervention :		Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	Présentation scénario réhabilitation-extension habitant--es lors des temps de concertation, concertation direction-agent MJC et équipe jeunesse, CA MJC
Localisation de l'équipement :	Secteur gatinais, entre la place Beaumarchais et la ligne de tramway; à proximité direct de Grand place	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	Performance énergétique attendue. Démarche de labellisation éco quartier en cours

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel ou s'agissant des opérations pré-conventionnées date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :		
Date de démarrage des actions de maîtrise foncière et/ou immobilière :		
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

		Montant retenu
Assiette subventionnable :		**1 334 844,82 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :		35,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**35,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
MONTANT DE LA SUBVENTION :		**467 195,69 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 283 829,93 €	montant TTC :	1 540 595,92 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	816 634,24 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	467 195,69 €		
	Total des co-financements :	1 283 829,93 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Commentaires particuliers, le cas échéant	

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE D ECHIROLLES	Restructuration - réhabilitation - La Butte - MDH Essarts / Halte garderie Echirolles
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	799-6038003-37-0004-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Projet de restructuration - changement d'usage - réhabilitation thermique de la Butte en Maison des habitant-es des Essarts et halte garderie. La Butte est l'équipement emblématique du quartier, de par son architecture, sa visibilité depuis l'avenue des Etats-Généraux et sa connexion directe aux aménités de cette centralité (tramway, gare Ter, maison de santé, commerce, marché…). Cet équipement polyvalent accueille principalement les fonctions sportives (gymnase, salles de danse et de musculation), culturelles (salle de musique et de spectacle) et du pôle jeunesse.

Malgré des espaces généreux et une variété d'utilisateurs (associations-clubs, habitant-es, jeunes, scolaires, périscolaire, salariés du pôle jeunesse), son usage, sa configuration, ses circulations et sa gestion ne sont pas optimisés. En effet, l'inconfort thermique d'été ou d'hiver rend certains espaces inexploitables. De plus, certains espaces ne sont utilisés quasiment qu'en soirée par les clubs et associations (salle de musique et de danse) ou sous exploités. Par exemple la salle de spectacle est sous utilisée et sert plutôt de salle polyvalente ou de réunion, ce qui la rend peu fonctionnelle à cet usage (morphologie, absence de fenêtre). Au même titre, la salle de musculation draine peu d'utilisateurs et ne répond plus aux pratiques sportives actuelles « sport-santé ». Ainsi le scénario d'intégration de la Maison des Habitant-es des Essarts et des Haltes garderie Essarts et Surieux a été effectué d'après un diagnostic fin des usages et besoins actuels et futurs de la Butte. Pour ce faire, certains usages tels que le gymnase ou certaines activités sportives-culturelles par le biais d'une salle polyvalente et mutualisable devraient être conservés dans la future Maison des Habitant-es des Essarts. Tandis que d'autres activités seraient réparties au sein des futurs espaces mutualisables du pôle Jeunesse-MJC ou du groupe scolaire Jean-Paul Marat. Les haltes - garderie des Essarts et de Surieux devraient mutualisées en une structure unique. L'activité petite enfance sera pérennisée par cette mise en conformités tout en conservant sa capacité d'accueil. Elle devrait être intégrée au rez de chaussée de l'équipement la Butte, à l'emplacement actuel des salles de musculation et de spectacle. Cet espace devrait être requalifié par aplanissement de la colline végétale qui libérera la façade Ouest du bâtiment, afin de créer de nouvelles ouvertures donnant sur le futur parc. Un espace extérieur dédié à la halte garderie et sécurisés devrait être constitué.

L'ensemble des champs d'intervention de la Maison des Habitant-es des Essart-s devraient trouver leur place au sein de la Butte restructurée. Ainsi, cette stratégie répond aux enjeux du projet de territoire qui tend à favoriser d'avantage de mutualisation des espaces, d'innovation, de nouvelles organisations et modes de gestions. Cette programmation de travaux est prévisionelle et doit être confortée notamment au travers de l'étude équipement, programatique et d'une faisabilité- MOE précise.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation	
38-Échirolles	
Quartier de rattachement de l'opération	
38151 Échirolles 6038003 Essarts - Surieux	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Programme de l'équipement :	Travaux prévisionnels à conforter par les études : restructuration - changement d'usage-réhabilitation de la Butte. Réhabilitation thermique, démolition intérieure, restructuration intérieure pour accuellir les usages de la MDH et de la Halte garderie, reprise des façades arrières et création d'ouvertures (à la suite de l'arasement de la colline végétale), aménagement des espaces extérieurs pour la halte garderie	Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, …) :	Ce projet s'inscrit dans la continuité du projet de renouvellement urbain comme la nouvelle centralité d'Essarts-Surieux. Aménagement du parvis de la Butte, nouvelle offre commerciale, nouveaux équipements, le marché déplacé et réaménagé, restructuration des États-Généraux, aplanissement de la colline végétale pour en faire un parc accessible à tous.
Public concerné par l'équipement :	Maison des habitant-es des Essarts concerne les 4 300 habitant-es des Essarts soit 1 530 ménages (12 % de la population de la commune) et les enfants de la halte garderie	Modalités de gestion et de fonctionnement :	Simplification des flux, des acces, sécurisation, mutualisation des espaces, économies d'énergie attendue. Optimisation du patrimoine existant.
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :	Etude de préfaisabilité - pré programmatique effectuée. A conforter par une étude de faisabilité et MOE précise. Projet polyvalent : social, petite enfance et sportif	Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	Mise en place des clauses insertion - clauses sociales 7,5%. Déploiement du dispositif 1% insertion.
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	2 100,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports …) :	Parking, Transport en commun (Tram A, gare TER), accès piéton qualitatifs (cheminements travaillés)
Nature d'intervention :		Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	Présentation scénario réhabilitation- restructuration aux habitant-es lors des temps de concertation, concertation gestionnaires et utilisateurs de la Butte ainsi que de la MDH et Halte garderie. Concertation à prévoir avec les acteurs de la sécurité et de la prévention.
Localisation de l'équipement :	La Butte, avenue des Etats-Généraux, Echirolles. En cœur de quartier	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	Performance énergétique attendue. Démarche de labellisation éco quartier en cours

Calendrier contractuel

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Date de signature par l'ANRU du document contractuel ou s'agissant des opérations pré-conventionnées date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :		
Date de démarrage des actions de maîtrise foncière et/ou immobilière :		
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

		Montant retenu
Assiette subventionnable :		**2 171 927,27 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :		35,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**35,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
MONTANT DE LA SUBVENTION :		**760 174,54 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 096 531,33 €	montant TTC :	2 515 837,60 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	1 336 356,79 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	760 174,54 €		
	Total des co-financements :	2 096 531,33 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE D ECHIROLLES	Restructuration - réhabilitation - Maison des Habitant-es Surieux - Echirolles
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	799-6038003-37-0004-006

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Projet de restructuration – rénovation Maison des habitant-es Surieux. L'équipement développe aujourd'hui son activité sur deux niveaux. Au rez de la place Beaumarchais (R+2 du niveau de la rue), l'équipement est séparé en deux fonctions : la halte garderie et la MDH qui déploie ses activités d'accueil, d'action sociale et d'accès aux droits. La ludothèque et la cuisine pédagogique de la MDH sont situées au niveau R-1 de la place (R+1 de la rue). Pour accéder à ces dernières, il faut sortir de la MDH emprunter les parties communes des locataires OPAC38 et redescendre - aucune accessibilité aux personnes à mobilité réduite.
La Halte-garderie a une capacité d'accueil d'environ 20/25 enfants par demi-journée. Ses bureaux et espaces de travail sont assez restreints, et l'usage mutualisé des espaces d'activités du R-1 est limité. De plus, l'espace extérieur de la Halte-garderie est de petite taille.
Le scénario d'intervention pour cet équipement, devrait prévoir le transfert de la halte garderie vers la Butte, où elle devrait mutualiser ses espaces avec la halte garderie des Essarts. Les locaux ainsi libérés permettront d'installer la cuisine pédagogique et la ludothèque de la MDH. La MDH devrait trouver l'ensemble de ses activités directement accessibles. Les menuiseries de la MDH seront remplacées et la conformité PMR sera effectuée. Cette programmation de travaux est prévisionelle et doit être confortée notamment au travers de l'étude équipement, programmatique et d'une faisabilité précise.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Parcelle 000 AC 46 / 27 place Beaumarchais	Equipement situé au 27 place Beaumarchais (Rez de Dalle Beaumarchais et R - 1 de la Dalle)
Commune de réalisation	
38-Échirolles	
Quartier de rattachement de l'opération	
38151 Échirolles 6038003 Essarts - Surieux	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Programme de l'équipement :	Travaux prévisionnels à conforter par les études : Restructuration - Réhabilitation MDH Surieux. Réhabilitation Themique - meunuiserie, conformité PMR, réagencement complet du niveau de place. Restructuration de l'espace libréré par la halte garderie : intégration de la ludothéque et de la cuisine pédagogique au niveau de la place.	Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, ...) :	Projet de traitement de la place Beaumarchais, de ses accès et création de halls niveau rue du Berry
Public concerné par l'équipement :	Maison des habitant-es Surieux concerne les 2 600 habitant-es, du quartier Surieux soit 990 ménages (7 % de la population de la commune)	Modalités de gestion et de fonctionnement :	Simplification des flux, des acces, sécurisation, mutualisation des espaces, économies d'énergie attendue. Optimisation du patrimoine existant.
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :	Etude de pré- faisabilité technique et financiere effectuée. En attente étude technique, faisabilité, MOE. Projet social, MDH	Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	Mise en place des clauses insertion - clauses sociales 7,5%. Déploiement du dispositif 1% insertion
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	200,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports ...) :	Parking, Transport en commun (Tram A, gare TER), accès Pieton qualitatifs (cheminements travaillés, intégration de l'accessibilité sur Beaumarchais)
Nature d'intervention :	rénovation d'équipement public de proximité (validé par le CE ou le DG de l'Anru)	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	Présentation scénario rénovation-restructuration aux habitant-es, usagers et gestionnaires lors des temps de concertation, concertation directeur de l'équipement et partenaires du projet
Localisation de l'équipement :	Cœur de quartier, secteur Surieux, place Beaumarchais	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	Performance énergétique attendue. Démarche de labellisation éco quartier en cours

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel ou s'agissant des opérations pré-conventionnées date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	14 semestre(s)	

Commentaires

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Date de lancement opérationnel :	
Date de démarrage des actions de maîtrise foncière et/ou immobilière :	
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :	
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :	
Date de démarrage des travaux :	
Date de la demande de la DAS :	
Date de fin de l'opération :	

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :
Localisation :
Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Assiette subventionnable :	**473 045,84 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :	35,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	0,00%
Taux de subvention retenu :	**35,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence : 0,00%	- €
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**165 566,04 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	459 267,80 €	montant TTC :	551 121,36 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	293 701,76 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	165 566,04 €		
	Total des co-financements :	459 267,80 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) COMMUNE D ECHIROLLES	**Intitulé de l'opération** Réhabilitation Ecole Elementaire-Maternelle Marcel CACHIN - Echirolles
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*) 799-6038003-37-0004-005

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Réhabilitation mise en accessibilité - conformité de l'école élèmentaire-Maternelle Marcel CACHIN. Le groupe scolaire Marcel Cachin est constitué de 2 bâtiments qui accueillent 21 classes 132 élèves scolarisés à l'école maternelle, 233 élèves dans l'école élémentaire et la structure Evade qui est un centre de Loisirs-périscolaire. La crèche des Lutins est le bâtiment localisé au sud-est du groupe. Le groupe scolaire Cachin devrait bénéficier d'une rénovation thermique, d'un traitement de son accessibilité et de sa sécurité. Le bâtiment dispose de certains espaces généreux qui pourront à terme évoluer vers des espaces de ressources partagés ou vers des futures classes, selon les besoins (constructions neuves aux alentours, réduction d'effectifs de classe, accueil des tous petits…). Il a donc été choisi de ne pas effectuer de transformations intérieures majeures afin de laisser plus de flexibilité aux évolutivités futures. Cette programation de travaux est prévisionelle et doit être conforter notamment au travers de l'étude équipement, technique et programmatique.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 000 AC 16	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique) Opération localisée sur la parcelle cadastrale 00 AC 16, bâtiment de l'école Cachin situé au sud de Surieux et de la rue du Berry.
Commune de réalisation 38-Échirolles	
Quartier de rattachement de l'opération 38151 Échirolles 6038003 Essarts - Surieux	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Programme de l'équipement :	Programme Prévisionnel (à conforter par des études): Réhabilitation thermique, accessibilité - sécurité, réfections intérieures à définir	Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, …) :	Les abords le l'école M. Cachin dervraient être traités et apaisés dans le cadre du projet de renouvellement urbain : rue du Berry, les stationnements et le traitement des pieds d'immeubles de Beaumarchais au niveau de la rue du Berry (rénovation, nouvel adressage et création de halls).
Public concerné par l'équipement :	Ecole Maternelle Cachin : 132 élèves dont 10 toutes petites sections dans 6 classes. Ecole élémentaire Cachin :233 élèves dans 15 classes dont 3 CP "dédoublés" et 2 ULIS. Périscolaire : maternelle accueil 4 enfants le matin, 20 enfants le soir et 35 en restauration scolaire. Elementaire accueil 14 enfants le matin, 20 enfants le soir et 93 en restauration scolaire.	Modalités de gestion et de fonctionnement :	Coût de gestion annuel en 2016 école élémentaire - maternelle Marcel Cachin environ 226 700 € comprenant : maintenance locaux, frais assurance des locaux, consommations téléphoniques - internet, entretien locaux, fluides (eau, électricité…), contrat maintenances, charge personnel administratif, intervenant.
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :	Projet éducatif en lien avec les équipements alentours et le projet de territoire	Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	Mise en place des clauses insertion - clauses sociales 7,5%. Déploiement du dispositif 1% insertion.
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	4 350,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports …) :	Parking, Transport en commun (Tram A, gare TER), accès piéton
Nature d'intervention :	rénovation d'équipement public de proximité (validé par le CE ou le DG de l'Anru)	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	Présentation scénario réhabilitation aux habitant-es lors des temps de concertation,concertation parents d'élèves, directeur d'école et partenaires du projet
Localisation de l'équipement :	Ecole cachin située rue du Berry au sud de la Place Beaumarchais	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	Amélioration énergétique souhaitée. Démarche de labellisation éco quartier en cours

Calendrier contractuel

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Date de signature par l'ANRU du document contractuel ou s'agissant des opérations pré-conventionnées date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	18 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :		
Date de démarrage des actions de maîtrise foncière et/ou immobilière :		
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :	Phase d'attente - gestion de travaux : 300 000€ (exemple location de préfabriqués…)

Calcul du financement prévisionnel ANRU

		Montant retenu
Assiette subventionnable :		**1 321 752,12 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :		35,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**35,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
MONTANT DE LA SUBVENTION :		**462 613,24 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 290 536,00 €	montant TTC :	1 548 643,20 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	827 922,76 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	462 613,24 €		
	Total des co-financements :	1 290 536,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à _____ le _____

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) GRENOBLE ALPES METROPOLE	**Intitulé de l'opération** Création d'un local conciergerie
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 799-6038007-37-0001-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Dans le cadre du projet d'innovation des Villeneuves (PIA « Ville et territoires durables »), la démarche d'innovation ouverte conduite avec l'aide d'Ideas Laboratory (CEA) a permis aux habitants et professionnels concernés de faire émerger de faire émerger le projet d'une conciergerie de quartier, réunissant divers services en un même lieu implanté en entrée de quartier de la Villeneuve de Grenoble :
- un point « relais colis », un point « information – orientation » ;
- un pôle 3R (rénover, réemployer, réparer) ;
- un point « friperie », avec l'idée, née des études conduites en 2017, d'intégrer la ressourcerie « pêle-mêle » développé par la Régie de quartier et actuellement implantée sur la place du marché de l'Arlequin.

L'opératio consiste à créer et à aménager, en rez-de-chaussée ouest du nouveau parking silo de l'Arlequin, un local d'une superficie de 350 m2 environ, destiné à accueillir la future conciergerie du quartier de la Villeneuve de Grenoble :
- création de l'enveloppe commerciale dans le volume du parking silo de l'Arlequin,
- aménagement intérieur du local,

L'opération comprend :
- o les études de programmation technique et architecturale ;
- o les études de maîtrise d'œuvre ;
- o les travaux de création du local
- o mise en place des réseaux et raccordements;
- o reprise des accès et circulation int et ext du pk et des abords ext.
- o les travaux d'aménagement intérieur du local de 350 m² (hors agencement et mobilier sépécifique à l'activité): hall d'accueil – information, point relais colis, Atelier 3R et Fab-lab, friperie pêle-mêle, circulations.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération rue Colombine	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation Grenoble	
Quartier de rattachement de l'opération 38185 Grenoble 6038007 Villeneuve - Village Olympique	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :			
Programme de l'équipement :	- création d'une enveloppe de +/-350 m² (murs, isolation, sol, vitrines, menuiseries, rideaux métalliques ...) ; - travaux de 2nd œuvre;	Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, ...) :	
Public concerné par l'équipement :	cette offre de services proposés aux habitants devrait s'ouvrir aux entreprises, notamment dans le cadre d'une « extension numérique » de la conciergerie physique	Modalités de gestion et de fonctionnement :	Le local sera mis à disposition de la régie de quartier et un loyer chargé sera appliqué en fonction des capacités financière de la structure.
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :		Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	350,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports ...) :	Accès par le Tramway à 2mn à pied.
Nature d'intervention :	création d'équipement public de proximité	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	Projet co-construit avec les habitants et les acteurs du quartier.
Localisation de l'équipement :	Entrée de quartier de la Villeneuve de Grenoble secteur Arlequin	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)	11/07/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :	Majoration du taux de subvention de 5,1 point au titre d'un projet innovant validé par le CE ANRU du 11 juillet 2018

Calcul du financement prévisionnel ANRU

		Montant retenu
Assiette subventionnable :		**625 400,00 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :		25,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :		5,10%
Taux de subvention retenu :		**30,10%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
MONTANT DE LA SUBVENTION :		**188 245,40 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	625 400,00 €	montant TTC :	699 600,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	38 987,00 €		
	EPCI :	201 247,60 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	196 920,00 €		
	ANRU :	188 245,40 €		
	Total des co-financements :	625 400,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant: AUTRE = subvention PIA 196920 €

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) GRENOBLE ALPES METROPOLE	**Intitulé de l'opération** Création d'un local Multiservice Alimentaire
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 799-6038007-37-0001-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Dans le cadre du projet d'innovation des Villeneuves (PIA « Ville et territoires durables »), la démarche d'innovation ouverte conduite avec l'aide d'Ideas Laboratory (CEA) a permis aux habitants et professionnels concernés d'imaginer ensemble un « bouquet » de nouveaux services ayant vocation à :
o simplifier la vie quotidienne des habitants actuels et futurs ;
o encourager des modèles d'économie solidaire ou collaborative ;
o augmenter, dans la mesure du possible, le « reste pour vivre » des habitants;
o inciter des personnes extérieures au quartier à recourir à ces services, à s'intéresser positivement au quartier.

Ce processus de co-construction a notamment permis de faire émerger le projet d'un « espace multiservices alimentation », dédié au « bien manger », et réunissant les services suivants en un même lieu, implanté sur la place du marché (Arlequin) :
o une offre de restauration de qualité, à prix mesuré, avec intégration à la carte de menus solidaires ;
o un coin « épicerie », proposant des produits locaux (circuits courts), de qualité, avec une partie « solidaire » adossé à un partenariat avec une structure spécialisée ;
o une animation autour d'évenements, d'ateliers cuisine etc...

Cette opération prévoit la construction et l'amébagement d'un local plus de 400 m² (en fonction du potentiel de constructibilité). Ce local sera déstiné à accueillir le futur espace multiservices alimentaire porté par l'association solidarité femmes Milena qui gère le restaurant d'insertion l'Arbre Fruité.

L'association Solidarité femmes –Milena (SFM) porte le restaurant d'insertion l'Arbre fruité et intégrera cet espace multiservices alimentaire.
Le restaurant Arbre Fruite est actuellement implanté au cœur de la Villeneuve au 80 galerie de l'Arlequin dans un local appartenant à la ville de Grenoble et qui n'est plus adapté à l'activité. Ce restaurant a pour vocation d'accompagner des personnes, principalement des femmes, en difficulté et loin de l'emploi et de leur donner des bases de compétences en cuisine et en salle.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 108 galerie de l'Arlequin	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique) Le développement de cette offre alimentaire innovante issue de l'économie sociale et solidaire, élaborée avec les acteurs du quartier peut créer une nouvelle dynamique d'attractivité en cœur de quartier et être génératrice de lien social. La localisation de cet équipement est donc un enjeu primordial pour la restructuration de la polarité commerciale de l'Arlequin qui est axée autour de cette activité « locomotive ». Localisation pré-fléchée : en rez-de-chaussée du 108 Arlequin (sur l'emprise foncière de 3 locaux commerciaux local qui seront démolis et reconstruits dans le cadre de l'action de restructuration des commerces de l'Arlequin)
Commune de réalisation Grenoble	
Quartier de rattachement de l'opération 38185 Grenoble 6038007 Villeneuve - Village Olympique	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Programme de l'équipement :	Création let aménagement d'un local ayant pour vocation d'accueillir une partie restaurant d'insertion et une partie épicerie sociale et solidaire	Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, …) :	Equipement "locomotive" pour le projet de restructuration de la polarité commerciale de l'Arlequin sur la place du marché.
Public concerné par l'équipement :	habitants du quatier, public en difficulté (principalement des femmes) éloigné de l'emploi	Modalités de gestion et de fonctionnement :	Ce local sera mis à dispostion du restaurant d'insertion. Un loyer sera appliqué en fonction de la rentabilité du restaurant.
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :	Projet social : economie sociale et solidaire	Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	Ce restaurant d'insertion donne des bases de cuisine et de service en sale à un public en difficulté et éloigné de l'emploi.
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	450,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports …) :	Transport en Commun : Arrêt de Tram à moins de 2 mn à pied.
Nature d'intervention :	création d'équipement public de proximité	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	Projet co-construit avec les habitants et les acteurs du quartier
Localisation de l'équipement :	Cœur de quartier sur la place du marché de l'Arlequin	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :	Majoration du taux de subvention 5,5 point validé par le CE ANRU du 11 juin 2018 au titre de projet innovant

Calcul du financement prévisionnel ANRU

		Montant retenu
Assiette subventionnable :		**667 290,00 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :		25,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :		5,50%
Taux de subvention retenu :		**30,50%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
MONTANT DE LA SUBVENTION :		**203 523,45 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	667 290,00 €	montant TTC :	766 818,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	67 391,00 €		
	EPCI :	210 525,55 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	185 850,00 €		
	ANRU :	203 523,45 €		
	Total des co-financements :	667 290,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant	Autres = subvention PIA de 185 850 €

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE SAINT MARTIN D HERE	Implantation de services publics et associatif sur Renaudie
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	799-6038011-37-0002-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Dans le cadre de la reconquête des locaux d'activité vacants du quartier Renaudie, il s'agit de les transformer et adapter afin d'accueillir des services publics ville ou des activités d'associatons oeuvrant sur la commune.
Ce projet permets de redévelopper une mixité fonctionnelle qui s'est largement affaiblie sur le quartier. Il permet également de lutter contre la dégradation de ces locaux vacants souvent utilisés comme lieux de squat.
L'objectif est de réaménager 2 sites.
D'une part permettre de conforter sur le batiment B31 la création d'un pôle associatif et de service public. En effet, la ville a racheter une grande partie de ces locaux, un plateau associatif a été créé au dernier étage et l'OMS est présent de longue date au rez de chaussée.
Il s'agit de transformer les deux étages intermédaires pour accueillir des services de la ville et des association afin de finaliser le pôle.
D'autre part d'aménager des locaux d'atelier et d'accueil pour une association de plasticiens dans des locaux de la copropriété du B21 au sud du quartier en proximité des locaux de Bazart, permettant de renforcer le pôle culturel.
Les différents aménagements se feront au fur et à mesure que les implantations seront validées pour permettre une adaptation aux besoins.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
BD87,BD 169	
Commune de réalisation 38-Saint-Martin-d'Hères	
Quartier de rattachement de l'opération 38421 Saint-Martin-d'Hères 6038011 Renaudie - Champberton - La Plaine	
Situation Dans QPV	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :			
Programme de l'équipement :	restructuration des locaux, modification cloisonnements, mise en place de système de chauffage pour atelier plasticien, création de sanitaire si besoin, embellissement…	Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, …) :	articulation avec l'objectif de reconquête des espaces extérieurs et des locaux vacant du quartier Renaudie autour du secteur E. Grappe prioritairement. L'OPAC 38 travail également sur les locaux dont ils sont propriétaires sur le même secteur. Conforter une mixité fonctionnelle sur le quartier avec la finalisation d'un pôle associatif et de service fort.
Public concerné par l'équipement :	public du QPV et hors QPV	Modalités de gestion et de fonctionnement :	Locaux en gestion ville, pour ses services ou en convention de mise à disposition pour des associations
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :	définition des services et associations a implanter en cours	Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	Clause d'insertion pour le marché de travaux
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	300,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports …) :	Parking public, tram D, 2 lignes chrono bus, 1 ligne bus proximo
Nature d'intervention :	création d'équipement public de proximité	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	
Localisation de l'équipement :	Cœur de quartier	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel ou s'agissant des opérations pré-conventionnées date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	
Commentaires		

Date de lancement opérationnel :		
Date de démarrage des actions de maîtrise foncière et/ou immobilière :		
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :	
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

		Montant retenu
Assiette subventionnable :		**200 600,00 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :		50,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**50,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
MONTANT DE LA SUBVENTION :		**100 300,00 €**

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	170 000,00 €	montant TTC :	200 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	69 700,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	100 300,00 €		
	Total des co-financements :	170 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à ____ le ____

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE GRENOBLE	Pôle enfance des Trembles Villeneuves Grenoble
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	799-6038007-37-0003-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
L'extension, la réhabilitation thermique, restructuration et mise en accessibilité - conformité du Pôle enfance des Trembles. Cette opération témoigne de l'ambition portée au sein du projet éducatif pour la Villeneuve: un territoire éducatif, une école qui doit incarner la transition vers une société plus soutenable. Situé à l'emplacement d'une des nouvelles entrées du quartier sur le secteur des Géants, cette opération rend visible sur cette entrée côté Géants la présence et la qualité des services publics développés, en faisant le lien entre les activités petite enfance, l'école,le gymnase, l'espace public, les loisirs, la famille, en permettant une articulation douce entre les différents temps et les âges de l'enfant, et en portant une attention particulière à la qualité des bâtiments.
Le programme, élaboré dans un souci d'adaptation des locaux scolaires aux usages contemporains, prend en compte les attentes des futurs utilisateurs et des différents services. Il se base sur des éléments de diagnostic: une stabilité des effectifs scolaires, un faible évitement dans le premier degré, le besoin de retrouver des espaces fonctionnels en raison de nouveaux dispositifs mobilisant des locaux (dédoublement des CP/CE1, accueil des «Très Petites Sections », développement du périscolaire…) des locaux d'accueils de loisirs qui sont peu qualitatifs.

Cette opération vise à requalifier l'entrée de quartier par un lieu attractif rassemblant au sein d'un même bâtiment de qualité, différents services dédiés à l'enfance et à la jeunesse : lieu d'accueil enfants/parents, crèche, école, gymnase, périscolaire, centre de loisirs.
Afin d'optimiser les surfaces mais aussi créer du lien entre les différentes structures et équipes de professionnels qui accueillent les enfants et leur famille, la mutualisation de certains espaces est recherchée. Le programme prévoit la restructuration dans un bâtiment unique :
• D'une crèche associative d'une capacité de 20 places
• D'un lieu d'accueil enfants/ parents
• D'une école élémentaire d'une capacité d'accueil de 175 enfants, avec centre ressource en langues (en appui de la section international anglais)
• D'un restaurant scolaire d'une capacité de 150 convives à répartir en 2 services (80% de l'effectif fréquente la restauration), qui accueillera les enfants pendant le temps scolaire, les mercredis et les vacances.
• D'un espace polyvalent qui accueillera les activités périscolaires
• D'un espace dédié au centre de loisirs un gymnase. Cet equipement a vocation à rayonner sur toute la partie Sud du quartier de la Villeneuve . Afin de permettre la réalisation de ce projet d'ampleur en termes de travaux, il sera nécessaire de délocaliser toutes les activités dans des locaux annexes.
Le futur projet sera établi sur la base du cahier des charges type du Plan Ecoles de la Ville de Grenoble, notamment en termes de performances énergétiques (RT2012 – 20%), de qualité de l'air intérieur et de mutualisation d'espaces avec le quartier. Une approche en coût global sera réalisée et mesurée dans le temps, ceci afin d'estimer les fortes économies prévisibles sur les consommations énergétiques.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
8 Allée des fresnes parcelle cadastrale ET0064	cette opération se situe en proximité immédiate de la place des Géants sur la parcelle cadastrale ET0064
Commune de réalisation	
38-Grenoble	
Quartier de rattachement de l'opération	
38185 Grenoble 6038007 Villeneuve - Village Olympique	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :			
Programme de l'équipement :	Le programme prévoit la restructuration du bâti pour rassembler au sein d'un bâtiment unique : • une crèche associative • un lieu d'accueil enfants/ parents • une école élémentaire d'une capacité d'accueil de 175 enfants, • un restaurant scolaire d'une capacité de • un espace polyvalent qui accueillera les activités périscolaires et un gymnase • un espace dédié au centre de loisirs.	Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, …) :	Cette opération se situe à l'emplacement d'une des nouvelles entrées du quartier,à proximité de la Place des Géants. Dans le calendrier du projet cette opération s'articule avec une intervention de requalification de cette entrée de quartier par l'amenagements des espaces publics par la Metropole et la renovation des halls par le bailleur. Cet equipement a vocation à rendre visible la présence et la qualité des services publics en direction de l'enfance.
Public concerné par l'équipement :	public enfants creche maternelle ecole primaire	Modalités de gestion et de fonctionnement :	gestion municipale
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :	le projet éducatif pour la Villeneuve a été déployé comme une déclinaison et un approfondissement du projet éducatif global de la Ville	Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	Clause 7,5 % clause sociale insertion et developpement du dispositif 1% insertion par la Metropole
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	3 022,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports …) :	Parking, accès Pieton qualitatifs (cheminements travaillés en lien avec l'amenagements de l'espace public par la Metropole)
Nature d'intervention :	extension et rénovation d'équipement public de proximité	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	démarche de concertation engagée avec les habitants et temps d'echange au sein de la permanence du projet sur la maison des Habitants
Localisation de l'équipement :	cœur de quartier coté des geants	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	Présentation scénario réhabilitation-extension habitant--es lors des temps de concertation, panneaux de présentation en libre accès à la permanence du projet sur la maison des Habitants

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel ou s'agissant des opérations pré-conventionnées date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Date de lancement opérationnel :	
Date de démarrage des actions de maîtrise foncière et/ou immobilière :	
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :	
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :	
Date de démarrage des travaux :	
Date de la demande de la DAS :	
Date de fin de l'opération :	

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :	depenses de relocalisation des élèves durant la phase de travaux

Calcul du financement prévisionnel ANRU

		Montant retenu
Assiette subventionnable :		**9 803 764,00 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :		25,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**25,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
MONTANT DE LA SUBVENTION :		**2 450 941,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	9 264 580,00 €	montant TTC :	11 117 496,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	6 813 639,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	2 450 941,00 €		
	Total des co-financements :	9 264 580,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Eric Piolle
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à _____ le _____

Signature _____

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE GRENOBLE	réhabilitation Gymnase de La Rampe
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU***)**
	799-6038007-37-0003-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Dans le cadre du Plan de Sauvegarde des copropriétés de l'Arlequin, plusieurs actions conjointes sont menées dans le périmètre immédiat du centre sportif La Rampe.
Tout d'abord, la démolition du bâtiment mitoyen au gymnase, le 160 Galerie de l'Arlequin permet de créer une nouvelle ouverture clairement identifiée sur le parc. Suite à cette démolition et à la création de cette entrée sur le parc, la requalification et la revalorisation des espaces publics sont engagés pour rendre lisible cet équipement de la ville qui se trouve imbriqué dans le bâti. Toujours dans le Plan de Sauvegarde, des halls fermés sont contstruits à l'emplacement des accès actuels du Gymnase. Ces halls sont pour les montées des logements situés au-dessus du centre sportif, il s'agit de « résidentialiser » ces montées par la création d'unités autonomes plus petites. La démolition du batiment 160 et la création des halls condamnera de fait l'accès actuel au centre sportif.La galerie pietonne desservant les accès sera cloturee par les halls et devient une impasse. Il s'agit donc de mener une opération conjointe de déplacement et de requalification de l'entrée du gymnase en integrant si possible les espaces delaissés de la galerie afin ne pas bloquer le dispositif général visant à améliorer le cadre de vie des habitants du quartier.

Cette opération vise à déplacer et requalifier l'entrée principale avec l'opportunité de traiter partiellement la question de l'accessibilité très complexe de cet équipement enchasser dans le bati de la Villeneuve. Après l'intervention, l'entrée actuelle, très « confidentielle » reprendrait une place centrale rendant plus lisible la configuration des lieux entre bâti et logements.
La création de cette nouvelle entrée sera opérée par une ouverture conséquente d'un mur de façade et la réorganisation des flux de circulations intérieurs pour permettre la desserte de tous les espaces. La prise en compte de la fréquentation des groupes scolaires sous-tend la création d'espaces abrités extérieurs ou intérieurs permettant l'attente lors d'intempéries.
Cette réorganisation des circulations prendra également partiellement en compte la question de la complexité de l'accessibilité. Une réflexion permettra au travers de la création de nouvelles circulations d'améliorer l'accessibilté de l'équipement, mais ne pourra pas permettre de traiter l'ensemble du problème qui nécessiterait une approche globale beaucoup plus lourde en termes de travaux.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
150 Galerie de l'Arlequin parcelles cadastrales IY311 et IY310	parcelles cadastrales IY311 et IY310
Commune de réalisation	
38-Grenoble	
Quartier de rattachement de l'opération	
38185 Grenoble 6038007 Villeneuve - Village Olympique	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :			
Programme de l'équipement :	déplacer et requalifier l'entrée principale du centre sportif: création d'une ouverture conséquente dans le mur de façade et réorganisation des flux de circulations intérieurs pour desservir les espaces. création d'espaces abrités extérieurs ou intérieurs pour le public des groupes scolaires. Cette réorganisation des circulations prend également en compte la question de l'accessibilité: au travers de la création de nouvelles circulations amélioration partielle de l'accessibilté de l'équipement.	Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, …) :	opération conjointe avec la démolition anticipée du 160 galerie de l'arlequin, et egalement lié au plande sauvegarde du 130 -170 galerie de l'arlequin dans la phase résidentialisation par la création des halls distribuant les logements du 150 galerie de l'arlequin qui bloquent les accès au Gymnsase.
Public concerné par l'équipement :	scolaires et tous publics	Modalités de gestion et de fonctionnement :	gestion municipale service des sports
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :	requalificationd de l'accessibilité d'un equipement déjà existant	Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	Clause 7,5 % clause sociale insertion et developpement du dispositif 1% insertion par la Metropole
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	3 200,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports …) :	proche du parking de la crique sud , Proche Transport en commun Tram A arret à 500M, accès Pieton qualitatifs (cheminements travaillés en lien avec la démolition du 160, création d'un parvis et d'une allée végétalisée avec démolition 160)
Nature d'intervention :	rénovation d'équipement public de proximité (validé par le CE ou le DG de l'Anru)	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	demarche de concertation engagée avec les habitants sur la requalification des accès du Gymnase La Rampe , concertation services Sport
Localisation de l'équipement :	cœur de quartier	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date de signature par l'ANRU du document contractuel ou s'agissant des opérations pré-conventionnées date de la notification de l'avis du CE ou de la décision du DG de l'ANRU pour les projets non examinés en CE :		
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	
Commentaires		
Date de lancement opérationnel :		
Date de démarrage des actions de maîtrise foncière et/ou immobilière :		
Date de démarrage des actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Date de démarrage des travaux :		
Date de la demande de la DAS :		
Date de fin de l'opération :		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

		Montant retenu
Assiette subventionnable :		**1 165 840,00 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :		25,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**25,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
MONTANT DE LA SUBVENTION :		**291 460,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 086 800,00 €	montant TTC :	1 304 160,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	795 340,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	291 460,00 €		
	Total des co-financements :	1 086 800,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire

atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération d'immobilier à vocation économique du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) EPARECA	**Intitulé de l'opération** Opération commerciale Mistral
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU***)** 799-6038006-38-0001-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Un projet de rénovation urbaine ambitieux a fait l'objet d'une convention ANRU signée le 30 janvier 2006. Les enjeux majeurs de ce projet sont :
- le désenclavement (d'ores et déjà facilité par la proximité de la ligne de tramway) ;
- une mixité des flux liée à l'implantation d'équipements publics qui rayonnent bien au-delà du quartier ;
- l'accompagnement social et humain de la population pour améliorer l'ambiance et la sécurité du quartier qui reste un lieu de trafic important et dans la mesure où les habi-tants connaissent un environnement en chantier depuis des années ;
- la diversification de l'habitat en termes de statut et en termes de bailleurs ;
- la qualité des espaces publics (organisation, entretien, lisibilité).

Aujourd'hui, la situation du quartier a bien évolué. Plusieurs opérations ont été réalisées et d'autres sont engagées répondant aux enjeux de mixité fonctionnelles.
Dans ce cadre la Ville souhaite affirmer une centralité de quartier à la jonction du quartier Mistral et de celui des eaux Claires et à proximité des équipements d'intérêts général. Ce secteur dispose d'une bonne commercialité. Aussi, afin de conforter cette centralité, la Ville et l'EPCI envisagent les interventions suivantes :
- l'aménagement de l'espace public sous forme de trois placettes,
- une offre complémentaire de commerces en rez-de-chaussée.

Le programme prévoit :

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération HP 62 35B rue anatole France 38185 Grenoble	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 38-Grenoble	
Quartier de rattachement de l'opération 38185 Grenoble 6038006 Mistral Lys Rouge Camine	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Type d'opération :	Cas général : Intervention sur immobilier à vocation économique réalisé par le propriétaire de l'immobilier, percevant des recettes locatives		
Type(s) d'immobilier à vocation économique :	Locaux commerciaux	Situation des locaux :	Pied d'immeuble
Nature de l'intervention :	Restructuration	Surface de l'emprise(s) foncière(s) concernée(s) :	
Nature(s) d'activité(s) envisagée(s) :	Pharmacie/MSA/Boucherie	Surface louée totale (m² SDP) envisagée :	827,00 m2
Eléments relatifs au contexte de l'opération :		Pour les cas particuliers concernés : nature de l'animation et de l'aide au fonctionnement du projet :	
Eléments relatifs aux conditions d'exploitation :		Eléments relatif à la concertation avec les habitants et l'implication des partenaires économiques :	
Démarche de qualité de l'opération d'un point de vue architectural, environnemental ou urbain :			

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)	23/06/2016	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2017
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	3 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu	
Montant des dépenses subventionnables :		1 170 342,00 €
Montant des recettes retenues :		433 430,70 €
Assiette subventionnable :		**736 911,30 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :	20,55 %	
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	0,00 %	
Taux de subvention retenu :	**20,55 %**	
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00 %	- €
MONTANT DE LA SUBVENTION :		**151 446,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 198 314,00 €	montant TTC :	1 437 976,80 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	12 000,00 €		
	EPCI :	10 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :	472 642,00 €		
	ANAH :			
	AUTRE :	552 226,00 €		
	ANRU :	151 446,00 €		
	Total des co-financements :	1 198 314,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération d'immobilier à vocation économique du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) 12 PL SAINT HUBERT	**Intitulé de l'opération** Pôle commercial Avenue des Etats Généraux
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*) 799-6038003-38-0002-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le projet envisagé consiste à recréer une centralité de quartier en prise avec l'avenue des Etats Généraux, axe très emprunté, à proximité de l'arrêt du tramway, de la gare d'Echirolles et de l'équipement la Butte.

Le nouvel équipement commercial sera constitué de 6 locaux commerciaux sur 800m². Sont envisagés les transferts de la boucherie et du salon de coiffure situés place de la Convention, le transfert du tabac situé place Beaumarchais et la création d'une boulangerie, d'une pizzeria et d'une supérette de 300m² environs.

L'EPCI se chargera de la maîtrise foncière, des transferts et du changement de destination des locaux commerciaux de la place de la Convention et du suivi de la mutation des activités commerciales de place Beaumarchais en activités ESS.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération Avenue des Etats Généraux	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 38-Échirolles	
Quartier de rattachement de l'opération 38151 Échirolles 6038003 Essarts - Surieux	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Type d'opération :	Cas général : Intervention sur immobilier à vocation économique réalisé par le propriétaire de l'immobilier, percevant des recettes locatives		
Type(s) d'immobilier à vocation économique :	Locaux commerciaux	Situation des locaux :	
Nature de l'intervention :	Construction neuve	Surface de l'emprise(s) foncière(s) concernée(s) :	966,00 m2
Nature(s) d'activité(s) envisagée(s) :	Commerces : Boucherie, Coiffeur, Tabac/Presse, Boulangerie, Pizzeria, Supérette	Surface louée totale (m² SDP) envisagée :	800,00 m2
Eléments relatifs au contexte de l'opération :		Pour les cas particuliers concernés : nature de l'animation et de l'aide au fonctionnement du projet :	
Eléments relatifs aux conditions d'exploitation :		Eléments relatif à la concertation avec les habitants et l'implication des partenaires économiques :	
Démarche de qualité de l'opération d'un point de vue architectural, environnemental ou urbain :			

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu	
Montant des dépenses subventionnables :		1 935 832,85 €
Montant des recettes retenues :		576 000,00 €
Assiette subventionnable :		**1 359 832,85 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :	25,00 %	
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	0,00 %	
Taux de subvention retenu :	**25,00 %**	
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00 %	- €
MONTANT DE LA SUBVENTION :		**339 958,21 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 915 307,00 €	montant TTC :	2 269 427,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	854 145,79 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	721 203,00 €		
	ANRU :	339 958,21 €		
	Total des co-financements :	1 915 307,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération d'immobilier à vocation économique du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) GRENOBLE-ALPES METROPOLE	**Intitulé de l'opération** Restructuration commerciale de l'Arlequin
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 799-6038007-38-0002-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Objectifs :
• Maintenir une offre commerciale autour de la place du marché.
• Redéfinir la programmation commerciale pour proposer une offre de commerces et de services de qualité.
• Offrir des locaux commerciaux attractifs, sécurisés et fonctionnels aux commerçants et à la clientèle.
• Maintenir le marché non sédentaire à proximité des commerces sédentaires.

Le pôle commercial de l'Arlequin cumule d'importantes faiblesses en termes de commercialité, l'absence de locomotive alimentaire, la faible attractivité de l'offre, les locaux vieillissants voire dégradés, ne permettent pas de mettre en valeur cette polarité commerciale.
De plus, la configuration des lieux avec des passages sombres, exigus et le caractère introverti du pôle commercial (situé en dehors des flux) sont défavorables au commerce.
Ainsi, le projet de restructuration de la polarité commerciale de l'Arlequin a vise à conforter les commerces sur la place du marché autour d'une nouvelle offre multiservice alimentaire ; supprimer les effets couloirs sous galerie (insécurisant pour les habitants) et créer des cheminements piétons lisibles depuis le tramway.

Le projet prévoit :
- l'acquisition de 3 locaux commerciaux ;
- démolition de 14 locaux commerciaux ;

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération Arlequin entre le 100 et le 120 galerie de l'Arlequin	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique) Acqusition : locaux 116, 117, 118 et 108 galerie de l'Arlequin Réhabilitation : locaux 101, 101bis et 103galerie de l'Arlequin Démolition : locaux 102, 102 bis, 116, 117 et 118 galerie de l'Arlequin Démolition-reconstruction : 108 et 115 galerie de l'Arlequin
Commune de réalisation 38-Grenoble	
Quartier de rattachement de l'opération 38185 Grenoble 6038007 Villeneuve - Village Olympique	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Type d'opération :	Cas général : Intervention sur immobilier à vocation économique réalisé par le propriétaire de l'immobilier, percevant des recettes locatives		
Type(s) d'immobilier à vocation économique :	Locaux commerciaux	Situation des locaux :	En RDC d'immeuble autour de la place du marché de l'Arlequin
Nature de l'intervention :	Acquisition, démolition, reconstruction et réhabilitation	Surface de l'emprise(s) foncière(s) concernée(s) :	
Nature(s) d'activité(s) envisagée(s) :	Commerce de proximité	Surface louée totale (m² SDP) envisagée :	425,00 m2
Eléments relatifs au contexte de l'opération :	La programmation commerciale n'est pas encore définit. Les rencontres individuelles qui auront avec les exploitants des commerces permettront d'affiner la programmation en tenant compte des souhaits de chacun et de	Pour les cas particuliers concernés : nature de l'animation et de l'aide au fonctionnement du projet :	
Eléments relatifs aux conditions d'exploitation :	Actuellement, le loyer commercial moyen sur l'Arlequin est inférieur à 30 € /m²/an HT et HC (sans répercution de la taxe foncière. Les exploitants subissent depuis plusieurs année une baisse	Eléments relatif à la concertation avec les habitants et l'implication des partenaires économiques :	
Démarche de qualité de l'opération d'un point de vue architectural, environnemental ou urbain :	- Rendre lissible les cheminements depuis le tram et entre la place du marché et l'ex. piscine; - Ouvrir les espaces sous galerie : supprimer les effets couloirs sombres et mal vécus par les habitants.		

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	20 semestre(s)	

Commentaires

L'opération de restrucuration commerciale se déroulera par tranches de travaux pour permettre le transfert et le maintien de certaines activités commerciales.

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu	
Montant des dépenses subventionnables :		1 806 400,00 €
Montant des recettes retenues :		127 500,00 €
Assiette subventionnable :		**1 678 900,00 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :	25,00%	
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	0,00%	
Taux de subvention retenu :	**25,00%**	
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
MONTANT DE LA SUBVENTION :		**419 725,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 806 400,00 €	montant TTC :	1 984 080,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	190 000,00 €		
	EPCI :	463 539,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :	605 636,00 €		
	ANAH :			
	AUTRE :	127 500,00 €		
	ANRU :	419 725,00 €		
	Total des co-financements :	1 806 400,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Version V3

Fiche descriptive de l'opération d'immobilier à vocation économique du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) GRENOBLE-ALPES METROPOLE	**Intitulé de l'opération** Requalification ZA des Peupliers Nord
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 799-6038007-38-0002-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Réhabilitation qualitative des bâtiments artisanaux et tertiaires en R+1 (clos, couvert, isolation thermique et aménagements intérieurs) de de la partie Nord de la ZA des Peupliers, située dans la ZFU-Territoire Entrepreneur de Grenoble, dans la continuité de l'action de réhabilitation déjà réalisée sur la ZA des Peupliers SUD en 2009-2010 dans le cadre du projet urbain de la Villeneuve.
Création d'un bâtiment relais artisanal sur 2000 m² pour permettre à de jeunes TPE artisanales de bénéficier de locaux artisanaux à des conditions locatives avantageuses (loyers modérés, souplesse des baux).
Cette opération répond à un besoin identifié de locaux artisanaux sur ce secteur et permettra l'émergence d'emplois en adéquation avec la demande locale.

L'opération prévoit :
o la reprise des façades avec isolations extérieurs, pose de sur-toitures, reprise de l'ensemble des menuiseries;
o la création d'un faux plancher sur l'aile Nord de l'ilot pour homogénéiser les niveaux de plancher;
o la création de circulations verticales (amélioration de l'accessibilité des étages);
o des travaux de 2nd œuvre dans le bâti existant pour aménager l'intérieur en plateaux paysagés;
o la création d'un bâtiment relais artisanal sur 2000 m² pour permettre à de jeunes TPE artisanales de bénéficier de locaux artisanaux à des conditions locatives avantageuses (loyers modérés et souplesse des baux).

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération Adressses : 4, 6 et 10 rue des Trembles et 2 rue des Peupliers 38100 Grenoble Parcelles : ER67,ER68,ER69,ER139,ER140	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique) La ZA des Peupliers est sur le périmètre de la Zone Franche Ubaine - Territoire Entrepreneurs et se situe à la limite du QPV Villeneuve-Village Olympique par la rue des Trembles.
Commune de réalisation 38-Grenoble	
Quartier de rattachement de l'opération 38185 Grenoble 6038007 Villeneuve - Village Olympique	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Type d'opération :	Cas général : Intervention sur immobilier à vocation économique réalisé par le propriétaire de l'immobilier, percevant des recettes locatives		
Type(s) d'immobilier à vocation économique :	Locaux artisanaux et d'entreposage avec pour certains bureaux en étage	Situation des locaux :	Zone d'activité à dominante artisanale
Nature de l'intervention :	Réhabilitation lourde du bâti existant	Surface de l'emprise(s) foncière(s) concernée(s) :	
Nature(s) d'activité(s) envisagée(s) :	TPE et PME à dominante artisanale	Surface louée totale (m² SDP) envisagée :	3 029,00 m2
Eléments relatifs au contexte de l'opération :	Les locaux artisanaux de la ZA des Peupliers côté SUD réhabiltés dans le cadre de l'ANRU 1 sont tous occupés (pas de turn over). Par ailleurs, il y a peu d'offre de locaux artisanaux de petites tailles, notamment sur Grenoble, alors	Pour les cas particuliers concernés : nature de l'animation et de l'aide au fonctionnement du projet :	
Eléments relatifs aux conditions d'exploitation :	Conditions locatives avantageuses pour permettre l'emergence et le développement d'activités au sein des quartiers: loyers modérés et souplesse des baux.	Eléments relatif à la concertation avec les habitants et l'implication des partenaires économiques :	
Démarche de qualité de l'opération d'un point de vue architectural, environnemental ou urbain :	Réhabilitation lourde des bâtiments economiques (ext. et int.) dans la continuité de l'opération menée sur la ZA sud dans le cadre de l'ANRU 1.		

DocuSign Envelope ID: 4474511B-BF0F-4EE0-B163-931B57AC8EBC

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	16 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu	
Montant des dépenses subventionnables :		3 593 500,00 €
Montant des recettes retenues :		1 588 800,00 €
Assiette subventionnable :		**2 004 700,00 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :	25,00%	
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	0,00%	
Taux de subvention retenu :	**25,00%**	
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
MONTANT DE LA SUBVENTION :		**501 175,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 593 500,00 €	montant TTC :	4 312 200,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	- €		
	EPCI :	63 525,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :	1 440 000,00 €		
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	1 588 800,00 €		
	ANRU :	501 175,00 €		
	Total des co-financements :	3 593 500,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant